

**CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS
2019-2020**

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

CAHIER EXPLICATIF

TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS 2019-2020	
FICHES EXPLICATIVES	
1	En bref
2	Crédits 2019-2020
3	Définition des programmes
4	Objectifs généraux et modes d'intervention par secteur
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE	
1	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2018-2019 : RG1 a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé; i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.
2	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2018-2019: RG2 a) les raisons du déplacement; b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; c) les coûts ventilés; d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
3	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : RG3 a) la ventilation des sommes dépensées pour 2018-2019, et les prévisions pour 2019-2020; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

- 4** Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.): **RG4**
- Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement
- Par un professionnel ou par une firme externe:
- d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.
- 5** La liste des dépenses en formation de communication : **RG5**
- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- Données par un professionnel ou une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- 6** La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : **RG6**
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
 - e) les personnes qui ont reçu la formation.
- 7** Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant : **RG7**
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2018-2019, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2018-2019 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e) faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. Indiquer si le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.	RG8

9	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.	RG9

10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG10

11	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 : a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.	RG11

- 12** Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié pour l'exercice financier 2018-2019, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
 - m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

- 13** Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2018-2019 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

- 14** Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2018-2019, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :
- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - c) le nombre de téléavertisseurs utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - d) les coûts d'acquisition des appareils;
 - e) le coût d'utilisation des appareils;

- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) le coût des frais d'itinérance;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

15a	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;	RG15a
15b	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;	RG15b
15c	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;	RG15c
15d	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	RG15d
15e	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;	RG15e
15f	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;	RG15f
15g	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	RG15g

- 15h** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; **RG15h**
- 15i** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; **RG15i**
- 15j** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); **RG15j**
- 15k** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; **RG15k**
- 15l** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; **RG15l**
- 15m** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions); **RG15m**
- 15n** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; **RG15n**
- 15o** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires; **RG15o**
- 15p** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions **RG15p**

pour 2019-2020 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;

15q	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;	RG15q
15r	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;	RG15r
15s	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : s) le nombre de postes vacants.	RG15s
16a	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;	RG16a
16b	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;	RG16b
16c	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées;	RG16c
16d	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	RG16d
17	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2018-2019 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1 ^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	RG17
18	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2018-2019, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	RG18

- 19** Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2018-2019, en indiquant pour chaque individu:
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2018-2019;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour 2018-2019;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

- 20** Liste des sommes d'argent versées en 2018-2019, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RG20

- 21** Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2019-2020.

RG21

- 22** Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2019-2020.

RG22

- 23** Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2019-2020.

RG23

- 24** Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RG24

25	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2019-2020, par mission.	RG25
26	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).	RG26
27	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2018-2019, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. Ventiler le montant total par catégories.	RG27
28	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	RG28
29	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.	RG29
30	Nominations, pour 2018-2019, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	RG30
31	Pour 2018-2019, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.	RG31
32	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2018-2019:	RG32

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.
- 33** La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2018-2019 :
- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
- 34** Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
- 35** La liste des ententes et leur nature, signées en 2018-2019 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
- 36** Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
- 37** L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2019-2020.
- 38** Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2018-2019 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2019 pour 2019-2020.
- 39** Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
- 40** Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

41	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	RG41
42	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2018-2019 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	RG42
43	Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	RG43
44	Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	RG44
45	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	RG45
46	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	RG46
47	Coûts de reconduction des programmes existants : La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2018-2019 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2018-2019, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	RG47
48	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	RG48
49	Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RG49
50	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RG50
51	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RG51
52	Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RG52

CRÉDITS 2018-2019**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****MIDI**

53	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	RG53
54	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.	RG54
55	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.	RG55
56	Pour chacune des cinq dernières années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	RG56
57	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	RG57
58	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	RG58
59	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	RG59
60	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2018-2019 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.	RG60
61	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2018-2019 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	RG61
62	Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;	RG62

c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

- 63** La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre. **RG63**

- 64** Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes : **RG64**
- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
 - d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
 - e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
 - f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
 - g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
 - h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

- 1** Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2017-2018. Indiquer : **RP1**

 - a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;
 - d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
- 2** Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et 2018-2019. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents. **RP2**
- 3** Copie et détail des demandes d'optimisation reçues par le ministère ou organismes qui en relèvent concernant les efforts budgétaires demandés par le président du Conseil du Trésor pour 2019-2020. **RP3**
- 4** Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année **2019-2020**. **RP4**
- 5** Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2018-2019, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser. **RP5**
- 6** Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2017-2018 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception. **RP6**
- 7** Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts. **RP7**
- 8** Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2018-2019. **RP8**
- 9** Pour le ministère et chacun des organismes, qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 : **RP9**

 - a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
- 10** Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 et pour chacune : **RP10**

 - a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts ventilés par poste de dépenses;
 - c) le nom de la (des) firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser;
 - d) le plan médias, soit les dates de diffusion de la campagne

e) les objectifs visés par chaque campagne.

- 11** Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2018-2019 :

RP11

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé;

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés par chaque programme.

- 12** Pour le ministère et chacun des organismes, qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018:

RP12

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications ou aux affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2016-2017 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2016-2017 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

- 13** Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2018-2019, l'âge des créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer.

RP13

- 14** Nombre d'employés de la direction des relations avec la clientèle en 2018-2019, ventilé par corps d'emploi. Fournir une ventilation mensuelle des effectifs.

RP14

- 15** La liste de toutes les missions de recrutement/sélection en 2018-2019, pour chacune:

RP15

- a) la ou les villes visitées dans le cadre de la mission;
- b) les dates;
- c) les fonctionnaires/personnel politique présents;
- d) le coût total, ventilé par poste de dépense.

- 16** Liste de toutes les activités, formations, colloques ou conférences auxquels les employés (employés locaux et fonctionnaires) des différents Bureaux d'immigration du Québec à l'étranger ont pris part en 2017-2018. Ventilation des coûts rattachés à ces événements.

RP16

- 17** Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RP17

- 18** Pour chacun des Services d'immigration du Québec à l'étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour 2018-2019 :

RP18

- a) le nombre de demandes d'immigration par pays d'origine. Ventilation par pays d'origine;
- b) le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration;
- c) Le nombre d'immigrant admis au Québec; Ventilation par pays et par catégorie d'immigration;

- d) le nombre d'immigrants admis qui déclarent connaître le français. Ventilation par pays et catégorie d'immigration.
- e)
- 19** Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, pour 2018, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec. Prévisions pour 2019. **RP19**
 - 20** Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats émis (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec – CAQ) et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration pour 2018, ventilé par mois. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2019. **RP20**
 - 21** Le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers de demande d'immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Fournir la ventilation mensuelle des effectifs. Spécifier le nombre de personnes réaffectées lors de l'annonce de l'abandon du traitement des 18 000 dossiers ainsi que le nombre de personnes affectées à la tâche suite à l'injonction du 25 février 2019. **RP21**
 - 22** Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par secteur d'emploi pour 2018. Fournir les prévisions concernant 2019, par secteur d'emploi. Spécifier par secteur d'emploi les demandes saisonnières des demandes à contrat. **RP22**
 - 23** Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec en 2018, par pays d'origine. Ventiler les admissions par mois. Prévisions pour 2019. **RP23**
 - 24** Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par région administrative d'établissement. Spécifier le nombre de travailleurs temporaires saisonniers pour chacune des régions administratives. Prévisions pour 2019. **RP24**
 - 25** Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec, par domaine d'études, par pays d'origine et par région administrative d'établissement. Fournir des prévisions pour 2019-2020. **RP25**
 - 26** Les délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire. **RP26**
 - 27** Le nombre de requérants principaux pour chacune des catégories d'immigration, incluant les immigrants-investisseurs, en 2018-2019. **RP27**
 - 28** Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et la profession en 2018 et en prévision pour 2019. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrantes admis. **RP28**
 - 29** Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour 2018, et fournir les prévisions pour 2019. **RP29**
 - 30** Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour 2018, et fournir les prévisions pour 2019. **RP30**
 - 31** Le coût global de l'opération des réfugiés syriens au 31 mars 2019. **RP31**
 - 32** Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origines et par ville de destination. Prévisions pour 2019. **RP32**
 - 33** Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origine et par ville de destination. Prévisions pour 2019. **RP33**

34	Nombre de demandeurs d'asile pour les années civiles en 2018 et prévisions en 2019, par pays d'origine.	RP34
35	Total des investissements au programme « immigrants investisseurs » pour 2018-2019. Indiquer également le montant d'argent qui est actuellement en attente de placement.	RP35
36	Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires en 2018-2019.	RP36
37	Pour l'année 2018, le nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme Investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps. Fournir une ventilation mensuelle.	RP37
38	Nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée.	RP38
39	Taux de présence pour 2018 des immigrants admis au Québec. Ventiler selon l'année d'admission, la catégorie d'immigrant et la connaissance du français.	RP39
40	Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2010 et 2018.	RP40
41	Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.	RP41
42	Le taux de chômage et le taux d'emploi des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.	RP42
43	Le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d'origine.	RP43
44	Taux de rétention des immigrants admis au Québec, par catégories. (données les plus récentes) Ventilation par région.	RP44
45	Taux de rétention pour les immigrants économiques ventilés selon les sous-catégories suivantes (données les plus récentes) : a) investisseurs; b) entrepreneurs; c) travailleurs autonomes; d) travailleurs qualifiés.	RP45
46	Les revenus découlant des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection pour chacune des catégories d'immigration.	RP46
47	Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers.	RP47
48	Ventilation détaillée des dépenses pour 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ.	RP48
49	Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2018-2019, en indiquant pour chacune : a) le nom de la personne; b) la date de l'entrée en fonction; c) les fonctions antérieures; d) la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu; e) le titre de la fonction.	RP49

- 50** Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue. Fournir une ventilation mensuelle. **RP50**
- 51** Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration et le taux de succès à cet examen et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français. **RP51**
- 52** Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020. **RP52**
- 53** Nombre de nouveaux arrivants qui ont participé en 2018-2019 à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration. **RP53**
- 54** Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020. **RP54**
- 55** Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP55**
- 56** Liste des programmes en vigueur en 2018-2019 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer: **RP56**
- a) crédits accordés en 2018-2019;
 - b) prévisions pour 2019-2020;
 - c) nombre de personnes rejointes;
 - d) frais d'administration pour chaque programme;
 - e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures.
- 57** Copie des ententes signées en 2018-2019 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International. **RP57**
- 58** Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIDI à chacun des autres ministères et organismes pour l'année 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020. Préciser l'objectif du transfert. **RP58**
- 59** Ventilation détaillée des effectifs du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2018-2019 avec le lieu de travail habituel de chaque employé. Fournir une ventilation mensuelle des mouvements d'effectifs. **RP59**
- 60** Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation pour l'année 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP60**
- 61** Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les années civiles en 2018-2019; fournir les prévisions **RP61**

pour 2019-2020. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.

62	Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, en 2018-2019 : a) par centre régional; b) pour tout le Québec.	RP62
63	Liste de l'offre de service du MIDI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RP63
64	Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RP64
65	État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.	RP65
66	Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés par mesures pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	RP66
67	État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2018-2019.	RP67
68	Bilan des travaux réalisés en marge de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles : liste des programmes reconnus, des ententes signées et des ententes en négociation.	RP68
69	État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. Fournir une copie de tout document (analyse, étude ou autre) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal.	RP69
70	Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.	RP70
71	Rapport détaillé des activités du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Montants investis et nombre de bénéficiaire pour l'année 2018-2019, avec ventilation mensuelle. Fournir les prévisions pour 2019-2020.	RP71
72	État de la situation et suivi détaillé des différents programmes d'embauche des minorités par l'État québécois.	RP72
73	Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.	RP73
74	Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour l'année 2018-2019, ainsi que le délai de traitement.	RP74

- 75** Copie des ententes signées en 2018-2019 dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail. Copie du rapport final et des évaluations des programmes, incluant les recommandations. **RP75**
- 76** Pour 2018-2019, veuillez fournir les informations suivantes **RP76**
- a) le nombre d'immigrants de 17 ans et plus, selon la catégorie d'immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence);
 - b) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée;
 - c) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit et le nombre ayant complété un cours de francisation dans la première, la deuxième, la troisième, ou la quatrième année;
 - d) le nombre d'immigrants de 16 ans et moins, selon la catégorie d'immigration et par tranche d'âge, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence).
- 77** Détail de l'avancement des travaux entre le MIDI et les établissements d'enseignement postsecondaire des régions pour la promotion et le recrutement des étudiants étrangers en 2017-2018. Le projet pilote a pris fin en 2016. **RP77**
- 78** La liste des entreprises au Québec qui offrent des cours de francisation en milieu de travail et qui sont soutenus financièrement pour le faire par le ministère ou par le gouvernement en 2018-2019. **RP78**
- 79** Liste des actions entreprises en 2018-2019 afin de promouvoir l'intégration des immigrants en région. Fournir la date de début de chacune des initiatives. **RP79**
- 80** Liste des actions entreprises en 2018-2019 afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région. **RP80**
- 81** Nombre d'enseignants en francisation, du ministère ou embauchés par le ministère, en 2018-2019. Fournir une ventilation mensuelle. **RP81**
- 82** Taux de décrochage des cours de francisation en 2018-2019: **RP82**
- a) par centre de formation;
 - b) pour tout le Québec.
- 83** Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020, ventilation des crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Fournir une ventilation mensuelle. **RP83**
- 84** Concernant le projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel : liste des actions entreprises en 2018-2019 et le nombre de personnes qui ont obtenu en 2018-2019 un emploi au Québec dans leur profession, dans le cadre de ce projet. **RP84**
- 85** Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Ventilation des crédits alloués en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019. **RP85**

- 86 État d'avancement de l'établissement d'un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l'obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels. **RP86**
- 87 Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère en 2018-2019. **RP87**
- 88 Les coûts liés à toutes actions judiciaires, ventilés mensuellement, pour l'année 2018-2019. **RP88**
- 89 Copie des avis juridiques produits par le ministère ou tous autres organismes habilités à produire un avis juridique, reçu par le ministère préalablement au dépôt du projet de loi 9 *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. **RP89**
- 90 Études, analyses ou autres documents concernant l'impact du PL 9 sur le recrutement à l'étranger et/ou l'image du Québec à l'étranger. **RP90**
- 91 Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune:
- a. le coût;
 - b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
 - c. le nom des employés participants;
 - d. le nombre de candidats rencontrés;
 - e. le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec;
 - f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité;
 - g. les organismes accompagnateurs;
 - h. les pays visités.
- RP91**
- 92 Au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec*, toute ventilation des budgets prévus pour l'année 2019-2020. **RP92**
- 93 Les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec. Fournir une ventilation mensuelle. **RP93**
- 94 Les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA. De plus, fournir le nombre d'effectifs dédiés à l'opération de la plateforme ARRIMA, ventilation mensuelle. **RP94**
- 95 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date et le compte-rendu le cas échéant. **RP95**
- 96 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date et les comptes-rendus le cas échéant. **RP96**
- 97 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la migration irrégulière. Pour chacune des rencontres, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant. **RP97**

- 98** Les délais de traitement des demandes faites à partir de Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Veuillez fournir également les objectifs et les cibles à atteindre. **RP98**
- 99** Le nombre de dossiers traités à partir de Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Veuillez fournir également les objectifs et les cibles à atteindre. **RP99**
- 100** Le nombre de dossiers traités, mais finalement abandonnés et/ou rejetés à partir de Mon Projet Québec, pour l'année 2018-2019. Fournir une ventilation mensuelle. Prévisions pour 2019-2020. **RP100**
- 101** Le temps d'attente dans salle d'attente virtuelle de Mon Projet Québec, ventilé, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Prévisions pour 2019-2020. **RP101**
- 102** Les coûts de remboursement de toute erreur informatique lié Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Prévisions pour 2019-2020. **RP102**
- 103** Le nombre de problèmes techniques/, informatiques ou autres, depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA. **RP103**
- 104** Sommes versées en vertu de l'accord Canada-Québec par le gouvernement fédéral en 2018-2019. Fournir le bilan des sommes versés au Québec en vertu de l'Accord et fournir une ventilation des fonds par ministère et organisme. **RP104**
- 105** La liste des programmes de francisation et intégration, dont tous les ministères et organismes du Québec bénéficiaires d'un transfert sont responsables, et la dépense relative (projets spécifiques détaillés) à chacun de ces programmes en fonction des montants transférés, en 2018-2019. **RP105**
- 106** Concernant le cours Objectif intégration en 2018-2019 : **RP106**
- a) coût total;
 - b) nombre de participants total;
 - c) organismes qui ont donné le cours, nombre de séances et nombre de participants pour chacun.
- 107** Liste de tous les déplacements du ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun : **RP107**
- a) lieux;
 - b) dates;
 - c) objectifs;
 - d) coût total, ventilé par poste de dépense; agenda détaillé: liste des rencontres, activités, etc.
- 108** Liste de tous les déplacements du sous-ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun : **RP108**
- a) lieux;
 - b) dates;
 - c) objectifs;
 - d) Coût total, ventilé par poste de dépense.
- 109** Liste de tous les déplacements des employés du cabinet du ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun : **RP109**
- a) le nom et le poste de l'employé;
 - b) lieux;
 - c) dates;
 - d) objectifs
 - e) coût total, ventilé par poste de dépense;
 - f) agenda détaillé: liste des rencontres, activités, etc.

- 110 Le nombre d'effectifs affectés à la réalisation du projet de loi sur la laïcité de l'état. **RP110**
- 111 Fournir l'ensemble des notes, avis juridiques et rapports commandés et produits par le ministère dans le cadre de la réalisation du projet de loi sur la laïcité de l'état. **RP111**
- 112 Depuis le 18 octobre 2018, fournir l'ensemble des avis, études, rapports ou notes du ministère ou de tout autre organisme mandatés pour l'étude de faisabilité de la mise en place des recommandations et des propositions du rapport : Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois. **RP112**
- 113 Depuis le 18 octobre 2018, fournir l'ensemble des mesures mises en place par le MIDI afin de répondre efficacement aux recommandations et propositions du rapport : Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois. Fournir également la grille d'évaluation et les objectifs de chacune des mesures. **RP113**
- 114 Fournir l'échéancier détaillé de la mise en place de l'ensemble des recommandations et propositions du rapport : Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois. Fournir également l'ensemble des coûts déjà affectés à la mise en place des recommandations ainsi que les prévisions de coûts de mise en place, ventilés par recommandation et par année. **RP114**

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE
D'OPPOSITION**

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

- 1 Veuillez dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du MIDI et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI pour les années 2017-2018 et 2018-2019. **RP115**
- 2 Décrivez les étapes réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre de la mise en place du nouveau système ARRIMA. **RP116**
- 3 Depuis son entrée en fonction en octobre 2018, combien de rencontres le ministre de l'Immigration a-t-il eues avec son homologue fédéral ou avec d'autres instances du gouvernement fédéral ? Veuillez fournir le lieu, la date et la thématique générale abordée lors de ces rencontres. **RP117**
- 4 Veuillez fournir le plan d'action rédigé et actuellement utilisé à la suite des audits de la Vérificatrice générale de 2017 et les étapes réalisées du plan d'action. **RP118**
- 5 Veuillez ventiler les coûts de développement et de mise en place de la plateforme informatique Mon projet Québec avant son remplacement par ARRIMA. **RP119**
- 6 Veuillez fournir les statistiques d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) et les réfugiés parrainés (RPSP) admis selon leur lieu d'établissement et leur origine pour les années 2017-2018 et 2018-2019. **RP120**
- 7 Veuillez fournir le nombre de dossiers qui ont été traités depuis le jugement de la Cour de février 2019 obligeant le MIDI à poursuivre l'examen des 18 000 dossiers. **RP121**
- 8 Combien de Certification de sélection du Québec (CSQ) et de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ont été délivrés en 2018 ? Quelle est la prévision pour l'année 2019 ? **RP122**
- 9 Veuillez fournir une liste des programmes en francisation du MIDI et la ventilation de leur financement entre les années 2014-2018. **RP123**
- 10 Entre 2014 et 2018, combien de personnes ont suivi les cours de francisation? Parmi ces personnes, quel est le pourcentage d'individus qui a au moins atteint le niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*? **RP124**
- 11 Entre 2014 et 2018, combien d'étudiantes et d'étudiants internationaux sont restés au Québec après leurs études ? **RP125**
- 12 Advenant la suppression des 18 000 dossiers, comment s'effectuera la suppression des dossiers non traités ? Est-ce que des copies de sauvegarde seront conservées au ministère ? **RP126**
- 13 Au cours des dix dernières années (2008-2018), veuillez ventiler par année le nombre de fonctionnaires affecté au traitement des dossiers d'immigration. **RP127**
- 14 Veuillez fournir les redditions de comptes détaillés des trois *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec le MEES, le MSSS et le MTESS. Veuillez ventiler les sommes dépensées et les résultats atteints. **RP128**

15 Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan **RP129** d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes:

- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
 - d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
 - e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
 - f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
 - g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
 - h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE TROISIÈME GROUPE
D'OPPOSITION**

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

- 1 Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ). **RP130**
- 2 Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec – CAQ) émis et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration au cours de l'année civile 2018 et pour les trois années précédentes. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2019. **RP131**
- 3 Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par secteur d'emploi. Prévisions pour l'année civile 2019. **RP132**
- 4 Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine. **RP133**
- 5 Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement. **RP134**
- 6 Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par domaine d'études. Prévisions pour l'année civile 2019. **RP135**
- 7 Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine. **RP136**
- 8 Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement. **RP137**
- 9 Les délais de traitement des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire pour les cinq dernières années civiles. **RP138**
- 10 Les délais de traitement des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers, pour l'année civile 2018 et pour les trois années précédentes. **RP139**
- 11 Le nombre d'entrevues de sélection pour l'émission de CSQ dans la catégorie économique réalisées pour les cinq dernières années civiles. Fournir une ventilation par pays, ainsi que le nombre de sélections sur dossier pour l'émission de CSQ, ventilation par pays pour les cinq dernières années civiles. **RP140**
- 12 Ventilation détaillée des dépenses pour 2017-2018 et 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ. **RP141**
- 13 Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2017-2018 et en 2018-2019, en indiquant pour chacune : **RP142**
 - a. le nom de la personne;
 - b. la date de l'entrée en fonction;

- c. les fonctions antérieures;
- d. la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu;
- e. le titre de la fonction.

- 14 Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue pour les cinq dernières années civiles. **RP143**
- 15 Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI au titre de son nouveau règlement, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration et le taux de succès à cet examen en 2017-2018 et en 2018-2019, et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français. **RP144**
- 16 Copie des contrats accordés pour la réalisation d'activités de prospection et de promotion de l'immigration à l'étranger en 2017-2018 et en 2018-2019 (pour tous les programmes d'immigration). Ventilation des crédits alloués en 2017-2018 et en 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020, par pays, pour les activités de prospection et de promotion de l'immigration. Copie des notes, études, analyses et de tout le matériel relatif produit par ou pour le MIDI en 2018-2019 concernant les activités de promotion et de prospection de l'immigration. **RP145**
- 17 Ventilation annuelle, par secteur d'activité économique, des investissements au Programme « Immigrants investisseurs » pour les trois dernières années. Ventilation par pays d'origine des immigrants investisseurs admis au Québec pour les cinq dernières années. Indiquer le montant d'argent qui est actuellement en attente de placement. Indiquer le montant qui est disponible au titre de la promotion du Programme investisseurs, au 1^{er} avril 2019. **RP146**
- 18 Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2018-2019 qui n'ont pas été reconduits en 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis. **RP147**
- 19 Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2019-2020. **RP148**
- 20 Nombre de nouveaux arrivants, pour les cinq dernières années, qui ont participé à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration. **RP149**
- 21 Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2017-2018 et en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP150**
- 22 Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, depuis 2011-2012, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec. **RP151**
- 23 Liste des programmes en vigueur en 2018-2019 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer: **RP152**
 - a. Crédits accordés en 2017-2018 et en 2018-2019;
 - b. Prévisions pour 2019-2020;
 - c. Nombre de personnes rejointes;
 - d. Frais d'administration pour chaque programme;

c. Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures.

- 24 Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les cinq dernières années; fournir les prévisions pour 2019-2020. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années. **RP153**
- 25 Copie des ententes signées entre 2011-2012 et 2018-2019 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International. **RP154**
- 26 Bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, avec les ministères sectoriels suivants : Santé et Services sociaux, Travail, Emploi et Solidarité sociale et Éducation et Loisir, Enseignement supérieur et Recherche. **RP155**
- 27 Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIDI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP156**
- 28 Ventilation détaillée des effectifs du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2018-2019 et pour les quatre années précédentes, avec le lieu de travail habituel de chaque employé. **RP157**
- 29 Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation par année, depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP158**
- 30 Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019 : **RP159**
a. Par centre régional;
b. Pour tout le Québec.
- 31 Nombre d'immigrants ne parlant pas français et ne s'inscrivant pas au cours de francisation en 2012-2013, en 2013-2014, en 2014-2015, en 2015-2016, en 2016-2017, 2017-2018 et en 2018-2019. **RP160**
- 32 Résultats de l'enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation. **RP161**
- 33 Liste de l'offre de service du MIDI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours. **RP162**
- 34 Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie. **RP163**
- 35 État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants. **RP164**
- 36 Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés par mesures pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. **RP165**
- 37 État d'avancement de la mise en place d'un guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences. Le nombre de rencontres **RP166**

auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci.

-
- 38** État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2017-2018 et 2018-2019. **RP167**
-
- 39** État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. **RP168**
-
- 40** Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date. **RP169**
-
- 41** Fournir une copie de tout document (analyses, études ou autres) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. **RP170**
-
- 42** État d'avancement de la négociation avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie ou tout autre pays pour la signature d'ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles. Le nombre de rencontre auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci. **RP171**
-
- 43** Rapport détaillé des activités du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Montants investis et nombre de bénéficiaire pour les cinq dernières années. Fournir les prévisions pour 2019-2020. **RP172**
-
- 44** État de la situation et suivi détaillé des différents programmes d'embauche des minorités par l'État québécois. **RP173**
-
- 45** Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration. **RP174**
-
- 46** Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et par profession, depuis 2010. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrantes admis. **RP175**
-
- 47** Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour les cinq dernières années civiles; fournir les prévisions pour 2019. **RP176**
-
- 48** Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour les cinq dernières années civiles; fournir les prévisions pour 2019. **RP177**
-
- 49** Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2017-2018 et 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020. **RP178**
-
- 50** Suivi détaillé des travaux du MIDI en 2017-2018 et en 2018-2019 pour la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes. Plan d'action et tout autre mesure pertinente envisagée pour l'exercice 2019-2020. **RP179**
-
- 51** Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour les cinq dernières années, incluant l'exercice 2018-2019, ainsi que le délai de traitement. **RP180**

- 52 Bilan des travaux réalisés en marge de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles : liste des programmes reconnus, des ententes signées et des ententes en négociation. **RP181**
- 53 Copie des ententes signées en 2018-2019 dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail. Copie du rapport final et des évaluations des programmes, incluant les recommandations. **RP182**
- 54 Détails et état d'implantation du programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux. **RP183**
- 55 Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020, ventilation des crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. **RP184**
- 56 Concernant le projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel : liste des actions entreprises en 2017-2018 et en 2018-2020, et le nombre de personnes qui ont obtenu, en 2018-2019 et en 2019-2020, un emploi au Québec dans leur profession, dans le cadre de ce projet. Ventilation par année. **RP185**
- 57 Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Ventilation des crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. **RP186**
- 58 Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ces cinq dernières années. **RP187**
- 59 Depuis 2007-2008, la ventilation, par année, du nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme Investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps. **RP188**
- 60 Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, etc.) effectuées dans le cadre de la consultation pour la rédaction du document « Vers une nouvelle politique en matière d'immigration », préciser : **RP189**
- a. les organismes rencontrés;
 - b. les dates;
 - c. les ordres du jour;
 - d. les documents utilisés;
 - e. les procès-verbaux;
 - f. la ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère;
 - g. les coûts engagés par ces rencontres.
- 61 Au sujet du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, fournir tous les dates de rencontres, les noms des personnes présentes par ministère, les rapports préliminaires et les résultats du comité. Fournir un échéancier pour le dépôt du rapport et des recommandations. **RP190**
- 62 État d'avancement de l'établissement d'un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l'obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels. **RP191**
- 63 Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune : **RP192**

- a. le coût;
- b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
- c. le nom des employés participants;
- d. le nombre de candidats rencontrés;
- e. le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec;
- f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité;
- g. les organismes accompagnateurs;
- h. les pays visités.

64 Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, **RP193**
pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.

65 Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, par **RP194**
pays ou par région d'origine.

66 Liste détaillée et montants récupérés lors de la fermeture des bureaux **RP195**
régionaux. Indiquer le nombre de perte d'emplois.

67 Ventilation des montants dépensés pour la réouverture des bureaux **RP196**
régionaux en 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021.

68 Au sujet de l'Opération réfugiés syriens, fournir les montants **RP197**
supplémentaires que le MIDI et les autres ministères et organismes ont
réinvestis en 2018-2019 et les montants prévus en 2019-2020.

69 Nombre de réfugiés syriens accueillis en 2013-2014, 2014-2015, en **RP198**
2015-2016, 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019. Prévisions
pour 2019-2020.

70 Nombre total de réfugiés syriens accueillis au Québec depuis 2011. **RP199**

71 Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile **RP200**
2018, par pays d'origines et par ville de destination.

72 Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile **RP201**
2018, par pays d'origine et par ville de destination.

73 Nombre de demandeurs d'asile pour les années civiles 2015, 2016, **RP202**
2017, 2018 et 2019 (jusqu'à maintenant), par pays d'origine.

74 Nombre de demandeurs d'asile ayant franchi la frontière par le chemin **RP203**
Roxham à Lacolle pour les années civiles 2016, 2017, 2018 et 2019
(jusqu'à maintenant). Fournir les chiffres par mois.

75 Villes du Québec où se sont installés les réfugiés Syriens et le nombre **RP204**
de réfugiés par ville pour 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020.

76 Nombre de réfugiés syriens ayant réussi un cours de francisation. **RP205**

77 Nombre de réfugiés syriens s'étant inscrit à un cours de francisation. **RP206**

78 Taux de chômage pour les réfugiés syriens admis au Québec de 2011 à **RP207**
2019, par année.

79 Taux de présence des réfugiés syriens admis au Québec de 2011 à 2019, **RP208**
par année.

80 Au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action en matière **RP209**
d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble,
nous sommes le Québec, toute ventilation, même si préliminaire, des
montants prévus dans les crédits 2019-2020.

- 81** Montants investis par année et montant total concernant le portail informatique *Mon projet Québec* depuis son approbation jusqu'à ce jour. Nom des firmes de consultants ayant eu des contrats, s'il y a lieu, et copies des contrats. **RP210**
- 82** État de situation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation adopté en juin 2015. Indiquer les sommes allouées aux actions et initiatives qui découlent de cette mise en œuvre. Pour chaque initiative, décrire l'objectif recherché, indiquer les sommes allouées, les bénéficiaires, les mesures de suivi et de contrôle applicables. **RP211**
- 83** État de situation sur les activités du comité de liaison avec la communauté musulmane annoncé en novembre 2014. **RP212**
- 84** État de situation des activités du Centre de prévention à la radicalisation depuis sa création. **RP213**
- a. Indiquer les membres de la direction et les administrateurs, si applicable;
 - b. Indiquer les sommes allouées pour le fonctionnement et les initiatives du centre;
 - c. Faire un portrait des résultats des interventions du centre, notamment le nombre de cas traités et leur suivi par le centre.
- 85** Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère/organisme en 2018-2019 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones. **RP214**
- 86** Pour les cinq dernières années, nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée. **RP215**
- 87** Taux de présence pour l'année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon l'année d'admission. **RP216**
- 88** Taux de présence pour l'année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon la catégorie d'immigrant. **RP217**
- 89** Taux de présence pour l'année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon la connaissance du français. **RP218**
- 90** Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2010 et 2018. **RP219**
- 91** Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2018-2019. **RP220**
- 92** Pour 2017-2018 et 2018-2019, fournir une copie des 3 *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec les ministères suivants : Travail, Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Enseignement supérieur, et Santé et Service sociaux. Fournir une ventilation des montants dépensés et accordés, par ministère. **RP221**
- 93** Fournir une copie du rapport et des recommandations en lien avec la consultation menée par Arlindo Viera, un consultant externe mandaté par le MIDI, qui a effectué, à l'été 2017, une tournée de consultation visant à obtenir les avis d'une quinzaine d'organismes au sujet d'éventuelles améliorations pouvant être apportées au Programme Réussir l'intégration (PRInt) et à l'outil de reddition de comptes Ceri-GES. **RP222**

-
- 94 Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec. **RP223**
-
- 95 Ventilation des sommes dépensées pour la campagne de sensibilisation au caractère pluriel de la société québécoise et à l'apport de la diversité à la prospérité pour le compte du MIDI réalisée par l'agence Brad. **RP224**
-
- 96 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date. **RP225**
-
- 97 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date. **RP226**
-
- 98 Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant les passages irréguliers par le chemin Roxham à Lacolle. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les sujets abordés. **RP227**
-
- 99 Fournir une copie de tous les questionnaires, mémoires individuels et mémoires des OBNL déposés dans le cadre du forum « Valoriser la diversité et lutte contre la discrimination systémique ». **RP228**
-
- 100 Ventilation détaillée des dépenses du forum « Valorisation de la diversité et la lutte à la discrimination systémique ». **RP229**
-
- 101 Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une exemption de droits de scolarité. **RP230**
-
- 102 Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une bourse. **RP231**
-
- 103 Nombre de visas, ainsi que le nombre de refus, émis par Immigration Canada aux étudiants ayant reçu l'une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique ou l'une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Pour les refus, fournir une ventilation par pays de provenance et par raison évoquée. **RP232**
-

1. EN BREF

Le budget de dépenses 2019-2020 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 482,2 M\$. Ce montant comprend une provision de 165,7 M\$ pour les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services d’accueil, de francisation et d’intégration aux personnes immigrantes, soit les ministères de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le budget attribué au Ministère permet de réaliser les mesures qui permettront non seulement de mieux accompagner les personnes immigrantes tout au long de leur parcours visant à réaliser leur projet de vie, mais aussi de mieux soutenir les collectivités et les employeurs afin de répondre aux besoins du Québec.

2. PORTEFEUILLE « IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Programme	2019-2020			Crédits (000 \$)	2018-2019 Crédits (000 \$)	%
	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements			
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)			
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	15 378,6	5 520,0	18 238,8	28 097,4	22 134,3	26,9% ¹
2. Immigration, francisation, diversité et inclusion	466 782,2	-	-	466 782,2	325 420,9	43,4% ²
	482 160,8	5 520,0	18 238,8	494 879,6	347 555,2	42,4%
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6	-
Crédits à voter				494 870,0	347 545,6	42,4%

VENTILATION PAR SUPERCATÉGORIES DU PORTEFEUILLE

Budget de dépenses	2019-2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)	%
Rémunération	104 336,9	58 443,7	78,5%
Fonctionnement	228 606,0	205 606,3	11,2%
Transfert	149 217,9	74 904,2	99,2%
Total	482 160,8	338 954,2	42,2%

Budget d'investissements	2019-2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)	%
Immobilisations tangibles	7 800,0	300,0	2 500 %
Immobilisations en ressources informationnelles	10 352,8	13 735,0	(24,6%)
Prêts, placements, avances et autres	86,0	86,0	-
TOTAL	18 238,8	14 121,0	29,2%

¹ L'augmentation des crédits destinés au programme *Direction et administration* s'explique notamment par des crédits supplémentaires octroyés au Ministère afin d'acquérir le mobilier nécessaire au réaménagement de ses bureaux au Carré Saint-Laurent.

² L'augmentation des crédits destinés au programme *Immigration, francisation, diversité et inclusion* s'explique par des crédits supplémentaires octroyés qui permettront notamment de financer la bonification de l'offre de service en francisation, la mise en place d'un parcours d'accompagnement personnalisé en intégration et la bonification des différents programmes offerts aux personnes immigrantes.

PROGRAMME 1 : DIRECTION ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

2019-2020				2018-2019	%	
Éléments	Budget de dépenses (000 \$)	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit (000 \$)	Plus : Budget d'investissements (000 \$)	Crédits (000 \$)	Crédits (000 \$)	
1 Direction et administration	15 378,6	5 520,0	18 238,8	28 097,4	22 134,3	26,9%
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (RLRQ, chapitre E-18)				9,6	9,6	-
Crédits à voter				28 087,8	22 124,7	27,0%

Ventilation par supercatégories

Éléments		2019-2020	2018-2019	%
Budget de dépenses	1	(000 \$)	(000 \$)	
Rémunération	6 909,0	6 909,0	6 392,6	8,1%
Fonctionnement	8 222,1	8 222,1	6 893,2	19,3 %
Transfert	247,5	247,5	247,5	-
Total	15 378,6	15 378,6	13 533,3	13,6%

Budget d'investissements		2019-2020	2018-2019	%
		(000 \$)	(000 \$)	
Immobilisations tangibles	7	7 800,0	300,0	2 500,0%
Immobilisations en ressources informationnelles	10 352,8	10 352,8	13 735,0	(24,6%)
Prêts, placements et avances	86,0	86,0	86,0	-
TOTAL	18	18 238,8	14 121,0	29,2%

PROGRAMME 2 : IMMIGRATION, FRANCISATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

		2019-2020			2018-2019	%
Éléments	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	
1 Services de francisation	170 269,2	-	-	170 269,2	94 232,2	80,7%
2 Diversité et inclusion	104 014,5	-	-	104 014,5	38 512,5	170,1%
3 Immigration et prospection	18 809,0	-	-	18 809,0	21 356,6	(11,9%) ₃
4 Performance, développement et soutien à la transformation	7 940,0	-	-	7 940,0	5 570,1	42,5%
Sous-total	301 032,7	-	-	301 032,7	159 671,4	88,5%
5 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants	165 749,5	-	-	165 749,5	165 749,5	-
Crédits à voter	466 782,2	-	-	466 782,2	325 420,9	43,4%

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2019-2020	2018-2019	%
	1	2	3	4	5	(000 \$)	(000 \$)	
Rémunération	58 108,6	23 205,9	10 190,0	5 923,4	-	97 427,9	52 051,1	87,2%
Fonctionnement	42 421,4	7 297,4	2 899,0	2 016,6	165 749,5	220 383,9	198 713,1	10,9%
Transfert	69 739,2	73 511,2	5 720,0	-	-	148 970,4	74 656,7	99,5%
Total	170 269,2	104 014,5	18 809,0	7 940,0	165 749,5	466 782,2	325 420,9	43,4%

³ La diminution des crédits dans l'élément *Immigration et prospection* n'aura aucun impact sur les services offerts à la clientèle qui continueront d'évoluer en fonction des besoins. En fait, malgré cette diminution, il convient de préciser que cette diminution sera compensée par les crédits au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

CRÉDIT AU NET

	2019-2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)
Programme 2 – Immigration, Francisation, Diversité et Inclusion		
Dépenses du programme (excluant les dépenses ne nécessitant pas de crédit et la provision)	466 782,2	325 420,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	4 500,0	4 500,0
Crédit au net	462 282,2	320 920,9

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l’analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Lorsque ces revenus dépassent 4 500 000 \$, le crédit de ce programme peut être augmenté d’un montant équivalent aux revenus compris entre 4 500 000 \$ et 49 000 000 \$ et d’un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 49 000 000 \$.

CRÉDITS DE TRANSFERT

	2019-2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)	%
Programme 1 – Direction et soutien aux activités du Ministère			
Autres crédits de transfert	247,5	247,5	-
Programme 2 – Immigration, Francisation, Diversité et Inclusion			
Programme d’aide financière pour l’intégration linguistique des immigrants	69 739,2	38 145,0	82,8%
Programme Interconnexion	2 800,0	2 800,0	-
Programme Mobilisation-Diversité	17 600,1	9 230,1	90,7%
Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels	2 920,0	2 950,0	(1,0%)
Programme Réussir l’intégration	50 120,0	19 720,0	154,2%
Programme Soutien à la mission	5 691,0	1 311,6	333,9%
Autres crédits de transfert	100,0	500,0	(80,0%)
Total du programme 2	148 970,4	74 656,7	99,5%
Total du portefeuille	149 217,9	74 904,2	99,2%

VENTILATION PAR BÉNÉFICIAIRES

	2019-2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)	%
Municipalités	4 115,1	1 195,1	244,3%
Organismes à but non lucratif	50 563,6	32 564,1	55,3%
Personnes	94 539,2	41 145,0	129,8%
Total du portefeuille	149 217,9	74 904,2	99,2%

VENTILATION PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES

	2019- 2020 (000 \$)	2018-2019 (000 \$)	%
Support	149 217,9	74 904,2	99,2%
Total du portefeuille	149 217,9	74 904,2	99,2%

3. DÉFINITION DES PROGRAMMES

Programme 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme en 2019-2020 vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l’information et l’amortissement des systèmes informatiques. Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 15,4 M\$.

Programme 2

Immigration, francisation, diversité et inclusion

Ce programme en 2019-2020 vise à assurer une sélection de l’immigration en adéquation avec les besoins du Québec et de ses régions, afin que l’immigration contribue pleinement à la prospérité du Québec. Dans ce contexte, il vise également à favoriser une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Les éléments 1 à 4 de ce programme constituent les activités assumées par le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion alors que l’élément 5 représente une provision pour la réalisation d’activités soutenant l’accueil, la francisation et l’intégration des personnes immigrantes effectuées par d’autres ministères.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 466,8 M\$.

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODES D'INTERVENTION PAR SECTEUR

HAUTE DIRECTION

Bureau du sous-ministre et secrétariat général

- Soutenir et conseiller le sous-ministre dans la réalisation de la mission du Ministère et dans la gestion des affaires ministérielles courantes;
- Soutenir la gouvernance du Ministère et agir comme interface entre le politique et l'administratif;
- Contribuer à l'établissement d'une vision ministérielle en appui au sous-ministre, aux unités administratives et à la réalisation des mandats horizontaux des dossiers stratégiques;
- Coordonner les rencontres statutaires du comité exécutif et du ministre;
- Gérer, à titre de responsable de l'accès à l'information, l'accès aux documents du Ministère et assurer la protection des renseignements personnels;
- Coordonner et préparer les diverses auditions parlementaires, notamment l'étude des crédits budgétaires;
- Coordonner les activités relatives à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, à la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – pour une réglementation intelligente*, à la *Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et à la *Politique familiale* du Québec.

Direction des communications

- Conseiller les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des unités administratives en matière de communication publique et interne;
- Assurer la cohérence des messages en fonction des priorités ministérielles et gouvernementales;
- Concevoir, réaliser et produire des activités et des moyens d'information, de promotion, de relations publiques et de communications numériques destinées aux clientèles;
- Élaborer, promouvoir et veiller à l'application de la politique linguistique du Ministère;
- Veiller au respect du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

Direction des affaires juridiques

- Rédiger des lois et règlements sous la responsabilité du Ministère, ainsi que réviser ou rédiger certains autres actes juridiques tels que les contrats, les ententes, les décrets ou les arrêtés ministériels;
- Conseiller le Ministère, verbalement ou par écrit, sur toute question de droit qui le concerne, que ce soit en droit de l'immigration, en droit administratif ou autres;
- Travailler de concert avec les juristes de la Direction du contentieux de Montréal ou de Québec lorsque ces derniers représentent le Ministère dans les litiges portés devant les tribunaux autres que le Tribunal administratif du Québec;
- Représenter le Ministère devant le Tribunal administratif du Québec.

SECTEUR PLANIFICATION, COORDINATION STRATÉGIQUE ET PERFORMANCE

- Coordonner les relations intergouvernementales, interministérielles et internationales;
- Négocier les ententes interministérielles, intergouvernementales et internationales, afin de faciliter l'accès des personnes immigrantes aux divers programmes gouvernementaux et de les adapter à leurs besoins;
- Assurer la coordination, la cohérence et la concordance des orientations et activités, en dégagant une vision intégrée des priorités ministérielles;
- Superviser le cycle de gestion ministériel;
- Planifier l'immigration et la gestion de la demande;

- Effectuer une lecture stratégique et prospective de l'environnement, interne et externe, et des attentes des citoyens par un programme de recherche, des exercices d'étalonnage, de mesure de la satisfaction de la clientèle et ses besoins;
- Assurer la planification et la production de données et d'analyses permettant de mieux connaître l'impact économique de l'immigration, notamment sur la réponse aux besoins du marché du travail, par secteur économique, par région ou sur les finances publiques;
- Assurer la conformité des programmes et services du Ministère;
- Soutenir les responsables dans l'identification, l'évaluation, le traitement et le suivi des risques et offrir aux différentes unités administratives un service-conseil en gestion intégrée des risques;
- Fournir à l'organisation l'expertise et les conseils en vue de prévenir, détecter et réprimer les infractions à l'application de la LIQ et de ses règlements, et en matière d'authentification des documents et de validation des renseignements reçus;
- Évaluer les différents programmes et émettre des recommandations sur la pertinence, la cohérence, la conformité, l'efficacité et l'efficience de l'action ministérielle;
- Développer et mettre en œuvre des activités de contrôle afin d'assurer la conformité des programmes et services au cadre légal, réglementaire, administratif et financier applicable;
- Appuyer le sous-ministre dans l'exercice de ses responsabilités en lien avec la haute direction, les gestionnaires et le comité d'audit, lui procurer une assurance sur le degré de maîtrise des opérations au Ministère de façon à apporter une valeur ajoutée à l'organisation;
- Les modes d'intervention du secteur sont :
 - Veille et coordination des relations interministérielles, intergouvernementales et internationales;
 - Coordination des opérations et mandats spéciaux (demandeurs d'asile, révision réglementaire révision administrative);
 - Soutien aux secteurs, travaux de révision de programmes;
 - Coordination de la préparation du Plan stratégique, du Plan d'action annuel, du Rapport annuel de gestion et de la reddition de comptes en général;
 - Travaux d'évaluation et d'analyses économiques, coordination du tableau de bord de gestion et du suivi des dossiers prioritaires;
 - Responsable de toutes les données administratives du Ministère.

SECTEUR IMMIGRATION ET PROSPECTION

Le secteur de l'Immigration et de la Prospection a la mission suivante :

- Identifier, cibler, recruter et sélectionner les candidats à l'immigration temporaire et permanente en fonction des besoins démographiques et économiques de la société québécoise et de sa capacité d'accueil;
- Élaborer, réviser et soutenir la mise en œuvre des politiques et programmes d'immigration et de prospection qui répondent aux besoins économique, démographique et linguistique du Québec et qui se démarquent dans un environnement international hautement compétitif;
- Promouvoir la sélection, à titre permanent, d'étudiants étrangers diplômés du Québec et de travailleurs étrangers temporaires en emploi au Québec;
- Assurer la contribution de l'immigration au développement économique du Québec en encourageant et favorisant l'établissement au Québec de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires;
- Faciliter la réunification familiale entre les résidents québécois et les membres de leur famille immédiate et s'assurer du respect des engagements pris à cet égard;
- Participer à l'effort de solidarité internationale à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile et autres personnes en situation particulière de détresse.

Le secteur de l'Immigration et de la Prospection assume les fonctions suivantes :

- Concevoir, orienter, gérer et mettre en œuvre des politiques et programmes d'immigration et de prospection;

- Analyser les demandes de certificats de sélection, de certificats d'acceptation et d'engagement et rendre les décisions appropriées dans le respect de l'intégrité des processus. Analyser, le cas échéant, les offres d'emploi;
- Superviser et gérer les opérations et les processus de sélection des personnes immigrantes, incluant la collaboration au développement et à la mise en œuvre du Système de déclaration d'intérêt et sa gestion;
- Faire la promotion du Québec à l'étranger et développer des stratégies globales de recrutement international avec l'objectif de cibler les clientèles qui répondent mieux et rapidement à ses besoins;
- Collaborer et coordonner des missions gouvernementales et ministérielles à l'étranger, des équipes qui lui sont dédiées et de l'interface avec les équipes régionales en matière de prospection, d'attraction et de rétention;
- Veiller à l'intégrité des programmes d'immigration par la détection de la fraude documentaire, renforcer la confiance en la qualité des services délivrés, développer et maintenir l'expertise et la connaissance ministérielle en matière d'authentification et d'évaluation professionnelle;
- Veiller à la gestion de l'évaluation professionnelle et de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et des dispositifs contribuant à répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec;
- Contribuer à l'élaboration et à l'utilisation des outils de soutien à la performance organisationnelle et à l'évaluation des programmes et services;
- La mise en place d'un système d'assurance qualité et le développement de bases de connaissances afin d'assurer un traitement rigoureux des demandes d'immigration et la délivrance des certificats de sélection, d'acceptation et d'évaluations comparatives des études effectués à l'étranger.

SECTEUR FRANCISATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

- Rassembler toutes les fonctions de planification, de politiques et de programmes en matière de francisation, de diversité et d'inclusion;
- Assurer la mise en œuvre du parcours d'accompagnement personnalisé visant à outiller les personnes immigrantes de manière à favoriser leur pleine participation à toutes les dimensions de la vie collective au Québec;
- Permettre la complémentarité des interventions ministérielles pour la pleine participation;
- Affirmer le leadership ministériel en faveur d'une gouvernance responsable, cohérente et efficace des efforts de tous les ministères, organismes et partenaires;
- Assurer la cohérence et la concordance des orientations et activités du Ministère avec les priorités gouvernementales et le cadre de gestion gouvernemental qui affirme la priorité accordée par l'Administration à la qualité des services aux citoyens et qui instaure un cadre de gestion axé sur les résultats et le principe de la transparence;
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes qui visent à favoriser l'édification d'une société inclusive et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au développement du Québec;
- Assurer la conformité et la reddition des comptes des programmes et services en matière de francisation, de diversité et d'inclusion;
- Assurer un leadership auprès des instances municipales et territoriales, afin que soient édifiées des collectivités accueillantes pour une pleine participation en français des personnes immigrantes;
- Coordonner la programmation des services de francisation, de participation et d'inclusion;
- Assurer la concertation avec les différents partenaires gouvernementaux impliqués dans l'accueil, l'établissement et la pleine participation des personnes immigrantes;
- Mettre en œuvre les politiques, les stratégies d'action et les programmes du Ministère en matière de francisation, de participation et d'inclusion, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- Soutenir un réseau de partenaires performants chargés d'assurer une prestation de services aux personnes immigrantes par le biais des programmes du Ministère;

- Coordonner la mise en œuvre des Plans d'action relatifs au rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ);
- Les modes d'intervention du secteur sont :
 - Les programmes suivants : le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants, le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants, le Programme Mobilisation-Diversité, le Programme Réussir l'intégration, le Programme Soutien à la mission, le Programme Accès aux ordres professionnels.
- Le développement d'une offre de services de francisation et d'intégration, offerts dès l'étranger et au Québec, en réponse à l'élargissement de la clientèle et en fonction de l'évolution des technologies de l'information;
- Le soutien et l'encadrement d'un réseau de partenaires offrant des cours de français, langue d'intégration et de cohésion sociale, dans l'ensemble du Québec;
- Le développement des programmes et services aux entreprises ainsi que la conception des outils de soutien afférents;
- Élaborer, déployer, mettre en œuvre et implanter la Stratégie d'intervention territoriale, en soutenant et en encadrant les 6 directions régionales;
- La gestion de l'accès des personnes immigrantes aux services ministériels de la participation et des partenariats, en ligne ou en présentiel, en fonction de leurs profils.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET SOUTIEN À L'ORGANISATION

- Proposer des orientations, recommander des stratégies et élaborer des politiques, des cadres et des directives de manière à favoriser une utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles allouées au Ministère;
- Définir les stratégies, les mesures et les moyens qui seront utilisés pour renforcer la gestion axée sur les résultats, notamment mettre en œuvre les éléments découlant de la Loi sur l'administration publique, plan annuel de gestion des dépenses;
- Soutenir l'organisation en matière de gestion contractuelle, de gestion immobilière, de gestion des ressources humaines et en développement organisationnel ainsi qu'en technologie de l'information;
- Planifier les dépenses en ressources informationnelles (Planification annuelle en ressources informationnelles, le Plan triennal des projets et activités en ressources informationnelles, le Plan québécois des infrastructures, etc.);
- Gérer et soutenir les projets et les programmes du Ministère;
- Développer des stratégies de services en immigration, en francisation et en intégration;
- Soutenir les autorités du Ministère dans la mise en œuvre de projets innovateurs corporatifs majeurs et dans la gestion des changements de grande envergure, notamment les projets de modernisation de la gestion publique;
- Promouvoir la vision du Projet Carré Saint-Laurent dans le but d'offrir un environnement de travail innovant, flexible et stimulant qui favorise la collaboration et à orienter les travaux de conception, de réalisation et d'implantation de cette vision.

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question sont diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 18).
Référence: <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>

LIEU ET DATE	BUT	PERSONNES RENCONTRÉES	COÛT	NOM
Ottawa, 12 avril 2018	Comité d'application	Glen Linder, directeur général des relations internationales et intergouvernementales Immigration, réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC et les directeurs ou professionnels impliqués dans les sujet à l'ordre du jour	512,50 \$	Annie Bernard, Coordinatrice des relations intergouvernementales canadiennes et internationales Louis Bélanger, directeur général des opérations d'immigration Anne-Marie Fadel, directrice de la recherche et de la planification Fanny Marcoux, directrice de l'immigration familiale et humanitaire
Toronto 25 et 26 avril 2018	Rencontre dans le cadre des travaux sur le Plan régional d'intervention concernant les demandeurs d'asile établi par le gouvernement fédéral.	Tihana Majcen, directrice par intérim de la Direction de l'Immigration familiale et humanitaire. Représentants de plusieurs ministères fédéraux et ministères ontariens	1424,16\$	Tihana Majcen, directrice par intérim de la Direction de l'immigration familiale et humanitaire.
Ottawa Du 28 au 31 mai 2018	Assister aux conférences du 4 ^e Sommet sur l'immigration canadienne organisé par le <i>Conference Board du Canada : National Immigration Centre pour les membres, du 29 au 31 mai 2018</i>	Kareem El Assad (Conference Board) Mia Homsy (Institut du Québec) Plusieurs représentants d'IRCC Membres provinciaux du centre de recherche sur l'immigration du Conférence Board Chercheurs universitaires	1 252,60 \$	Charlotte Poirier, directrice générale de la planification et du soutien à la performance Anne-Marie Fadel, directrice de la recherche et de la planification. <i>A participé du 28 au 31 mai 2018</i> Jacques Leroux, sous-ministre adjoint à la performance au développement et au soutien à la performance. <i>A participé du 30 au 31 mai 2018</i>

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

Toronto Du 7 au 9 juin 2018	Colloque international sur les droits des réfugiés 2018 – Réseautage et échanges de connaissances	Conseil canadien des réfugiés Organismes, universitaires, responsables gouvernementaux	1 016,68 \$	Anne-Marie Morin-Dion, conseillère, Direction des politiques et programmes de participation
Ottawa Du 13 au 15 juin 2018	Groupe FPT Établissement Conseil national de l'établissement	IRCC Responsables de l'immigration dans les provinces et représentants des organismes parapluie	658,86 \$	Danièle Boudreau, conseillère, Direction des politiques et programmes de participation
Ankara (Turquie) Du 10 juillet au 1 ^{er} septembre 2018	Mission de sélection des candidats gens d'affaires, Programme des investisseurs.	Entrevues de sélection auprès des candidats au Programme des investisseurs, qui proviennent majoritairement du Pakistan, du Bangladesh et de l'Iran.	19 786,37\$	Anthony Côté, conseiller en immigration, Service des gens d'affaires.
Winnipeg Du 12 au 13 juillet 2018	Forum FPT des ministres responsables de l'immigration	Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'immigration	2 771,87 \$	Annie Bernard, Coordinatrice des relations intergouvernementales canadiennes et internationales Direction générale des Relations intergouvernementales, interministérielles et internationales Johanne Dumont, sous-ministre adjointe à l'immigration et à la prospection
Ottawa 25 juillet 2018	Participer à une consultation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada concernant un rapport de la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié en lien avec le dossier des demandeurs d'asile.	Tihana Majcen, directrice par intérim de la Direction de l'immigration familiale et humanitaire,	177,12 \$	Tihana Majcen, directrice par intérim de la Direction de l'immigration familiale et humanitaire

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

Ottawa 26 juillet 2018	Comité mixte	Paul MacKinnon, Sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et de programmes Immigration, réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC et directeurs ou professionnels impliqués dans les sujets à l'ordre du jour	587,50 \$	Annie Bernard, Coordonnatrice des relations intergouvernementales canadiennes et internationales Direction générale des Relations intergouvernementales, interministérielles et internationales Jacques Leroux, sous-ministre adjoint à la performance au développement et au soutien à la performance Louis Bélanger, directeur général des opérations d'immigration Anne-Marie Fadel, directrice de la recherche et de la planification
Ottawa Du 17 au 20 septembre 2018	Formation sur l'intégrité des programmes organisée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	Formateurs d'IRCC, Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ainsi que les représentants du programme des candidats des provinces (PCP) de toutes les provinces et territoires. Kayla Ross (Agente de programme, IRCC, organisatrice et modératrice de la formation) Mélanie Plotkin (IRCC) Michelle Lalande (IRCC) James Miklos (IRCC) Simon Varricchio (IRCC) Todd Jolicoeurand (IRCC)	831,90 \$	Ibrahim Napon, coordonnateur à l'authentification et à la vérification.

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

		Lisa MacIntyre (IRCC) Peter Christensen (IRCC) Robert Forest (IRCC) Plusieurs représentants des provinces et territoires		
Philadelphie (États-Unis) D 1 ^{er} au 4 octobre 2018	Participer à la rencontre annuelle de <i>The Association for International Credential Evaluation Professionals</i> (TAICEP) et y coprésenter deux ateliers	Divers experts en évaluation de diplômes internationaux	2250,17\$	Michel Bédard, Conseiller à la Direction de l'évaluation professionnelle et de la reconnaissance des compétences
Paris (France) Du 27 octobre au 1 ^{er} novembre 2018	Participation à la réunion annuelle du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE	M. Scarpetta (Directeur de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE), et d'autres experts de l'OCDE des migrations internationales	2 726,58 \$	Marie-Josée Lemay, Directrice générale des politiques et programmes de francisation, de diversité et d'inclusion
Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte-d'Ivoire), Paris (France) Du 3 au 21 novembre 2018	Mission de prospection	Représentants d'organismes en lien avec la mobilité professionnelle, d'universités, d'Alliances françaises, de responsables gouvernementaux et conseillers de l'Ambassade du Canada	17300 \$ (montant estimé selon CT, compte non finalisé)	Siegfried Gagnon et Amélie Drewitt, Conseillers au Service d'accompagnement au recrutement international
Ottawa Du 5 au 6 novembre 2018	Rencontre du groupe de travail FPT des politiques et de la planification	IRCC et des représentants des provinces et territoires	1 125 \$	Annie Bernard, Coordinatrice des relations intergouvernementales canadiennes et internationales Anne-Marie Fadel, directrice de la recherche et de la planification. <i>(Mme Fadel, n'a pas assisté à la rencontre et ne s'est pas déplacée)</i>

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

Ottawa 6 novembre 2018	Rencontre des ministres provincial et fédéraux	Ahemed Hussen, Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Dominic Leblanc, Ministre des Affaires intergouvernementales	425 \$	Jacques Leroux, sous-ministre adjoint à la performance au développement et au soutien à la performance Bernard Matte, sous-ministre du ministère de l'immigration de la Diversité et de l'inclusion
Paris (France) Du 16 novembre au 8 décembre 2018	Assurer la direction du BIQ et la coordination des activités en lien avec les Journées Québec (1 et 2 décembre 2018)	N/A	11 200\$ (montant estimé selon CT, compte non finalisé)	Sylvie Beaulieu, Cheffe du Service de soutien aux opérations de prospection
Brésil Du 25 novembre au 8 décembre 2018	Mission de soutien aux activités de prospection et d'attraction	Représentants gouvernementaux, d'organismes internationaux et nationaux en lien avec la mobilité professionnelle, d'Alliances françaises, participation à des salons d'emploi.	7 060\$ (montant estimé selon CT, compte non finalisé)	Darijo Bosnjak, conseiller en prospection et à la promotion
Ottawa Du 5 au 7 décembre 2018	Assister à la 2 ^{ème} conférence annuelle de l'association d'études canadiennes sous le thème " Statistique Canada 100 ans bien comptés" Assister aux discussions concernant « les Indicateurs de l'intégration au Canada (IIC) », développés par l'Institut canadien pour les identités et les migrations IICIM) avec le financement d'Immigration Réfugiés Citoyenneté Canada (IRCC).	Jack Jedwab, Institut canadien pour les identités et les migrations (ICIM), Association d'études canadiennes (AEC) Ashley Manuel, Institut canadien pour les identités et les migrations Paul Holley, Institut canadien pour les identités et les migrations Yasmin Gur, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)	1 487 \$	Atika Chentir, conseillère en recherche

RG1. Liste des voyages hors Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019¹

		Yoko Yoshida, Université de Dalhousie Feng Hou, Statistique Canada Lorna Jantzen, IRCC Michael Haan, Université de Western Ontario		
Ottawa – 8 janvier 2019	Rencontre pré-départ-Mission Philippines et Vietnam	Ambassadeur des Philippines et des représentants officiels de l'Ambassade	200\$ (montant estimé selon compte de dépenses, compte non finalisé)	Paul Trottier et Siegfried Gagnon, Conseillers au Service d'accompagnement au recrutement international
Ottawa Du 30 janvier au 1 ^{er} février 2019	Groupe FPT Établissement Conseil national de l'établissement	IRCC Responsables de l'immigration dans les provinces et représentants des organismes parapluie	743,11 \$	Danièle Boudreau
Manille (Philippines) et Ho Chi Minh et Hanoi (Vietnam) Du 8 au 25 février 2019	Mission de prospection	Responsables gouvernementaux, de centres de formation professionnelle et technique, et d'organismes de réglementation et d'accréditation pour les ressortissants de ces pays voulant travailler à l'étranger, conseillers de l'Ambassade du Canada	14 400\$ (montant estimé selon CT, compte non finalisé)	Paul Trottier et Siegfried Gagnon

RG2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2018-2019 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés;
- d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
- e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Selon les données disponibles en date du 28 février 2019, aucune somme n'a été déboursée en frais de voyage en avion pour l'année 2018-2019.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 par. 17) : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RG3. Liste des dépenses en publicité pour 2018-2019 (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2018-2019, et les prévisions pour 2019-2020;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d’octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l’organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Type d'événement	Fournisseur	Mode d'octroi	Objet	Coût
Publicité Web	Facebook	Gré à gré	Promotion des Mérites en francisation : lancement de la période de mise en candidatures	150,00 \$
Publicité Web	Facebook	Gré à gré	Promotion des Mérites en francisation : fin prochaine de la période de mise en candidatures	350,00 \$

TOTAL : 500,00 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l’information se trouve aux engagements financiers qui feront l’objet d’une étude particulière par la Commission de l’administration publique.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les renseignements diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 24) à l'adresse suivante : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>, sous l'onglet « Contrats de publicité et de promotion ».

RG4. Liste des dépenses pour l’organisation et la tenue de conférences de presse, d’événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

- Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement

- Par un professionnel ou par une firme externe:
- d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d’octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement

Type d'événements	But visé	Fournisseurs	Coût
Conférence de presse	Lancement de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), le 5 novembre 2018	Cloutier, Denis (photographe)	350,00 \$
Salon	Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, les 30 et 31 mai 2018	Immigrant Québec (location d'espace) Centre des services partagés du Québec (logistique)	14 934,61 \$

Total : 15 284,61 \$

RG5. La liste des dépenses en formation de communication :

- organisées par le Ministère ou l'organisme :
 - a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;
 - données par un professionnel ou une firme externe :
 - d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et le nom des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
-

Les informations au sujet des dépenses en formation pour l'ensemble des ressources des directions des communications seront transmises par le ministère du Conseil exécutif.

Organisées par le ministère ou l'organisme pour l'exercice 2018-2019 :

Aucune formation de communication n'a été organisée par le Ministère pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019.

Données par un professionnel ou une firme externe pour l'exercice 2018-2019 :

Aucune formation de communication n'a été organisée par une firme externe pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24) :
<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RG6. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
- e) les personnes qui ont reçu la formation.

Aucune dépense n'a été effectuée pour de la formation de communication pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés pour l'année financière 2018-2019.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 par. 22, 23): <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RG7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2018-2019, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions

**Liste des contrats de services
Contrats de 1 000 \$ à 24 999 \$
1^{er} avril 2018 au 28 février 2019**

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
9171-5136 Québec inc.	Service de traduction, révision et relectures d'épreuves de divers documents en français vers l'espagnol	7 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
9191-1404 Québec inc.	Location de salle, installation du matériel de projection et services d'audio et d'éclairage dans le cadre de la tenue du Gala Prix Reconnaissance pour le personnel du Ministère	7 215 \$	Contrat conclu de gré à gré
9292-5718 Québec inc.	Location de salle dans le cadre de la formation du personnel enseignant et des conseillers en partenariat	18 070 \$	Contrat conclu de gré à gré
9292-5718 Québec inc.	Location de salle dans le cadre du 50e anniversaire du Ministère	6 914 \$	Contrat conclu de gré à gré
9345-0807 Québec Inc	Agir à titre de membre externe du comité d'audit interne du Ministère	8 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
ABC Lotbinière	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	5 914 \$	Contrat conclu de gré à gré
ABC Lotbinière	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 631 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
ABC Lotbinière	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 631 \$	Contrat conclu de gré à gré
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	18 128 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur la rédaction persuasive	4 300 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur la rédaction persuasive	4 400 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur l'écriture stratégique	9 200 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur la rédaction persuasive	4 700 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur l'écriture stratégique	2 350 \$	Contrat conclu de gré à gré
Acti-Com	Formation portant sur l'écriture stratégique	2 350 \$	Contrat conclu de gré à gré
AD HOC Solutions linguistiques inc.	Service de révision linguistique de divers documents du français vers diverses langues	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
AFI expertise	Formation « Architecting Microsoft Azure Solutions »	7 740 \$	Contrat conclu de gré à gré
AFI expertise	Formation « VMware vSphere »	3 660 \$	Contrat conclu de gré à gré
AFI expertise	Formation « Power BI pour super utilisateur »	1 030 \$	Contrat conclu de gré à gré
AFI expertise	Formation « Implementing Microsoft Azure Infrastructure Solutions »	2 505 \$	Contrat conclu de gré à gré
AFI expertise	Formation « Implementing Microsoft Azure Infrastructure Solutions »	2 505 \$	Contrat conclu de gré à gré
Afrique au Féminin	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	12 345 \$	Contrat conclu de gré à gré
Afrique au Féminin	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 047 \$	Contrat conclu de gré à gré
Afrique au Féminin	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	12 646 \$	Contrat conclu de gré à gré
Afrique au Féminin	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	9 484 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Afrique au Féminin	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 694 \$	Contrat conclu de gré à gré
Alias formation inc.	Formation portant sur la plateforme « Moodle »	3 600 \$	Contrat conclu de gré à gré
Alpha Bellechasse	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 872 \$	Contrat conclu de gré à gré
Alphonse Galluccio Consultant - AMG Conseil-Consulting	Évaluation de conformité de l'audit interne	18 750 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Anglocom inc.	Service de traduction, révision et relecture d'épreuves de divers documents français vers l'anglais	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	3 192 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	3 268 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	3 268 \$	Contrat conclu de gré à gré
Atelier d'alphabétisation des sourds de Québec	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 864 \$	Contrat conclu de gré à gré
Avec Plaisirs	Service de traiteur dans le cadre d'une réception pour souligner le départ du 360 McGill	1 983 \$	Contrat conclu de gré à gré
Blouin, Claude	Agir à titre de président du comité d'audit interne du Ministère	10 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Bouclier d'Athéna, services familiaux, Le	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 742 \$	Contrat conclu de gré à gré
Brunelle, Éric	Formation: Exercer pleinement son leadership dans un contexte de gestion à distance	3 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Carrefour d'intercultures de Laval	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	1 694 \$	Contrat conclu de gré à gré
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 251 \$	Contrat conclu de gré à gré
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 452 \$	Contrat conclu de gré à gré
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 452 \$	Contrat conclu de gré à gré
CBCI Télécom Canada inc.	Service de soutien et d'entretien des équipements de visioconférence	16 563 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Cedrom-Sni inc.	Abonnement au Service Eureka.cc, service de diffusion d'information de presse	10 734 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha le Tracé inc.	Francisation à temps complet pour les groupes d'immigrants	18 034 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha le Tracé inc.	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	18 368 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha Lira inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	16 937 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha Lira inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	5 646 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha Lira inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	17 340 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Alpha Lira inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	17 340 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	7 113 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	9 484 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre communautaire Petit Espoir	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	3 086 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre communautaire Petit Espoir	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	9 484 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de français L'Insulaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	18 752 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de français L'Insulaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	14 719 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de français L'Insulaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	14 921 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 280 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 394 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 394 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Centre de Promotion Communautaire le Phare inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 742 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre des femmes de Montréal	Sessions d'information « Prévention et sensibilisation - Violence conjugale et familiale »	17 850 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre des femmes de Montréal	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	18 968 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre multiethnique de Québec	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	8 008 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre R.I.R.E. 2000	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 742 \$	Contrat conclu de gré à gré
Centre Turbine	Accompagnement en aménagement pour le projet Carré St-Laurent	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Chantier de l'économie sociale	Réalisation d'une étude de coûts concernant l'acquisition auprès d'entreprises d'économie sociale de biens visant à soutenir l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État	2 400 \$	Contrat conclu de gré à gré
CNW Telbec	Diffusion de communiqués de presse	1 198 \$	Contrat conclu de gré à gré
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	20 959 \$	Contrat conclu de gré à gré
Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	1 111 \$	Contrat conclu de gré à gré
Compro communications inc.	Contrat ouvert pour des modifications de l'arborescence de la réponse vocale interactive	3 320 \$	Contrat conclu de gré à gré
Comquat inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	14 226 \$	Contrat conclu de gré à gré
Concepts Logiques 4DI inc.	Service de soutien et d'entretien de la licence Biblionet	2 905 \$	Contrat conclu de gré à gré
Courrielleur inc.	Service de courrier électronique	3 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Dalcourt, Danielle	Révision linguistique et correction d'épreuves de divers documents	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Days Inn et centre de conférence Mtl aéroport	Hébergement des personnes réfugiées prises en charge par l'État dans le cadre des services d'accueil à l'aéroport	20 000 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
De Cruz, Natasha	Traduction de documents français vers l'anglais	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Deschamps impression inc.	Impression du formulaire d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	6 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Dubé, Gilbert	Service professionnel dans le cadre du projet de numérisation	3 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Édifice 500 René-Lévesque Ouest inc.	Divers travaux pour les locaux occupés par le MIDI au 500, boul. René-Lévesque Ouest (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Électronique Microtech Canada inc.	Entretien, mise à jour et réparation du système de gestion de l'aire d'attente pour le local situé à l'aéroport (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	1 800 \$	Contrat conclu de gré à gré
Espace Courbe inc.	Service d'accès au service SiteMinute	22 400 \$	Contrat conclu de gré à gré
Feejad [Famille pour l'entraide et d'éduc. des jeunes et adultes]	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	15 048 \$	Contrat conclu de gré à gré
Filles Fattoush, Les (9366-1460 Québec inc.)	Service de traiteur dans le cadre de la rencontre annuelle des conseillers en partenariat	1 103 \$	Contrat conclu de gré à gré
Fu, Isabelle (Traductrice agréée)	Contrat ouvert de traduction et révision de documents du français vers le mandarin	8 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Fujitsu Conseil [Canada] inc.	Entretien de la licence Macroscope Solution et Projet	2 244 \$	Contrat conclu de gré à gré
Gagné, Mélanie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 954 \$	Contrat conclu de gré à gré
Gagné, Mélanie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 852 \$	Contrat conclu de gré à gré
Gagnon, Nathalie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 733 \$	Contrat conclu de gré à gré
Gagnon, Nathalie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 733 \$	Contrat conclu de gré à gré
Gestion Georges Coulombe inc.	Réaliser divers travaux dans les bureaux du 285, Notre-Dame ouest et 360, St-Jacques ouest à Montréal (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	18 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Globex Courrier Express International inc.	Service d'expédition de courrier	24 000 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Gratton, Danielle	Formation L'art de gérer efficacement à distance	3 200 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	9 993 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	13 104 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	13 608 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	10 125 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	13 608 \$	Contrat conclu de gré à gré
Griffe d'Alpha, La	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	7 347 \$	Contrat conclu de gré à gré
Guay, Mélissa	Service de révision linguistique et relecture d'épreuves de divers documents en français	7 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Guay, Mélissa	Révision linguistique de documents dans le cadre des Journées Québec	1 448 \$	Contrat conclu de gré à gré
Guy Barthell, gestion et conseil inc.	Préparation et coordination d'ateliers de travail pour les gestionnaires du Ministère	13 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Halte-Femmes Montréal-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 874 \$	Contrat conclu de gré à gré
IBM Canada limitée	Contrat de soutien et d'entretien des licences SPSS (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	6 316 \$	Contrat conclu de gré à gré
IBM Canada limitée	Contrat de soutien et d'entretien des licences I2 (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	10 366 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 468 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 670 \$	Contrat conclu de gré à gré
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 670 \$	Contrat conclu de gré à gré
Immersion Baie-des-Chaleurs inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	6 679 \$	Contrat conclu de gré à gré
Immersion Baie-des-Chaleurs inc.	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 095 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Immeubles Rythme inc.	Réaliser divers travaux dans les bureaux du 550 rue Sherbrooke Ouest à Montréal (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Immigrant Québec	Location de kiosques d'exposition au Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec	4 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Impression Paragraph inc.	Service d'impression pour 35 000 marques-places « Le succès par le français »	2 448 \$	Contrat conclu de gré à gré
Impression Rive-Sud inc.	Impression du document « Objectif Intégration: Cahier de participation » en 6 500 exemplaires	22 000 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Imprimerie sociale [1994] inc.	Impression de dépliants en 56 000 exemplaires et d'une affiche en 1 000 exemplaires dans le cadre de la campagne « Apprendre le français, c'est gratuit et gagnant »	3 990 \$	Contrat conclu de gré à gré
Imprimerie sociale [1994] inc.	Impression de 8 000 affiches dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	1 023 \$	Contrat conclu de gré à gré
Imprimerie sociale [1994] inc.	Impression du dépliant sur les valeurs communes en 20 000 exemplaires	1 708 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Imprimerie sociale [1994] inc.	Impression de 5 000 dépliants et 1 000 affiches de la campagne de francisation	1 047 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Imprimerie VDL	Impression de 20 000 cartes postales en français et 10 000 en anglais de « Dessinez votre avenir au Québec après vos études »	1 660 \$	Contrat conclu de gré à gré
Incapsula Inc.	Service de filtrage des accès de protection et de surveillance des données pour la plateforme d'intégration en ligne	2 005 \$	Contrat conclu de gré à gré
Incapsula Inc.	Service de sécurité Internet	23 448 \$	Contrat conclu de gré à gré
Informatique Pro-Contact inc.	Service Internet sans fil	22 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Informatique Pro-Contact inc.	Offre de services infonuagiques « Azure » de Microsoft	24 500 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Insight Canada inc.	Service de soutien et d'entretien pour les licences « Adobe Creative Cloud for teams »	9 601 \$	Contrat conclu de gré à gré
KingswaySoft	Contrat d'entretien et de soutien pour les licences SSIS Integration Toolkit (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	8 995 \$	Contrat conclu de gré à gré
Kiva design et communication [2005] inc.	Préparation de plans d'aménagement et réalisation de divers services techniques dans le cadre de l'optimisation des espaces	13 680 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Leney, Peter	Service de traduction, révision et relectures d'épreuves de divers documents français vers l'anglais	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Les Événements IC inc.	Services de consultation technique en matière de visioconférence	24 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Lévesque, Yves	Formation sur les notions relatives au travail collaboratif, au leadership et au partenariat	1 000 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation
Lorenzato, Maria Cristina	Traduction de documents français vers le portugais	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Maison Alpha ABC Côte-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 468 \$	Contrat conclu de gré à gré
Maison Alpha ABC Côte-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 670 \$	Contrat conclu de gré à gré
Maison Alpha ABC Côte-Nord	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 670 \$	Contrat conclu de gré à gré
Maison de la famille des Maskoutains	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	18 106 \$	Contrat conclu de gré à gré
Maison internationale de la Rive-Sud	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	2 772 \$	Contrat conclu de gré à gré
Mbiance inc.	Modifications et améliorations à la plateforme d'inscription Journées Québec	4 761 \$	Contrat conclu de gré à gré
Mbiance inc.	Travaux d'entretien de la plateforme Journées Québec	4 127 \$	Contrat conclu de gré à gré
Monfet, Jean	Agir à titre de membre externe des Comités d'audit du Ministère	8 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Mouvement Québécois de la Qualité	Coaching sur la méthodologie Lean Six sigma	12 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Natrix Technologies inc.	Entretien et mise à jour des équipements de sécurité	2 384 \$	Contrat conclu de gré à gré
Oblik Communication-Design inc.	Conception et traitement graphique de l'affichette BIQ Bel Avenir	19 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Offset Beauce ltée	Impression du dépliant « Mon objectif professionnel » en 4 000 exemplaires et du feuillet « services d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées » en 4 000 exemplaires	1 351 \$	Contrat conclu de gré à gré
Offset Beauce ltée	Impression du Guide des services offerts aux demandeurs d'asile en 10 000 exemplaires	4 492 \$	Contrat par appel d'offres sur invitation

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Okiook Data ltée	Services professionnels pour la réalisation de tests d'intrusion, de vulnérabilité et de performance dans le cadre du projet SDI	20 700 \$	Contrat conclu de gré à gré
Petites-Mains	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 543 \$	Contrat conclu de gré à gré
Petites-Mains	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 006 \$	Contrat conclu de gré à gré
Petites-Mains	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 581 \$	Contrat conclu de gré à gré
Petites-Mains	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 581 \$	Contrat conclu de gré à gré
PG solutions inc.	Contrat d'entretien et de soutien pour les licences SyGED (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	19 006 \$	Contrat conclu de gré à gré
Piccolo, Alida	Lecture commentée d'un rapport de recherche	4 160 \$	Contrat conclu de gré à gré
Place Dupuis Fiducie Commerciale	Réalisation de divers travaux dans les locaux du Ministère situés au 800 Maisonneuve (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	8 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	8 351 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	5 292 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	8 193 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 168 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	8 508 \$	Contrat conclu de gré à gré
Pouvoir des mots Gaspé	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	4 298 \$	Contrat conclu de gré à gré
Production J.G. inc.	Service pour impression numérique ou offset de divers documents	7 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 468 \$	Contrat conclu de gré à gré
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 468 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	8 468 \$	Contrat conclu de gré à gré
Provençal, Fanny (002)	Contrat ouvert de révision de documents en français	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Quality Hôtel Dorval	Hébergement des personnes réfugiées prises en charge par l'État dans le cadre des services d'accueil à l'aéroport	20 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Quality Inn & Suites Aéroport P.E. Trudeau-Montréal	Hébergement des personnes réfugiées prises en charge par l'État dans le cadre des services d'accueil à l'aéroport	20 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Quest Software Canada inc.	Service de soutien et d'entretien des licences TOAD (Tool for Oracle Application Developers) qui permettent de consulter et d'administrer des bases de données d'Oracle	3 750 \$	Contrat conclu de gré à gré
Rancourt, David	Révision linguistique et relecture d'épreuves de divers documents en français	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Formation : Les cinq chapeaux du gestionnaire pour assurer un milieu de travail sain et respectueux	6 900 \$	Contrat conclu de gré à gré
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Formation: Les cinq chapeaux du gestionnaire pour assurer un milieu de travail sain et respectueux	3 450 \$	Contrat conclu de gré à gré
Regroupement interculturel de Drummond	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	1 540 \$	Contrat conclu de gré à gré
Richer, Colette (Graphiste)	Mise en page du gabarit du Plan d'action ministériel	1 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Robitaille, Roland	Service professionnel pour des projets en technologie de l'information	4 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Schulman, Gwendolyn	Traductions, révisions et relectures d'épreuves de divers documents français vers l'anglais	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'accueil aux nouveaux arrivants	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	1 078 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'aide aux néo-Canadiens	Service d'interprétariat et d'accompagnement aux immigrants	5 852 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	22 992 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service des Loisirs du Bon Pasteur	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	23 710 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'interprétation pour personnes sourdes de l'Estrie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 508 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Service d'interprétation pour personnes sourdes de l'Estrie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 596 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'interprétation pour personnes sourdes de l'Estrie	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 508 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'Interprétation Visuelle et Tactile du Montréal-Métropolitain	Service d'interprète auprès d'une personne malentendante	2 640 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	12 345 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	13 699 \$	Contrat conclu de gré à gré
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	11 592 \$	Contrat conclu de gré à gré
SIVET	Service d'interprète auprès d'une personne malentendante	1 540 \$	Contrat conclu de gré à gré
Société de Gestion du réseau informatique des Comm. scolaires	Abonnement annuel à la base de données « Collection de vidéos éducatives »	3 250 \$	Contrat conclu de gré à gré
Softchoice LP	Contrat de soutien et d'entretien des licences Radiator	1 072 \$	Contrat conclu de gré à gré
Softchoice LP	Service de soutien et d'entretien de la licence « Splunk Entreprise »	18 780 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	9 064 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Francisation à temps complet auprès de groupes d'immigrants	27 192 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	18 968 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solutions TRIMA inc.	Services de développement des compétences	19 200 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solutions Yurika inc.	Service d'extraction de données statistiques relatif aux services rendus d'un organisme	3 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Solutions Yurika inc.	Service d'extraction de données statistiques relatif aux services rendus d'un organisme	3 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
St-Germain, Marie-Ève	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	1 954 \$	Contrat conclu de gré à gré

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Stoquart Amériques inc.	Service de traductions, révisions et relectures d'épreuves de divers documents français vers diverses langues	9 500 \$	Contrat conclu de gré à gré
Technologia Formation	Formation « DevOps Fondamentaux »	8 900 \$	Contrat conclu de gré à gré
Thibeault, Sandra	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	3 340 \$	Contrat conclu de gré à gré
Thibeault, Sandra	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 778 \$	Contrat conclu de gré à gré
Thibeault, Sandra	Francisation à temps partiel auprès de groupes d'immigrants	2 051 \$	Contrat conclu de gré à gré
Traduction Rassem inc.	Traduction des documents français vers l'arabe	5 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Traductions Multilingua	Service de traductions, révisions et relectures d'épreuves de divers documents français vers l'anglais ou l'italien	8 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Tyco Feu et Sécurité Intégrés Canada Inc.	Réaliser divers travaux d'entretien, de réparations et de modifications du système de sécurité (carte clé) installé dans les bureaux du Ministère (un seul contractant possible en vertu d'un droit de propriété)	9 000 \$	Contrat conclu de gré à gré
Vieira, Arlindo	Animation de conférences dans le cadre de la formation du personnel enseignant	2 450 \$	Contrat conclu de gré à gré

**Contrats de services du Cabinet
1^{er} avril 2018 au 28 février 2019**

Contractant	Description	Montant	Mode d'octroi
Société Parc-Auto du Québec (SPAQ)	Droit de stationnement pour un véhicule du Ministère	2 556 \$	Contrat conclu de gré à gré
Société Parc-Auto du Québec (SPAQ)	Droit de stationnement pour un véhicule du Ministère	8 005 \$	Contrat conclu de gré à gré

Pour les contrats de 25 000\$ et plus, l'information est présentée aux engagements financiers disponibles sur le site Internet du Ministère : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/engagements-financiers-contrats.html>. Ils sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

RG8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2018-2019 et qui ont fait l’objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l’organisme public, comme il est prévu à l’article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d’autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l’objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l’objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d’évaluation, de vérification ou d’enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si le ministère ou l’organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

Nom de la firme	Le montant accordé	Les motifs de la demande
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	450 000 \$	Le supplément a pour but d'assurer l'exécution du plan de transfert de connaissances vers les ressources d'un autre prestataire de service sélectionné par un appel d'offres public.

Ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

RG9. Liste détaillée de tous les appels d’offres publics du ministère ou de l’organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Description de l’appel d’offres	Soumissionnaires	Montant des soumissions
Services professionnels en gestion du changement	E3 Services-Conseils*	1 285 200,00 \$
	Cofomo inc.	Non diffusé ¹
	Via Consultants informatiques 2000 inc.	Non diffusé ¹
Services de numérisation de documents	TACT Conseil*	1 885 720,00 \$
	IMDS Canada	Non diffusé ¹
	ImageNexx Inc.	Non diffusé ¹
	Trigonix Inc	Non diffusé ¹
Travaux de développement et d’évolution de systèmes d’information	Conseillers en Gestion et informatique CGI inc.*	35 991 187,28 \$
Volet I : Travaux de développement et d’évolution	Systematix Technologies de l’Information inc.	Non diffusé ¹
	Levio Conseils inc.	Non diffusé ¹
Volet II : Travaux de développement et d’évolution des systèmes Oracle	Cofomo inc.*	2 941 400,00 \$
	Systematix technologies de l'information inc.	Non diffusé ¹
	Levio Conseils inc.	Non diffusé ¹
Travaux d’architecture et de soutien à la gouvernance des technologies de l’information (TI)	Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*	25 974 063,80 \$
	Cofomo inc.	Non diffusé ¹
	Levio Conseils inc.	Non diffusé ¹
Travaux d’analyse, d’exploitation et de soutien technologique	En cours de publication	Non disponible à cette étape
Volet I : Travaux d’analyse et d’exploitation		
Volet II : Travaux d’analyse et de soutien technologique		
Acquisition de mobilier autoportant électrifié et tables dans le cadre du regroupement du personnel du MIDI au Carré Saint-Laurent	Artopex inc.	2 455 313,49 \$ En cours d’adjudication

¹Dans le cas d'appels d'offres requérant une évaluation de la qualité, seul le nom des soumissionnaires est dévoilé lors de l'ouverture publique. Lors de la conclusion du contrat, le Ministère publie le nom de l'adjudicataire et le montant du contrat octroyé.

		Le processus prévoit une évaluation de la conformité des prototypes
	Teknion Roy & Breton	2 851 460,46 \$
	2737-6557 Québec inc.	2 877 033,50 \$
	Ameublement Bureau intérieur	4 058 602,04 \$
Acquisition de chaises diverses et chaises empilables dans le cadre du regroupement du personnel du MIDI au Carré Saint-Laurent	A.D.I. Art Design International inc.	501 117,00 \$ En cours d'adjudication Le processus prévoit une évaluation de la conformité des prototypes
	2737-6557 Québec inc.	603 383,00 \$
Acquisition de mobilier autoportant électrifié pour bureaux fermés et tables de conférence dans le cadre du regroupement du personnel du MIDI au Carré Saint-Laurent	Les Entreprises Yvan Dion inc.	146 435,00 \$ En cours d'adjudication
	Cime Décor inc.	156 771,00 \$
	Affichage National inc.	205 470,00 \$
Acquisition de tables et chaises pour salles à dîner dans le cadre du regroupement du personnel du MIDI au Carré Saint-Laurent	En cours de publication	Non disponible à cette étape
Acquisition de mobilier pour les espaces collaboratifs dans le cadre du regroupement du personnel du MIDI au Carré Saint-Laurent	En cours de publication	Non disponible à cette étape

* Adjudicataire du contrat

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

RG10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l’échéancier;
- e) dans le cas d’un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la fiche RG7.

RG11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 :

- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

RG12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié pour l’année financière 2018-2019, au sein du ministère ou d’un organisme, d’une société ou d’une entreprise relevant du ministère, indiquer:

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l’échéancier initial (et revu s’il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu’à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l’estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu’à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d’octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu’à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

Aucun projet n'a été initié en 2018-2019.

Nous communiquons ci-dessous les données relatives aux projets autorisés par le SCT en cours.

PROGRAMMATION ANNUELLE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le budget total de la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019 du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est de 28 345 400 \$.

Le budget alloué aux projets ayant recours aux technologies de l’information (TI) est de 13 506 600 \$. Ce budget était nécessaire pour poursuivre les projets en ressources informationnelles (RI) en cours de réalisation déjà autorisés ou en voie de l’être par le Conseil du trésor dont notamment, la mise en ligne du nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, le projet de gestion documentaire, le projet de transformation des services TI et les travaux reliés au guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation.

PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) DE PLUS 100 000 \$ GÉRÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019

Les informations présentées aux pages suivantes proviennent principalement de la PARI 2018-2019 du Ministère. Les résultats présentés sont pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019.

Dans les tableaux suivants se trouvent les informations des questions a), b), d), f), i), l) et m).

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>, à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'études des crédits.

A) DEV519 Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI)
b) Description sommaire Ce projet est associé à une obligation gouvernementale en lien avec la nouvelle Politique sur l'Immigration, la Diversité et l'Inclusion. Il couvre les travaux d'élaboration et de mise en ligne d'un système de gestion et de contrôle des flux des demandes d'immigration économique permanente dans le but de sélectionner, dans les délais requis et sans inventaire de demandes, les candidats travailleurs qualifiés répondant aux besoins de la société d'accueil. L'objectif visé est de concevoir et de mettre en œuvre les fonctionnalités d'un SDI pour la ligne d'affaires du Programme régulier des travailleurs qualifiés. Le système devra être conçu pour accueillir, au besoin, les autres lignes d'affaires de l'immigration économique permanente (ex: travailleurs temporaires). La solution permettra de recevoir une déclaration d'intérêt (DI), de gérer la banque de DI et d'inviter un candidat à déposer une Demande de certificat de sélection du Québec. Le dossier d'affaires a été approuvé le 13 août 2018. Le projet est divisé en deux phases. La phase 1 Livraison 1 regroupant la déclaration d'intérêt (DI) et la banque de déclaration d'intérêt (BDI) a été livrée en septembre 2018. Le projet SDI comporte également le portail employeurs et la phase 2 (Livraison 2 pour l'Identification et l'invitation et Livraison 3 pour la sélection et l'émission du CSQ).
d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet : 19 238 560 \$ selon le dossier d'affaires approuvé
f) Coûts du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019: 3 498 220 \$
i) Pourcentage de réalisation : Consolidé : 46% Phase 1 Livraison 1 : 100%
l) Étude d'opportunité - logiciels libres : sans objet
m) Pénalités appliquées (nombre et liste) : sans objet

A) DEV709 Transformation des services des technologies de l'information
b) Description sommaire Dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, la Direction générale des technologies de l'information a entrepris un projet visant à définir une cible sur les volets applicatif, infrastructure technologique et sécurité afin de fournir un support adéquat à la transformation de l'offre de services du MIDI vers l'ère du numérique. Les objectifs consistent à supporter les projets de transformation de mission et de soutien à la mission et éliminer graduellement la désuétude des infrastructures technologiques.
d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet : 17 130 000 \$ selon le dossier d'affaires approuvé le 19 février 2019
f) Coûts du 1er avril 2018 au 28 février 2019 : 2 202 555 \$
i) Pourcentage de réalisation : 57%
l) Étude d'opportunité - logiciels libres : sans objet
m) Pénalités appliquées (nombre et liste) : sans objet

A) DEV710 Gestion documentaire
b) Description sommaire Dans le cadre du projet Carré Saint-Laurent, le Ministère procède à d'importants travaux pour réduire substantiellement la masse documentaire et l'utilisation du papier. Ces travaux sont préalables au déménagement du siège social du Ministère et visent à maximiser l'utilisation de l'espace du MIDI. Les grandes étapes du projet se résument comme suit: ▪ Un assainissement des documents sur supports papier et numérique sera fait; ▪ Une architecture documentaire, des mécanismes d'encadrement et un cadre de gouvernance en gestion documentaire et de l'information seront élaborés pour supporter la gestion documentaire du volet mission et du volet administratif; ▪ Une dématérialisation des documents sur support papier sera réalisée avec un prestataire de services.

▪ De nouveaux espaces numériques de production documentaire et de conservation institutionnelle seront mis en place pour permettre le travail collaboratif et garantir l'intégrité des documents institutionnels.
d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet : 4 227 259 \$ selon le dossier d'affaires approuvé le 28 mars 2018
f) Coûts du 1er avril 2018 au 28 février 2019 : 1 455 969 \$
i) Pourcentage de réalisation : 91%
l) Étude d'opportunité - logiciels libres : sans objet
m) Pénalités appliquées (nombre et liste) : sans objet

RG13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2018-2019, de chacune des dépenses suivantes

Selon les données disponibles en date du 28 février 2019

A) PHOTOCOPIE ET IMPRESSION

Appareils multifonctions et papier **8 972 \$**

B) MOBILIER DE BUREAU **0 \$**

C) AMEUBLEMENT **0 \$**

D) DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT **0 \$**

E) DISTRIBUTEUR D'EAU DE SOURCE **0 \$**

F) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT **55 751 \$**

N.B. : les frais de transport comprennent les frais réclamés sur les comptes de frais de voyages (incluant ceux à l'extérieur du Québec) ainsi que tous les frais généraux tels autobus, taxis, locations de véhicules, etc.

G) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT **15 321 \$**

N.B. : les frais d'hébergement comprennent les frais au Québec et à l'extérieur du Québec.

H) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS **7 277 \$**

N.B. : les frais de repas comprennent les frais au Québec et à l'extérieur du Québec.

I) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES **0 \$**

**J) ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION
À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE**

PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT

a. Au Québec **4 165 \$**

b. À l'extérieur du Québec **0 \$**

N.B. Les dépenses comprennent les frais de transport, d'hébergement, de repas ainsi que le coût des congrès, des colloques et de toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

RG14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2018-2019 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) le coût des frais d'itinérance;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

Lignes cellulaires

Coût des contrats téléphoniques	Coût d'utilisation		Total
	Local	Itinérance	
7 366,45 \$	16,85 \$	142,01 \$	7 525,31 \$ \$

Frais de résiliation de lignes cellulaires : 0,00 \$

	Coût d'acquisitions
Téléphones cellulaires	0,00 \$
Tablettes électroniques	2 405,00 \$
Ordinateurs portables	17 764,11 \$
Téléavertisseurs	0 \$

- Les données sont en date du 28 février 2019.
- Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale du Québec.
- L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (article 4, paragraphe 25). Site web : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>

RG15a. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

35 ANS ET PLUS

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	Femmes %	Personnes handicapées		Autochtones		Anglophones		Minorités visibles et ethniques	
						%		%		%		%
Administrateur d'État	1	4	5	20,0	-	-	-	-	-	-	1	20,0
Cadre	28	23	51	54,9	-	-	-	-	-	-	15	29,4
Professionnel (le)	190	147	337	56,4	2	0,6	2	0,6	5	1,5	136	40,4
Enseignant(e)	77	43	120	64,2	1	0,8	1	0,8	-	-	32	26,7
Fonctionnaire	193	58	251	76,9	14	5,6	-	-	1	0,4	153	61,0
Total	489	275	764	64,0	17	2,2	3	0,4	6	0,8	337	44,1

Source : Rapport SAGIR - Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 - données en date du 28 février 2019

Note : Les données qui concernent les personnes handicapées, les membres des communautés culturelles, les autochtones et les anglophones sont recueillies sur une base volontaire et certaines personnes peuvent s'être abstenues de s'identifier. À noter également qu'une personne peut s'être identifiée comme faisant partie d'un ou de plus d'un groupe cible.

RG15b. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

MOINS DE 35 ANS

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Personnes handicapées		Autochtones		Anglophones		Minorités visibles et ethniques	
				%		%		%		%		%
Administrateur d'État	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadre	1	-	1	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnel (le)	34	19	53	64,2	-	-	-	-	-	-	21	39,6
Enseignant(e)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnaire	20	3	23	87,0	1	4,3	1	4,3	-	-	14	60,9
Total	55	22	77	71,4	1	1,3	1	1,3	-	-	35	45,5

Source : Rapport SAGIR - Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 - données en date du 28 février 2019.

Note : Les données qui concernent les personnes handicapées, les membres des communautés culturelles, les autochtones et les anglophones sont recueillies sur une base volontaire et certaines personnes peuvent s'être abstenues de s'identifier. À noter également qu'une personne peut s'être identifiée comme faisant partie d'un ou de plus d'un groupe cible.

RG15c. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019¹) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : le nombre total de jours de maladie² pris par le personnel.

MIDI	2018-2019
Cadres	181,7
Professionnels	2 345,7
Enseignants	696,6
PBTA ³	2 664,8
TOTAL	5 888,8

¹ Données SAGIR – Étude des crédits – Nombre total de jours de maladie pris par le personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique pour l’année financière 2018-2019 - extrait le 18 mars 2019.

² Les jours de maladie correspondent au code d’absence 120 (Maladie).

³ Personnel de bureau, technicien et assimilé.

RG15d. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Nombre d’employés réguliers et occasionnels assujettis à la Loi sur la fonction publique selon le nombre de jours dans leur réserve de congé de maladie.

Catégorie d’emplois	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
Administrateurs d’État et cadres	13	16	16	12
Professionnels	188	146	54	29
Enseignants	519	72	6	5
Fonctionnaire	259	84	14	14
Total	979	318	90	60

Source : Rapport SAGIR - Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 - données en date du 28 février 2019.

RG15e. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) - le coût moyen par employé, selon la classe de travail

**TOTAL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES PAR LE PERSONNEL
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019**

MIDI	2018-2019
Cadres	0
Professionnels	13 561
Enseignants	0
PBTA ⁽¹⁾	5 221
TOTAL	18 782

**Coût TOTAL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES EN DOLLARS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019**

MIDI	2018-2019
Cadres	0 \$
Professionnels	628 782 \$
Enseignants	0 \$
PBTA ⁽¹⁾	189 375 \$
TOTAL	818 157 \$

**Coût TOTAL DES HEURES COMPENSEES EN CONGE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019**

MIDI	2018-2019
Cadres	0 \$
Professionnels	186 901 \$
Enseignants	0 \$
PBTA ⁽¹⁾	31 548 \$
TOTAL	218 449 \$

**Coût TOTAL DES HEURES PAYEES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019**

MIDI	2018-2019
Cadres	0 \$
Professionnels	441 881 \$
Enseignants	0 \$
PBTA ⁽¹⁾	157 827 \$
TOTAL	599 708 \$

* Données de SAGIP – Cumulatif des heures supplémentaires payées et compensées du personnel – données produites avec les informations enregistrées au 15 mars 2019, soit après la période de paie no 25, qui couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 28 mars 2019.

⁽¹⁾ Personnel de bureau, technicien et assimilé.

RG15f. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :
f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

Nombre de jours de vacances pris par le personnel régulier et occasionnel assujetti à la Loi sur la fonction publique pour 2018-2019.

MIDI	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Cadres	56,0	42,0	109,0	268,0	290,5	46,5
Professionnels	256,3	354,2	531,1	1 021,5	1 495,4	386,7
Enseignants	18,0	133,5	74,0	2 210,3	1 616,7	36,0
PBTA ¹	313,2	309,9	490,9	1 169,6	1 515,0	426,6
TOTAL	643,4	839,6	1 205,0	4 669,5	4 917,5	895,8

MIDI	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadres	37,5	66,5	95,0	74,5	80,5	1 166,0
Professionnels	271,7	198,9	567,3	582,7	196,8	5 862,4
Enseignants	49,0	94,0	166,0	105,0	108,0	4 610,5
PBTA ¹	328,9	244,9	495,1	531,7	285,9	6 111,7
TOTAL	687,1	604,3	1 323,4	1 293,9	671,1	17 750,6

* Rapport SAGIR – Étude des crédits – Nombre total de jours de vacances pris par le personnel - extrait le 18 mars 2019, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019. Les données sont arrondies à la décimale près.

¹ Personnel de bureau, technicien et assimilé.

RG15g. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Nombre d’employés réguliers et occasionnels assujettis à la Loi sur la fonction publique selon le nombre de jours dans leur réserve de vacances.

Catégorie d’emplois	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
Administrateurs d’État et cadres	24	33	0	0
Professionnels	283	132	1	1
Enseignants	602	0	0	0
Fonctionnaire	278	90	3	0
Total	1 187	255	4	1

Source : Rapport SAGIR – Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 – données en date du 28 février 2019.

RG15h. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :
h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.

RG15i. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :
i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

En ce qui a trait à la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès.

Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

RG15j. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : j) l’évolution des effectifs réguliers par catégorie d’emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

Comprend les employés réguliers (permanents et temporaires) assujettis à la Loi sur la fonction publique. Nombre de personnes en place.

Portrait au 28 février 2019

Région	Centre principal de direction	Personnel d'encadrement ¹	Pro-fessionnels	Ensei-gnants ²	Personnel technique	Person nel de soutien	Total Régions
Bas-Saint-Laurent (01)	Rimouski		1				1
	Rivière-du-Loup		1				1
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Roberval		1				1
	Saguenay		1				1
Capitale-Nationale (03)	Québec	1	5	47	2	1	56
Mauricie (04)	Trois-Rivières		1				1
	Shawinigan		1				1
Estrie (05)	Sherbrooke	1	3		1		5
Montréal (06)	Montréal	54	361	73	148	121	757
	Pointe-Claire		1				1
Outaouais (07)	Gatineau	1	2		1		4
Abitibi-Témiscamingue (08)	Rouyn-Noranda		1				1
	Val-d'Or		1				1
Côte-Nord (09)	Sept-Îles		1				1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	Gaspé		1				1
Chaudière-Appalaches (12)	Lévis		1				1
Laval (13)	Laval		1				1
Lanaudière (14)	Joliette		1				1
Laurentides (15)	Saint-Jérôme		1				1
Montréal (16)	Brossard		1				1
	Granby		1				1
	Saint-Jean-sur-Richelieu		1				1
Centre-du-Québec (17)	Drummond ville		1				1
Total MIDI		57	390	120	152	122	841

¹ Dans ce tableau, le personnel d’encadrement inclut les administrateurs d’État assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Le personnel enseignant régulier relève du Service de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel et du Service de francisation de la Capitale-Nationale tout en étant réparti sur le territoire du Québec.

Sources : Rapport SAGIR – Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 – données en date du 28 février 2019, coordonnées des antennes des Services d'intervention territoriale – Internet au 25 février 2019.

RG15k. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :
k) l’évolution du nombre d’employés bénéficiant d’un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir

MIDI	2018-2019
Professionnels	56 ¹

* Les employés réguliers et occasionnels bénéficiant d’un traitement additionnel sont les employés qui occupent un poste professionnel reconnu comme étant un emploi de complexité supérieure expert ou émérite.

¹ Source : Rapport SAGIR EI - Population au 28 février 2019 - extrait le 18 mars 2019, Tableau récapitulatif des emplois de complexité supérieure

RG15I. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l’éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : l) le nombre d’employés bénéficiant d’un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu’ils ont accomplie.

MIDI	2018-2019
Nombre d’employés	43 ¹

* Les employés réguliers bénéficiant d’un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu’ils ont accomplie sont ceux dont le traitement est hors échelle ou dont l’horaire de travail est majoré.

¹ Source : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2019 - extrait le 18 mars 2019

RG15m. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).

Comprend l'effectif régulier (postes occupés).

Portrait au 28 février 2019

Région	Centre principal de direction	Personnel d'encadrement ¹	Pro-fessionnels	Ensei-gnants ²	Personnel technique	Person nel de soutien	Total Régions
Bas-Saint-Laurent (01)	Rimouski		1				1
	Rivière-du-Loup		1				1
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Roberval		1				1
	Saguenay		1				1
Capitale-Nationale (03)	Québec	1	5	47	2	1	56
Mauricie (04)	Trois-Rivières		1				1
	Shawinigan		1				1
Estrie (05)	Sherbrooke	1	3		1		5
Montréal (06)	Montréal	54	361	73	148	121	757
	Pointe-Claire		1				1
Outaouais (07)	Gatineau	1	2		1		4
Abitibi-Témiscamingue (08)	Rouyn-Noranda		1				1
	Val-d'Or		1				1
Côte-Nord (09)	Sept-Îles		1				1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	Gaspé		1				1
Chaudière-Appalaches (12)	Lévis		1				1
Laval (13)	Laval		1				1
Lanaudière (14)	Joliette		1				1
Laurentides (15)	Saint-Jérôme		1				1
Montréal (16)	Brossard		1				1
	Granby		1				1
	Saint-Jean-sur-Richelieu		1				1
Centre-du-Québec (17)	Drummond ville		1				1
Total MIDI		57	390	120	152	122	841

¹ Dans ce tableau, le personnel d'encadrement inclut les administrateurs d'État assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Le personnel enseignant régulier relève du Service de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel et du Service de francisation de la Capitale-Nationale tout en étant réparti sur le territoire du Québec.

Sources : Rapport SAGIR – Étude des crédits – extrait le 18 mars 2019 – données en date du 28 février 2019, coordonnées des antennes des Services d'intervention territoriale – Internet au 25 février 2019.

RG15n. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :

n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG15o. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l’éducation) pour l’année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : o) le nombre d’employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG15p. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :

p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG15q. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :

q) le nombre de postes abolis ventilés par corps d'emploi.

Aucun poste n'a été aboli au net en 2018-2019, et ce, pour l'ensemble du Ministère.

RG15r. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 :
r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG15s. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l’éducation) pour l’année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : s) le nombre de postes vacants.

Le volume de main-d'œuvre est mesuré en heures rémunérées depuis l'exercice financier 2016-2017. La notion d'effectifs régulier autorisé n'est donc plus utilisée rendant non pertinentes les données concernant les postes vacants.

RG16a. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de :

a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG16b. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de :

b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent plan de gestion des ressources humaines.

Le nombre de remplacements effectués en application du Plan de gestion des ressources humaines : ce plan n'est plus en vigueur.

RG16c. Pour chaque ministère et organismes, par direction :
c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2018-2019 seulement.

RG16d. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de :

d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste des retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

RG17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2018-2019 en indiquant pour chacun d’eux :

- a) l’emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d’aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l’espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ILE DE MONTRÉAL ET AÉROPORT

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
276, rue St-Jacques, Montréal Gestion Georges Coulombe	3 843,07	957 846	0	2003-10-01 2019-12-31
360, rue McGill, Montréal SQI	10 704,30	3 052 923	0	Propriété SQI
360, rue St-Jacques, Montréal Gestion Georges Coulombe	3 728,72	929 853	0	2007-12-18 2019-12-31
800, boul. De Maisonneuve Est, Montréal place Dupuis Commercial Trust	2 139.05	589 657	0	2009-06-01 2019-12-31
975, boul. Roméo-Vachon Nord, Dorval Aéroports de Montréal	295,60	113 770	0	2016-01-01 2020-12-31
1000, rue St-Antoine Ouest, Montréal Point Zéro	291,83	49 845	0	2014-05-01 2020-04-30
2050, rue de Bleury, Montréal Gestion Château d’Or	1 329,27	311 863	0	2008-10-10 2019-12-31

QUÉBEC

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICI E DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
675, boul. René-Lévesque, Québec SQI	766,35	173 198	0	Propriété SQI

GASPÉ

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICI E DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
11, rue de la Cathédrale, Gaspé	10,89	1 625	0	2018-08-01

Demandes de renseignements généraux

MIDI

Partage des locaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale				Date non précisée

SAINT-GEORGES

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
11400, 1 ^{ère} avenue Est, Saint-Georges Partage des locaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8,57	1 412	0	2018-05-01 Date non précisée

VAL D'OR

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
186, avenue Perrault, Val-d'Or Partage des locaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	12,87	1 586	0	2018-08-01 Date non précisée

POINTE-CLAIRE

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
1000, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire Partage des locaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	21,68	4864	0	2018-05-01 Date non précisée

ROUYN-NORANDA

EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE DU LOCAL LOUÉ EN M2	COÛT TOTAL DE LA LOCATION (\$)	COÛT DES AMÉNAGEMENTS EN 2018-2019 (\$) CONTRACTEUR	DURÉE DU BAIL
NOM DU PROPRIÉTAIRE				
188, avenue Murdoch, Rouyn-Noranda Partage des locaux avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	11,36	1 415	0	2018-07-01 Date non précisée

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27) : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

*Selon les données disponibles en date du 28 février 2019.
Le MIDI occupe la totalité des espaces loués et n'offre aucune sous-location, avec ou sans revenus*

RG18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2018-2019, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Selon les données disponibles en date du 28 février 2019

Bureau de circonscription de M David Heurtel (Député de Viau)

3333, Jarry Est, bureau 202, Montréal (Québec) H1Z 2E5 0 \$

Bureau de circonscription de M Simon Jobin-Barrette (Député de Borduas)

888, rue Laurier, Beloeil (Québec) J3G 4K7 0 \$
(à partir d'octobre 2018)

Édifice Gérald-Godin

360, rue McGill, 4^e étage, Montréal (QC) H2Y 2E9 0 \$

Total 0 \$

Édifice Marie-Guyart

675, boulevard René-Lévesque Est, 3 étage, Québec (QC) G1R 5X9

Nettoyage des bureaux 815 \$

Achat et programmation de cartes d'accès 168 \$

Total 983 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

RG19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l’année 2018-2019, en indiquant pour chaque individu:

- a) la date de l’entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l’adresse du port d’attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2018-2019;
- j) le nombre total d’employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour 2018-2019;
- l) le nom des employés bénéficiant d’un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s’il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l’éthique relativement à l’exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d’exercice de certaines fonctions pour l’État.

Liste du personnel du cabinet du ministre durant l’année 2018-2019

Cabinet de M. David Heurtel

NOM	PORT D'ATTACHE	CLASSIFICATION
BOUCHARD, Manon	Québec	Attachée politique
DEBROSSE, Dominique	Québec	Attaché politique
DJALAL, Mahamat Zene	Montréal	Attachée politique
LABRECQUE, Maxim	Montréal	Attaché politique
OMARY, Nezha	Montréal	Attaché politique
PIERRE, Nadine	Montréal	Attachée politique
PIERRE, Réginald	Montréal	Attaché politique
QUIROZ, Gabrielle	Montréal	Directrice de cabinet
RHÉAUME, Yannick	Québec	Attaché politique
ROSALBERT, Yves-Joseph	Montréal	Attaché politique
TIAN, Yu Cai	Montréal	Attaché politique
VEILLEUX DOYON, Sarah	Montréal	Attachée politique

Source : Rapport SAGIR – Étude des crédits – Membres de cabinet – extrait le 18 mars 2019

Au cours de l’exercice 2018-2019, il y a eu 12 employés, membres du personnel du cabinet de M. Heurtel. Selon leurs conditions de travail, leurs fonctions ont pris fin le 17 décembre 2018, soit soixante jour après que M. Heurtel ait cessé d'occuper son poste.

Liste du personnel du cabinet du ministre durant l’année 2018-2019

Cabinet de M. Simon Jolin-Barrette

NOM	PORT D'ATTACHE	CLASSIFICATION
AREL, Jacinthe-Ève	Montréal	Attachée politique

DUPRAS, Robert	Montréal	Directeur de cabinet
GOSSELIN, Marc-André	Montréal	Attaché politique
GOSSELIN-BIENVENUE Élisabeth	Montréal	Attachée politique
LEBOEUF, Marie-Hélène	Beloeil	Attachée politique
LONGPRÉ, Tania	Montréal	Attachée politique
PAQUET, Marie-Claude	Québec	Attachée politique
PELLETIER, Jennifer	Montréal	Attachée politique
RIOPELLE, Martine	Beloeil	Attachée politique
SMITH, Pascal	Montréal	Attaché politique
TAILLON, Magalie	Beloeil	Attachée politique

Source : Rapport SAGIR – Étude des crédits – Membres de cabinet – extrait le 18 mars 2019

En date du 28 février 2019, il y a eu 11 employés, membres du personnel du cabinet de M. Simon Jolin-Barrette, incluant 3 employés au bureau de Comté de Borduas. Les nouvelles nominations ont débuté le 19 octobre 2018.

Masse salariale totale par cabinet pour 2018-2019

Le total de la masse salariale du cabinet ministériel autorisée par le SCT est de 831 892 \$, ce montant est réparti de la façon suivante:

- 408 046 \$ pour la masse salariale autorisée par le SCT du cabinet de M. Heurtel pour la période du 1^{er} avril au 18 octobre 2018;
- 423 846 \$ pour la masse salariale autorisée par le SCT du cabinet de M. Jolin-Barrette pour la période du 19 octobre 2018 au 31 mars 2019.

Description de tâches du personnel du cabinet du ministre David Heurtel et du ministre Simon Jolin-Barrette

Les attributions respectives des membres du personnel d’un cabinet sont les suivantes :

- Le directeur de cabinet et le directeur de cabinet adjoint sont chargés de diriger des membres du personnel du cabinet; ils s’acquittent en outre des autres devoirs et tâches que le ministre peut leur assigner.
- L’attaché politique est chargé de remplir des fonctions à caractère professionnel de la compétence du cabinet; il peut notamment remplir les fonctions de responsable des communications, d’attaché de presse, de chercheur, d’attaché politique régional ou d’attaché politique de comté.
- L’employé de soutien est chargé de remplir les tâches de soutien administratif nécessaires au bon fonctionnement du cabinet.

RG20. Liste des sommes d'argent versées en 2018-2019, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par l'organisme.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 26). <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RG21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2019-2020.
-

Le Ministère n'a pas de personnel hors structure et qui n'occupe aucun poste dans le Ministère.

RG22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d’occasionnels mis à pied dont le ministère ou l’organisme a mis fin à l’emploi ou dont le contrat n’a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d’emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d’âge;
- c) prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG24. Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d’emploi, leur port d’attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

Aucun poste n’a été aboli en 2018-2019, et ce, pour l’ensemble du Ministère.

RG25. Liste des bureaux régionaux et de l’effectif étant rattaché, par catégorie d’emploi, à chacun de ces bureaux

Veillez vous référer à la réponse de la question RG15j.

RG26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d’autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

Liste du personnel rémunéré par le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion et affecté à d’autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres au 28 février 2019.

- a) Nom de la personne : une personne de la catégorie d'emploi des cadres.
- b) Poste occupé et nom de l'organisme : Chargé de dossiers, Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec.
- c) Salaire de base : 166 578 \$.
- d) Assignment initiale : cadre, classe 2.
- e) Assignment actuelle : cadre, classe 2.
- f) Date d'assignment hors structure : 2019-02-11.
- g) Date de fin de l'assignment : 2022-03-31.

RG27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2018-2019, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

Nom de fournisseurs	Nature du service	Coût
Le Devoir	Abonnement annuel	154,60 \$
The Globe And Mail	Abonnement annuel	272,00 \$
Cedrom-Sni inc.	Abonnement annuel au service Eureka.ca	10 733,83 \$
Club de presse Blitz	Abonnement annuel au répertoire des médias	650,00 \$
Journal de Montréal	Abonnement annuel	89,99 \$
The Economist	Abonnement pour une période de douze semaines au magazine en papier et électronique (publication hebdomadaire)	13.80 \$
Thomson Reuters Canada Limitée	Bulletin immigration et citoyenneté canadienne infolettre	368.08
Wilson & Lafleur	Renouvellement abonnement 2018 La Corporation sans but lucratif au Québec	260.00
Wilson & Lafleur	Abonnement annuel au Code Civil du Québec et code de procédure civile	164.00
Wolters Kluwer	Abonnement annuel Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1938.00
Wolters Kluwer	Abonnement annuel Contrats des organismes publics Québécois	2290.00
ECCTIS	Site spécialisé de recherche sur Internet (diplômes internationaux)	1598,42\$
Educational Credential Evaluators (ECE)	Site spécialisé de recherche sur Internet (diplômes internationaux)	300\$
International Education network-Department of Education (Australia)	Site spécialisé de recherche sur Internet (diplômes internationaux)	1469,05\$
SOQUIJ	Vérification des antécédents judiciaires des personnes qui se portent garants dans le cadre des aliénas 5, 6 et 7 de l'article 66 du Règlement sur l'immigration au Québec	180\$
SOQUIJ	Vérification des antécédents pénaux et criminels des consultants en immigration en application du 3è alinéa des articles 7 et 14 du Règlement sur les consultants en immigration (chapitre 1-0.2.DPPIP1, r.1)	268,87\$
App store	Abonnement à la Press Reader (version électronique)	319,92\$
Research at a Glance/Recherche en un coup d'oeil	Informers la communauté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et autres parties intéressées récemment publiées par des sources gouvernementales, universitaires et d'ONG (1 fois/semaine).	Gratuit
US Census Bureau	Pourvoyeur de données sur la population et l'économie américaine (plusieurs fréquences).	Gratuit

Demandes de renseignements généraux

MIDI

Pew Research Center	Diffuser de l'information non partisane sur les enjeux, les attitudes et les tendances qui façonnent le monde. Résultats de sondage et d'enquêtes sur l'opinion publique, recherches démographiques, analyse de contenus des medias, et autres recherches empiriques en sciences sociales (plusieurs fréquences).	Gratuit
Librairie en ligne de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations)	L'OIM produit une grande variété de publications dans le domaine de la politique de migration et de la recherche, dont la plupart peuvent être téléchargé gratuitement à partir de la librairie en ligne de l'OIM.	Gratuit
Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté	Infolettre	Gratuit
Érudit	Infolettre	Gratuit
Conference Board	Infolettre	Gratuit
Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales	Infolettre	Gratuit
Institut de la statistique du Québec	Coup d'œil sociodémographique	Gratuit
Association d'études canadiennes	Infolettre	Gratuit
Migration Policy Institut	Bulletin	Gratuit
Emploi-Québec	Bulletin sur le marché du travail	Gratuit
Statistique Canada	Bulletin quotidien	Gratuit
Angus Reid	Bulletin	Gratuit
Partenariat <i>Voies vers la prospérité</i>	Infolettre	Gratuit
Réseau francophone de sociolinguistique	Infolettre	Gratuit
Association francophone pour le savoir (ACFAS)	Infolettre	Gratuit
Institut de recherche en politiques publiques	Infolettre	Gratuit
Cities of migration	Infolettre	Gratuit
Institut du nouveau monde	Infolettre	Gratuit
Centre d'études ethniques des universités montréalaises	Infolettre	Gratuit
Recherche en un coup d'œil - IRCC	Bulletin quotidien	Gratuit
Chaire de recherche Industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques	Infolettre	Gratuit
ResearchGate	Infolettre	Gratuit
Diversity Ink: Nouvelles et opinions sur la diversité et	Infolettre	Gratuit

l'inclusion au Canada		
Bulletin de nouvelles du Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté	Infolettre	Gratuit
Partenariat <i>Familles en mouvance</i>	Infolettre	Gratuit

RG28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l’achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d’un club privé ou autre.

Selon les données disponibles en date du 28 février 2019, aucune somme n’a été déboursée pour l’achat de billets de saison ou pour la réservation de loges et aucuns frais n’ont été payés pour devenir membre d’un club privé ou autre pour l’année financière 2018-2019.

RG29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) Le nom du site Web;
 - b) Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) Les coûts de construction du site;
 - d) Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) Les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) La fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de hits);
 - g) La fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) Le responsable du contenu sur le site.
-

Les informations concernant les années précédentes (nom de la firme ayant conçu les sites, coûts de construction, coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour, coûts de modernisation ou refontes) sont disponibles dans les cahiers de l'étude des crédits des années antérieures.

Site www.midi.gouv.qc.ca

Regroupe les trois sites du Ministère : site ministériel, site Immigration-Québec et site Québec interculturel.

Coût d'hébergement, d'entretien et de la mise à jour en 2018-2019 :

- Hébergement par Réseau Internet Québec : 67 898,80 \$;
- Utilisation d'un outil de gestion conçu et hébergé par Espace courbe : 6 476,80 \$;
- Entretien et mise à jour effectués par des ressources internes.

Coût de modernisation ou de refonte en 2018-2019 :

- En février 2019, le Ministère a effectué la migration de toutes les pages administratives qui permettent de mieux connaître le Ministère dans la plateforme unifiée gouvernementale Québec.ca. Ces travaux ont été réalisés par des ressources internes.

Microsite Un bel avenir pour vous au Québec
(www.unbelavenir.gouv.qc.ca)

Coût d'hébergement, d'entretien et de la mise à jour en 2018-2019 :

- Hébergement par Réseau Internet Québec (coûts inclus dans le forfait des sites Internet du Ministère) ;
- Entretien et mise à jour effectués par des ressources internes.

Coût de modernisation ou de refonte en 2018-2019 :

- En 2018, des changements ont été proposés notamment pour que le contenu du microsite soit adapté à diverses plateformes (téléphones, tablettes, etc.) et que son contenu soit cohérent avec le site Immigration Québec. Les changements proposés pour actualiser le microsite ne touchent que son contenu et son apparence, sans en altérer l'architecture. Les travaux ont entièrement été effectués à l'interne par le personnel de la Direction des communications.

Microsite Journées Québec
(www.journeesquebec.gouv.qc.ca)

Coût d'hébergement, d'entretien et de mise à jour en 2018-2019 :

- Hébergement par Réseau Internet Québec : 617,35 \$/mois;
- Entretien et mise à jour effectués par des ressources internes.

Coût de modernisation ou de refonte en 2018-2019 :

- Modifications afin d'améliorer le temps de réponse de la plateforme et d'augmenter le nombre d'utilisateurs : 4 761 \$;
- Modifications au module d'inscription : 29 332,50 \$;
- Duplicata de la plateforme pour servir à d'autres missions de recrutement international du Ministère : 4 126,80 \$.

RG30. Nominations, pour 2018-2019, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
-

Voir la réponse à la question 7 de la demande des renseignements généraux.

RG31. Pour 2018-2019, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

Liste des visites dans les régions du Québec du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 inclusivement.

RÉGION	Coûts
Québec	4 685,18
Montréal	20 011,49
Outaouais (Gatineau)	3 613,61
Estrie (Sherbrooke)	1 831,43

RG32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2018-2019:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel de gestion 2018-2019 des ministères et organismes.

RG33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2018-2019 :

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d’ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- f) l'objet;
- g) les dates.

Durant la période 2018-2019, il n'y a pas eu d'adjoint parlementaire.

RG34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2018-2019 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG37. L’inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2019-2020.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel 2018-2019 des ministères et organismes.

RG38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2018-2019 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2019 pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021 en provenance du gouvernement fédéral. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres sommes reçues, la ou les dates de versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

La compensation versée au Québec en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* constitue une forme de financement stable et progressif. Elle permet au Québec d'assurer sa maîtrise d'œuvre en matière d'accueil, d'aide à l'installation, de francisation, d'insertion en emploi et d'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, et ce, en favorisant leur pleine participation à leur nouvelle société.

Il faut noter que la compensation financière découlant de cet accord n'est pas versée au Ministère, mais au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Le Ministère obtient son financement pour ses activités d'accueil et d'intégration à même les crédits votés annuellement à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé, le 1^{er} novembre 2007, des modifications à la gestion des sommes allouées à l'intégration et la francisation des personnes immigrantes à compter du budget des dépenses 2008-2009, et ce, afin d'assurer plus de transparence quant à l'utilisation de ces sommes. Ainsi depuis l'exercice financier 2008-2009, une enveloppe de crédits est versée au budget du MIDI pour l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. Des ententes de services conclues entre le MIDI et les ministères offrant des services d'intégration et de francisation encadrent l'utilisation de ces sommes, ce qui permet d'accroître la cohérence des interventions gouvernementales en matière de francisation et d'intégration.

En 2017-2018, le gouvernement du Québec a consacré quelque 492,6 M\$, soit 36,2 M\$ de plus qu'en 2016-2017, aux fonctions d'accueil, d'intégration et de francisation des personnes immigrantes qu'il reçoit sur son territoire. Pour ce même exercice financier, le gouvernement fédéral a versé la compensation financière en vertu de l'*Accord Canada-Québec* au montant de 490,3 M\$.

Au 28 février 2019, le montant de la compensation fédérale pour 2018-2019 n'est pas encore connu.

Par ailleurs, considérant que l'exercice financier n'est pas encore terminé, les dépenses finales des ministères concernés (MTESS, MEES, MSSS) ne sont pas disponibles pour le moment. Ces informations seront disponibles au cours de l'été 2019 lorsque les ministères concernés transmettront leur reddition de comptes pour ces dépenses.

Lors du Discours sur le budget 2019-2020, le ministère des Finances a annoncé des investissements récurrents supplémentaires de 146,0 M\$ au MIDI, pour l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

RG40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d’État établissements, bureaux, organismes de l’État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l’année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d’emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

MIDI Primes au rendement (ou bonis)	Versé en 2018-2019 pour 2017-2018
Total	115 815 \$

Sources : Rapport SAGIR – Étude des crédits – Primes au rendement et bonis – extrait le 18 mars 2019, tableau des bonis accordés - mars 2018.

RG41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ n'a été versée au personnel du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion assujetti à la Loi sur la fonction publique.

RG42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2018-2019 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG43. Pour 2018-2019, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

RG44. Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

RG45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Le Ministère n'a formé aucun comité avec des intervenants externes en 2018-2019.

RG46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

RG47. Coûts de reconduction des programmes existants : La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2018-2019 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2018-2019, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG49. Nombre d’employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

RG50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

RG51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec (Secrétariat à la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

RG52. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec (Secrétariat à la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

RG53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

RG54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

RG55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

RG56. Pour chacune des cinq dernières années, les sommes allouées à l’externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l’externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes.

RG57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
-

A) PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le budget total de la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019 du MIDI est de 28 345 400 \$.

Le budget alloué aux activités en ressources informationnelles (RI) (ACT) [1. Architecture d'entreprise, 2. Pilotage, 3. Entretien et exploitation, 4. Améliorations, 5. Support au développement, 6. Infrastructures bureautiques, 7. Gestion des bases de données, 8. Infrastructures technologiques, 9. Sécurité, 10. Télécommunications et téléphonie] et d'encadrement est de 13 506 600 \$.

Le budget alloué aux projets en technologies de l'information est de 14 838 800 \$.

B) GRANDS DOSSIERS EN COURS

Pour les grands dossiers en cours du MIDI, les informations sont disponibles au Tableau de bord gouvernemental / État de santé des projets en ressources informationnelles (site web : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).

Il est à noter que pour l'exercice financier 2018-2019, le tableau de bord du MIDI affiche trois projets à l'État de santé des projets en ressources informationnelles de l'automne 2018 soit le Carré St-Laurent – Volet Gestion documentaire, le Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI) et le projet Traitement des demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires qui a été annulé en septembre 2018.

C) NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES

Cette sous-question ne semble pas pertinente à l'Étude des crédits.

D) NOMBRE D'EFFECTIFS À TEMPS COMPLET

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

E) CONSULTANTS EXTERNES AUX DOSSIERS INFORMATIQUES

Veuillez vous référer à la question RG11.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

RG58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d’État, établissements, bureaux, organismes de l’état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d’emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RG59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2018-2019 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au Rapport annuel 2018-2019 des ministères et organismes.

RG61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2018-2019 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

RG62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
-

a) La dépense totale relative au paiement des cotisations pour 2018-2019 est de: 9 077,34 \$

b) Liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement a versé un paiement pour cotisation :

Institut des auditeurs internes – Section Montréal

Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée (AAPI)

Barreau du Québec

Conseil des relations internationales de Montréal

Groupe entreprises en santé

Commission des partenaires du marché du travail

Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au travail

Chambre de commerce du Montréal Métropolitain

Association des responsables des plaintes du gouvernement du Québec (ARGP)

Groupe des responsables en analyse et évaluation de programme (GRAEP)

Project Management Institute

Mouvement québécois de la qualité

c) Cette sous-question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

RG63. La liste de toute rencontre d’accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RG64. Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
- b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
- c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
- e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
- f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
- g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RP1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2017-2018.

Indiquer :

- a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;
 - d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
-

Pour la réponse à cette demande, veuillez vous référer au Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP2. Nombre et pourcentage d’employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et 2018-2019 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et chaque année le nombre et le pourcentage d’employés devenus permanents.

Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.

RP3. Copie et détail des demandes d’optimisation reçues par le ministère ou organismes qui en relèvent concernant les efforts budgétaires demandés par le président du Conseil du Trésor pour 2019-2020

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RP4. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2019-2020

La réponse à cette question est incluse dans la réponse de la fiche explicative 2 – Crédits 2019-2020.

RP5. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2018-2019, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, le Service de la planification et de la reddition de comptes (SPRC) a réalisé des sondages en ligne afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des services suivants :

- Service de renseignements généraux par courriel
- Demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)
- Session Objectif intégration (OI)
- Séance Premières démarches d'installation (PDI)
- Service d'intégration en ligne (SIEL)
- Service des plaintes
- Système de déclaration d'intérêt *Arrima*

Un sondage en ligne et par téléphone (avec le support du Centre de contacts clientèle) concernant la session Objectif intégration est actuellement en cours dans le cadre du projet-pilote du mécanisme de relances de la clientèle.

Ces sondages ont été réalisés par les ressources du MIDI, sans recours à une ressource externe.

Le Service de la recherche et statistique et le Service de planification de l'immigration n'ont pas effectué de sondages entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, dans le cadre de la campagne *Ensemble, nous sommes le Québec*, deux sondages en ligne ont été réalisés en juillet 2018 afin de mesurer l'atteinte des objectifs de communication de la campagne déployée entre le 7 mai et le 17 juin 2018. La firme Léger a réalisé ces deux enquêtes pour un montant de 22 395 \$.

627Annexe 5- Satisfaction à l'égard du Service de renseignements généraux par courriel		
Population visée	Toutes les personnes ayant communiqué avec le Service de renseignements généraux par courriel durant la période de collecte	
Sélection des répondants et taille de l'échantillon	Aucune sélection requise. Toutes les personnes recevant une réponse à leur demande de renseignements généraux par courriel pendant la période de collecte de données recevront en même temps une invitation à participer au sondage.	
Nombre de répondants visé	1000	
Invitation pour participer au sondage	Un hyperlien vers le sondage sera inclus dans toutes les réponses courriel envoyées à la clientèle.	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
INVITATION EN BAS DU COURRIEL	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! - Bonjour, Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (le Ministère) mène un sondage pour obtenir votre avis sur le Service de renseignements généraux par courriel. - Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. - Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. - Pour participer, cliquez sur le lien suivant: Si vous souhaitez obtenir plus d’informations sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante: sondage@midi.gouv.qc.ca - Merci! Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion -	
	1. Considérez-vous connaître suffisamment le français pour répondre à un questionnaire?	- Oui - Non (Saut à la page de remerciements-non qualifiés)
	2. Quel était le sujet de votre demande de renseignements?	- Immigrer au Québec – Travailleurs permanents - Le dépôt d'une demande en ligne dans Mon projet Québec - Immigrer au Québec – Gens d'affaires - Travailler temporairement au Québec - Étudier au Québec - Apprendre le français - Parrainer une personne - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec - S'installer dans une des régions du Québec - Un autre sujet. Précisez: - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
Questions	3. Comment avez-vous appris l’existence du Service de renseignements par courriel?	- Par le site Internet du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par un autre site Internet, un blogue ou un forum de discussion - Par une préposée ou un préposé du Centre de contacts clientèle - Par un organisme communautaire - Par un autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental (par exemple : Emploi-Québec, Régie de l’assurance maladie du Québec, etc.) - Par des amis ou de la famille - Par un autre moyen, précisez lequel : - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	4. Avez-vous écrit au ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion pour demander l’état d’avancement d'un dossier?	- Oui - Non
	5. Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion s’est engagé à répondre aux demandes par courriel dans un délai de 2 jours ouvrables. Diriez-vous que ce délai est adéquat?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

	6. Comment qualifiez-vous la réponse que vous avez reçue du Ministère à votre demande par courriel?	- Très pertinente - Assez pertinente - Peu pertinente - Pas du tout pertinente - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	7. Comment qualifiez-vous, dans l'ensemble, le Service de renseignements par courriel?	- Très satisfaisant - Plutôt satisfaisant - Plutôt insatisfaisant - Très insatisfaisant - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	8. Recommanderiez-vous ce service à une autre personne qui serait dans la même situation que vous?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	9. Avez-vous des suggestions pour améliorer le Service de renseignements par courriel?	- Oui, précisez : - Non
	10. Questions sociodémographiques 10.1 Vous êtes :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	10.2 Dans quel groupe d'âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans - Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre
	10.3 Au moment de votre demande par courriel, combien d'années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus - Je préfère ne pas répondre
	10.4 Au moment de votre demande par courriel, vous résidiez :	- Au Québec - Au Canada, mais dans une autre province que le Québec - À l'étranger - Je préfère ne pas répondre
	10.5 Au moment de votre demande par courriel, vous étiez :	- Citoyen canadien né au Canada (Saut à Q11) - Citoyen canadien naturalisé - Résident permanent - Résident temporaire (SAUT À Q. 10.7) - Demandeur d'asile (SAUT à Q. 11) - Autre - Je préfère ne pas répondre
	10.6 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration?	- Travailleurs qualifiés (SAUT à Q. 11) - Gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes) (SAUT à Q. 11) - Regroupement familial (SAUT à Q. 11) - Immigration humanitaire (SAUT à Q. 11) - Je n'avais pas présenté de demande d'immigration lorsque j'ai communiqué avec le Service de renseignements par courriel (SAUT à Q. 11) - Je préfère ne pas répondre (SAUT à Q. 11)
	10.7 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration temporaire ?	- Étudiants étrangers - Travailleurs temporaires - Je préfère ne pas répondre
CONTACT	11. Accepteriez-vous que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d'autres questions sur le service que vous venez d'évaluer? Votre décision n'aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS FIN)

	12. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	- Nom : - Adresse courriel :
REMERCIEMENTS FIN	Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	
REMERCIEMENTS NON QUALIFIÉS	Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce sondage. Malheureusement, votre profil ne correspond pas à celui recherché pour ce sondage.	
Commentaires	Si le service inclut un échange de plusieurs courriels, il sera important de s'assurer que le lien vers le sondage n'est ajouté que dans le premier courriel de réponse.	

Annexe 1- Satisfaction à l'égard des services d'immigration-PEQ		
Population visée	Travailleurs qualifiés qui sont passés par le PEQ et qui ont obtenu leur CSQ au cours des 5 mois précédant la collecte des données (diplômés du Québec et travailleurs étrangers temporaires spécialisés)	
Sélection des répondants et taille de l'échantillon	Le sondage sera envoyé à tous les requérants principaux ayant reçu un CSQ dans le cadre du PEQ au cours des 5 derniers mois. Extraction dans INTIMM requise pour la période du 1 ^{er} novembre au 31 mars 2018	
Nombre de répondants visé	950	
Invitation pour participer au sondage	Invitation envoyée par courriel	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
COURRIEL <i>Expéditeur : Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion</i> Objet : Votre avis sur le processus de demande du Certificat de sélection du Québec	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! Bonjour, Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (le Ministère) mène un sondage pour obtenir votre avis sur le processus de demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du <i>Programme de l’expérience québécoise</i> (PEQ). Le PEQ est un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés instauré par le gouvernement du Québec et conçu spécialement pour les travailleuses et travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et les étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec ou en voie de l’être. Le PEQ vise à délivrer rapidement un CSQ aux travailleurs et aux diplômés qui en font la demande et qui satisfont à certaines exigences. Le cas échéant, un Certificat de sélection est également délivré à leur épouse ou époux ou à leur conjointe ou conjoint de fait ainsi qu’aux enfants à charge inclus dans leur demande. Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Pour participer au sondage, cliquez sur le lien suivant : Si vous souhaitez obtenir plus d’information sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante : sondage @midi.gouv.qc.ca Merci! Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion	
Questions	1. Parmi ces deux énoncés, lequel vous décrit le mieux?	- Je suis la personne qui a immigré au Québec - Je suis une personne intermédiaire qui a conseillé, assisté ou représenté la personne requérante dans sa demande de CSQ dans le cadre du PEQ (SAUT REMERCIEMENTS NON QUALIFIÉS)
	2. Avez-vous eu recours à une tierce personne (avocate ou avocat, notaire, consultante ou consultant en immigration ou à un tiers non rémunéré) pour vous représenter dans votre demande de Certificat de sélection du Québec ?	- Oui (SAUT REMERCIEMENTS NON QUALIFIÉS) - Non
	3. Vous avez présenté une demande de Certificat de sélection du Québec dans le cadre du <i>Programme de l’expérience québécoise</i> à titre de :	- Diplômée ou diplômé du Québec - Travailleuse temporaire ou travailleur temporaire occupant un emploi spécialisé (saut à Q5)
	4. À quel moment avez-vous présenté votre demande ?	- Dans les 6 mois précédant l’obtention de mon diplôme - Après l’obtention de mon diplôme - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	5. Comment avez-vous appris l’existence du <i>Programme de l’expérience québécoise</i> ?	- Par le site Web du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par une séance d’information du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par une Alliance française ou une école de langues

		- Par une ambassade ou le gouvernement du Canada - Par une avocate ou un avocat ou une consultante ou un consultant en immigration - Par un blogue ou un forum de discussion - Par un employeur du Québec - Par un établissement d’enseignement - Par une foire d’emplois - Par des amis ou de la famille - Par une publicité ou un reportage (télévision, radio, journaux) - Par un salon étudiant - Par un site Web de recherche d’emploi - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	6. Comment qualifiez-vous la facilité à trouver les informations concernant le <i>Programme de l’expérience québécoise</i> sur le site Internet du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion?	- Très facile - Assez facile - Assez difficile - Très difficile - Je n'ai pas consulté le site web du Ministère - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	7. Comment qualifiez-vous la clarté des instructions du formulaire de demande de Certificat de sélection du Québec dans le cadre du <i>Programme de l’expérience québécoise</i> ?	- Très claires - Assez claires - Peu claires - Pas du tout claires - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	8. Comment qualifiez-vous la clarté des instructions concernant les pièces justificatives à joindre à votre demande?	- Très claires (Saut à Q.10) - Assez claires (Saut à Q.10) - Peu claires - Pas du tout claires - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre (Saut à Q.10)
	9. Quelles instructions concernant les pièces justificatives avez-vous trouvées peu ou pas du tout claires? (plusieurs réponses possibles)	- Le format exigé pour les pièces justificatives (original, copie, copie certifiée conforme) - Le type de pièces justificatives à fournir - Les renseignements à inclure dans les pièces justificatives - Autres, précisez : - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	10. Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion s’est engagé à traiter les demandes de Certificat de sélection du Québec dans le cadre du <i>Programme de l’expérience québécoise</i> (les dossiers complets) dans un délai de 20 jours ouvrables. Diriez-vous que ce délai est adéquat?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	11. Comment qualifiez-vous, dans l'ensemble, le processus de demande de CSQ dans le cadre du PEQ?	- Très satisfaisant - Plutôt satisfaisant - Plutôt insatisfaisant - Très insatisfaisant - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	12. Avez-vous des suggestions pour améliorer le processus de demande de CSQ dans le cadre du PEQ?	- Oui, précisez : - Non
	13. Questions sociodémographiques :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	13.1 Vous êtes :	
	13.2 Dans quel groupe d’âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans

		- Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre
	13.3 Quel est votre lieu de naissance?	- Amérique du Nord - Amérique du Sud (incluant l'Amérique centrale et les Antilles) - Europe (incluant la Russie) - Maghreb (Algérie, Maroc ou Tunisie) - Afrique (sauf l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) - Asie (incluant le Moyen-Orient) - Océanie - Je préfère ne pas répondre
	13.4 Au moment du dépôt de votre demande. combien d'années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus - Je préfère ne pas répondre
CONTACT	14. Accepteriez-vous que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d'autres questions sur le service que vous venez d'évaluer? Votre décision n'aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS)
	15. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	- Nom : - Adresse électronique :
REMERCIEMENTS FIN	Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.	
REMERCIEMENTS NON QUALIFIÉS	Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce sondage. Malheureusement, votre profil ne correspond pas à celui recherché pour ce sondage.	

Annexe 2- Satisfaction à l'égard des services de participation et d'inclusion- Objectif intégration		
Population visée	Personnes ayant participé à la session Objectif intégration (OI) au cours des 5 mois précédant la collecte des données	
Sélection des répondants et taille de l'échantillon	Toutes les personnes ayant participé à OI au cours des 5 mois précédant la collecte des données seront invitées à participer au sondage.	
Nombre de répondants visé	À déterminer selon le nombre de personnes qui ont participé à la session pendant la période de référence	
Invitation pour participer au sondage	Invitation envoyée par courriel	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
COURRIEL <i>Expéditeur : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</i> Objet : Votre avis sur la session Objectif intégration (OI)	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! Bonjour, Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (le Ministère) mène un sondage pour obtenir votre avis sur la session <i>Objectif Intégration</i>. Cette session d’une durée totale de 24 heures (8 modules de 3 heures) à laquelle vous avez participé aborde divers sujets liés au marché du travail québécois. Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Pour participer au sondage, cliquez sur le lien suivant : Si vous souhaitez obtenir plus d’information sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Merci! Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion	
Questions	1. Comment avez-vous appris l’existence de la session <i>Objectif Intégration</i>?	- Par une conseillère ou un conseiller en immigration dans mon pays de départ - Par une invitation par courriel du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par le guide <i>Apprendre le Québec</i> - Par une préposée ou un préposé aux renseignements à l’aéroport Montréal-Trudeau - Par une préposée ou un préposé du service de renseignements téléphoniques du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par une représentante ou un représentant d’un organisme communautaire - Par un autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental (par exemple : Emploi-Québec, la Régie de l’assurance maladie du Québec, etc.) - Par des amis ou de la famille - Par le site Internet du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par un autre site Internet, un blogue ou un forum de discussion - Par un autre moyen, précisez lequel : - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	2. Avez-vous utilisé le service en ligne de prise de rendez-vous pour vous inscrire à la session <i>Objectif Intégration</i>?	- Oui - Non (Saut à Q. 4)
	3. Comment qualifiez-vous la facilité d'utilisation du service en ligne de prise de rendez-vous?	- Très facile (Saut à Q.7) - Assez facile (Saut à Q.7) - Assez difficile (Saut à Q.7) - Très difficile (Saut à Q.7) - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre (Saut à Q.7)

	4. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas utilisé le service en ligne de prise de rendez-vous pour vous inscrire à la session <i>Objectif Intégration</i>? (plusieurs réponses possibles)	- Une préposée ou un préposé de l'Équipe d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau m'a inscrit - Un organisme communautaire m'a inscrit (SAUT à Q7) - Une préposée ou un préposé du service de renseignements téléphoniques du Ministère m'a inscrit (SAUT à Q7) - Je ne connaissais pas le service en ligne de prise de rendez-vous (SAUT à Q7) - Je n'ai pas facilement accès à un ordinateur avec une connexion Internet (SAUT à Q7) - Ce service n'est pas facile à utiliser (SAUT à Q7) - Autre raison, spécifiez : (SAUT à Q7) - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre (SAUT à Q7)
	5. Comment qualifiez-vous l'intervention du personnel de l'Équipe d'accueil à l'aéroport dans la prise de rendez-vous pour la session <i>Objectif Intégration</i>?	- Très pertinente - Assez pertinente - Peu pertinente - Pas du tout pertinente - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	6. Selon vous, la prise de rendez-vous par le personnel de l'Équipe d'accueil à l'aéroport se fait-elle au moment adéquat?	- Oui, la prise de rendez-vous à l'aéroport se fait au moment adéquat - Non, la prise de rendez-vous ne devrait pas se faire dès l'arrivée à l'aéroport - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	7. Avez-vous des suggestions relativement au moment adéquat pour proposer un rendez-vous à une personne immigrante nouvellement arrivée au Québec ?	- Non - Oui. Précisez :
	8. Dans quel organisme avez-vous suivi la session <i>Objectif Intégration</i>?	MONTREAL - Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI) - Centre de recherche d'emploi de l'Est (CREE)/Horizon Carrière - Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) - Fondation Ressources-Jeunesse (FRJ) - Le Collectif - L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants SAINT-HUBERT - Services et formation aux immigrants en Montérégie (SFIM) LAVAL - Perspective Carrière QUÉBEC - Centre de formation Option-Travail GATINEAU - Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	9. Combien de temps après votre arrivée au Québec avez-vous débuté la session <i>Objectif intégration</i>?	- Moins d'une semaine après mon arrivée - Entre une et deux semaines après mon arrivée - Plus de deux semaines et moins d'un mois après mon arrivée - Un mois et plus après mon arrivée - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

	10. Selon vous, le moment où vous avez débuté la session <i>Objectif Intégration</i> était-il adéquat par rapport à vos démarches personnelles d'installation et d'intégration?	- Oui, j'ai débuté la session <i>Objectif Intégration</i> au moment adéquat - Non, j'ai débuté la session <i>Objectif Intégration</i> trop rapidement après mon arrivée - Non, j'ai débuté la session <i>Objectif Intégration</i> trop longtemps après mon arrivée - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	11. Le Ministère s'est engagé à ce que la clientèle puisse débiter la session <i>Objectif Intégration</i> dans un délai de 15 jours ouvrables suivant son inscription. Diriez-vous que ce délai est adéquat?	- Oui - Non - Je ne sais pas/je préfère ne pas répondre
	9. Avez-vous demandé un report de votre rendez-vous entre le moment de votre inscription et celui où vous avez débuté la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	10. Comment qualifiez-vous l'attitude (courtoisie, politesse et respect à votre égard) du personnel qui animait la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	11. Comment qualifiez-vous la méthode employée par le personnel pour présenter les informations de la session ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	12. Comment qualifiez-vous la maitrise du contenu de la session par le personnel ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	13. Que pensez-vous de la durée de la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Trop courte - Adéquate (SAUT à Q14) - Trop longue - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	13.1 Quelle serait la durée adéquate selon vous ?	- Réponse ouverte
	14. Comment qualifiez-vous, dans l'ensemble, l'utilité de la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Très utile - Assez utile - Peu utile - Pas du tout utile - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	15. Avez-vous suivi la session <i>Objectif Intégration</i> jusqu'à la fin?	- Oui, j'ai complété tous les modules et j'ai obtenu une attestation de participation - Non - Non, je complète présentement les modules restants - Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre
	16. Cochez dans la liste suivante tous les autres services offerts par le Ministère que vous avez utilisés. (plusieurs réponses possibles)	- Séance <i>Premières démarches d'installation</i> (PDI) <i>Cette séance de 3 heures permet aux personnes immigrantes d'identifier les démarches essentielles pour prendre un bon départ dès les premiers jours suivant leur arrivée au Québec.</i> - Service d'intégration en ligne (SIEL) en autoformation ou avec accompagnement <i>Le SIEL propose des contenus d'intégration en ligne permettant de découvrir le monde du travail québécois, de se familiariser avec les premières démarches d'installation, d'explorer les régions du Québec et de connaître les valeurs communes de la société québécoise.</i> - Services individuels d'installation et d'intégration <i>Ces services consistent en une ou plusieurs rencontres individuelles, dans la langue du choix de la personne immigrante. L'objectif de ces services est de faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes.</i>

		- Je n’ai utilisé aucun de ces services
	17. Comment qualifiez-vous, dans l’ensemble, la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	18. Recommanderiez-vous ce service à une autre personne qui serait dans la même situation que vous?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	19. Avez-vous des suggestions pour améliorer la session <i>Objectif Intégration</i> ?	- Oui, précisez : - Non
	20. Questions sociodémographiques 20.1 Vous êtes :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	20.2 Dans quel groupe d’âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans - Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre
	20.3 Quel est votre lieu de naissance?	- Amérique du Nord - Amérique du Sud (incluant l'Amérique centrale et les Antilles) - Europe (incluant la Russie) - Maghreb (Algérie, Maroc ou Tunisie) - Afrique (sauf l’Algérie, le Maroc et la Tunisie) - Asie (incluant le Moyen-Orient) - Océanie - Je préfère ne pas répondre
	20.4 Au moment de votre inscription à la session <i>Objectif Intégration</i> , combien d’années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus - Je préfère ne pas répondre
	20.5 Au moment de votre inscription à la session <i>Objectif Intégration</i> , vous étiez :	- Citoyen canadien naturalisé - Résident permanent - Autre - Je préfère ne pas répondre
	20.6 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d’immigration ?	- Travailleurs qualifiés - Gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes) - Regroupement familial - Immigration humanitaire - Je préfère ne pas répondre
	20.7 Avez-vous précédemment résidé au Québec à titre temporaire ?	- Non - Oui, en tant qu’étudiante ou étudiant étranger - Oui, en tant que travailleuse ou travailleur temporaire - Je préfère ne pas répondre
CONTACT	21. Accepteriez-vous que le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d’autres questions sur le service que vous venez d’évaluer? Votre décision n’aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS FIN)
	22. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT	- Nom :

	Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	- Adresse électronique :
REMERCIEMENTS	Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.	

Annexe 2- Satisfaction à l'égard des services de participation et d'inclusion- Premières démarches d'installation		
Population visée	Personnes ayant participé à la séance Premières démarches d'installation (PDI) au cours des 5 mois précédant la collecte des données	
Sélection des répondants et taille de l'échantillon	Toutes les personnes ayant participé à PDI au cours des 5 mois précédant la collecte des données seront invitées à participer au sondage.	
Nombre de répondants visé	À déterminer selon le nombre de personnes qui ont participé à la séance pendant la période de référence	
Invitation pour participer au sondage	Invitation envoyée par courriel	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
COURRIEL <i>Expéditeur : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</i> Objet : Votre avis sur la séance Premières démarches d'installation (PDI)	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! Bonjour, Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (le Ministère) mène un sondage pour obtenir votre avis sur la séance <i>Premières démarches d’installation</i>. Cette séance d'information de 3 heures à laquelle vous avez participé visait à identifier les démarches essentielles pour prendre un bon départ dès les premiers jours suivant votre arrivée au Québec. Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Si vous souhaitez obtenir plus d’information sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Merci! Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion	
Questions	1. Comment avez-vous appris l’existence de la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Par une conseillère ou un conseiller en immigration dans mon pays de départ - Par une invitation par courriel du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par le guide <i>Apprendre le Québec</i> - Par une préposée ou un préposé aux renseignements à l’aéroport Montréal-Trudeau - Par une préposée ou un préposé du service de renseignements téléphoniques du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par une représentante ou un représentant d’un organisme communautaire - Par un autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental (par exemple : Emploi-Québec, la Régie de l’assurance maladie du Québec, etc.) - Par des amis ou de la famille - Par le site Internet du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par un autre site Internet, blogue ou un forum de discussion - Par un autre moyen. Précisez lequel : - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	2. Avez-vous utilisé le service en ligne de prise de rendez-vous pour vous inscrire à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Oui - Non (Saut Q. 4)
	3. Comment qualifiez-vous la facilité d'utilisation du service en ligne de prise de rendez-vous?	- Très facile (Saut à Q.7) - Assez facile (Saut à Q.7) - Assez difficile (Saut à Q.7) - Très difficile (Saut à Q.7) - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre (Saut à Q.7)
	4. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas utilisé le service en ligne de prise de rendez-vous pour vous inscrire à la séance?	- Une préposée ou un préposé de l'Équipe d'accueil à l’aéroport Montréal-Trudeau m’a inscrit

	(plusieurs réponses possibles)	- Un organisme communautaire m’a inscrit (SAUT à Q7) - Une préposée ou un préposé du service de renseignements téléphoniques du Ministère m’a inscrit (SAUT à Q7) - Je ne connaissais pas le service en ligne de prise de rendez-vous (SAUT à Q7) - Je n’ai pas facilement accès à un ordinateur avec une connexion Internet (SAUT à Q7) - Ce service n’est pas facile à utiliser (SAUT à Q7) - Autre(s) raison(s), spécifiez : (SAUT à Q7) - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre (SAUT à Q7)
	5. Comment qualifiez-vous l'intervention du personnel de l'Équipe d'accueil à l'aéroport dans la prise de rendez-vous pour la séance <i>Premières démarches d'installation</i> ?	- Très pertinente - Assez pertinente - Peu pertinente - Pas du tout pertinente - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	6. Selon vous, la prise de rendez-vous par le personnel de l'Équipe d'accueil à l'aéroport se fait-elle au moment adéquat?	- Oui, la prise de rendez-vous à l'aéroport se fait au moment adéquat - Non, la prise de rendez-vous ne devrait pas se faire dès l'arrivée à l'aéroport - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	7. Avez-vous des suggestions relativement au moment adéquat pour proposer un rendez-vous à une personne immigrante nouvellement arrivée au Québec ?	- Non - Oui. Précisez :
	8. Dans quel organisme avez-vous suivi la séance <i>Premières démarches d'installation</i> ?	MONTRÉAL - Accueil aux immigrants de l’Est de Montréal (AIEM) - Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal (Centre Prisme) - Alliance pour l’accueil et l’intégration des immigrants et immigrantes (ALAC) - Carrefour d’aide aux nouveaux arrivants (CANA) - Centre d’accueil et de référence sociale et économique pour immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) - Centre d’appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI) - Clef pour l’intégration au travail des immigrants (CITIM) - Le Collectif - Promotion Intégration Société Nouvelle (PROMIS) - Service d’aide et de liaison pour immigrants – La Maisonnée LAVAL - Carrefour d’Intercultures de Laval LONGUEUIL - Carrefour Le Moutier QUÉBEC - Centre multiethnique de Québec GATINEAU - Association des femmes immigrantes de l’Outaouais (AFIO) Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

	9. Combien de temps après votre arrivée au Québec avez-vous assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Moins d’une semaine après mon arrivée - Entre une et deux semaines après mon arrivée - Plus de deux semaines et moins d’un mois après mon arrivée - Un mois et plus après mon arrivée - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	10. Selon vous, le moment où vous avez assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> était-il adéquat par rapport à vos démarches personnelles d'installation?	- Oui, j’ai assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> au moment adéquat - Non, j’ai assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> trop rapidement après mon arrivée - Non, j’ai assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> trop longtemps après mon arrivée - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	11. Le Ministère s’est engagé à ce que la clientèle puisse assister à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> dans un délai de 5 jours ouvrables suivant son inscription. Diriez-vous que ce délai est adéquat?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	9. Avez-vous demandé un report de votre rendez-vous entre le moment de votre inscription et celui où vous avez assisté à la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	10. Comment qualifiez-vous l'attitude (courtoisie, politesse et respect à votre égard) du personnel qui animait la séance?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre
	11. Comment qualifiez-vous la méthode employée par le personnel pour présenter les informations de la séance ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	12. Comment qualifiez-vous la maîtrise du contenu de la séance par le personnel ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	13. Que pensez-vous de la durée de la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Trop courte - Adéquate (SAUT à Q14) - Trop longue - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	13.1 Quelle serait la durée adéquate selon vous ?	- Réponse ouverte
	14. Comment qualifiez-vous, dans l’ensemble, l'utilité de la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Très utile - Assez utile - Peu utile - Pas du tout utile - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	15. Cochez dans la liste suivante tous les autres services offerts par le Ministère que vous avez utilisés : (plusieurs réponses possibles)	- Session <i>Objectif Intégration</i> (OI) <i>D’une durée totale de 24 heures (8 modules de 3 heures), cette session porte sur divers sujets liés au marché du travail québécois.</i> - Service d’intégration en ligne (SIEL) en autoformation ou avec accompagnement <i>Le SIEL propose des contenus d’intégration en ligne permettant de découvrir le monde du travail québécois, de se familiariser avec les premières démarches d’installation, d’explorer les régions du Québec et de connaître les valeurs communes de la société québécoise.</i> - Services individuels d’installation et d’intégration <i>Ces services consistent en une ou plusieurs rencontres individuelles, dans la langue du choix de la personne immigrante. L’objectif de</i>

		<i>ces services est de faciliter l’installation et l’intégration des personnes immigrantes.</i> - Je n’ai utilisé aucun de ces services
	16. Comment qualifiez-vous, dans l’ensemble, la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	17. Recommanderiez-vous ce service à une autre personne qui serait dans la même situation que vous?	- Oui - Non Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	18. Avez-vous des suggestions pour améliorer la séance <i>Premières démarches d’installation</i> ?	- Oui, précisez : - Non
	19. Questions sociodémographiques 19.1 Vous êtes :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	19.2 Dans quel groupe d’âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans - Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre
	19.3 Quel est votre lieu de naissance?	- Amérique du Nord - Amérique du Sud (incluant l'Amérique centrale et les Antilles) - Europe (incluant la Russie) - Maghreb (Algérie, Maroc ou Tunisie) - Afrique (sauf l’Algérie, le Maroc et la Tunisie) - Asie (incluant le Moyen-Orient) - Océanie - Je préfère ne pas répondre
	19.4 Au moment de votre inscription à la séance <i>Premières démarches d'installation</i> , combien d’années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus - Je préfère ne pas répondre
	19.5 Au moment de votre inscription à la séance <i>Premières démarches d'installation</i> , vous étiez :	- Citoyen canadien naturalisé - Résident permanent - Autre - Je préfère ne pas répondre
	19.6 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration?	- Travailleurs qualifiés - Gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes) - Regroupement familial - Immigration humanitaire - Je préfère ne pas répondre
	19.7 Avez-vous précédemment résidé au Québec à titre temporaire?	- Non - Oui, en tant qu’étudiante ou étudiant étranger - Oui, en tant que travailleuse ou travailleur temporaire - Je préfère ne pas répondre
	20. Accepteriez-vous que le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d’autres questions sur le service que vous venez d’évaluer? Votre décision n’aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS FIN)
	21. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité, conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes	- Nom : - Adresse électronique :

	publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l’adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	
REMERCIEMENTS FIN	Nous vous remercions d’avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion.	

Annexe 2- Satisfaction à l'égard des services de participation et d'inclusion- SIEL		
Population visée	Personnes ayant participé ou aux Services d'intégration en ligne (SIEL) en autoformation et avec accompagnement au cours des 5 mois précédant la collecte des données	
Sélection des répondants et taille de l'échantillon	Pour pouvoir rejoindre la clientèle des différents services d'intégration: ¹ - Toutes les personnes ayant participé à SIEL au cours des 5 mois précédant la collecte des données seront invitées à participer au sondage.	
Nombre de répondants visé	À déterminer selon le nombre de personnes qui ont participé à la séance pendant la période de référence	
Invitation pour participer au sondage	Invitation envoyée par courriel	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
COURRIEL <i>Expéditeur : Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion</i> Objet : Votre avis sur le service d'intégration en ligne (SIEL)	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! Bonjour, Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (le Ministère) mène un sondage pour obtenir votre avis sur le Service d’intégration en ligne (SIEL). Ce service que vous avez utilisé propose des contenus d’intégration en ligne permettant de découvrir le monde du travail québécois, de se familiariser avec les premières démarches d’installation, d’explorer les régions du Québec et de connaître les valeurs communes de la société québécoise. Le SIEL est offert en 2 formules : en autoformation ou avec accompagnement. Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Pour participer au sondage, cliquez sur le lien suivant : Si vous souhaitez obtenir plus d’information sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Merci! Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion	
	1. Quand avez-vous débuté votre utilisation du Service d'intégration en ligne ?	- Avant l'obtention de ma résidence permanente - Après l'obtention de ma résidence permanente - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	2. Comment avez-vous appris l’existence du Service d’intégration en ligne?	- Par une conseillère ou un conseiller en immigration dans mon pays de départ - Par une invitation par courriel du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par le guide <i>Apprendre le Québec</i> - Par une préposée ou un préposé aux renseignements à l’aéroport Montréal-Trudeau - Par une préposée ou un préposé du service de renseignements téléphoniques du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par une représentante ou un représentant d’un organisme communautaire - Par un autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental (par exemple : Emploi-Québec, la Régie de l’assurance maladie du Québec, etc.) - Par des amis ou de la famille - Par le site Internet du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Par un autre site Internet, un blogue ou un forum de discussion - Par un autre moyen, précisez lequel : - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

¹ Les vérifications nécessaires seront effectuées afin qu'une personne ne puisse pas recevoir plus d'une invitation pour participer au sondage.

	3. Quelle formule du Service d’intégration en ligne avez-vous utilisée?	- Formule avec accompagnement - Formule en autoformation (SAUT à Q7)
	4. Comment qualifiez-vous l'attitude (courtoisie, politesse et respect à votre égard) du personnel qui vous a accompagné dans votre formation ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	5. Comment qualifiez-vous, dans l'ensemble, l'accompagnement fourni par le personnel?	- Très satisfaisant - Plutôt satisfaisant - Plutôt insatisfaisant - Très insatisfaisant - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	6. Comment qualifiez-vous la maîtrise du contenu de la formation par le personnel accompagnateur ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	7. Que pensez-vous de la durée de la formation du Service d’intégration en ligne?	- Trop courte - Adéquate - Trop longue - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	8. Comment qualifiez-vous, dans l’ensemble, l'utilité du Service d’intégration en ligne?	- Très utile - Assez utile - Peu utile - Pas du tout utile - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	9. Cochez dans la liste suivante tous les autres services offerts par le Ministère que vous avez utilisés : (plusieurs réponses possibles)	- Séance <i>Premières démarches d’installation</i> (PDI) <i>Cette séance de 3 heures permet aux personnes immigrantes d’identifier les démarches essentielles pour prendre un bon départ dès les premiers jours suivant leur arrivée au Québec.</i> - Session <i>Objectif Intégration</i> (OI) <i>D’une durée totale de 24 heures (8 modules de 3 heures), cette session porte sur divers sujets liés au marché du travail québécois.</i> - Services individuels d’installation et d’intégration <i>Ces services consistent en une ou plusieurs rencontres individuelles, dans la langue du choix de la personne immigrante. L’objectif de ces services est de faciliter l’installation et l’intégration des personnes immigrantes.</i> - Je n’ai utilisé aucun de ces services
	10. Comment qualifiez-vous, dans l’ensemble, le Service d’intégration en ligne?	- Très satisfaisant - Plutôt satisfaisant - Plutôt insatisfaisant - Très insatisfaisant - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	11. Recommanderiez-vous ce service à une autre personne qui serait dans la même situation que vous?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	12. Avez-vous des suggestions pour améliorer le Service d’intégration en ligne?	- Oui, précisez : - Non
	13. Questions sociodémographiques 13.1 Vous êtes :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	13.2 Dans quel groupe d’âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans - Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre

	13.3 Quel est votre lieu de naissance?	- Amérique du Nord - Amérique du Sud (incluant l'Amérique centrale et les Antilles) - Europe (incluant la Russie) - Maghreb (Algérie, Maroc ou Tunisie) - Afrique (sauf l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) - Asie (incluant le Moyen-Orient) - Océanie - Je préfère ne pas répondre
	13.4 Au moment de votre inscription au Service d'intégration en ligne, combien d'années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus - Je préfère ne pas répondre
	13.5 Au moment de votre inscription au Service d'intégration en ligne, vous résidiez:	- Au Québec - Au Canada, mais dans une autre province que le Québec - À l'étranger - Je préfère ne pas répondre
	13.6 Au moment de votre inscription au Service d'intégration en ligne, vous étiez :	- Citoyen canadien naturalisé - Résident permanent - Résident temporaire (SAUT À Q. 13.9) - Demandeur d'asile (SAUT à Q. 14) - Autre - Je préfère ne pas répondre
	13.7 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration ?	- Travailleurs qualifiés - Gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes) - Regroupement familial - Immigration humanitaire - Je préfère ne pas répondre
	13.8 Avez-vous précédemment résidé au Québec à titre temporaire ?	- Non (SAUT À Q.14) - Oui, en tant qu'étudiante ou étudiant étranger (SAUT À Q.14) - Oui, en tant que travailleuse ou travailleur temporaire (SAUT À Q.14) - Je préfère ne pas répondre (SAUT À Q.14)
	13.9 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration temporaire ?	- Étudiants étrangers - Travailleurs temporaires - Je préfère ne pas répondre
CONTACT	14. Accepteriez-vous que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d'autres questions sur le service que vous venez d'évaluer? Votre décision n'aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS FIN)
	15. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	- Nom : - Adresse électronique :
REMERCIEMENTS FIN	Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.	

Annexe 4- Satisfaction à l'égard du service des plaintes		
Population visée	Toutes les personnes ayant communiqué par courriel avec le Commissaire aux plaintes pendant les 5 mois précédant la période de collecte des données	
Sélection des répondants	Aucune sélection requise.	
Nombre de répondants visé	Selon le nombre de personnes ayant formulé une plainte pour la période de référence	
Invitation pour participer au sondage	Invitation envoyée par courriel	
Méthode de sondage	Sondage en ligne	
COURRIEL <i>Expéditeur : Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion</i> Objet : Votre avis sur le service des plaintes du MIDI	VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE! Bonjour, Au cours des derniers mois, vous avez transmis une requête au Commissaire aux plaintes du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion. Dans le but d’améliorer la qualité de ses services, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion mène un sondage pour obtenir votre avis sur le service que vous avez reçu de l'équipe du Commissaire aux plaintes. Le Commissaire aux plaintes a pour mandat de traiter en toute confidentialité les plaintes et les commentaires qu'il reçoit et il est indépendant du service en charge de votre dossier. Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps. Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Pour participer au sondage, cliquez sur le lien suivant : Si vous souhaitez obtenir plus d’information sur le sondage, écrivez-nous à l’adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Merci! Le Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion	
	1. Considérez-vous connaître suffisamment le français pour répondre à un questionnaire?	- Oui - Non (SAUT à remerciements non qualifié)
	2. Comment avez-vous appris l'existence du service des plaintes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion?	- Par une préposée ou un préposé du Centre de contacts clientèle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Par le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Par une lettre ou un formulaire du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Par un organisme communautaire - Par un autre organisme gouvernemental ou paragouvernemental (par exemple: Emploi-Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec, etc.) - Par des amis ou de la famille - Par un autre site Internet, blogue ou un forum de discussion - Par un autre moyen. Précisez lequel : - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	3. Quelle était la nature de votre requête ?	- Une plainte - Un commentaire ou une suggestion (SAUT À Q12) - Autre. Précisez : (SAUT À Q12)
	4. Sur quel sujet portait votre plainte?	- Le rejet d’une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) - Le délai de traitement d’une demande - Une erreur administrative - La qualité de l’information trouvée ou reçue - La qualité du traitement ou du suivi d’une demande ou d’un dossier - La relation avec le personnel du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion - Autre, précisez :

		- Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	5. Le Ministère s’est engagé à répondre aux plaintes qui lui sont transmises dans un délai de 10 jours ouvrables. Diriez-vous que ce délai est adéquat?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	6. Avez-vous reçu une réponse à la suite de votre plainte ?	- Oui - Non, je suis toujours en attente d'une réponse (SAUT À Q12)
	7. Comment qualifiez-vous la compréhension de votre situation par le personnel qui a traité votre plainte?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre
	8. Comment qualifiez-vous l'attitude (courtoisie, politesse et respect à votre égard) du personnel qui a traité votre plainte lors de ses communications avec vous ?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - NSP/PNR
	9. Comment qualifiez-vous la réponse obtenue à la suite de votre plainte?	- Très satisfaisante - Plutôt satisfaisante - Plutôt insatisfaisante - Très insatisfaisante - NSP/PNR
	10. Comment qualifiez-vous la clarté de la réponse obtenue ?	- Très claire - Assez claire - Peu claire - Pas du tout claire - NSP/PNR
	11. Comment qualifiez-vous les explications fournies avec la réponse obtenue ?	- Très satisfaisantes - Plutôt satisfaisantes - Plutôt insatisfaisantes - Très insatisfaisantes - NSP/PNR
	12. Comment qualifiez-vous, dans l'ensemble, le service des plaintes?	- Très satisfaisant - Plutôt satisfaisant - Plutôt insatisfaisant - Très insatisfaisant - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	13. Recommanderiez-vous ce service à une autre personne qui serait dans la même situation que vous?	- Oui - Non - Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre
	14. Avez-vous des suggestions pour améliorer le service des plaintes?	- Oui, précisez : - Non
	15. Questions sociodémographiques :	- Un homme - Une femme - Je préfère ne pas répondre
	14.1 Vous êtes :	
	14.2 Dans quel groupe d’âge vous situez-vous?	- Moins de 20 ans - Entre 20 et 24 ans - Entre 25 et 29 ans - Entre 30 et 34 ans - Entre 35 et 39 ans - Entre 40 et 44 ans - Entre 45 et 49 ans - Entre 50 et 55 ans - Entre 56 et 64 ans - 65 ans et plus - Je préfère ne pas répondre
	14.3 Lorsque vous avez communiqué avec le service des plaintes, combien d’années de scolarité aviez-vous complétées?	- 6 ans ou moins - De 7 à 11 ans - De 12 à 13 ans - 14 ans ou plus

		- Je préfère ne pas répondre
	14.4 Lorsque vous avez communiqué avec le service des plaintes, vous résidiez :	- Au Québec - Au Canada, mais dans une autre province que le Québec - À l'étranger - Je préfère ne pas répondre
	14.5 Lorsque vous avez communiqué avec le service des plaintes, vous étiez :	- Citoyen canadien né au Canada (Saut à Q15) - Citoyen canadien naturalisé - Résident permanent - Résident temporaire (Saut à Q 14.7) - Demandeur d'asile (Saut à Q15) - Autre - Je préfère ne pas répondre
	14.6 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration?	- Travailleurs qualifiés (Saut à Q15) - Gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes) (Saut à Q15) - Regroupement familial (Saut à Q15) - Immigration humanitaire (Saut à Q15) - Je n'avais pas présenté de demande d'immigration lorsque j'ai communiqué avec le service des plaintes (Saut à Q15) - Je préfère ne pas répondre (Saut à Q15)
	14.7 Dans quelle catégorie aviez-vous présenté votre demande d'immigration temporaire ?	- Étudiants étrangers - Travailleurs temporaires - Je préfère ne pas répondre
CONTACT	15. Accepteriez-vous que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion communique avec vous de nouveau par courriel pour vous poser d'autres questions sur le service que vous venez d'évaluer? Votre décision n'aura aucune conséquence sur la qualité des services auxquels vous avez droit auprès du gouvernement.	- Oui - Non (SAUT À REMERCIEMENTS)
	16. DÉCLARATION DE CONSENTEMENT Je consens à fournir mes coordonnées. Celles-ci seront traitées en toute confidentialité, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si je veux retirer mes coordonnées, je peux le faire en tout temps en écrivant à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca Mes coordonnées seront conservées pendant 1 an et seront détruites par la suite.	- Nom : - Adresse électronique :
REMERCIEMENTS	Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.	
REMERCIEMENTS NON QUALIFIÉS	Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce sondage. Malheureusement, votre profil ne correspond pas à celui recherché pour ce sondage.	

ANNEXE 1

Sondage de satisfaction de la clientèle à l'égard du système de déclaration d'intérêt *Arrima*

Message d'introduction

VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE!

Bonjour,

Dans le but d'améliorer la qualité de ses services, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion mène un sondage pour obtenir votre avis sur son nouveau système de déclaration d'intérêt *Arrima* dont vous avez récemment fait l'utilisation.

Nous vous invitons à répondre au sondage. Remplir le questionnaire ne devrait prendre que 5 minutes de votre temps.

Nous vous assurons que vos réponses seront traitées en toute confidentialité et qu'elles n'auront aucun impact sur le traitement de votre déclaration d'intérêt.

Pour participer au sondage, cliquez sur le lien suivant :

Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le sondage, écrivez-nous à l'adresse suivante : sondage@midi.gouv.qc.ca

Merci!

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Q1. Diriez-vous que l'accès à *Arrima* à partir du site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est :

- Très facile
 - Assez facile
 - Assez difficile
 - Très difficile
 - Je n'ai pas consulté le site Internet du Ministère pour accéder au système *Arrima*
 - Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre
- ☐ Si assez/très difficile :

Q1.1. Pour quelle(s) raison(s) considérez-vous que l'accès à *Arrima* est assez ou très difficile?

- Réponse ouverte

Q1.2 Avez-vous des commentaires ou suggestions afin d'améliorer l'accessibilité à *Arrima* à partir du site Internet du Ministère?

- Oui. Précisez :
- Non

Q2. Trouvez-vous que la navigation dans *Arrima* est:

- Très facile
 - Assez facile
 - Assez difficile
 - Très difficile
 - Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre
- ☐ Si assez/très difficile :

Q2.1. Pour quelle(s) raison(s) considérez-vous que la navigation dans *Arrima* est assez ou très difficile?

- Réponse ouverte

Q2.2. Avez-vous des commentaires ou suggestions afin d'améliorer la navigation dans *Arrima*?

- Oui. Précisez:
- Non

Q3. Diriez-vous que les informations demandées pour remplir le formulaire de déclaration d'intérêt sont:

- Très claires
- Assez claires

- Peu claires
- Pas du tout claires
- Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

o Si peu/pas du tout claires :

Q3.1. Pour quelle(s) raison(s) considérez-vous que les informations demandées pour remplir le formulaire de déclaration d'intérêt sont peu ou pas du tout claires?

- Réponse ouverte

Q3.2. Avez-vous des commentaires ou suggestions afin d'améliorer la clarté des informations demandées pour remplir le formulaire de déclaration d'intérêt?

- Oui. Précisez:
- Non

Q4. Arrima est très sécurisé et les informations personnelles qui y sont recueillies sont confidentielles et protégées par un cadre légal. Avez-vous des préoccupations quant à la protection de vos renseignements personnels?

- Oui. Précisez en quoi consistent ces préoccupations :
- Non

Q5. Dans l'ensemble, les étapes pour remplir une déclaration d'intérêt dans Arrima sont:

- Très simples
- Assez simples
- Peu simples
- Pas du tout simples
- Je ne sais pas/je préfère ne pas répondre

o Si peu/pas du tout simples :

Q5.1. Pour quelle(s) raison(s) considérez-vous que les étapes pour remplir une déclaration d'intérêt dans Arrima sont peu ou pas du tout simples?

- Réponse ouverte

Q5.2. Avez-vous des commentaires ou suggestions afin d'augmenter la simplicité des étapes pour remplir une déclaration d'intérêt dans Arrima?

- Oui. Précisez:
- Non

Q6. Dans l'ensemble, quel est votre degré de satisfaction à l'égard d'Arrima?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt insatisfait
- Très insatisfait
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q7. Avez-vous des commentaires ou suggestions afin d'améliorer Arrima?

- Oui. Précisez :
- Non

Questions sociodémographiques¹

Vous êtes :

- Un homme
- Une femme
- Je préfère ne pas répondre

Dans quel groupe d'âge vous situez-vous?

- Moins de 20 ans
- Entre 20 et 24 ans
- Entre 25 et 29 ans
- Entre 30 et 34 ans

¹ Ces questions ne seront pas demandées aux consultants.

- Entre 35 et 39 ans
- Entre 40 et 44 ans
- Entre 45 et 49 ans
- Entre 50 et 55 ans
- Entre 56 et 64 ans
- 65 ans et plus
- Je préfère ne pas répondre

Quel est votre lieu de naissance?

- Amérique du Nord
- Amérique du Sud (incluant l'Amérique centrale et les Antilles)
- Europe (incluant la Russie)
- Maghreb (Algérie, Maroc ou Tunisie)
- Afrique (sauf l'Algérie, le Maroc et la Tunisie)
- Asie (incluant le Moyen-Orient)
- Océanie
- Je préfère ne pas répondre

Message de remerciements

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce sondage. Votre opinion est importante, car elle contribue à l'amélioration continue des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

INT01 - POSER À TOUS

« J'accepte de répondre honnêtement et de façon réfléchie aux questions du sondage qui suit. »

- ☐ Oui (1)
☐ Non (NE) → Terminer

PROV – POSER À TOUS

Quelle est votre province (territoire) de résidence?

- ☐ Colombie-Britannique (BC) → Terminer
☐ Alberta (AB) → Terminer
☐ Saskatchewan (SK) → Terminer
☐ Manitoba (MB) → Terminer
☐ Ontario (ON) → Terminer
☐ Québec (QC)
☐ Nouveau-Brunswick (NB) → Terminer
☐ Nouvelle-Écosse (NS) → Terminer
☐ Île-du-Prince-Édouard (PE) → Terminer
☐ Terre-Neuve-et-Labrador (NF) → Terminer
☐ Territoires du Nord-Ouest (NT) → Terminer
☐ Yukon (YK) → Terminer
☐ Nunavut (NU) → Terminer

Q0QC - POSER SI PROV = QC

Dans quelle région du Québec demeurez-vous?

- ☐ Bas-Saint-Laurent (1) → Terminer
☐ Saguenay–Lac-Saint-Jean (2) → Terminer
☐ Capitale-Nationale (3)
☐ Mauricie (4) → Terminer
☐ Estrie (5)
☐ Montréal (6) → Terminer
☐ Outaouais (7) → Terminer
☐ Abitibi-Témiscamingue (8) → Terminer
☐ Côte-Nord (9) → Terminer
☐ Nord-du-Québec (10) → Terminer
☐ Gaspésie–Île-de-la-Madeleine (11) → Terminer
☐ Chaudière-Appalaches (12)
☐ Laval (13) → Terminer
☐ Lanaudière (14) → Terminer
☐ Laurentides (15) → Terminer
☐ Montérégie (16)
☐ Centre-du-Québec (17) → Terminer

VARIABLE DE CALCUL (MASQUÉE)

- ☐ Capitale-Nationale (1) Quota : 25 %
☐ Estrie (2) Quota : 20 %
☐ Montérégie Quota : 35 %
☐ Chaudière-Appalaches Quota : 20 %

SEXE - POSER À TOUS

Êtes-vous de sexe ... ?

Note : Les personnes transgenres, transsexuelles et intersexuées doivent indiquer le sexe auquel elles s'identifient le plus.

- ☐ Masculin (1)
☐ Féminin (2)

ÂGE - POSER À TOUS

Quel âge avez-vous ?

- ☐ Moins de 18 ans (0) → Terminer
☐ De 18 à 24 ans (1)
☐ De 25 à 34 ans (2)
☐ De 35 à 44 ans (3)
☐ De 45 à 54 ans (4)

- ☐ De 55 à 64 ans (5)
☐ De 65 ans ou plus (6)

ENFANT

Y a-t-il des enfants âgé(s) de moins de 18 ans habitant avec vous à la maison ?

(SI OUI) : Ont-ils 12 ans et plus ou moins de 12 ans?

- ☐ Oui : 12 ans et plus seulement
☐ Oui : 12 ans et plus et moins de 12 ans
☐ Oui : moins de 12 ans seulement
☐ Non, aucun enfant âgé de moins de 18 ans
☐ Je préfère ne pas répondre

Q1 - POSER À TOUS – plusieurs réponses possibles, énoncés 01 à 03 en rotation

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir vu, ou entendu une ou des publicités portant sur l'apport des travailleurs issus de l'immigration au développement économique de votre région?

- ☐ Oui, à la télévision
☐ Oui, sur Internet ou les médias sociaux
☐ Oui, à la radio
☐ Oui, mais je ne me souviens plus où
☐ Non, je ne me souviens pas avoir vu ou entendu une ou des publicités sur le sujet
☐ Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q2 – POSER SI Q1 = 01 À 04 (OUI) - Ouverte

Pourriez-vous décrire en quelques mots cette ou ces publicités et identifier l'annonceur si vous vous en souvenez?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je ne me souviens plus

Q3_A - POSER À TOUS – Deux réponses possibles entre 01 et 02

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir vu cette publicité, ou une publicité sur le même thème, à la télévision, sur Internet ou les médias sociaux?

Présenter la vidéo de Nicolas Clusiaux (Momentum Technologies) aux résidents de la **Capitale-Nationale**

Présenter la vidéo de Martin Lafrance (Supermétal) aux résidents de l'**Estrie**

Présenter la vidéo de Mario Seguin (Medwave Optical) aux résidents de la **Montérégie**

Présenter la vidéo de Geneviève Paris (Paber Alu) aux résidents de la **Chaudière-Appalaches**

- ☐ Oui, à la télévision
☐ Oui, sur Internet ou les médias sociaux
☐ Oui, mais je ne me souviens plus où exactement
☐ Non

Q3_B - POSER À TOUS

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir entendu cette publicité, ou une publicité sur le même thème, à la radio?

Présenter le fichier audio de Nicolas Clusiaux (Momentum Technologies) aux résidents de la **Capitale-Nationale**

Présenter le fichier audio de Martin Lafrance (Supermétal) aux résidents de l'**Estrie**

Présenter le fichier audio de Mario Seguin (Medwave Optical) aux résidents de la **Montérégie**

Présenter le fichier audio de Geneviève Paris (Paber Alu) aux résidents de la **Chaudière-Appalaches**

- ☐ Oui
☐ Non

Q4 – POSER À TOUS - Ouverte

Selon vous, qu'est-ce que l'annonceur cherchait à vous communiquer par ces publicités?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q5 - POSER À TOUS

Nous aimerions maintenant connaître votre appréciation générale de la campagne publicitaire qui vient de vous être présentée.

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie que vous N'AVEZ PAS DU TOUT APPRÉCIÉ cette campagne et 10 que vous AVEZ BEAUCOUP APPRÉCIÉ cette campagne, quelle note donneriez-vous à cette campagne?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q6A – POSER SI Q5 ≤ 6 sur 10

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas apprécié cette campagne?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q6B – POSER SI Q5 ≥ 7 sur 10

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous apprécié cette campagne?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q7 - POSER À TOUS – énoncés fixes

Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez indiquer votre degré d'accord sur l'échelle de 01 à 10 suivante, où 1 signifie que vous N'ÊTES PAS DU TOUT D'ACCORD et 10 que vous ÊTES TOUTÀ FAIT D'ACCORD.

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

A) Cette campagne publicitaire m'a fait prendre conscience que les travailleurs issus de l'immigration sont une solution au problème de rareté de main d'œuvre en région.

B) Cette campagne publicitaire m'a fait prendre conscience de l'importance des travailleurs issus de l'immigration au développement économique de ma région

C) Cette campagne publicitaire m'a donné une impression favorable des relations interculturelles en entreprise.

Q8 – POSER SI Q3A ou Q3B = OUI

Veuillez indiquer votre degré d'accord sur l'échelle de 01 à 10 suivante, où 1 signifie que vous N'ÊTES PAS DU TOUT D'ACCORD et 10 que vous ÊTES TOUT À FAIT D'ACCORD.

J'ai le sentiment d'avoir vu, ou entendu cette campagne publicitaire trop souvent.

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q9 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT CONVAINCANTE et 10 TRÈS CONVAINCANTE, à quel point diriez-vous que cette campagne est convaincante?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q10 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT CLAIR et 10 TRÈS CLAIR, à quel point diriez-vous que le message global de la campagne est clair?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q11 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT et 10 BEAUCOUP, à quel point diriez-vous que la campagne pique votre curiosité?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q12 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT et 10 BEAUCOUP, à quel point diriez-vous que la campagne vous interpelle personnellement?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Les dernières questions serviront à des fins statistiques uniquement.

SCOL - POSER À TOUS

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

☐ Primaire (1)

☐ Secondaire général ou professionnel (2)

☐ Collégial général préuniversitaire ou professionnel technique (3)

Évaluation de la campagne publicitaire Ensemble nous sommes le Québec phase 1

Web 1200 répondants – français seulement

- ☐ Universitaire 1^{er} cycle (Certificat, baccalauréat) (4)
- ☐ Universitaire 2^e et 3^e cycle (Maîtrise, doctorat, postdoctorat) (5)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

OCCUP - POSER À TOUS

Quelle est votre situation d'emploi actuelle?

- ☐ Employé à temps plein (30 heures ou plus par semaine) (1)
- ☐ Employé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) (2)
- ☐ À votre compte, travailleur autonome (3)
- ☐ Étudiant (4)
- ☐ Au foyer (5)
- ☐ Sans emploi / En recherche d'emploi (6)
- ☐ Retraité (7)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

REVEN - POSER À TOUS

Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de tous les membres de votre foyer pour l'année 2017?

- ☐ 19 999 \$ et moins (1)
- ☐ De 20 000 \$ à 39 999 \$ (2)
- ☐ De 40 000 \$ à 59 999 \$ (3)
- ☐ De 60 000 \$ à 79 999 \$ (4)
- ☐ De 80 000 \$ à 99 999 \$ (5)
- ☐ De 100 000 \$ à 149 999 \$ (6)
- ☐ De 150 000 \$ et plus (7)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

Merci de votre collaboration!

INT01 - POSER À TOUS

« J'accepte de répondre honnêtement et de façon réfléchie aux questions du sondage qui suit. »

- ☐ Oui (1)
- ☐ Non (NE) → Terminer

PROV – POSER À TOUS

Quelle est votre province (territoire) de résidence?

- ☐ Colombie-Britannique (BC) → Terminer
- ☐ Alberta (AB) → Terminer
- ☐ Saskatchewan (SK) → Terminer
- ☐ Manitoba (MB) → Terminer
- ☐ Ontario (ON) → Terminer
- ☐ Québec (QC)
- ☐ Nouveau-Brunswick (NB) → Terminer
- ☐ Nouvelle-Écosse (NS) → Terminer
- ☐ Île-du-Prince-Édouard (PE) → Terminer
- ☐ Terre-Neuve-et-Labrador (NF) → Terminer
- ☐ Territoires du Nord-Ouest (NT) → Terminer
- ☐ Yukon (YK) → Terminer
- ☐ Nunavut (NU) → Terminer

Q0QC - POSER SI PROV = QC

Dans quelle région du Québec demeurez-vous?

- ☐ Bas-Saint-Laurent (1)
- ☐ Saguenay–Lac-Saint-Jean (2)
- ☐ Capitale-Nationale (3)
- ☐ Mauricie (4)
- ☐ Estrie (5)
- ☐ Montréal (6)
- ☐ Outaouais (7)
- ☐ Abitibi-Témiscamingue (8)
- ☐ Côte-Nord (9)
- ☐ Nord-du-Québec (10)
- ☐ Gaspésie–Île-de-la-Madeleine (11)
- ☐ Chaudière-Appalaches (12)
- ☐ Laval (13)
- ☐ Lanaudière (14)
- ☐ Laurentides (15)
- ☐ Montérégie (16)
- ☐ Centre-du-Québec (17)
- Terminer SI NON MTL RMR

Q0A - POSER À TOUS

D'où êtes-vous originaire ? (Où êtes-vous né(e)?)

- ☐ Québec (1) → Terminer
- ☐ Autre province canadienne que le Québec (2) → Terminer
- ☐ États-Unis (3) → Terminer
- ☐ Ailleurs dans le monde (4)
- ☐ Refus (9) → Terminer

Q0B - POSER À TOUS

De quel pays êtes-vous originaire?

- ☐ Algérie
- ☐ Argentine
- ☐ Bolivie
- ☐ Chili
- ☐ Colombie
- ☐ Costa Rica
- ☐ Cuba
- ☐ Équateur

- ☐ Guatemala
- ☐ Haïti
- ☐ Honduras
- ☐ Maroc
- ☐ Mexique
- ☐ Nicaragua
- ☐ Panama
- ☐ Paraguay
- ☐ Pérou
- ☐ République dominicaine
- ☐ Salvador
- ☐ Uruguay
- ☐ Venezuela
- ☐ Autre pays → Terminer
- ☐ Refus (9) → Terminer

VARIABLE DE CALCUL (MASQUÉE)

- ☐ Communauté haïtienne (Haïti) (1) Quota : 25 %
- ☐ Communauté arabe (Algérie (25%) et Maroc (25%)) (2) Quota : 50 %
- ☐ Communauté hispanophone (pays de l'Amérique latine) (3) Quota : 25 %

SEXE - POSER À TOUS

Êtes-vous de sexe ... ?

Note : Les personnes transgenres, transsexuelles et intersexuées doivent indiquer le sexe auquel elles s'identifient le plus.

- ☐ Masculin (1)
- ☐ Féminin (2)

ÂGE - POSER À TOUS

Quel âge avez-vous ?

- ☐ Moins de 18 ans (0) → Terminer
- ☐ De 18 à 24 ans (1)
- ☐ De 25 à 34 ans (2)
- ☐ De 35 à 44 ans (3)
- ☐ De 45 à 54 ans (4)
- ☐ De 55 à 64 ans (5)
- ☐ De 65 ans ou plus (6)

ENFANT

Y a-t-il des enfants âgé(s) de moins de 18 ans habitant avec vous à la maison ?

(SI OUI) : Ont-ils 12 ans et plus ou moins de 12 ans?

- ☐ Oui : 12 ans et plus seulement
- ☐ Oui : 12 ans et plus et moins de 12 ans
- ☐ Oui : moins de 12 ans seulement
- ☐ Non, aucun enfant âgé de moins de 18 ans
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Q1 - POSER À TOUS – plusieurs réponses possibles, énoncés 01 à 03 en rotation

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir vu, ou entendu une ou des publicités portant sur le choix de personnes issues de l'immigration de partir vivre et travailler dans une région du Québec?

- ☐ Oui, à la télévision
- ☐ Oui, sur Internet ou les médias sociaux
- ☐ Oui, à la radio
- ☐ Oui, mais je ne me souviens plus où
- ☐ Non, je ne me souviens pas avoir vu ou entendu une ou des publicités sur le sujet
- ☐ Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q2 – POSER SI Q1 = 01 À 04 (OUI) - Ouverte

Pourriez-vous décrire en quelques mots cette ou ces publicités et identifier l'annonceur si vous vous en souvenez?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je ne me souviens plus

Q3_A - POSER À TOUS – Deux réponses possibles entre 01 et 02

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir vu cette publicité, ou une publicité sur le même thème, à la télévision, sur Internet ou les médias sociaux?

*Présenter la vidéo de Rockefeller Faustin aux répondants de la **Communauté haïtienne***

*Présenter la vidéo de Laura Hernandez aux répondants de la **Communauté hispanophone***

*Présenter la vidéo de Hicham Louridi aux répondants de la **Communauté arabe***

- ☐ Oui, à la télévision
- ☐ Oui, sur Internet ou les médias sociaux
- ☐ Oui, mais je ne me souviens plus où exactement
- ☐ Non

Q3A_O POSER SI Q3A = oui; deux mentions possibles

Dans quelle(s) langue(s) avez-vous vu cette publicité?

- ☐ Français
- ☐ (Si communauté arabe) Arabe
- ☐ (Si communauté haïtienne) Créole
- ☐ (Si communauté hispanophone) Espagnol
- ☐ Je ne sais pas / Je ne me souviens plus

Q3_B - POSER À TOUS

Au cours des dernières semaines, vous souvenez-vous avoir entendu cette publicité, ou une publicité sur le même thème, à la radio?

*Présenter le fichier audio de Rockefeller Faustin aux répondants de la **Communauté haïtienne***

*Présenter le fichier audio de Laura Hernandez aux répondants de la **Communauté hispanophone***

*Présenter le fichier audio de Hicham Louridi aux répondants de la **Communauté arabe***

- ☐ Oui
- ☐ Non

Q3B_O POSER SI Q3B = oui; deux mentions possibles

Dans quelle(s) langue(s) avez-vous entendu cette publicité?

- ☐ Français
- ☐ (Si communauté arabe) Arabe
- ☐ (Si communauté haïtienne) Créole
- ☐ (Si communauté hispanophone) Espagnol
- ☐ Je ne sais pas / Je ne me souviens plus

Q4 – POSER À TOUS - Ouverte

Selon vous, qu'est-ce que l'annonceur cherchait à vous communiquer par ces publicités?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q5 - POSER À TOUS

Nous aimerions maintenant connaître votre appréciation générale de la campagne publicitaire qui vient de vous être présentée.

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie que vous N'AVEZ PAS DU TOUT APPRÉCIÉ cette campagne et 10 que vous AVEZ BEAUCOUP APPRÉCIÉ cette campagne, quelle note donneriez-vous à cette campagne?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q6A – POSER SI Q5 ≤ 6 sur 10

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas apprécié cette campagne?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q6B – POSER SI Q5 ≥ 7 sur 10

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous apprécié cette campagne?

Veuillez inscrire votre réponse : _____

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q7 - POSER À TOUS – énoncés fixes

Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez indiquer votre degré d'accord sur l'échelle de 01 à 10 suivante, où 1 signifie que vous N'ÊTES PAS DU TOUT D'ACCORD et 10 que vous ÊTES TOUTÀ FAIT D'ACCORD.

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

A) Cette campagne publicitaire m'a fait prendre conscience des nombreuses possibilités d'emplois qui se trouvent dans les régions.

B) Cette campagne publicitaire m'a fait prendre conscience que ma famille et moi pourrions trouver notre place en région

C) Cette campagne publicitaire m'a donné envie de chercher de l'information sur les occasions d'emplois dans les régions du Québec.

Q8 – POSER SI Q3A ou Q3B = OUI

Veuillez indiquer votre degré d'accord sur l'échelle de 01 à 10 suivante, où 1 signifie que vous N'ÊTES PAS DU TOUT D'ACCORD et 10 que vous ÊTES TOUT À FAIT D'ACCORD.

J'ai le sentiment d'avoir vu, ou entendu cette campagne publicitaire trop souvent.

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q9 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT CONVAINCANTE et 10 TRÈS CONVAINCANTE, à quel point diriez-vous que cette campagne est convaincante?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q10 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT CLAIR et 10 TRÈS CLAIR, à quel point diriez-vous que le message global de la campagne est clair?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q11 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT et 10 BEAUCOUP, à quel point diriez-vous que la campagne pique votre curiosité?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q12 – POSER À TOUS

Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie PAS DU TOUT et 10 BEAUCOUP, à quel point diriez-vous que la campagne vous interpelle personnellement?

01—10

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Les dernières questions serviront à des fins statistiques uniquement.

SCOL - POSER À TOUS

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

- ☐ Primaire (1)
- ☐ Secondaire général ou professionnel (2)
- ☐ Collégial général préuniversitaire ou professionnel technique (3)
- ☐ Universitaire 1^{er} cycle (Certificat, baccalauréat) (4)
- ☐ Universitaire 2^e et 3^e cycle (Maîtrise, doctorat, postdoctorat) (5)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

OCCUP - POSER À TOUS

Quelle est votre situation d'emploi actuelle?

- ☐ Employé à temps plein (30 heures ou plus par semaine) (1)
- ☐ Employé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) (2)
- ☐ À votre compte, travailleur autonome (3)
- ☐ Étudiant (4)
- ☐ Au foyer (5)

Évaluation de la campagne publicitaire Ensemble nous sommes le Québec phase 1

Web 300 répondants – français seulement – immigrants de la RMR de Montréal

- ☐ Sans emploi / En recherche d'emploi (6)
- ☐ Retraité (7)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

REVEN - POSER À TOUS

Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de tous les membres de votre foyer pour l'année 2017?

- ☐ 19 999 \$ et moins (1)
- ☐ De 20 000 \$ à 39 999 \$ (2)
- ☐ De 40 000 \$ à 59 999 \$ (3)
- ☐ De 60 000 \$ à 79 999 \$ (4)
- ☐ De 80 000 \$ à 99 999 \$ (5)
- ☐ De 100 000 \$ à 149 999 \$ (6)
- ☐ De 150 000 \$ et plus (7)
- ☐ Je préfère ne pas répondre (9)

Merci de votre collaboration!

RP6. Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2017-2018 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception

Cette question relève du ministère de la Justice.

RP7. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
Matkovic, Miguel	6 750,03 \$	- Brochure PEQ — Mise à jour novembre - Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Phase 1 — Placements Facebook et YouTube — Laura Hernandez - Campagne Ensemble nous sommes le Québec — Phase 1 — Vidéos témoins - Campagne Un bel avenir – Supers pour une vidéo promo - Évaluation préliminaire d’immigration (EPI) — Avis de retrait - Formulaire A-0700-BF - Journées Québec — Événements à surveiller – Venez rencontrer des employeurs québécois (Mise à jour du 21/09/2018) - Microsite Un bel avenir — Métadéscriptions - Outils promotionnel Un bel avenir pour le MRI - Site Internet — Journées Québec — Venez nous rencontrer - Site Internet — Modifications au site du Règlement d’immigration du Québec (PEE) - Site Internet — RIQ — Mise à jour Un bel avenir (III) - Site Internet — RIQ — Mon projet Québec — Services électroniques (NNN) - Site Internet — SIEL - Site Internet — SIEL — Migration Moodle - Site Internet – Microsite Un bel avenir (Mise à jour) - Site Internet — Un bel avenir — Entrepreneurs (Salon du 6 au 7 février) - Site Internet – Un bel avenir — Événements - Site Internet – Un bel avenir — Foire aux questions (Mise à jour du 2018-11-05) - Site Internet – Un bel avenir — Foire aux questions (Mise à jour du 2018-11-09) - Site Internet — Un bel avenir – nouvelle section Liens utiles - Site Internet – Un bel avenir — Québec Recrute - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2018-12-14) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (MAJ 10 janvier 2019) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-01-28) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-002-06)

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-02-11) - Sondage Campagne de francisation (Espagnol) (2019-02-20) - Microsite Un bel avenir — Venez nous rencontrer (Espagnol) (2019-02-20) - Site Web – Campagne un bel avenir – Séances d’information - Site Web — Démarches d’immigration - Site Web — Services électroniques - Sondage IMPRIMÉ - Sondage IMPRIMÉ — Libellés (Espagnol) - Sondage IMPRIMÉ — Message d’accueil et courriel promotionnel - Un bel avenir — Événements à surveiller - Un bel avenir — Onglet Entreprendre - Un bel avenir — Salon de recrutement en aéronautique - Un bel avenir – Vous souhaitez un emploi temporaire au Québec ? Venez nous rencontrer - Sondage IMPRIMÉ Campagne Francisation (Espagnol) (2019-02-20) - Un bel avenir – Venez Nous Rencontrer Salon de recrutement (2019-02-11) - Un bel Avenir — Venez nous rencontrer (Espagnol) (2019-02-25) - Un bel Avenir — Venez-nous rencontrer _ secteur manufacturier à Montréal (2019-03-13) - Un bel Avenir — Venez-nous rencontrer _ Séances d’information en Colombie (2019-03-18) - Francisation_sondage_études du français à temps partiel (2019-03-22) - Un bel avenir_Game developers_San Fransisco_BIQ (2019-03-22) - Un bel avenir_Venez-nous_rencontrer_Colombie et Londres (Angleterre)_ _BIQ (2019-03-27)
Adhoc Solutions linguistiques inc.	11 703,23 \$	- Formulaire A-0525-BF (Mandat de représentation) - Formulaires — A-0520-FF, A-0520-GF, A-0522-OF, A-8200-JF, A-8300-JF-V1 et A-8300-V2 (Demande de sélection permanente, Guide de rédaction de l’offre de service, Guide de rédaction du plan d’affaires, Guide de rédaction du document narratif)
Anglocom	9 380,52 \$	- Campagne Un bel avenir — Supers pour une vidéo promo - Campagne Un bel avenir – Relecture de deux vidéos - Règlements sur l’immigration au Québec — Pages Web - Arrima — Site Web — Mise à jour de la FAQ — (2019-02-13)

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Questions réponses — Facebook Francisation (anglais) (2019-02-14) - Questions réponses — Facebook – Francisation (anglais) (2019-02-15) - Programme de l’expérience québécoise, Contenu partenaires (anglais) (2019-02-18) - Mise à jour — FAQ Arrima – Page Web (anglais) (2019-02-20) - Site Web, projet de loi, actualisation, (anglais) (2019-02-20) - Site Web Un bel avenir – Venez nous rencontrer (20 février 2019) - Projet Un bel avenir, Québec recrute au Brésil (anglais) (2019-02-25)
De Cruz, Natasha	7039,99 \$	- Arrima — Gabarit de courriels - Campagne de promotion de la francisation — Questions/Réponses (Mise à jour) - Formulaire A-0520-TF (Demande de sélection permanente, Programme des travailleurs autonomes) - Formulaire A-5000-AO - Formulaire A-8100-AO - Lettre type — Audit interne et Enquête - Microsite Un bel avenir — Recrutement de septembre - Ouverture d’Arrima — Foire aux questions pour le CCC - Projet de loi 9 — Explications aux candidats des objectifs de la loi - Projet de loi 9 — Réponse générique - Règles et procédures d’immigration - Site Internet – Actualité – Recours collectif État de situation - Site Internet — Apprendre le français hors Québec (Mise à jour) - Site Internet – Campagne Un bel avenir – métadescriptions - Site Internet — Cours de français en milieu de travail - Site Internet — Demandeurs d’asile – État de situation - Site Internet — Document scolaire en lien avec l’évaluation comparative - Site Internet — Indexation des barèmes - Site Internet — Infolettre PEQ (Mai 2018) - Site Internet — Migration SIEL et FEL – Formation - Site Internet — Mon projet Québec — À propos et Foire aux questions - Site Internet — Nouveau site Un bel avenir (11 textes) - Site Internet — Pages du Secteur de l’Évaluation comparative des études (2018-10-15) - Site Internet — Pages Évaluation comparative - Site Internet — Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Site Internet — RIQ — Demandes d’évaluation comparative - Site Internet — Séance d’information : Dessinez votre avenir au Québec après vos études - Site Internet – Succès par le français — Matériel promotionnel - Site Internet — Travailleurs autonomes — Règles et procédures d’immigration - Site Internet – Un bel avenir — Foire aux questions (Mise à jour du 2018-11-05) - Site Internet — Un bel avenir — Salon de recrutement en aéronautique - Site Web Loi no 9, Actualité Injonction (2019-02-26) - Communiqué destiné au site Web du MIDI (anglais) (2019-02-27) - Biographie de Simon Jolin-Barette (anglais) (2019-03-05) - Francisation_sondage_études du français à temps partiel (2019-03-19)
Espinoza, Blanca	0 \$	
FU, Isabelle	210,00 \$	Site Internet — Séances d’information (Mise à jour 2018-06-18)
Leney, Peter	2 338,23 \$	- Brochure PEQ — Mise à jour novembre 2018 - Formulaire RIQ — A-0506-BA - Formulaire RIQ — A-0522-PF - Formulaire A-0527-DF - Formulaire RIQ — A-0527-IF (Déclaration d’un candidat exerçant la profession d’enseignant au préscolaire, au primaire ou au secondaire) - Formulaire RIQ — A-0527-JF (autorisation de communiquer des renseignements personnels) - Formulaire RIQ — A-0527-KF (Déclaration d’un diplômé international en médecine) - Formulaire RIQ — A-0535-F (Évaluation de la capacité financière) - Lettre type — Gestion de la demande (1er avril 2018) - Lettre type – Mon projet Québec - Lettre type 031 - Lettre type — Traduction de courtoisie - Lettres types du CCC - Réponse type — Modification du PAFILI - Site Internet – Modification de la page Soumettre une demande d’évaluation - Arrima-traduction FAQ_site Web et traduction page d’accueil pour Arrima (2019-03-14) - Mon Projet Québec_ Lettre – type_État de la demande (2019-03-18) - Un bel avenir_Salon Game_developers_San Francisco (2019-03-18) - Venez-nous rencontrer_Mission Hong-Kong_anglais (2019-03-22)

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Évaluation comparative_Formulaire A-O361-FO (2019-03-22) - Un bel avenir _venez nous rencontrer-BIQ_Angleterre(Londres) (2019-03-27)
Lorenzato, Maria Cristina	187,66 \$	- Campagne Un bel avenir – Supers pour une vidéo promo - Outils promotionnels Un bel avenir pour le MRI - Site Web — Campagne Un bel avenir – Séances d’information - Un bel avenir — Carte postale
Schulman, Gwendolyn	9 211,30 \$	- Arrima – Actualité 90 jours - Convention d’investissement - Traduction de la phrase : L’immigration, un puissant levier pour la prospérité du Québec - Formulaire A-0520-JA - Formulaire A-0520-OA-V1 - Formulaire de paiement par carte de crédit - Guide Apprendre le Québec - Infolettre du PEQ — septembre 2018 - PowerPoint PEQ et Montréal International - Programme Mobilisation-Diversité - RIQ — Mise à jour Un bel avenir - Site Internet – Campagne un bel avenir (Mise à jour 2018-06-27) - Site Internet — Cours à temps partiel - Site Internet — Foire aux questions — étudiant - Site Internet — Foire aux questions – Évaluation comparative - Site Internet — Modifications à la page « Dessinez votre avenir au Québec après vos études » - Site Internet — Modifications au site du Règlement d’immigration du Québec (PEE) - Site Internet Un bel avenir (11 textes) - Site Internet — Ouverture d’Arrima – Foire aux questions - Site Internet — Pages du PEQ-PRTQ – Étudiants étrangers - Site Internet — Partenaires en francisation (2018-06-04) - Site Internet — PEQ Travailleurs temporaires - Site Internet — Programme Mobilisation-Diversité - Site Internet — Projet de loi 9 — Courriels types utilisés par le CCC - Site Internet — Projet de loi 9 — Délais de traitement - Site Internet — Reconnaissance des compétences - Site Internet — RIQ — Mon projet Québec — Services électroniques - Site Internet — SIEL — Migration Moodle - Site Internet — SIEL et FEL - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (Mise à jour 2018-11-09) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (Mise à jour 2018-11-22)

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Traduction de la phrase : L’immigration, un puissant levier pour la prospérité du Québec - Travailleurs qualifiés — Lettre automatisée — État de la demande pour le PRTQ (anglais) (Mise à jour 2019-03-05) - Mise à jour site Web — FAQ — Arrima (anglais) (2019-03-07) - Traduction de formulaire A_0-520-TA_Demande de sélection permanente. (2019-03-11) - Venez nous rencontrer –événements à surveiller Casablanca et Paris sur le Web (2019-03-08)
Services linguistiques Bruno Maillet	0 \$	
Traduction Rassem	185 \$	- Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Phase 1 — Placements Facebook et YouTube — Hicham Louridi - Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Traduction et validation de la capsule vidéo - Sondage IMPRIMÉ et message d’accueil et courriel promotionnel (Arabe) - Sondage IMPRIMÉ — Libellés (Arabe)
Traduction Trans-it (Stoquart Amérique inc.)	2 820,70 \$	- Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Phase 1 — Placements Facebook et YouTube — Rockfeller Faustin (Créole) - Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Phase 1 — Publicité radio (Créole) - Campagne Ensemble, nous sommes le Québec — Phase 1 — Vidéos témoins Super (Créole) - Campagne de francisation — Bannière (tagalog) — Correction d’épreuve - Campagne de francisation — Dépliant (Farsi et tagalog) - Campagne de francisation — Dépliants et bannières animées (Farsi et tagalog) - Campagne de francisation — Formulaire A-0596 (Farsi et tagalog) - Campagne de francisation — Formulaire A-0596 (Farsi et tagalog) — Correction d’épreuve - Campagne de francisation — Publicité (farsi et tagalog) - Campagne de francisation — PopUp (Farsi et tagalog) - Campagne de francisation — Slogan (Farsi et tagalog) - Campagne Francisation — Sous-titres et vidéos Facebook (Anglais, farsi et tagalog) - Formulaire A-0596-FA — Correction (Farsi) - Site Internet – Un bel avenir — Venez nous rencontrer (Mise à jour 22/11/2018) (Espagnol)

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		● Sondage IMPRIMÉ (Farsi) ● Sondage IMPRIMÉ (Mandarin) ● Sondage IMPRIMÉ — Feuillelet — Invitation au sondage — Correction d’épreuves ● Sondage IMPRIMÉ — Invitation au sondage (Mandarin) ● Sondage IMPRIMÉ — Libellés (Mandarin) ● Sondage IMPRIMÉ — Message d’accueil et courriel promotionnel (Farsi) ● Sondage IMPRIMÉ — Message d’accueil et courriel promotionnel (Mandarin) ● Sondage IMPRIMÉ — Campagne de francisation (en arabe, hindi, cantonnais, mandarin, ourdou, tamoul, bengali, punjabi, farsi et tagalog) (2019-02-21 au 26) ● Francisation_sondage_études du français à temps partiel (2019-03-22) (arabe, mandarin simplifié et farsi) ● Venez-nous rencontrer_Mission Hong-Kong_mandarin (2019-03-22) ● Invitation Sondage campagne de francisation mars 2019 révision du texte en tagalog et en farsi du texte mise en ligne (2019-03-22) ●
Traductions MultiLingua (Rosetta Moretto)	9 085,43 \$	● Actualité Internet — Réception des demandes ● Arrima — 5 lettres types ● Arrima — Actualité pour l’ouverture ● Arrima — Formulaire Contact, méta-description, FAQ et message d’erreur ● Arrima — Gabarit : Vous êtes ici par erreur (phrase) ● Arrima — Gabarits : Information complémentaire, numéro de référence et reconnaissance des compétences ● Arrima – Gabarit 90 minutes ● Arrima — Gabarit - Message aux clientèles ● Arrima — Gabarit - Message aux clientèles ● Arrima — Gabarit - Message aux clientèles ● Arrima – Recherche de diplôme et Langue du portail d’Arrima ● Bel avenir — Journées Québec — Venez nous rencontrer ● Campagne de francisation — Questions et réponses et Facebook ● Campagne de francisation — Questions et réponses et Facebook (Mise à jour) ● Campagne de promotion de la francisation — Matériel promotionnel ● Campagne Un bel avenir — Contenu du gabarit (Anglais et italien) ● Campagne Un bel avenir – Sous-titres vidéo promo (Italien) ● Campagne Un Bel avenir — Sous-titres vidéo (Italien) ● Capsules téléphoniques 9292 du CCC — Mise à jour 2018-08-29 ● Courriels type pour Arrima

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		• Déclaration d’intérêt — Centre vocal pour le service téléphonique • Évaluation préliminaire d’immigration (ÉPI) — Avis de retrait • Formulaire du RIQ — Barèmes • Guichet unique en reconnaissance des compétences • Invitation au sondage SPRINT • Journées Québec — Événements à surveiller – Venez rencontrer des employeurs québécois (Mise à jour du 21/09/2018) • Lettre type d’Arrima pour le CCC • Lettre type en francisation — Motifs et coupon-réponse • Liste des domaines de formation • Outils promotionnels Un bel avenir pour le MRI (Anglais et italien) • Page Pivot Arrima • PowerPoint — Présentation PEQ • PowerPoint – Présentation Un bel avenir • PowerPoint des étudiants étrangers • IMPRIMÉ – Message d’accueil et courriel promotionnel • IMPRIMÉ — Sondage • IMPRIMÉ – Sondage — Libellés • Programme de parrainage collectif – Plafond atteint • Règlement sur l’immigration du Québec — Avis important • Site Internet — Actualité du RIQ • Site Internet — Admission en francisation • Site Internet — Arrima – Page concernant les fraudes • Site Internet — Avis du PEQ • Site Internet — Journées Québec — Venez nous rencontrer • Site Internet — Foire aux questions — Étudiants • Site Internet — Foire aux questions – Évaluation comparative (Mise à jour 2019-01-07) • Site Internet — Foire aux questions d’Arrima • Site Internet — Indexation des tarifs du Ministère • Site Internet — Marche à suivre — nouvelle adresse • Site Internet — Modification de la page Reconnaissance des compétences • Site Internet — Modification des noms du lexique PTET • Site Internet — Page Lexique • Site Internet — Remboursement des frais pour les cours de français • Site Internet — Remboursement des cours de français et Aide financière à temps complet • Site Internet — RIQ — Avis de retrait • Site Internet — RIQ — nouvelles pages pour le réexamen administratif

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
		- Site Internet — RIQ - Réception des demandes - Site Internet — Séances d’information – Mise à jour 2018-06-18 (Anglais) - Site Internet — Section PEQ et PRTQ — Mise à jour (Anglais) - Site Internet — Section Séance d’information : Dessinez votre avenir au Québec après vos études - Site Internet – Prolongation des demandes du programme des investisseurs - Site Internet – Services aux entreprises — Modifications à la page Nous joindre - Site Internet — Travailleurs temporaires — Droits exigibles - Site Internet – Un bel avenir — Québec Recrute - Site Internet — Un bel avenir — Entrepreneurs (Salon du 6 au 7 février) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2018-12-14) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-01-10) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-01-28) - Site Internet – Un bel avenir — Événements - Site Vert — Traduction des titres des pages - Un bel avenir — Événement à surveiller - Un bel avenir — Onglet Entreprendre - Un bel avenir — Québec recrute - Un bel avenir – Vous souhaitez un emploi temporaire au Québec ? Venez nous rencontrer - Site Web — Documents pour promouvoir le français (anglais) (2019-02-11) - Un bel avenir — Site Internet - FAQ (anglais) (2019-02-11) - Présentation Powerpoint Philippines (anglais) (2019-02-11) - Site Internet – Un bel avenir — Venez nous rencontrer (anglais) (2019-02-11) - Francisation — Sondage auprès des participants — (anglais) (2019-02-12) - Site Internet — Agir en région — Chaudière-Appalaches (anglais) (2019-02-11) - Site Internet — Un bel avenir — Venez nous rencontrer (2019-02-11)

Total : 58 912,09 \$

RP08. Liste et détails de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l’achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2018-2019

Édifice Gérald-Godin 360, rue McGill, Montréal (QC) H2Y 2E9

Installation d’une nouvelle serrure numérique au local RC10	1 478 \$

Édifice Marie-Guyart 675, boulevard René-Lévesque Est, 3 étage, Québec (QC) G1R 5X9

Installation d’une serrure numérique au local RC 225	763 \$
Achat et programmation de cartes d'accès	168 \$
Nettoyage des bureaux	815 \$

Note : Du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, le Ministère n'a pas effectué de travaux d'aménagement, ni de décoration. Seulement les travaux mentionnés ci-haut ont été effectué dans ses locaux.

-
- RP9.** Pour le ministère et chacun des organismes, qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :
- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
-

La réponse à cette demande se trouve dans les cahiers explicatifs 2018-2019.

RP10. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relève, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 et pour chacune :

- a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts ventilés par poste de dépenses;
 - c) le nom de la (des) firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser;
 - d) le plan média, soit les dates de diffusion de la campagne;
 - e) les objectifs visés par chaque campagne.
-

Deux campagnes Web de promotion des Journées Québec

Coût : 360 657,29 \$

Nom de la firme : BRAD et Cossette Média via appel d'offres du CSPQ

Dates de diffusion : du 9 avril au 13 mai 2018
du 9 octobre au 20 novembre 2018

Objectif : Susciter l'inscription en ligne de candidats pratiquant certains métiers et profession ciblés à l'une des activités de recrutement Journées Québec à Paris.

Campagne de promotion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Coût : 132 154,60 \$

Nom de la firme : BRAD et Cossette Média via appel d'offres du CSPQ

Dates de diffusion : du 22 octobre au 11 novembre 2018

Objectif : Promouvoir la Semaine québécoise des rencontres interculturelles auprès de la population québécoise.

Campagne *Ensemble, nous sommes le Québec*

Coût : 884 768,31 \$

Nom de la firme : BRAD, Cossette Média et Léger Marketing via appel d'offres du CSPQ

Dates de diffusion : du 7 mai au 17 juin 2018

Objectif : Favoriser le rapprochement interculturel et promouvoir l'approche du vivre-ensemble qui caractérise le Québec.

Campagne de promotion des services de francisation

Coût : 559 614,37 \$

Nom de la firme : BRAD et Cossette Média via appel d'offres du CSPQ

Dates de diffusion : du 2 juillet au 31 août 2018
du 12 novembre 2018 au 31 mars 2019

Objectif : Faire la promotion des cours de français du Ministère et inciter les personnes immigrantes à s'y inscrire.

RP11. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions du Ministère, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2018-2019 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés par chaque programme

Programmes de subventions

En 2018-2019, les programmes bénéficient des budgets suivants:

Programme <i>Réussir l'intégration</i>	19 720 000 \$
Programme <i>Mobilisation Diversité</i>	9 230 100 \$
Programme <i>Soutien à la mission</i>	1 311 600 \$
Programme <i>Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels</i>	2 950 000 \$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	38 145 000 \$

Liste des bénéficiaires - Voir Annexe - Sommes versées au 28 février 2019

Le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants vise à accorder une aide financière individuelle aux personnes immigrantes qui suivent un cours de français.

Il existe deux types d'aide financière :

- une allocation qui permet le remboursement d'un cours de français suivi par une candidate ou un candidat sélectionné par le Québec chez un partenaire du Ministère à l'étranger, aux conditions établies;
- une aide financière incitative pour les personnes immigrantes qui suivent des cours à temps complet ou à temps partiel dans le cadre du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants.

Type d'aide financière		Sommes investies (M\$) en 2018-2019 (au 28 février 2019)
Allocation pour des cours de français suivis à l'étranger		76 138 \$
Aide financière incitative à la francisation au Québec	Allocation de participation	22 903 973 \$
	Allocation de frais de garde	2 765 874 \$
	Allocation de trajet ou de transport	3 721 200 \$
	Aide financière pour la formation à temps partiel	768 880 \$

Le Ministère ne détient pas de registre des demandes refusées.

POUR LE MINISTERE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELEVANT, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTIONS DU MINISTERE, LE MONTANT GLOBAL ATTITRE AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTERE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN, POUR 2018-2019 (au 28 février 2019) :

a) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION ;

b) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BENEFICIAIRES;

c) LE MONTANT QUI LEUR A ETE ACCORDE*.

FOURNIR EGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ETE REJETES PAR CHAQUE PROGRAMME

Organismes bénéficiaires	Région administrative	Programme	Montant versé	Remarque - Nature des projets
Programme Mobilisation-Diversité (PMD)				
Accès-Travail	Centre-du-Québec	PMD	41 400,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Accueil et intégration BSL inc.	Bas-Saint-Laurent	PMD	21 744,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	Montréal	PMD	48 600,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Administration régionale Baie-James	Nord-du-Québec	PMD	42 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PMD	16 452,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	Laurentides	PMD	28 125,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour Blé	Montréal	PMD	50 571,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	PMD	5 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	PMD	10 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	PMD	19 422,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches	PMD	16 974,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	PMD	13 104,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PMD	10 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	Bas-Saint-Laurent	PMD	4 410,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre Alpha Lira inc.	Côte-Nord	PMD	27 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest [CRESO]	Montréal	PMD	40 255,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.	Montréal	PMD	21 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	16 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	PMD	26 298,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre local de développement Rouyn-Noranda inc.	Abitibi-Témiscamingue	PMD	101 206,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale	PMD	22 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Centre social d'aide aux immigrants	Montréal	PMD	36 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville	Laurentides	PMD	9 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	Montréal	PMD	158 760,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Culture pour Tous	Montréal	PMD	68 543,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Droit à l'emploi [D.E.]	Montréal	PMD	70 200,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	Montréal	PMD	17 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Montréal	PMD	48 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Forum-2020	Montréal	PMD	68 179,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec	Montréal	PMD	65 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Groupe Inclusia	Saguenay - Lac-Saint-Jean	PMD	136 454,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Chaudière-Appalaches	PMD	45 036,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	PMD	5 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Motivaction Jeunesse	Capitale-Nationale	PMD	37 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	Abitibi-Témiscamingue	PMD	10 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
M.R.C. le Fjord-du-Saguenay	Saguenay - Lac-Saint-Jean	PMD	12 965,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté d'Avignon	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PMD	11 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	11 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	Montréal	PMD	25 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Coaticook	Estrie	PMD	46 750,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	Laurentides	PMD	16 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de La Matanie	Bas-Saint-Laurent	PMD	15 759,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	Bas-Saint-Laurent	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	Chaudière-Appalaches	PMD	17 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord	Laurentides	PMD	21 250,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Municipalité régionale de comté de l'Assomption	Lanaudière	PMD	34 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de l'Islet	Chaudière-Appalaches	PMD	8 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	PMD	14 025,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	Côte-Nord	PMD	25 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	Mauricie	PMD	25 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Montmagny	Chaudière-Appalaches	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Pierre-de-Saurel	Montréal	PMD	10 625,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Portneuf	Capitale-Nationale	PMD	14 025,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	PMD	14 025,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	Montréal	PMD	21 250,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté des Laurentides	Laurentides	PMD	11 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	Montréal	PMD	32 725,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	Montréal	PMD	63 750,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté Le Granit	Estrie	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté les Moulins	Lanaudière	PMD	42 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	Montréal	PMD	24 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Perspectives Nouvelles inc.	Lanaudière	PMD	29 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Petites-Mains	Montréal	PMD	17 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Portes Ouvertes sur le Lac	Saguenay - Lac-Saint-Jean	PMD	82 800,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PMD	13 280,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Pro-Gestion Estrie inc.	Estrie	PMD	72 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	Montréal	PMD	145 531,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Regroupement des Jeunes Chambres de Commerce du Québec	Montréal	PMD	160 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Regroupement interculturel de Drummond inc.	Centre-du-Québec	PMD	60 300,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec (inactif)	Capitale-Nationale	PMD	17 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Réseaux Emploi entrepreneurship	Montréal	PMD	14 040,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIT Québec]	Capitale-Nationale	PMD	22 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Service Accès Travail de Portneuf	Capitale-Nationale	PMD	18 900,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Shawinigan	Mauricie	PMD	18 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	Lanaudière	PMD	27 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Maskinongé	Mauricie	PMD	15 602,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Service Intégration Travail Outaouais	Outaouais	PMD	115 050,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	Capitale-Nationale	PMD	18 900,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Sherbrooke Innopole	Estrie	PMD	22 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Montréal	PMD	58 534,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Stratégie Carrière	Mauricie	PMD	61 470,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Table de Concertation des Forums Jeunesse Régionaux du Québec	Capitale-Nationale	PMD	10 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Table Ronde du Mois de l'Histoire des Noirs	Montréal	PMD	26 800,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	Chaudière-Appalaches	PMD	42 012,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Drummondville	Centre-du-Québec	PMD	8 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Gatineau	Outaouais	PMD	102 326,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Laval	Laval	PMD	212 500,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Québec	Capitale-Nationale	PMD	340 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Shawinigan	Mauricie	PMD	18 700,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Ville de Sherbrooke	Estrie	PMD	125 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Vivre Saint-Michel en Santé	Montréal	PMD	25 000,00 \$	Appui financier destiné à appuyer les efforts de l'organisme pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Programme Réussir l'intégration (PRINT)				
ABL accès accueil action	Laurentides	PRINT	2 300,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accès-Travail	Centre-du-Québec	PRINT	7 665,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Montréal	PRINT	265 811,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accueil et intégration BSL inc.	Bas-Saint-Laurent	PRINT	81 488,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	Montréal	PRINT	290 435,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accueil pour immig. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	Montréal	PRINT	67 742,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Accueil-Parrainage Outaouais	Outaouais	PRINT	240 684,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Action Travail Chaleurs inc.	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PRINT	2 300,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Agence Ometz	Montréal	PRINT	36 939,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés	Montréal	PRINT	37 500,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	Montréal	PRINT	196 350,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PRINT	18 423,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à TerreB. et env.	Lanaudière	PRINT	38 784,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	Outaouais	PRINT	85 648,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	PRINT	81 546,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	Laurentides	PRINT	74 402,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Cari St-Laurent	Montréal	PRINT	596 306,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Montréal	PRINT	77 842,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour d'Intercultures de Laval	Laval	PRINT	379 594,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	PRINT	10 184,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	PRINT	1 314,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	Côte-Nord	PRINT	1 314,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	PRINT	876,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	PRINT	3 942,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches	PRINT	29 745,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	PRINT	1 971,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	Outaouais	PRINT	23 443,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PRINT	1 971,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	Bas-Saint-Laurent	PRINT	10 184,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Carrefour le Moutier	Montréal	PRINT	172 818,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre Alpha Lira inc.	Côte-Nord	PRINT	4 928,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	Montréal	PRINT	114 877,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Montréal	PRINT	67 515,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	Montréal	PRINT	90 831,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Montréal	PRINT	363 728,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	Capitale-Nationale	PRINT	44 128,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest [CRESO]	Montréal	PRINT	13 469,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre des femmes de Montréal	Montréal	PRINT	147 512,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	Montréal	PRINT	148 248,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre Horizon Carrière	Montréal	PRINT	38 612,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre intégré en Employabilité locale	Outaouais	PRINT	5 256,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PRINT	7 884,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	PRINT	13 468,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale	PRINT	471 780,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	Montréal	PRINT	69 588,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre social d'aide aux immigrants	Montréal	PRINT	389 356,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	Côte-Nord	PRINT	10 348,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	Montréal	PRINT	456 703,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	Montréal	PRINT	42 759,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	Montréal	PRINT	113 868,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Comité d'accueil international des Bois-Francs	Centre-du-Québec	PRINT	152 223,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.

Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	Montréal	PRINT	69 880,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	Lanaudière	PRINT	103 396,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	Chaudière-Appalaches	PRINT	2 527,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Droit à l'emploi [D.E.]	Montréal	PRINT	28 668,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Entraide [Pont-Viau et Laval des Rapides], L'	Laval	PRINT	49 012,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Fondation Ressources Jeunesse	Montréal	PRINT	37 233,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Groupe Inclusia	Saguenay - Lac-Saint-Jean	PRINT	11 498,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	Montréal	PRINT	290 811,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Chaudière-Appalaches	PRINT	14 783,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Intégration Compétences	Montréal	PRINT	34 527,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	PRINT	1 643,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Maison de la famille des Maskoutains	Montréal	PRINT	199 916,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Maison d'Haïti	Montréal	PRINT	80 740,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Maison internationale de la Rive Sud inc.	Montréal	PRINT	435 220,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	Abitibi-Témiscamingue	PRINT	1 971,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PRINT	2 957,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Municipalité régionale de comté de La Matanie	Bas-Saint-Laurent	PRINT	2 409,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PRINT	6 899,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	Montréal	PRINT	8 904,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Perspective carrière	Laval	PRINT	37 233,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Portes Ouvertes sur le Lac	Saguenay - Lac-Saint-Jean	PRINT	16 206,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	PRINT	7 556,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Projet Genèse	Montréal	PRINT	41 538,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	Montréal	PRINT	176 143,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	Montréal	PRINT	48 546,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Regroupement interculturel de Drummond inc.	Centre-du-Québec	PRINT	212 307,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Réseaux Emploi entrepreneurship	Montréal	PRINT	22 578,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	Montréal	PRINT	202 725,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service Accès Travail de Portneuf	Capitale-Nationale	PRINT	7 884,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service Accès-Emploi	Bas-Saint-Laurent	PRINT	438,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	Mauricie	PRINT	162 676,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	Mauricie	PRINT	16 097,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	Mauricie	PRINT	13 140,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	Lanaudière	PRINT	19 683,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	Estrie	PRINT	572 799,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	Montréal	PRINT	471 191,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	Montréal	PRINT	323 055,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	Capitale-Nationale	PRINT	9 417,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Services et Formation aux Immigrants en Montréal [SFIM]	Montréal	PRINT	20 685,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Montréal	PRINT	183 418,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	Montréal	PRINT	27 250,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	Chaudière-Appalaches	PRINT	52 452,00 \$	Soutien financier à l'organisme pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective.
Programme Accès aux ordres professionnels (PRCAOP)				
Bureau de Coopération interuniversitaire	Montréal	PRCAOP	5 100,00 \$	Appui financier pour soutenir des projets contribuant à reconnaître les compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger afin que leur contribution à la prospérité du Québec soit rapide et réussie.
Ordre des Administrateurs Agréés du Québec (ADMA)	Montréal	PRCAOP	41 020,00 \$	Appui financier pour soutenir des projets contribuant à reconnaître les compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger afin que leur contribution à la prospérité du Québec soit rapide et réussie.
Qualifications Québec	Montréal	PRCAOP	250 000,00 \$	Appui financier pour soutenir des projets contribuant à reconnaître les compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger afin que leur contribution à la prospérité du Québec soit rapide et réussie.

Programme Soutien à la mission (PSM)				
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Accueil et intégration BSL inc.	Bas-Saint-Laurent	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Actions interculturelles de développ. et d'éducation [AIDE] inc.	Estrie	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terrebonne et env.	Lanaudière	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	Laurentides	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Cari St-Laurent	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Carrefour d'Intercultures de Laval	Laval	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale	PSM	48 016,00 \$	Soutien à la mission globale
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Centre social d'aide aux immigrants	Montréal	PSM	38 173,00 \$	Soutien à la mission globale
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Comité d'accueil international des Bois-Francs	Centre-du-Québec	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Comité rég. d'éducation pour le développement international Lanaudière	Lanaudière	PSM	26 312,00 \$	Soutien à la mission globale
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	Montréal	PSM	15 303,00 \$	Soutien à la mission globale
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Chaudière-Appalaches	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Maison de la famille des Maskoutains	Montréal	PSM	26 312,00 \$	Soutien à la mission globale
Maison internationale de la Rive Sud inc.	Montréal	PSM	34 704,00 \$	Soutien à la mission globale
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	Montréal	PSM	30 156,00 \$	Soutien à la mission globale
Regroupement des organismes en francisation du Québec [R.O.F.Q.]	Montréal	PSM	30 405,00 \$	Soutien à la mission globale
Regroupement interculturel de Drummond inc.	Centre-du-Québec	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	Mauricie	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	Lanaudière	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	Estrie	PSM	90 983,00 \$	Soutien à la mission globale
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Montréal	PSM	30 096,00 \$	Soutien à la mission globale
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	Montréal	PSM	156 610,00 \$	Soutien à la mission globale
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	Chaudière-Appalaches	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale
Vision Inter-Cultures	Montréal	PSM	13 662,00 \$	Soutien à la mission globale

* Il s'agit des montants versés au 28 février 2019

Inclut: Organismes communautaires, ordres et associations professionnelles. Les bénéficiaires du PAFILI ne sont pas inclus, n'étant pas des organismes

RP12. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseil, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :

- a) le nombre et le nom des employés affectés aux communications ou aux affaires publiques;
- b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;
- c) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2016-2017, au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2016-2017, au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Les informations demandées sont disponibles dans les cahiers de l'étude des crédits des années antérieures.

RP13. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2018-2019, l'âge des créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer

Le Ministère n’a aucune créance et/ou amende à recouvrer pour 2018-2019.

RP14. Nombre d’employés de la direction des relations avec la clientèle en 2018-2019, ventilé par corps d’emploi. Fournir une ventilation mensuelle des effectifs

Nombre d’employés réguliers et occasionnels de la Direction des relations avec la clientèle en 2018-2019

Classe d’emplois	Nombre d’employés
Agent ou agente de recherche et de planification socioéconomique	1
Analyste en informatique et des procédés administratifs	1
Technicien ou technicienne en administration	1
Préposé ou préposée aux renseignements	37
Total	40

Source : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2019 – extrait le 18 mars 2019.

- RP15.** Liste de toutes les missions de sélection\recrutement en 2018-2019, pour chacune :
- a) les villes visitées
 - b) les dates
 - c) les fonctionnaires présents
 - d) le coût total ventilé par poste de dépense

1- Vous trouverez ci-après le **nombre** et les **coûts** réels des missions de **sélection** réalisées à l'étranger dans le cadre des programmes gens d'affaires et du programme régulier des travailleurs qualifiés en 2018-2019.

Année financière	Nombre de missions	Coûts réels
2018-2019	1	19 786, 37 \$

a) LES VILLES VISITÉES

ANKARA

Pour les questions b), c) et d) référez-vous à la fiche RG 1

2- Pour ce qui est des missions de **recrutement** réalisées à l'étranger en 2018-2019, le Ministère n'en a organisé aucune. Toutefois, le Ministère a participé ou collaboré aux missions de recrutement suivantes :

Missions de recrutement	Villes visitées	Dates	Fonctionnaires du MIDI présents	Coût total
Journées Québec Paris	Paris	26 et 27 mai 2018	Johanne Dumont Sylvie Beaulieu Amélie Drewitt	• 66 967 \$ pour le BIQ Paris (1 500 \$ pour la documentation, 3 000 \$ pour la location de salles à l'Hôtel, 8 200 \$ pour le développement et l'utilisation de l'Application Journées Québec pour la gestion de l'accueil des candidats, du suivi des entretiens et de la reddition de compte des employeurs, 54 267 \$ pour les subventions aux employeurs). • 186 576 \$ en frais de publicité. • 2 025 \$ en frais de déplacement.
Journées Québec Paris	Paris	1-2 décembre 2018	Nancy Carignan Sylvie Beaulieu	• 44 161 \$ pour le BIQ Paris (1 500 \$ Documentation, 3 000 \$ location de salles à l'Hôtel, 8 200 \$ Développement et utilisation de l'Application Journées Québec pour la gestion

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

				de l'accueil des candidats, du suivi des entretiens et de la reddition de compte des employeurs, 27 761 \$ pour les subventions aux employeurs). • 195 288 \$ en frais de publicité. • 11 445 \$ en frais de déplacement.
Pixelatl	Mexico Cuernavaca	3 au 9 septembre 2018	Myriam Savard-Lajeunesse	• 950 \$ en frais de déplacement. • 753 \$ pour la location de salle et autres équipements.
	Sao Paulo, Curitiba, Porto Alegre	24 novembre au 10 décembre	Myriam Savard-Lajeunesse Darijo Bosnjak	• 12 350 \$ en frais de déplacement.
Net and Draw	Guadalajara	2 au 5 novembre 2018	Myriam Savard-Lajeunesse	• 708 \$ en frais de déplacement.

RP16. Listes de toutes les activités, formations, colloques ou conférences auxquels les employés (employés locaux et fonctionnaires) des différents Bureaux d’immigration du Québec à l’étranger ont pris part en 2018-2019. Ventilation des coûts des coûts rattachés à ces événements

Pour l'année 2017-2018, veuillez-vous référer au Cahier explicatif de l'année dernière.

BUREAU D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À PARIS

2018-2019				
Nom de la formation	Objectif	Date	Coût	Nom des participants
PowerPoint	Maîtriser le logiciel	Février 2019	396 \$	Nathalie Narboni-Isal

BUREAU D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À MEXICO

2018-2019				
Nom de la formation	Objectif	Date	Coût	Nom des participants (BIQ Mexico)
Portugais facile (fournisseur Casa do Brasil)	Traiter les dossiers touchant le Brésil	12 novembre 2018 au 6 mai 2019	544 \$	Briseida Cacho Valadez
Cours de portugais (fournisseur : Jessica da Costa Dantas)	Préparer les activités de promotion au Brésil	janvier et février 2019	582 \$	Myriam Savard-Lajeunesse et Malika Croteau

RP17. Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ)

Dépenses pour l’informatique et les TI par catégorie	Dépenses 2018-2019 ¹
Rémunération	
Ressources internes ²	4 138,6 k\$
Acquisition de services	
Services gouvernementaux (Centre de services partagés du Québec)	2 718,5 k\$
Services externes	11 821,8 k\$
Acquisitions (biens et fournitures)	
Matériel	524,8 k\$
Logiciel	383,6 k\$
Total	19 587,3 k\$

- 1) Données en date du 28 février 2019.
- 2) Rémunération de l'ensemble du personnel de la Direction générale des technologies de l'information, à l'exception des ressources dédiées à la gestion documentaire.

- RP18.** Pour chacun des Services d’immigration du Québec à l’étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour 2018-2019 :
- a) Le nombre de demandes d’immigration par pays d’origine. Ventilation par pays d’origine;
 - b) Le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration;
 - c) Le nombre d’immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration;
 - d) Le nombre d’immigrants admis qui déclarent connaître le français. Ventilation par pays et catégorie d’immigration

Note: Vu le grand nombre de pays de naissance, la ventilation est faite selon le continent de naissance du requérant principal.

Au 28 février 2019, le Ministère ne compte aucun Bureau d’immigration du Québec (BIQ) à l’étranger où sont traitées des demandes.

Les demandes d’immigration sont traitées par la Direction de l’immigration économique à Montréal.

- a) Il s'agit d'une question en lien avec un dossier judiciairisé.
- b) Il s'agit d'une question en lien avec un dossier judiciairisé.
- c) Le nombre d'immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration

Le nombre de personnes immigrantes admises au Québec en 2018 s'élève à 51 118. Plus de la moitié des personnes immigrantes (57,1 %) admises au cours de cette année relèvent de la catégorie de l’immigration économique, dont 47,2 % de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. Par ailleurs, près du quart (24,0 %) des personnes immigrantes admises en 2018 relève de la catégorie du regroupement familial, 17,3 % de celle des réfugiés et des personnes en situation semblable, alors que la catégorie *Autres immigrants* compte pour seulement 1,6 % des admissions.

Personnes immigrantes admises au Québec selon la catégorie d'immigration, 2018

	2018	
	n	%
Immigration économique	29 190	57,1
Travailleurs qualifiés	24 127	47,2
Gens d'affaires	4 204	8,2
Entrepreneurs	143	0,3
Travailleurs autonomes	38	0,1
Investisseurs	4 023	7,9
Aides familiaux	859	1,7
Autres économiques	0	0,0
Regroupement familial	12 285	24,0
Réfugiés et personnes en situation semblable	8 832	17,3
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	5 684	11,1
Réfugiés reconnus sur place	3 148	6,2
Autres immigrants	811	1,6
Total	51 118	100,0

Données préliminaires pour 2018.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

	2018	
	n	%
Chine	5 308	10,4
France	3 952	7,7
Inde	3 850	7,5
Syrie	2 937	5,7
Algérie	2 772	5,4
Philippines	2 337	4,6
Maroc	2 042	4,0
Haiti	1 725	3,4
Cameroun	1 707	3,3
Tunisie	1 460	2,9
Iran	1 421	2,8
Côte d'Ivoire	1 372	2,7
Colombie	980	1,9
États-Unis	977	1,9
Rép. dém. du Congo	861	1,7
Autres pays	17 417	34,1
Total	51 118	100,0

Données préliminaires pour 2018.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

Parmi les 51 118 personnes immigrantes admises en 2018, 24 440 ont déclaré connaître le français au moment de leur arrivée. Les cinq principaux pays de naissance des personnes nouvellement arrivées qui déclarent connaître le français sont la France, l’Algérie, le Maroc, le Cameroun et Haïti. Plus de la moitié (15 778 sur 24 127) des personnes immigrantes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés déclarent connaître le français lors de leur admission.

Personnes immigrantes déclarant connaître le français¹ admises au Québec en 2018 selon le pays de naissance

	2018	
	Connaissant le	
Pays de naissance	français	Total
France	3 760	3 952
Algérie	2 285	2 772
Maroc	1 743	2 042
Cameroun	1 528	1 707
Haïti	1 505	1 725
Côte d'Ivoire	1 321	1 372
Tunisie	1 230	1 460
Chine	1 001	5 308
Rép. dém. du Congo	632	861
Inde	539	3 850
Colombie	451	980
Iran	448	1 421
Sénégal	430	479
Bénin	424	442
Liban	387	623
Autres pays	6 756	22 124
Total	24 440	51 118

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l'admission, français seulement ou français et anglais.
Données préliminaires pour 2018.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, banque de données sur les résidents permanents.

Personnes immigrantes déclarant connaître le français¹ admises au Québec en 2018 selon la catégorie d'immigration

	2018	
	Connaissant le français	Total
Immigration économique	16 009	29 190
Travailleurs qualifiés	15 778	24 127
Gens d'affaires	201	4 204
Entrepreneurs	41	143
Travailleurs autonomes	30	38
Investisseurs	130	4 023
Aides familiaux	30	859
Autres économiques	0	0
Regroupement familial	5 608	12 285
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 197	8 832
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	614	5 684
Réfugiés reconnus sur place	1 583	3 148
Autres immigrants	626	811
Total	24 440	51 118

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l'admission, français seulement ou français et anglais.
Données préliminaires pour 2018.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, banque de données sur les résidents permanents.

RP19. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d’établissement, pour 2018, en indiquant le pays de naissance, le type d’immigrant et leur occupation au Québec. Prévisions pour 2019

La présence des personnes immigrantes est une donnée qui résulte d’un jumelage des renseignements contenus dans les banques de données du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion sur les admissions permanentes avec ceux disponibles dans le *Fichier d’inscription des personnes assurées* (FIPA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

1. Parmi les personnes immigrantes admises de 2012 à 2016, pour lesquelles la région de résidence est connue en janvier 2018 (189 245 personnes) :

- **76,8 %** (145 413 personnes) sont établies dans la Région métropolitaine de Montréal (RMM : les régions administratives de Montréal et de Laval et l’agglomération de Longueuil);
- **23,2 %** (43 832 personnes) sont établies à l’extérieur de la Région métropolitaine de Montréal (Hors-RMM).

2. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon la catégorie d’immigration :

Personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2016 selon la catégorie d’immigration et le lieu de résidence en janvier 2018.

Catégorie d'immigration	Hors-RMM		RMM		Total¹	
	n	%	n	%	n	%
Immigration économique	23 445	53,5	90 022	61,9	113 467	60,0
Regroupement familial	12 105	27,6	34 733	23,9	46 838	24,7
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 832	17,9	17 770	12,2	25 602	13,5
Autres immigrants	450	1,0	2 888	2,0	3 338	1,8
Total	43 832	100,0	145 413	100,0	189 245	100,0

1. Le total n'inclut pas les lieux de résidence non-déterminés.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion,
Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

3. Répartition des personnes immigrantes admises au Québec selon la région de résidence et le pays de naissance :

Le découpage retenu est fait selon le regroupement de régions administratives.

Principaux pays de naissance des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2016 selon le lieu de résidence en janvier 2018.

Capitale-Nationale et Est-du-Québec ¹ (7,4 %)	14 504	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (3,8 %)	7 196	Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec (3,5 %)	6 640
France	2 811	Cameroun	622	France	823
Cameroun	1 002	Côte d'Ivoire	453	Syrie	498
Côte d'Ivoire	982	France	387	Colombie	497
Colombie	872	Haiti	375	Afghanistan	367
Tunisie	711	Maroc	346	Rép. dém. du Congo	338
Laurentides, Lanaudière et Laval (7,7 %)	21 173	Montréal (61,5 %)	116 445		
Syrie	2 595	France	1 911	Algérie	11 229
Haiti	2 507	Chine	1 688	France	10 761
France	1 374	Colombie	1 622	Haiti	10 078
Maroc	1 217	Maroc	1 178	Maroc	7 238
Algérie	1 117	Algérie	1 060	Chine	6 242

1. Capitale-Nationale et Est-du-Québec : régions administratives de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

4. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon leur profession :

Les données de l’Enquête sur la population active indiquent qu’en 2018, les professions des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus, présentes au Québec se répartissent, selon la Classification nationale des professions (CNP), comme suit :

Catégorie professionnelle	%
Vente et services	24,3
Affaires, finance et administration	16,1
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	11,9
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	11,5
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	10,3
Secteur de la santé	8,3
Gestion	7,5
Fabrication et services d'utilité publique	6,8
Occupations in art, culture, recreation and sport	3,0
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,3
Total	100,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

RP20. Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats émis (certificats de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec – CAQ) et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration pour 2018, ventilé par mois. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2019

Une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) est déposée par la personne requérante principale et comprend, le cas échéant, le conjoint ou la conjointe ainsi que les personnes à charge qui l'accompagnent. Lorsque la demande est acceptée, un CSQ est délivré à chacune des personnes incluses dans la demande principale.

Les données ci-dessous relatives à l'immigration permanente incluent le traitement et la délivrance des CSQ dans les catégories d'immigration économique, familiale et humanitaire.

Une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) est déposée dans le cadre de l'immigration temporaire (étudiants étrangers et travailleurs temporaires).

- Les étudiants étrangers déposent eux même une demande de CAQ (demande en ligne ou papier);
- Dans le cas des travailleurs temporaires¹, ce sont les employeurs du Québec qui effectuent une demande auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Lorsque la demande de l'employeur est acceptée, un CAQ est délivré à l'employé visé par la demande.

Les données ci-dessous relatives à l'immigration temporaire incluent le traitement et la délivrance des CAQ pour travail temporaire et pour études.

Demandes d'immigration finalisées ¹	
	2018
Immigration permanente (demandes de CSQ)	31 285
Immigration temporaire (demandes de CAQ)	81 399

¹ Les demandes finalisées sont comptabilisées lorsqu'une décision finale est rendue, soit : acceptée, refusée, rejetée ou autres décisions (abandon, annulation ou fermeture) des dossiers économiques, parrainage familial et parrainage collectif.

Certificats délivrés ²	
	2018
Certificats de sélection du Québec (CSQ)	52 142
Certificats d'acceptation du Québec (CAQ)	78 441

² Le nombre de CSQ délivrés est supérieur au nombre de demandes de CSQ finalisées, car chaque demande acceptée génère plusieurs CSQ délivrés à chacune des personnes impliquées dans la demande (la personne requérante principale, le conjoint ou la conjointe, les personnes à charge reçoivent un CSQ).

Rejets	
	2018
Immigration permanente	972
Immigration temporaire	69

Cibles de sélection	
	2019
Immigration permanente	Entre 20 200 et 24 800 CSQ
Immigration temporaire	S.O.

¹ Les statistiques sur la délivrance de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) aux travailleurs agricoles pour l'année 2015 ne peuvent être comparées avec la période précédente. Un changement dans la méthode de comptabilisation des CAQ délivrés cause un écart important entre les chiffres de 2014 et 2015

RP21. Le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers de demande d’immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Fournir la ventilation mensuelle des effectifs. Spécifier le nombre de personnes réaffectées lors de l’annonce de l’abandon du traitement des 18 000 dossiers ainsi que le nombre de personnes affectées à la tâche suite à l’injonction du 25 février 2019.

Au 6 février 2019, le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers PRTQ étaient de 19.

Au 28 février 2019, le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers PRTQ étaient de 19.

Au 30 mars 2019, le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers PRTQ étaient de 19.

RP22. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par secteur d’emploi pour 2018. Fournir les prévisions concernant 2019, par secteur d’emploi. Spécifier par secteur d’emploi les demandes saisonnières des demandes à contrat

En 2018, il y a 17 645 titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

En 2017, la majorité des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET avec EIMT appartiennent à la catégorie professionnelle « Secteur primaire ».

En 2017, les principales catégories professionnelles des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans EIMT sont liées aux sciences naturelles et appliquées et à l'enseignement, au droit et aux services sociaux, communautaires et gouvernementaux. Par ailleurs, environ la moitié des titulaires du PMI sont classées dans « autres catégories ».

La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET et du PMI par catégorie professionnelle est présentée ci-dessous.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PROGRAMME DES TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, AU
QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2017

Permis de travail PTET	2017	2018*
	n	n
Catégorie professionnelle		
Gestion	135	n.d.
Affaires, finance et administration	100	n.d.
Sciences naturelles et appliquées	735	n.d.
Secteur de la santé	75	n.d.
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	345	n.d.
Arts, culture, sports et loisirs	530	n.d.
Vente et services	245	n.d.
Métiers, transport et machinerie	480	n.d.
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	9 915	n.d.
Fabrication et services d'utilité publique	465	n.d.
Non indiquée	5	n.d.
Autres catégories	25	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	13 040	17 645

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Permis de travail PMI	2017	2018*
	n	n
Gestion	1 390	n.d.
Affaires, finance et administration	1 860	n.d.
Sciences naturelles et	3 670	n.d.
Secteur de la santé	375	n.d.
Enseignement, droit et services	3 385	n.d.
sociaux, comm. et gouv.		n.d.
Arts, culture, sports et loisirs	2 500	n.d.
Vente et services	720	n.d.
Métiers, transport et machinerie	245	n.d.
agriculture	195	n.d.
et production connexe		n.d.
Fabrication et services d'utilité	60	n.d.
Non indiquée	x	n.d.
Autres catégories	14 965	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	29 260	31 695

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l'aide des données d'IRCC pour le T4 de 2017.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules dans les tableaux ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » sauf dans les cas où, à notre avis, nous ne divulguons pas de renseignements personnels sur une personne identifiable.

RP23. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec en 2018, par pays d’origine. Ventiler les admissions par mois. Prévisions pour 2019

En 2018, il y a 17 645 titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) et 31 695 titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI). Les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

En 2017, la majorité des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET avec EIMT proviennent du Guatemala et du Mexique;

En 2017, les principaux pays de naissance des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans EIMT sont la France, les États-Unis et la Chine.

La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET et du PMI par les principaux pays de naissance est présentée ci-dessous. Le MIDI ne dispose pas des données ventilées par mois.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2017-2018

Permis de travail PTET	2017 n	2018* n
Principaux pays de naissance		
Guatemala	6 255	n.d.
Mexique	3 685	n.d.
France	680	n.d.
Philippines	495	n.d.
Honduras	195	n.d.
États-Unis	165	n.d.
Brésil	110	n.d.
Inde	110	n.d.
Royaume-Uni	95	n.d.
Jamaïque	70	n.d.
Autres pays	1 180	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	13 040	17 645

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le Total (personnes uniques).

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, DU PROGRAMME DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE (PMI) PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU QUÉBEC,
SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2017-2018

Permis de travail PMI	2017	2018
	n	n
Principaux pays de naissance		
France	10 210	n.d.
États-Unis	2 700	n.d.
Chine	2 215	n.d.
Inde	1 995	n.d.
Brésil	930	n.d.
Maroc	610	n.d.
Royaume-Uni	610	n.d.
Tunisie	585	n.d.
Mexique	475	n.d.
Allemagne	470	n.d.
Autres pays	8 460	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	29 260	31 695

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques).

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

RP24. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par région administrative d’établissement. Spécifier le nombre de travailleurs temporaires saisonniers pour chacune des régions administratives. Prévisions pour 2019

En 2018, il y a 17 645 titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) et 31 695 titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI). Les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

Entre 2013 et 2014, la majorité des personnes titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du PTET avec EIMT se destinaient dans la région administrative de Montréal. Depuis 2015, cette tendance est à la baisse: de plus en plus de ces personnes se destinent en Montérégie, dans les Laurentides et dans Lanaudière.

Entre 2013 et 2017, la majorité des personnes titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) se destinaient dans la région administrative de Montréal.

La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET et du PMI par région administrative de destination sont présentées ci-dessous. Cependant, le MIDI ne dispose pas du nombre de travailleurs saisonniers pour chacune des régions administratives.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PROGRAMME DES TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS (PTET) PAR RÉGION DE DESTINATION, AU QUÉBEC, SELON LA
DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2017

Permis de travail PTET	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Région de destination						
Abitibi-Témiscamingue	15	30	20	30	30	n.d.
Bas-Saint-Laurent	25	30	45	75	90	n.d.
Capitale-Nationale	430	415	1 015	1 130	705	n.d.
Centre-du-Québec	125	95	280	445	690	n.d.
Chaudière-Appalaches	40	50	110	205	415	n.d.
Côte-Nord	30	30	20	30	30	n.d.
Estrie	65	55	155	220	230	n.d.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15	10	15	20	20	n.d.
Lanaudière	75	120	445	635	790	n.d.
Laurentides	105	85	435	780	960	n.d.
Laval	x	x	0	0	x	n.d.
Mauricie	30	50	230	320	355	n.d.
Montérégie	250	380	1 270	1 740	2 225	n.d.
Montréal	9 690	8 900	4 075	2 150	1 675	n.d.
Nord-du-Québec	5	5	x	x	0	n.d.
Outaouais	45	45	35	45	65	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25	25	95	115	210	n.d.
Québec Non spécifié	3 095	2 935	3 225	3 680	3 770	n.d.
Région économique non trouvée	55	80	465	735	920	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	14 005	12 985	11 660	12 190	13 040	17 645

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques).

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, DU PROGRAMME DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE (PMI) PAR RÉGION DE DESTINATION, AU QUÉBEC, SELON
LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2017

Permis de travail PMI	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Région de destination						
Abitibi-Témiscamingue	45	55	80	75	85	n.d.
Bas-Saint-Laurent	200	170	200	205	235	n.d.
Capitale-Nationale	1 885	1 830	1 945	1 810	2 050	n.d.
Centre-du-Québec	375	375	430	470	565	n.d.
Chaudière-Appalaches	120	110	170	180	170	n.d.
Côte-Nord	80	90	75	75	75	n.d.
Estrie	455	435	540	630	645	n.d.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40	35	50	65	50	n.d.
Lanaudière	115	95	115	140	145	n.d.
Laurentides	240	245	315	465	495	n.d.
Laval	0	10	x	5	5	n.d.
Mauricie	170	205	220	280	345	n.d.
Montréal	810	805	1 055	1 325	1 465	n.d.
Montréal	26 605	25 320	20 965	19 545	20 030	n.d.
Nord-du-Québec	10	5	20	x	10	n.d.
Outaouais	310	310	325	400	415	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	175	180	210	295	240	n.d.
Québec Non spécifié	2 115	2 290	1 550	1 750	2 070	n.d.
Région économique non trouvée	70	50	125	170	245	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	33 540	32 350	28 160	27 780	29 260	31 695

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques).

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules dans les tableaux ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » sauf dans les cas où, à notre avis, nous ne divulguons pas de renseignements personnels sur une personne identifiable.

RP25. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec, par domaine d'études, par pays d'origine et par région administrative d'établissement. Fournir les prévisions pour 2019-2020

En 2018, il y a 43 785 personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*. Les données détaillées ne sont pas disponibles pour 2018.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion n'a pas d'information sur le domaine d'étude pour les personnes titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*.

Entre 2013 et 2017, la plupart des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux* proviennent de la France. Le nombre d'étudiants originaires de la Chine est en progression depuis 2013 tout comme celui des étudiants originaires de l'Inde depuis 2015.

NOMBRE DE PERSONNES IMMIGRANTES TEMPORAIRES TITULAIRES DE PERMIS DE LA CATÉGORIE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis d'étude	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Principaux pays de naissance						
France	8 025	8 910	8 940	8 955	9 985	n.d.
Chine	1 550	2 200	3 250	4 485	5 595	n.d.
Inde	1 015	1 080	1 100	1 700	2 135	n.d.
États-Unis	1 375	1 415	1 325	1 465	1 600	n.d.
Maroc	1 155	1 180	1 125	1 125	1 360	n.d.
Iran	745	605	690	805	1 170	n.d.
Tunisie	810	975	905	985	1 055	n.d.
Brésil	550	590	590	655	920	n.d.
Corée du Sud	495	485	585	710	905	n.d.
Algérie	675	825	825	730	900	n.d.
Autres pays	10 430	10 880	10 845	11 915	12 580	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	26 825	29 145	30 190	33 525	38 205	43 785

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l'aide des données d'IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

Entre 2013 et 2017, la majorité des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux* se destinaient dans la région de Montréal. Les régions de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-St-Jean rejoignent également de plus en plus d'étudiants étrangers.

Les données détaillées sur les régions administratives de destination des étudiants internationaux sont présentées ci-dessous.

NOMBRE D'IMMIGRANTS TEMPORAIRES TITULAIRES DE PERMIS DE LA CATÉGORIE DES *ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX*, AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PAR RÉGION DE DESTINATION, AU QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis d'étude	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Région de destination						
Montréal	20 245	21 550	21 680	23 830	27 290	n.d.
Capitale-Nationale	2 055	2 240	2 700	3 090	3 175	n.d.
Estrie	885	995	1 435	1 545	1 755	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	345	525	875	1 055	1 360	n.d.
Montérégie	435	590	705	850	1 040	n.d.
Mauricie	290	340	745	820	965	n.d.
Bas-Saint-Laurent	285	380	560	535	630	n.d.
Centre-du-Québec	310	280	330	420	520	n.d.
Autres régions	580	670	835	1 225	1 305	n.d.
Québec Non spécifié	1 515	1 725	355	180	140	n.d.
Région économique non trouvée	70	5	90	100	135	n.d.
Total (personnes uniques) ^{1,2}	26 825	29 145	30 190	33 525	38 205	43 785

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles 2017 et commande spéciale pour 2018.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l'aide des données d'IRCC pour le T4 de 2017.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique.

RP26. Les délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire

Note : Les données des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 se trouvent dans les cahiers explicatifs des études des crédits des années antérieures.

Au 28 février 2019, près de 99 % des demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) présentées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 31 décembre 2015 ont franchi ou sont à l'étape de la vérification des documents soumis.

Le délai de traitement des demandes peut varier en raison de plusieurs facteurs :

- les objectifs globaux de sélection établis par bassin géographique et par catégorie d'immigration;
- la hausse ou la baisse du volume des demandes de certificat de sélection reçues;
- la conjoncture internationale;
- la conformité des documents transmis;
- la rapidité des réponses des candidats aux requêtes du Ministère;
- l'attente d'une preuve de compétences en français;
- une convocation à une entrevue de sélection.

Délais de traitement des demandes de sélection	2017-2018
	88,9 % des demandes du PEQ traitées dans le délai
	2017
	Délai pour le PRTQ : 32 mois

L'information concernant les délais de traitement pour l'année 2018 sera publiée dans le prochain Rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

RP27. Le nombre de requérants principaux pour chacune des catégories d'immigration, incluant les immigrants-investisseurs, en 2018-2019

- En 2018, 29 077 personnes immigrantes requérantes principales ont été admises au Québec.
- Les personnes immigrantes requérantes principales admises en 2018 se répartissent selon les catégories d'immigration comme suit :
 - 48,0 % (13 912) des personnes nouvellement arrivées, requérantes principales, ont été admises dans la catégorie économique. Cette proportion regroupe les sous-catégories des travailleurs qualifiés (42,4 %), des gens d'affaires (4,3 %, incluant 4,2 % d'investisseurs) et des aides familiales et autres économiques (1,2 %);
 - 35,7 % (10 367) relèvent de la catégorie d'immigration du regroupement familial;
 - 14,3 % (4 142) ont été admises dans la catégorie d'immigration des réfugiés et personnes en situation semblable;
 - 2,0 % (586) relèvent de la catégorie des autres immigrants.

Personnes requérantes principales admises au Québec en 2018 selon la catégorie d'immigration

Catégorie d'immigratrion	2018	
	n	%
Immigration économique	13 912	48,0
Travailleurs qualifiés	12 310	42,4
Gens d'affaires	1 259	4,3
Autres économiques	343	1,2
Regroupement familial	10 367	35,7
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 142	14,3
Autres immigrants¹	586	2,0
Total	29 007	100,0

1. Cas humanitaire, demandeurs non reconnus du statut de réfugié, titulaire d'un permis ministériel.
Données préliminaires pour 2018.
Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP28. Nombre d’immigrants, ventilé par la provenance et la profession en 2018 et en prévision pour 2019. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrantes admis

- Les données sur les admissions permanentes au Québec indiquent que les professions projetées des personnes immigrantes actives (de 15 ans et plus) admises en 2018 se répartissent comme suit :

PERSONNES IMMIGRANTES ACTIVES¹ ADMISES AU QUÉBEC
SELON LE CONTINENT DE NAISSANCE
ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE PROJETÉE, 2018

Catégorie professionnelle ² (CNP)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissances	Total
n						
Gestion	362	61	400	264	3	1 090
Affaires, finances et administration	982	194	412	431	2	2 021
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	1 144	295	1 197	648	4	3 288
Secteur de la santé	307	102	1 967	187	0	2 563
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	476	127	256	305	1	1 165
Arts, culture, sports et loisirs	72	44	68	225	5	414
Vente et services	344	36	183	249	1	813
Métiers, transport et machinerie	130	21	100	77	1	329
Secteur primaire	17	x	7	8	0	32
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	53	8	26	9	0	96
Entrepreneurs	x	0	31	9	0	40
Investisseurs	31	12	1 145	15	0	1 203
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	5 947	3 671	7 792	2 713	89	20 212
Travailleurs non classés ailleurs ³	17	4	13	14	0	48
Total	9 882	4 575	13 597	5 154	106	33 314
%						
Gestion	3,7	1,3	2,9	5,1	2,8	3,3
Affaires, finances et administration	9,9	4,2	3,0	8,4	1,9	6,1
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	11,6	6,4	8,8	12,6	3,8	9,9
Secteur de la santé	3,1	2,2	14,5	3,6	0,0	7,7
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	4,8	2,8	1,9	5,9	0,9	3,5
Arts, culture, sports et loisirs	0,7	1,0	0,5	4,4	4,7	1,2
Vente et services	3,5	0,8	1,3	4,8	0,9	2,4
Métiers, transport et machinerie	1,3	0,5	0,7	1,5	0,9	1,0
Secteur primaire	0,2	x	0,1	0,2	0,0	0,1
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	0,5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,3
Entrepreneurs	x	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1
Investisseurs	0,3	0,3	8,4	0,3	0,0	3,6
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	60,2	80,2	57,3	52,6	84,0	60,7
Travailleurs non classés ailleurs ³	0,2	0,1	0,1	0,3	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Données préliminaires pour 2018.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

- Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus comptant se joindre à la population active.
- Profession déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission.

CNP: Classification nationale des professions.

- Inclut également les catégories professionnelles du secteur primaire et celles de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique et les plages marquées par un « x ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP29. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour 2018, et fournir les prévisions pour 2019

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2018 proviennent de plus de 100 pays. Toutefois, deux tiers d'entre elles sont nées en Syrie, en Afghanistan, en République démocratique du Congo ou aux Émirats arabes unis.

Les cinq principales langues maternelles déclarées par quatre sur cinq des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2018 sont : l'arabe, le dari et le français.

PERSONNES RÉFUGIÉES SÉLECTIONNÉES À L'ÉTRANGER ET ADMISES AU QUÉBEC EN 2018			
PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE ET PRINCIPALES LANGUES MATERNELLES			
Pays de naissance	n	Langue maternelle	n
Syrie	2 641	Arabe	3 563
Afghanistan	592	Dari ¹	714
Rép. dém. du Congo	309	Français	283
Émirats arabes unis	304	Swahili	153
Iraq	251	Langues nigéro-congolaises	143
Arabie saoudite	194	Espagnol	133
Pakistan	193	Tigrigna	97
Rép. centrafricaine	115	Kirundi	94
Colombie	114	Arménien	83
Burundi	86	Farsi	74
Autres pays	885	Autres langues	347
Total	5 684	Total	5 684

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger comprennent les personnes réfugiées prises en charge par l'État, parrainées ou autonomes financièrement. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble des personnes réfugiées.

Les données sont préliminaires pour 2018.

1 Cette langue est parlée notamment par les personnes nées en Afghanistan ou en Iran.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP30. Temps d’attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour 2018; et fournir les prévisions pour 2019

Ces renseignements sont présentés dans la fiche RP 177.

RP31. Le coût global de l'opération des réfugiés syriens au 31 mars 2019

L'Opération réfugiés syriens a débuté le 12 décembre 2015 et elle a pris fin le 31 décembre 2016.

En 2018-2019, il n'y a eu aucun coût lié à cette opération pour le MIDI ou les autres ministères.

RP32. Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origines et par ville de destination. Prévisions pour 2019

NOMBRE DE RÉFUGIÉS PARRAINÉS ACCUEILLIS EN 2018 (ANNÉE CIVILE), PAR PAYS DE NAISSANCE ET PAR VILLE DE DESTINATION ¹						
Pays de naissance	Ville					Total
	Laval	Montréal	Québec	Sherbrooke	Autres villes	
Syrie	220	1 885	24	13	127	2 269
Afghanistan	30	141	73	276	57	577
Émirats arabes unis	21	269	5	0	9	304
Iraq	38	63	0	75	30	206
Arabie saoudite	21	165	0	x	8	194
Pakistan	x	71	17	71	19	178
Autres pays	42	380	51	21	66	560
Total	372	2 974	170	456	316	4 288

Les données sont préliminaires pour 2018.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission. Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole " x"

Les regroupements "Autres pays" et "Autres villes" incluent également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP33. Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origine et par ville de destination. Prévisions pour 2019

- Les données préliminaires sur les admissions permanentes au Québec nous indiquent que les pays de naissance des personnes immigrantes admises en 2018 et prises en charge par l'État se répartissent comme suit par ville de destination :

NOMBRE DE RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT ACCUEILLIS EN 2018 (ANNÉE CIVILE), PAR PAYS DE NAISSANCE ET PAR VILLE DE DESTINATION ¹								
Pays de naissance	Total	Villes						
		Drummondville	Gatineau	Granby	Joliette	Laval	Longueuil	Montréal
Syrie	372	18	35	17	25	23	7	55
Rép. dém. du Congo	258	8	6	18	14	10	35	12
Colombie	110	14	x	x	x	x	x	x
Rép. centrafricaine	107	7	0	6	7	0	x	x
Burundi	59	0	0	0	x	14	5	5
Tanzanie	57	5	6	8	0	17	0	x
Autres pays	432	14	18	18	33	14	29	58
Total	1395	66	65	67	79	78	76	130

Pays de naissance	Villes						
	Québec	Rimouski	Saint-Hyacinthe	Saint-Jérôme	Sherbrooke	Trois-Rivières	Victoriaville
Syrie	71	0	27	7	26	14	47
Rép. dém. du Congo	59	14	21	12	25	13	11
Colombie	18	21	0	7	14	10	x
Rép. centrafricaine	19	22	x	12	16	0	12
Burundi	27	x	x	0	x	x	0
Tanzanie	11	0	0	0	7	x	0
Autres pays	111	13	19	17	85	25	14
Total	316	70	67	55	173	62	84

Les données sont préliminaires pour 2018.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission.

x : donnée confidentielle.

Le regroupement "Autres pays" inclue également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

- Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les personnes réfugiées selon le pays de naissance. Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris à l'automne par le gouvernement du Québec pour l'accueil de ces personnes.

RP34. Nombre de demandeurs d’asile pour les années civiles en 2018 et prévision pour 2019, par pays d’origine

Le nombre de demandeuses et demandeurs d'asile au Québec par pays de naissance en 2018 selon les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est présenté ci-dessous.

NOMBRE DE DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'ASILE PAR LES PRINCIPAUX
PAYS DE NAISSANCE (CLASSEMENT 2018) AU QUÉBEC, 2018

Pays de naissance	2018
	n
Nigéria	7110
Inde	3410
Mexique	2140
Colombie	1365
États-Unis d'Amérique	1225
Haïti	1110
Congo, République démocratique du	900
Pakistan	665
Arabie saoudite	600
Turquie	540
Venezuela	520
Angola	470
Algérie	400
Burundi	390
Bangladesh	380
Autres pays de naissance	6750
Pays de naissance non déclaré	25
Total	27 965

Données provisoires.
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Commande spéciale CR-19-0087.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>

RP35. Total des investissements au programme « immigrants investisseurs » pour 2018-2019.
Indiquer également le montant d’argent qui est actuellement en attente de placement

Veillez-vous référer à la fiche RP146.

RP36. Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires en 2018-2019.

Nombre de certificats de sélection délivrés pour la catégorie d'immigration - Gens d'affaires, du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 :

Catégorie Gens d'affaires	Nombre de CSQ* délivrés
Investisseurs	4 376
Entrepreneurs	31
Travailleurs autonomes	0
Total	4 407

*CSQ : Certificats de sélection du Québec

RP37. Pour l'année 2018, le nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme des investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps. Fournir une ventilation mensuelle

- Notes :
- Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.
 - Un dossier peut être refusé à plus d'une étape dans le processus de sélection. Il peut donc s'écouler plusieurs mois entre le renversement d'une décision et son acceptation. Pour cette raison, il n'est pas possible de soumettre les données mensuellement.

2018	Investisseurs	37
	Entrepreneurs	7
	Travailleurs autonomes	0
	Total	44

RP38. Nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée

Les données sur le moment de départ des personnes immigrantes précédemment admises au Québec ne sont pas disponibles.

L'information disponible porte sur le taux de présence qui permet d'établir la présence sur le territoire en janvier 2018 des personnes immigrantes admises au Québec entre 2007 et 2016.

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
(EN %), SELON L'ANNÉE D'ADMISSION

Année d'admission	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Présence en %	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d'assurance maladie valide en janvier 2018. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement.

RP39. Taux de présence pour 2018 des immigrants admis au Québec. Ventiler selon l’année d’admission, la catégorie d’immigrant et la connaissance du français

- Le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016 est de 73,0 % en janvier 2018¹.
- Les données sur la présence en janvier 2018 des personnes immigrantes admises entre 2007 et 2016 au Québec indiquent que les taux de présence des personnes immigrantes admises plus récemment ont tendance à être plus élevés (67,1 % en 2007 ; 77,2 % en 2013).
- Toutefois, les personnes immigrantes admises en 2014, 2015 et 2016 ont un taux de présence plus faible (76,3 % en 2014, 75,5 % en 2015 et 74,2 % en 2016) que celles admises en 2013 (77,2 %).
- Le taux de présence des personnes admises dans la catégorie « Immigration économique » est plus bas (68,6 %) que les taux de présence des autres catégories d'immigration (82,5 % pour la catégorie « Regroupement familial », 80,3 % pour la catégorie « Réfugiés et personnes en situation semblable » et 83,1 % pour la catégorie « Autres immigrants »).
- Les taux de présence en janvier 2018 des personnes admises entre 2007 et 2016 et déclarant connaître le français seulement à l'admission est plus élevé (84,7 %) que celui des personnes déclarant connaître le français et l'anglais (71,4 %), l'anglais seulement (62,2 %) ou ni le français, ni l'anglais (70,0 %).

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016
ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018 (EN %), SELON L'ANNÉE D'ADMISSION

Catégorie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Immigration économique	64,5	65,6	69,0	69,2	68,2	70,7	72,4	70,5	67,0	66,7	68,6
Travailleurs qualifiés	66,8	66,6	70,5	72,0	74,1	77,7	79,0	76,4	76,9	74,3	73,5
Gens d'affaires	28,1	27,0	27,3	23,0	19,1	16,4	19,5	23,1	18,6	17,8	20,5
Regroupement familial	73,3	76,3	78,4	81,4	83,6	85,1	86,7	87,4	87,3	83,5	82,5
Réfugiés et personnes en situation	67,2	71,8	69,7	71,9	76,7	84,3	87,4	88,4	89,9	86,3	80,3
Autres immigrants ¹	72,9	72,7	74,4	78,1	83,9	84,7	90,7	93,5	93,8	92,3	83,1
Langues connues	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Français seulement	76,2	79,2	81,6	83,3	85,7	86,8	88,3	89,6	89,3	84,4	84,7
Français et anglais	65,3	65,2	68,2	70,0	71,8	75,8	78,0	74,3	75,8	67,4	71,4
Connaissant le français	69,6	70,6	73,1	75,4	77,7	80,4	82,5	80,7	82,3	81,7	77,4
Anglais seulement	55,2	61,2	62,5	61,9	65,9	59,8	61,2	63,0	65,3	63,8	62,2
Ni français ni anglais	70,0	70,3	71,4	68,2	59,8	69,3	74,4	74,3	68,2	71,4	70,0
Total	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0
(1) Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas humanitaire.											

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles.

RP40. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2010 et 2018

- Le solde migratoire international du Québec est estimé à + 43 645 en moyenne sur la période de 2010 à 2018. Son niveau maximum (+ 47 961 personnes) a été atteint en 2010 et son minimum (+39 100) en 2015.
- Ce solde migratoire international important permet de compenser un solde interprovincial négatif sur toute la période 2010-2018, et qui se situe en moyenne à - 9 381 personnes. Le déficit migratoire interprovincial s'est creusé, passant de - 4 348 en 2010 à son niveau le plus important de - 14 503 personnes en 2014. Toutefois, la perte migratoire interprovinciale s'est réduit de plus de la moitié entre 2014 (- 14 503) et 2018 (- 6 218).
- Le solde migratoire total est positif de 2010 à 2018. Il se maintient à un niveau élevé (34 264 en moyenne), malgré les creux en 2014 (26 166) et en 2015 (24 900). Ce maintien est possible grâce à un solde international positif et élevé.

Tableau 1 : Soldes migratoires international, interprovincial et total du Québec, 2010-2018¹

Année	Solde migratoire international	Solde migratoire interprovincial	Solde migratoire total ²
2010 ^r	47 961	-4 348	43 613
2011 ^r	43 982	-5 740	38 242
2012 ^r	47 321	-8 975	38 346
2013 ^r	43 710	-13 346	30 364
2014 ^r	40 669	-14 503	26 166
2015 ^r	39 100	-14 200	24 900
2016 ^r	44 455	-10 590	33 865
2017 ^r	43 500	-6 506	36 994
2018 ^p	42 103	-6 218	35 885

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et Institut de la statistique du Québec. Adapté par le Service de la recherche et de la statistique.

Notes : r = données révisées, p=données provisoires

1. Les soldes migratoires portent sur les années civiles (de janvier à décembre).
2. Total des soldes international et interprovincial. Ne tient pas compte des résidents non permanents.

RP41. Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec

Le Ministère ne procède pas à l'évaluation ou à la reconnaissance des acquis et compétences.

Le Ministère émet des *Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec*.

Pour connaître le nombre d'*Évaluations comparatives des études* émises en 2018-2019, veuillez-vous référer à la fiche RP74.

Il n'est pas possible pour l'instant de connaître le nombre d'*Évaluations comparatives des études* ayant été émises avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.

RP42. Le taux de chômage et le taux d'emploi des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.

Note : L'Enquête sur la population active de Statistique Canada ne fournit pas de données sur les personnes immigrées selon les régions administratives.

L'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada fournit les données du taux de chômage sur une base annuelle. Les données les plus récentes portent sur l'année 2018.

Taux de chômage de la population immigrée, de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec (2014-2018)

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage (%)	%	%	%	%	%
Ensemble de la population immigrée	11,1	10,7	9,8	8,7	7,2
Population immigrée admise depuis 5 ans ou moins	17,2	18,0	15,1	15,8	11,4
Population immigrée admise depuis 5 ans à 10 ans	10,1	11,4	10,0	7,6	6,5
Population immigrée admise depuis plus de 10 ans	9,6	8,2	8,3	7,1	6,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2018.

Taux d'emploi de la population immigrée, de 15 ans et plus, au Québec, 2014-2018 (%)

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'emploi (%)	%	%	%	%	%
Ensemble de la population immigrée	56,4	57,7	59,5	61,7	62,8
Population immigrée admise depuis 5 ans ou moins	53,5	52,6	57,7	59,4	61,6
Population immigrée admise depuis 5 ans à 10 ans	68,1	67,5	69,4	71,3	73,6
Population immigrée admise depuis plus de 10 ans	54,5	56,5	57,2	59,9	60,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2018.

RP43. Le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d'origine

Note : Les données sur le taux de chômage ventilées selon le pays ou la région de naissance des personnes immigrées se trouvent dans les données du recensement 2016 de Statistique Canada. Toutefois, le Ministère ne dispose pas encore des tableaux (compilations spéciales) qui permettent de répondre à cette demande.

Pour les données sur le taux de chômage, référez-vous à la fiche RP42.

RP44. Taux de rétention des immigrants admis au Québec, par catégories. (données les plus récentes) Ventilation par région

Les données sur la présence en janvier 2018 des personnes immigrantes admises au Québec entre 2007 et 2016 montrent que le taux de présence des personnes admises dans la catégorie « Immigration économique » est plus bas (68,6 %) que les taux de présence des autres catégories d'immigration (82,5 % pour la catégorie « Regroupement familial », 80,3 % pour la catégorie « Réfugiés et personnes en situation semblable » et 83,1 % pour la catégorie « Autres immigrants »).

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
SELON LA CATÉGORIE D'IMMIGRATION (EN %), PAR ANNÉE D'ADMISSION

Catégorie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Immigration économique	64,5	65,6	69,0	69,2	68,2	70,7	72,4	70,5	67,0	66,7	68,6
Regroupement familial	73,3	76,3	78,4	81,4	83,6	85,1	86,7	87,4	87,3	83,5	82,5
Réfugiés et personnes en situation semblable	67,2	71,8	69,7	71,9	76,7	84,3	87,4	88,4	89,9	86,3	80,3
Autres immigrants ¹	72,9	72,7	74,4	78,1	83,9	84,7	90,7	93,5	93,8	92,3	83,1
Total	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

(1) Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas humanitaire.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE, PAR PÉRIODE D'IMMIGRATION

Région de résidence	Total 2007-2016	
	n	%
Régions hord de la Région métropolitaine de Montréal (RMM)		
Bas-Saint-Laurent	804	0,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	928	0,3
Capitale-Nationale	20 491	5,6
Mauricie	2 779	0,8
Estrie	6 582	1,8
Outaouais	11 955	3,2
Abitibi-Témiscamingue	931	0,3
Côte-Nord	431	0,1
Nord-du-Québec	226	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	314	0,1
Chaudière-Appalaches	2 867	0,8
Lanaudière	7 860	2,1
Laurentides	8 775	2,4
CRÉ de la Montérégie Est ¹	8 471	2,3
CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	11 926	3,2
Centre-du-Québec	2 108	0,6
Total, régions hors de la RMM		
Région métropolitaine de Montréal (RMM)		
Montréal	210 823	57,2
Laval	30 873	8,4
CRÉ de l'agglomération de Longueuil ¹	28 278	7,7
Total, RMM		
Non déterminé	11 377	3,1
Total	368 799	100,0

(1) La Montérégie est divisée en les trois conférences régionales des élus (CRÉ) qui la composaient.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP45. Taux de rétention pour les immigrants économiques ventilé selon les sous-catégories suivantes (données les plus récentes) :

a) investisseurs;

b) entrepreneurs;

c) travailleurs autonomes;

d) travailleurs qualifiés.

En janvier 2018, le taux de présence observé est de 68,6 % pour la cohorte des personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016 dans la catégorie économique. Il varie selon la sous-catégorie d’immigration, comme indiqué dans le tableau suivant.

PRÉSENCE DES PERSONNES IMMIGRANTES DE LA CATÉGORIE ÉCONOMIQUE, PAR SOUS-CATÉGORIE, ADMISES AU QUÉBEC SELON L'ANNÉE DE JUMELAGE

Personnes admises			Taux de présence* (%)				
Année de jumelage	Cohorte d'admission	Nombre d'admission	Investisseurs	Entrepreneurs	Travailleurs qualifiés	Travailleurs autonomes	Total immigration économique
2007	1996-2005	189 080	20,8	50,2	83,3	65,0	75,7
2008	1997-2006	204 257	22,4	51,4	82,6	66,8	76,0
2009	1998-2007	220 282	24,9	52,1	81,6	69,6	76,1
2010	1999-2008	236 315	21,5	45,4	76,5	63,4	71,9
2011	2000-2009	256 529	22,9	50,0	76,0	67,5	72,4
2012	2001-2010	227 958	24,8	53,8	75,7	69,1	72,7
2013	2002-2011	292 033	25,2	58,9	75,4	69,3	72,7
2014	2003-2012	308 424	22,8	63,3	75,4	68,4	72,3
2015	2004-2013	319 423	20,7	63,3	75,5	67,6	71,9
2016	2005-2014	326 184	19,6	63,4	74,7	66,1	70,8
2017	2006-2015	289 735	17,9	64,2	74,4	65,5	69,9
2018	2007-2016	292 178	16,8	62,5	73,5	62,7	68,6

* Depuis 2010, une nouvelle méthodologie est utilisée pour les jumelages.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d'assurance maladie valide en janvier 2018. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement.

RP46. Les revenus découlant des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection pour chacune des catégories d'immigration

Les revenus annuels en 2018-2019 provenant des droits perçus pour les demandes de certificats de sélection du Québec – Immigration permanente relatives à la catégorie immigration économique visant les investisseurs, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés s'élèvent à (données au 28 février 2019) :

Catégories	Montant encaissé (K\$)
Investisseurs	10 376,8
Travailleurs autonomes et entrepreneurs	112,3
Travailleurs qualifiés	8 483,3
Total	18 972,4

RP47. Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers

Selon la Déclaration de services à la clientèle, le MIDI s'engage à rendre une décision à la suite d'une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études dans les 20 jours suivant la réception de la demande.

Le taux de décisions rendues à la suite d'une demande de CAQ pour études dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la demande est de 44% sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.

Sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, le délai moyen de traitement de tous les dossiers a été de 21,7 jours. Les 44 % des dossiers qui ont eu une décision rendue dans les 20 jours l'ont eu dans un délai moyen de 15,2 jours. Les 56 % des dossiers qui ont eu une décision rendue dans plus de 20 jours l'ont eu dans un délai moyen de 26,9 jours.

Ces délais de traitement vont de la date de réception initiale d'une demande à la prise de décision finale et excluent les délais d'attente de documents à recevoir si le dossier est incomplet.

RP48 Ventilation détaillée des dépenses pour 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef de bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ

Les dépenses pour les BIQ à l'étranger pour l'exercice 2018-2019 sont estimées à environ 3,4 M \$.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES 2018-2019¹

Voir en annexe la projection des dépenses pour les BIQ à l'étranger pour l'exercice 2018-2019

EFFECTIFS DANS LES BUREAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC (BIQ) À L'ÉTRANGER
PAR CATÉGORIE

	Fonctionnaires québécois		Employés recrutés localement (ERL)		
BIQ	Cadre	Professionnels	Professionnels	Employés de bureau	Total
Paris	1	1	3	3	8
Mexico	0	1	1	1	3
Hong Kong	1	0	0	0	1
Los Angeles	1	0	0	0	1
Total par catégorie	3	2	4	4	13

SALAIRE PROJETÉ AU 31 MARS 2019 DU DIRECTEUR DU BIQ OU DU CHEF DE BUREAU POUR CHAQUE BIQ

BIQ DE HONG-KONG :

Gabriel Chartier, directeur du BIQ : 23 422² \$

BIQ DE PARIS ET DE MEXICO :

Sylvie Beaulieu, directrice de ces BIQ : 36 115³ \$

BIQ DE PARIS :

Elena Voicu, directrice du BIQ : 9 694⁴ \$

BIQ DE LOS ANGELES :

Marc Ozgoli, directeur du BIQ : 19 671⁵ \$

¹ Dépenses selon les données fournies par le MRIF le 14 mars 2019.

² Monsieur Chartier est entré en fonction le 7 janvier 2019.

³ Madame Beaulieu est revenu au Québec le 20 juillet 2018.

⁴ Madame Voicu est entrée en fonction le 25 février 2019.

⁵ Monsieur Ozgoli est entré en fonction le 14 janvier 2019.

RP49. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2018-2019

Deux nouvelles affectations ont eu lieu au BIQ Paris en 2018-2019 :

- M^{me} Elena Voicu, directrice du bureau d'immigration du Québec à Paris, entrée en fonction en février 2019. Elle occupait auparavant le poste de directrice des affaires économiques et commerciales à la délégation générale du Québec à Paris.
- M^{me} Tihana Majcen, conseillère en prospection et attraction, entrée en fonction en mars 2019. Elle occupait auparavant le poste de directrice par intérim de la direction de l'immigration familiale et humanitaire au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Une nouvelle affectation a eu lieu au BIQ de Los Angeles en 2018-2019 :

- M. Marc Ozgoli, directeur du bureau d'immigration du Québec à Los Angeles, entrée en fonction en janvier 2019. Il occupait auparavant le poste de chef du service des gens d'affaires au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Une nouvelle affectation a eu lieu au BIQ de Hong Kong en 2018-2019 :

- M. Gabriel Chartier, directeur du bureau d'immigration du Québec à Hong Kong, entrée en fonction en janvier 2019. Il occupait auparavant le poste directeur de la correspondance officielle, privilèges et immunités au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

RP50. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue. Fournir une ventilation mensuelle

Notes :

- Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.
- Il n'est pas possible de fournir une ventilation mensuelle, car il peut s'écouler plusieurs mois entre le renversement d'une décision et l'acceptation du dossier. Un même dossier peut être refusé à plus d'une étape dans le processus de sélection. De plus, le renversement d'une décision de refus ne mène pas toujours à l'acceptation du dossier.

Dossiers traités* par le réexamen administratif :

Année civile	2018
Demandes reçues	684
Décisions maintenues	726
Décisions ayant mené à une acceptation	82

*Source – Réexamen administratif

RP51. Concernant l’encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI, le nombre de personnes ayant passé l’examen sur les règles québécoises en matière d’immigration et le taux de succès à cet examen et le nombre présentant l’attestation de leur connaissance du français

Le Ministère gère un registre public des consultants en immigration. Ce registre est affiché sur le site Internet du MIDI : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/registreconsultants/.

Toute personne désirant conseiller, assister ou représenter, à titre onéreux, une autre personne relativement à une demande présentée en vertu de la *Loi sur l’immigration au Québec* (chapitre I-0.2.1), sauf exceptions énumérées à l’article 4 du *Règlement sur les consultants en immigration* (chapitre I-0.2.1, r. 1), doit avoir obtenu une reconnaissance du Ministère. Cette reconnaissance permet également d’être inscrit au registre comme un consultant en immigration reconnu.

L’examen sur les règles québécoises en matière d’immigration est organisé chaque trimestre.-La réussite de cet examen est obligatoire pour accorder une reconnaissance à titre de consultant en immigration auprès du Ministère. Il est également nécessaire de démontrer une connaissance du français suffisante par un test linguistique reconnu par le Ministère pour obtenir la reconnaissance du ministre.

En date du 11 mars 2019, 347 consultants sont reconnus et inscrits au registre québécois des consultants en immigration.

Examen sur les règles québécoises en matière d’immigration

	2017-2018	2018-2019
Nombre de participants	58	86
Taux de réussite	64 %	74 %

RP52. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère s'est abonné au portail Web de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour faciliter la recherche des antécédents pénaux et criminels des consultants en immigration. Une somme de 268,87 \$ a été défrayée pour l'accès à ce site, pour la recherche et la consultation de fiches.

Le maintien et la mise à jour du registre sont effectués par des ressources internes.

RP53. Nombre de nouveaux arrivants qui ont participé en 2018-2019 à des activités d’accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme *Réussir l'intégration*

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP149.

RP54. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés a chacun pour l’année 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020

Nom de l’organisme communautaire, l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
ABL accès accueil action	PRINT	2 300,00 \$
Accès-Travail	PMD	41 400,00 \$
	PRINT	7 665,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	265 811,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	PMD	21 744,00 \$
	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	81 488,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	PMD	48 600,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	290 435,00 \$
Accueil pour immig. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	PRINT	67 742,00 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	PRINT	240 684,00 \$
Action Travail Chaleurs inc.	PRINT	2 300,00 \$
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	PSM	13 662,00 \$
Administration régionale Baie-James	PMD	42 500,00 \$
Agence Ometz	PRINT	36 939,00 \$
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés	PRINT	37 500,00 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	PRINT	196 350,00 \$
Alpha Bellechasse	PMD	16 452,00\$
	PRINT	18 423,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à TerreB. et env.	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	38 784,00 \$
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	PRINT	85 648,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	81 546,00 \$
Bureau de Coopération interuniversitaire	PRCAOP	5 100,00 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	PMD	28 125,00\$
	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	74 402,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l’organisme communautaire, l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
Cari St-Laurent	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	596 306,00 \$
Carrefour Blé	PMD	50 571,00\$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	77 842,00 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	379 594,00 \$
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	PMD	5 000,00\$
	PRINT	10 184,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	PMD	10 000,00 \$
	PRINT	1 314,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	PRINT	1 314,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	PRINT	876,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	PMD	19 422,00 \$
	PRINT	3 942,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	PMD	16 974,00 \$
	PRINT	29 745,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière	PMD	13 104,00 \$
	PRINT	1 971,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	PRINT	23 443,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	PMD	10 000,00 \$
	PRINT	1 971,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	PMD	4 410,00 \$
	PRINT	10 184,00 \$
Carrefour le Moutier	PRINT	172 818,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	PMD	27 000,00 \$
	PRINT	4 928,00 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	PRINT	114 877,00 \$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	PRINT	67 515,00 \$
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	PRINT	90 831,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	363 728,00 \$
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	PRINT	44 128,00 \$
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest [CRESO]	PMD	40 255,00 \$
	PRINT	13 469,00 \$
Centre des femmes de Montréal	PRINT	147 512,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l’organisme communautaire, l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.	PMD	21 000,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	148 248,00 \$
Centre Horizon Carrière	PRINT	38 612,00 \$
Centre intégré en Employabilité locale	PRINT	5 256,00 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	PMD	16 500,00 \$
	PRINT	7 884,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	PMD	26 298,00 \$
	PRINT	13 468,00 \$
Centre local de développement Rouyn-Noranda inc.	PMD	101 206,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	PSM	48 016,00 \$
	PRINT	471 780,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	PMD	22 500,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	PRINT	69 588,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	PMD	36 000,00 \$
	PSM	38 173,00 \$
	PRINT	389 356,00 \$
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	PRINT	10 348,00 \$
Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville	PMD	9 000,00 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	456 703,00 \$
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	42 759,00 \$
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	PMD	158 760,00 \$
	PRINT	113 868,00 \$
Comité d'accueil international des Bois-Francs	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	152 223,00 \$
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	PRINT	69 880,00 \$
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	PSM	26 312,00 \$
	PRINT	103 396,00 \$
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	PRINT	2 527,00 \$
Culture pour Tous	PMD	68 543,00 \$
Droit à l'emploi [D.E.]	PMD	70 200,00 \$
	PRINT	28 668,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l'organisme communautaire, l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
Entraide [Pont-Viau et Laval des Rapides], L'	PRINT	49 012,00 \$
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	PMD	17 500,00 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	PMD	48 000,00 \$
Fondation Ressources Jeunesse	PRINT	37 233,00 \$
Forum-2020	PMD	68 179,00 \$
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec	PMD	65 000,00 \$
Groupe Inclusia	PMD	136 454,00 \$
	PRINT	11 498,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	PSM	15 303,00 \$
	PRINT	290 811,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	PMD	45 036,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	14 783,00 \$
Intégration Compétences	PRINT	34 527,00 \$
La Mosaique: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	PMD	5 000,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	1 643,00 \$
M.R.C. le Fjord-du-Saguenay	PMD	12 965,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	PSM	26 312,00 \$
	PRINT	199 916,00 \$
Maison d'Haïti	PRINT	80 740,00 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	PSM	34 704,00 \$
	PRINT	435 220,00 \$
Motivaction Jeunesse	PMD	37 500,00 \$
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	PMD	10 000,00 \$
	PRINT	1 971,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Avignon	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	PMD	11 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	PMD	11 000,00 \$
	PRINT	2 957,00 \$
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	PMD	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Coaticook	PMD	46 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	PMD	16 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de La Matanie	PMD	15 759,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l’organisme communautaire, l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
	PRINT	2 409,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	PMD	17 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord	PMD	21 250,00 \$
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	PMD	34 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de l'Islet	PMD	8 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	PMD	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	PMD	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	PMD	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montmagny	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel	PMD	10 625,00 \$
Municipalité régionale de comté de Portneuf	PMD	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	PMD	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	PMD	21 250,00 \$
Municipalité régionale de comté des Laurentides	PMD	11 000,00 \$
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	PMD	32 725,00 \$
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	PMD	63 750,00 \$
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	PMD	18 700,00 \$
	PRINT	6 899,00 \$
Municipalité régionale de comté Le Granit	PMD	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté les Moulins	PMD	42 500,00 \$
Ordre des Administrateurs Agréés du Québec (ADMA)	PRCAOP	41 020,00 \$
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	PMD	24 500,00 \$
	PRINT	8 904,00 \$
Perspective carrière	PRINT	37 233,00 \$
Perspectives Nouvelles inc.	PMD	29 000,00 \$
Petites-Mains	PMD	17 500,00 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	PMD	82 800,00 \$
	PRINT	16 206,00 \$
Pouvoir des mots Gaspé	PMD	13 280,00 \$
	PRINT	7 556,00 \$
Pro-Gestion Estrie inc.	PMD	72 000,00 \$
Projet Genèse	PRINT	41 538,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	PMD	145 531,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l'organisme communautaire, l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
	PSM	30 156,00 \$
	PRINT	176 143,00 \$
Qualifications Québec	PRCAOP	250 000,00 \$
Regroupement des Jeunes Chambres de Commerce du Québec	PMD	160 000,00 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	PRINT	48 546,00 \$
Regroupement des organismes en francisation du Québec [R.O.F.Q.]	PSM	30 405,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	PMD	60 300,00 \$
	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	212 307,00 \$
Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec (inactif)	PMD	17 500,00 \$
Réseaux Emploi entrepreneurship	PMD	14 040,00 \$
	PRINT	22 578,00 \$
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	PMD	22 500,00 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	PRINT	202 725,00 \$
Service Accès Travail de Portneuf	PMD	18 900,00 \$
	PRINT	7 884,00 \$
Service Accès-Emploi	PRINT	438,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	162 676,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	PRINT	16 097,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	PMD	18 000,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	PRINT	13 140,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	PMD	27 000,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	19 683,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	PSM	90 983,00 \$
	PRINT	572 799,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	471 191,00 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	PRINT	323 055,00 \$
Service Intégration Travail Outaouais	PMD	115 050,00 \$
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	PMD	18 900,00 \$
	PRINT	9 417,00 \$
Services et Formation aux Immigrants en Montérégie [SFIM]	PRINT	20 685,00 \$
Sherbrooke Innopole	PMD	22 500,00 \$

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)

MIDI

Nom de l’organisme communautaire, l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programme	Montant versé
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	PMD	58 534,00 \$
	PSM	30 096,00 \$
	PRINT	183 418,00 \$
Stratégie Carrière	PMD	61 470,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	PSM	156 610,00 \$
	PRINT	27 250,00 \$
Table de Concertation des Forums Jeunesse Régionaux du Québec	PMD	10 500,00 \$
Table Ronde du Mois de l'Histoire des Noirs	PMD	26 800,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	PMD	42 012,00 \$
	PSM	13 662,00 \$
	PRINT	52 452,00 \$
Ville de Drummondville	PMD	8 500,00 \$
Ville de Gatineau	PMD	102 326,00 \$
Ville de Laval	PMD	212 500,00 \$
Ville de Québec	PMD	340 000,00 \$
Ville de Shawinigan	PMD	18 700,00 \$
Ville de Sherbrooke	PMD	125 000,00 \$
Vision Inter-Cultures	PSM	13 662,00 \$
Vivre Saint-Michel en Santé	PMD	25 000,00 \$

RP55. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP150.

RP56. Liste des programmes en vigueur en 2018-2019 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer :

- a) crédits accordés en 2018-2019;
 - b) prévisions pour 2019-2020;
 - c) nombre de personnes rejointes;
 - d) frais d'administration pour chaque programme;
 - e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures.
-

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP152.

RP57. Copie des ententes signées en 2018-2019 avec Investissement Québec ainsi qu’avec d’autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International

En mars 2018, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a conclu avec Montréal International (MI), une entente d'un montant total de 5,5 M\$ dans le but de réaliser des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers. Le principal objectif du projet est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

En mai 2018, le Ministère a modifié l'entente conclue en octobre 2016 avec MI concernant la rétention des étudiants étrangers, il a bonifié l'entente initiale de 1 100 000 \$ et il a prolongé la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021. L'entente a pour objectif la rétention des étudiants étrangers.

En mars 2018, le Ministère a conclu avec Québec International (QI), une entente d'un montant total de 3,1 M\$ dans le but de réaliser des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers. Le principal objectif du projet est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

En mai 2018 le Ministère a modifié l'entente conclue en mars 2017 avec QI concernant la rétention des étudiants étrangers, il a bonifié l'entente initiale de 400 000 \$ et a prolongé la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021. L'entente a pour objectif la rétention des étudiants étrangers.

ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL

**POUR UN PROJET D'ATTRACTION
D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DE RECRUTEMENT DE
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

21 mars 2018

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre;

ci-après désigné le « **MINISTRE** »

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 380 rue Saint-Antoine Ouest, à Montréal, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Hubert Bolduc, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, laquelle résolution est jointe à la présente entente;

ci-après désignée « **MI** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a, en vertu de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1), la responsabilité d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a également la responsabilité de la sélection de ressortissants étrangers souhaitant séjourner au Québec à titre temporaire ou s'y établir à titre permanent;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action visent à faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, notamment en intensifiant les efforts de promotion auprès des étudiants étrangers diplômés du Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion vise à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions;

ATTENDU QUE la planification pluriannuelle de l'immigration 2017 – 2019 vise à augmenter à au moins 40% en 2019 la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **Ministre** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires et une stratégie de rétention des étudiants internationaux, dans le cadre du projet de stratégie nationale de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE **MI** s'est donné pour mission de contribuer au développement économique de la région métropolitaine de Montréal et à son rayonnement international, en favorisant la croissance des entreprises, en soutenant les secteurs de force et en attirant dans la région talents et investissements;

ATTENDU QUE **MI** a présenté au **MINISTRE** un projet de recrutement des travailleurs étrangers temporaires dans différentes parties du monde dont l'Europe et l'Amérique latine, ainsi qu'un projet d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a exprimé son intention de développer des projets de recrutement et d'attraction de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur s'est vu confier la responsabilité de mettre en place une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise et de faire en sorte que davantage d'étudiants internationaux étudient dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'Enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à soutenir MI afin d'optimiser les interventions visant l'attraction d'étudiants internationaux.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à MI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 5,5 M\$ (cinq millions cinq cent mille dollars) pour les années financières 2018-2019 à 2020-2021 afin que MI réalise les projets de recrutement et d'attraction suivants :

- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Amérique latine (neuf cent cinquante mille dollars)	950 000 \$
- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Europe (un million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars)	1 387 500 \$
- Attraction des étudiants étrangers (trois millions cent soixante-deux mille cinq cents dollars)	3 162 500 \$

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. OBJECTIFS

Les **PARTIES** conviennent des objectifs suivants pour le projet.

Le principal objectif du projet de MI est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal (RMM), et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions réalisées grâce à la présente entente doivent respecter les principes directeurs suivants :

- 3.1** Travailler de concert avec le **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement du nombre personnes qui sont embauchées par les entreprises en situation de pénurie de main-d'œuvre;
- 3.2** Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce qui est des actions en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement à titre d'étudiants internationaux;

- 3.3 S'inscrire en complémentarité avec les actions existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (ci-après le « MIDI »), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de leurs partenaires, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), afin d'éviter les dédoublements et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.4 Promouvoir et organiser de nouvelles stratégies et actions en matière de recrutement, d'attraction, de réseautage, de mentorat et de maillage auprès des personnes susceptibles de répondre aux critères pour l'obtention des titres de séjour requis;
- 3.5 Assurer la gratuité de toute l'information, des outils et des services développés dans ce projet, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire d'avoir accès à l'information.

4. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

Dans le respect de leur mandat respectif, les **PARTIES** s'engagent à respecter les engagements spécifiques qui les concernent. De plus, les **PARTIES** s'engagent conjointement à :

- 4.1 Participer à la réalisation des objectifs identifiés dans le respect des principes directeurs susmentionnés;
- 4.2 Désigner une personne pour le comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de l'entente ainsi qu'une personne à la Table des partenaires qui sera créée par le **MINISTRE**, laquelle réunira au moins trois fois par année divers acteurs désignés par le **MINISTRE** impliqués dans des projets de recrutement et d'attraction. Le MEES sera également membre de ces instances.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA SUBVENTION

5.1 ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à **MI**, en un seul versement, et ce, dans les 30 jours suivant la signature de l'entente, une subvention maximale de 5 500 000 \$ (cinq millions cinq cent mille dollars) pour la durée de la présente entente, soit les années financières 2018-2019 à 2020-2021 inclusivement.
- 5.1.2 Le **MINISTRE** s'engage à ce que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur coordonne le volet « attraction d'étudiants étrangers » prévu à la présente entente, notamment en ce qui a trait aux liens et à la complémentarité entre les actions de **MI** et celles à venir de la stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, à l'établissement des objectifs et des cibles à atteindre ainsi qu'à l'approbation des plans d'action et des différents rapports fournis par **MI**. La ministre verra également à mettre en place les mécanismes de communication nécessaires avec les établissements d'enseignement;
- 5.1.3 S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités.
- 5.1.4 Le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger de **MI** qu'elle rembourse une partie de la subvention dans les cas suivants :
 - 5.1.4.1 Lorsque le montant des dépenses admissibles pour la réalisation des activités prévues à la présente entente est inférieur aux montants prévus à toute clause de la section 5.1;
 - 5.1.4.2 Lorsque **MI** obtient une source de financement additionnelle qui modifie le plan de financement décrit plus haut;
 - 5.1.4.3 Lorsque le **MINISTRE** juge les résultats obtenus incompatibles avec les objectifs de la clause 2, les principes directeurs de la clause 3 ou les cibles décrites à l'Annexe A de la présente entente.

- 5.1.5 Transmettre à **MI** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la présente entente, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).
- 5.1.6 Coordonner un Comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre du projet de **MI** et qui se réunira autant de fois que nécessaire, mais un minimum de trois fois par année lors des périodes prévues pour chacun des plans et rapports indiqués à la clause 5.2.4. Les réunions incluront au moins un représentant du MIDI, du MEES, ainsi que de **MI**. Le comité pourra toutefois inviter toutes les personnes requises aux échanges lors des réunions, en fonction des sujets qui seront abordés.

5.2 ENGAGEMENTS DE MI

Aux fins de la présente entente, **MI** s'engage à:

- 5.2.1 Dépenser la subvention reçue selon le tableau suivant :

	Étudiants étrangers (3 162 500 \$)	Travailleurs étrangers temporaires (2 337 500 \$)
2018-19	1 162 500 \$	600 000 \$
2019-20	1 M\$	868 750 \$
2010-21	1 M\$	868 750 \$

- 5.2.2 Coordonner et réaliser les actions de son projet de recrutement et d'attraction, lequel sera préalablement approuvé par le **MINISTRE**;
- 5.2.3 Administrer les sommes qui lui sont versées par le **MINISTRE** en vertu de la présente entente, dans le respect des mesures et des normes applicables. En recevant en une seule fois la totalité des sommes octroyées pour les trois années financières visées par la présente entente, **MI** s'engage à gérer cette contribution financière de manière diligente et responsable;
- 5.2.4 Collaborer entièrement avec le **MINISTRE** et s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités, ainsi que de la légalité et de l'éligibilité des dépenses;
- 5.2.5 Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intérimaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet;
- 5.2.6 Divulguer toute autre source de financement relativement à la présente entente et les activités réalisées, notamment les revenus tirés de subventions ou de commandites, et s'assurer que ces autres sources de financement visent des dépenses autres que celles prévues par la présente entente;
- 5.2.7 S'assurer que les sommes versées à des mandataires ou des tiers soient utilisées et affectées exclusivement aux fins de la réalisation du projet prévu à la présente entente et obtenir de leur part un rapport d'activités et un rapport financier sur l'utilisation des sommes;
- 5.2.8 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de la présente entente et remettre les rapports au **MINISTRE**;
- 5.2.9 Désigner un représentant au sein du comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la présente entente et contribuer pleinement aux divers échanges du comité;
- 5.2.10 Rembourser au **MINISTRE**, à l'expiration de la présente entente, tout montant non utilisé de la subvention versée.

6. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

7. CONFLIT D'INTÉRÊTS

MI s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du **MINISTRE**, ou créant l'apparence d'un tel conflit.

De plus, **MI** s'engage à ce que les tiers impliqués dans la réalisation du projet évitent toute situation les mettant en conflit d'intérêt ou créant l'apparence d'un tel conflit pour l'accomplissement du projet. Notamment, **MI** ou ces tiers devront éviter toute forme de promotion de leurs produits ou services, à moins que ces produits et services ne soient offerts gratuitement aux personnes intéressées par un projet d'étude ou de travail temporaire, en accord avec les principes directeurs de la présente entente, prévus à la clause 3.

Si les situations décrites dans les deux alinéas précédents se présentaient, **MI** doit aussitôt en informer le **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une consigne indiquant à **MI** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier cette entente.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

8. REDDITION DE COMPTES

- 8.1** **MI** s'engage à réaliser une reddition de compte concernant la présente entente (voir clause 5). Cette reddition de compte est produite sur une base biannuelle et est présentée dans les rapports intérimaires et annuels, ainsi que dans le rapport final qui présente les informations pour l'ensemble de la période couverte par le projet.

Plan annuel d'action, de promotion et de communication

Le plan annuel d'action, de promotion et de communication présente un portrait de toutes les activités et interventions prévues en ce sens à chaque année de l'entente (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021), et précise la planification financière détaillée et le calendrier de chaque activité et intervention prévue. Il doit inclure les cibles à atteindre pour l'année de même que les indicateurs de moyens.

Rapport intérimaire

Le rapport intérimaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées du 1^{er} avril au 31 mars des années 2019, 2020 et 2021, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées au 31 mars de chaque année (2019, 2020, 2021), de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport final

Le rapport est le bilan complet de la présente entente. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées au cours des trois années de l'entente et effectue le suivi de l'atteinte des cibles

et des indicateurs afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

8.2 **MI** s'engage à produire annuellement un rapport d'audit signé par un comptable professionnelle agréée ou un comptable professionnel agréé comprenant des états financiers complets, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats, les notes complémentaires, un état détaillé des contributions gouvernementales et de l'utilisation de l'aide financière ou de la subvention reçue de chaque programme du Ministère en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

8.3 Si **MI** est en relation d'affaires avec une ou des sociétés qui lui sont apparentées, dans le cadre du projet, il doit :

- en informer le **MINISTRE** en identifiant chacune d'entre elles par leur nom légal et leur numéro d'entreprise du Québec;
- démontrer qu'elles sont les uniques bénéficiaires de leurs surplus ainsi que des subventions qui leur sont attribuées et de tout autre apport externe;
- fournir la preuve que leurs transactions avec des sociétés apparentées :
 - sont documentées formellement par contrat ou par entente écrite;
 - font l'objet d'une divulgation par voie de notes aux états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - sont établies selon des conditions et à des coûts qui sont inférieurs ou égaux à ceux qui auraient cours avec une tierce partie.

8.4 **MI** doit fournir, à la demande du **MINISTRE**, tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de la subvention reçue dans le cadre de la présente entente.

8.5 Au terme de la présente entente, **MI** s'engage à transmettre au **MINISTRE** une copie du matériel promotionnel utilisé auprès des travailleurs et des étudiants ainsi que les résultats des sondages et études.

9. RÉSILIATION

9.1 Le **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la présente entente si:

- a) **MI** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- b) il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;
- c) **MI** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente;
- d) **MI** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), l'entente sera résiliée à compter de la date de réception par **MI** d'un avis du **MINISTRE** à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Le **MINISTRE** cessera à cette date tout versement de la subvention, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe d), des montants dus pour les dépenses encourues et payées par **MI** relativement à des prestations visées par la présente entente.

Dans les cas prévus au paragraphe c), le **MINISTRE** doit transmettre un avis de résiliation à **MI** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser le **MINISTRE**, à défaut de quoi l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de la subvention qui aura été versé à la date de la résiliation.

Le fait que le **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

- 9.2** Le **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente entente.

Pour ce faire, le **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **MI**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **MI**.

MI aura alors droit aux frais, déboursés et sommes engagés dans la réalisation du projet préalablement approuvé par le **MINISTRE** à la date de résiliation de la présente entente, conformément à celle-ci, sans autre compensation ou indemnité que ce soit.

- 9.3** Advenant la résiliation, **MI** s'engage à rembourser au **MINISTRE** tout solde sur les montants versés mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de 60 jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser le projet visé par la présente entente.

- 9.4** La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la présente entente, notamment à la résiliation pour cause d'insuffisance des crédits, selon la clause 6, ou encore à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 7.

- 9.5** La résiliation de la présente entente ne met pas fin à l'application des clauses 13 (Sécurité de l'information gouvernementale) et 14 (Protection des renseignements personnels) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de l'entente.

10. RESPONSABILITÉ

MI s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution du projet faisant l'objet de la présente entente et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente entente.

11. VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le **MINISTRE** ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

12. APPEL À DES TIERS

MI ne peut faire exécuter par d'autres acteurs tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du **MINISTRE** et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre des actions individuelles et du projet intégral à l'égard du **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de **MI**.

13. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

13.1 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, on entend par :

a) « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.

b) « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

13.2 DIVULGATION

MI s'engage à aviser sans délai le **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte.

13.3 MESURES DE SÉCURITÉ

MI s'engage à prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale en fonction de la valeur de cette information déterminée par le **MINISTRE**.

13.4 SÉCURITÉ DES ACCÈS

MI s'engage à restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution du présent projet. De même, il s'engage à ce que toute personne qui participe à l'exécution du projet n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour la réalisation de celui-ci.

13.5 CONFIDENTIALITÉ

MI s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés, agents, représentants ou contractants ne divulgue ou n'utilise à d'autres fins que pour l'exécution du projet, sans y être dûment autorisé par le **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la présente entente ou qui est générée à l'occasion de son exécution ou plus généralement quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente entente.

14. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

MI s'engage à respecter les dispositions légales qui lui sont applicables en matière de renseignements personnels.

Dans la réalisation de son projet, **MI** convient qu'il respectera les normes d'éthique en matière d'enquête et de sondage applicables aux milieux de la recherche.

15. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Télécopieur
MINISTRE	Mélissa Caron	Direction de la prospection, de l'attraction et de la rétention des talents 360, rue McGill, 2 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 2E9	514-873-5945 poste 20560	514-873-0453
MI	Valérie Vézina, Martin Goulet	Montréal International 380 rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, Montréal (Québec) H2Y 3X7	514-987-9367	514-288-6299
MEES	Marcelle Gendreau	Direction des relations extérieures 1035, rue de la Chevrotière 26 ^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5	418-644-1259 Poste 3222	418-646-9170

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre **PARTIE**.

16. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable du **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

17. ANNEXES

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, la présente entente prévaut.

18. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la présente entente et en fait partie intégrante.

19. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les **PARTIES** reconnaissent que le **MINISTRE** ou ses représentantes ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec **MI**, les détails importants de la présente entente et de son financement, notamment :

- le nom des **PARTIES**;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de la présente entente et son territoire d'application;
- le budget total de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente entente.

Lors de toute activité de communication relative à la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à assurer la visibilité de l'autre **PARTIE**, dans le respect de la Politique d'identification visuelle du gouvernement du Québec s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les **PARTIES** acceptent que leurs représentantes ou leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente entente ainsi que lors des annonces ou des présentations publiques des projets qui découlent de la présente entente. À cet égard, les **PARTIES** doivent être informées, par écrit, au moins 10 jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Les **PARTIES** s'engagent à respecter les clauses du protocole de visibilité et d'affaires publiques (Annexe B).

20. DURÉE

La présente entente entre en vigueur au moment de l'apposition de la dernière signature et se termine le 31 mars 2021.

Demeure en vigueur, malgré la fin de la présente entente quelle qu'en soit la cause, toute clause qui par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les clauses concernant la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels, la responsabilité du **MINISTRE** ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

21. SIGNATURES

Les **PARTIES** reconnaissent avoir lu et avoir accepté toutes et chacune des clauses de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION


par Monsieur Bernard Matte

19 Avril 2018
Date

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL INTERNATIONAL


Monsieur Hubert Bolduc

28 mai 2018
Date

ANNEXE A

1. INDICATEUR DE PERFORMANCE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Cibles pour les travailleurs étrangers temporaires

Aux termes de la présente entente, soit le 31 mars 2021, **MI** aura contribué à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (requérant principal seulement). À noter que la cible exacte à atteindre sera présentée par **MI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que la cible devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Les efforts de recrutement pourront être répartis dans les différents territoires selon les priorités identifiées par **MI**.

L'évaluation de l'atteinte des cibles s'effectuera grâce à la transmission par **MI** des embauches nominatives annuelles, par mission.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **MI**, au plus tard 30 jours suivant la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes). Ces indicateurs devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Cibles pour les étudiants étrangers

À noter que les cibles à atteindre seront présentées par **MI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que lesdites cibles devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, après approbation du MEES.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **MI**, lesquels devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE** et préalablement approuvés par le MEES au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes).



Initiales MI



Initiales MINISTRE

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D'AFFAIRES PUBLIQUES

Le présent protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et MI pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, lequel vise à augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal (RMM) et à augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

OBLIGATIONS DE MONTRÉAL INTERNATIONAL

MI s'engage :

- à placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du *Programme d'identification visuelle* du Gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une subvention est accordée par le MIDI et, le cas échéant, afficher dans ses locaux tout document attestant cette subvention;
- à faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;
- à transmettre au MIDI un bilan des actions de visibilité réalisées dans le cadre de ce projet;
- à mentionner le partenariat du Gouvernement du Québec dans les communiqués de presse de MI où sont identifiés ses partenaires financiers.

Dans le cas où un événement public serait organisé dans le cadre de l'entente, MI s'engage également :

- à inviter un ou une représentante du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, mentionner la contribution du MIDI ainsi que la subvention du MIDI et inviter le ou la représentante à prononcer une allocution;
- à installer un enrouleur, un panneau ou une bannière du MIDI dans la salle où se tiendra l'événement public;
- à offrir au gouvernement du Québec la possibilité d'inclure un communiqué dans la pochette préparée à l'occasion des événements de presse où MI fait état de la participation financière de ses partenaires.

Pour le projet d'attraction des étudiants étrangers, MI s'engage à offrir au MEES les mêmes éléments ci-haut mentionnés à l'exception de ceux relatifs à l'appui financier du MIDI.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage :

- à désigner une représentante ou un représentant du MIDI aux fins de l'application du présent protocole de visibilité et d'affaires publiques;
- à fournir à MI tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité et, pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers, à obtenir du MEES les éléments de communication et de promotion nécessaires;
- à fournir à MI et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec.



Initiales MI



Initiales MINISTRE

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053909

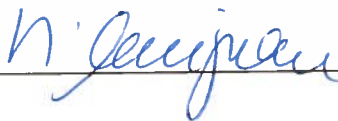
PARTIES AU CONTRAT

ENTRE

Contractant Nom : Acento Editorial Adresse : Carrera 2 # 65-90 (Chapinero Alto) Bogota COLOMBIE	LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des opérations de prospection et de recrutement international – Bureau d'immigration du Québec à Mexico Adresse : 285, rue Notre-Dame Ouest, bureau 5.03 Montréal (Québec) H2Y 1T8
Chargé de projet : Diego Andrés Piñeros Gutierrez Téléphone : 011 57 1 3915965 Poste : Télécopieur : -	Chargé de projet : Bard Nordby Téléphone : 514 873 - 8624 Poste : 20897 Télécopieur : -
Courrier électronique : diegoandrespineros@gmail.com	Courrier électronique : bard.nordby@midi.gouv.qc.ca

OBJET DU CONTRAT

Services de relations de presse promotionnelle et de logistique en appui à une mission de promotion et de prospection en Colombie du 26 mars au 8 avril 2019: Le contractant s'engage à, selon les recommandations du Bureau de l'immigration du Québec à Mexico, exécuter les travaux et à rendre l'ensemble des services suivants: <u>Volet relations de presse et promotion:</u> - Élaboration d'un plan de communications pour promouvoir la mission dans des médias spécialisés. Ce plan devra se concentrer sur les médias imprimés, radiotélévisés et numériques se spécialisant dans les secteurs et les professions prioritaires pour le Québec: manufacturier, restauration, jeux vidéo, génie civil, génie aérospatial/aéronautique, génie mécanique et informatique, technologies de l'information et des communications, sciences de l'administration, comptabilité et services financiers, transformation des aliments. Les médias s'adressant à un public francophone ou francophile ainsi que les médias universitaires particulièrement dans les régions d'intervention lors de la mission en Colombie devront également être visés; - Rédaction et diffusion de communiqués aux médias ainsi que des notes visant à mieux faire connaître le Québec, ses avantages et ses opportunités d'emploi, dans le but d'optimiser la participation aux sessions d'information" Le français comme outil pour étudier, travailler et vivre au Québec" ainsi qu'aux événements de rayonnement du Québec; - Relance aux médias et gestion des demandes reçues par les journalistes; - Coordination des entrevues; - Surveillance de la couverture éditoriale obtenue et bilan post-événement. <u>Volet logistique - préparation des activités de rayonnement:</u> - Décoration de salle : montage et démontage des outils promotionnels et matériaux de kiosque; - Gestion du processus d'inscription et des invitations auprès des partenaires stratégiques; - Coordination des travaux d'impression; - Organisation des services de traiteur; - Transport d'équipements entre Bogotá, Bucaramanga, Pereira, Barranquilla et Medellín.

Annexe	Préciser : ANNEXE 1 : DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIF À L'ÉVALUATION DU CONTRAT		
CONDITIONS		DURÉE	
La somme maximale convenue sera versée au CONTRACTANT en un versement, sur acceptation par le MINISTRE d'une facture présentée par le CONTRACTANT, accompagnées des pièces justificatives nécessaires.		Début Année Mois Jour 2019-03-15	
		Fin Année Mois Jour 2019-04-08	
		COÛTS (Montant sans les taxes) 9 500 \$	
N.B . Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Le montant des taxes devront aussi apparaître séparément			
Les services requis et payés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion avec les deniers publics pour son utilisation propre seront assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes devront être facturées en sus du montant du présent contrat. Elles devront apparaître séparément sur les factures.			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
Nom : Diego Andrés Piñeros Gutierrez	Année Mois Jour	Nom : Nancy Carignan 	Année Mois Jour 2019-03-15

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant du Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant du Ministre;
- 3.3 retourner intact au Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : http://www.intranet.midi.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/document/pdf/DIR_sondages_signee_FIN.pdf.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DU MINISTRE

- 4.1 Le Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par le Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par le Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 Le MINISTRE règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part du Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, le Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard du Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite du Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion du Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Le Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté et à consulter la Politique d'acquisitions écoresponsables du Ministère, disponible à l'adresse : www.midi.gouv.qc.ca/acquisitions.

9. PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive du Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. DROITS D'AUTEUR

Le **Contractant** octroie au Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par le Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet au Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit au Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, le Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer le Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) Le MINISTRE se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le MINISTRE adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés au ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour le MINISTRE.

b) Le MINISTRE se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le MINISTRE doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis au MINISTRE qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette au MINISTRE tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers dans le délai et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, le MINISTRE pourra, à la demande du Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès du Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si le Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

JE, SOUSSIGNE (E),

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE CONTRACTANT)

PRÉSENTE AU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION,
ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES EGARDS
AU NOM DE :

(NOM DU CONTRACTANT)
(CI-APRÈS APPELÉ LE « CONTRACTANT »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

- 1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
- 2. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE CONTRACTANT À SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
- 3. LE CONTRACTANT DÉCLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCLARATIONS SUIVANTES) :

- ☐ QUE PERSONNE N'A EXERCÉ POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT À TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME (CHAPITRE T-11.011) ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT ;
- ☐ QUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ÉTÉ EXERCÉES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT (CHAPITRE T-11.011, R.2).

4. JE RECONNAIS QUE, SI LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION POURRA ÊTRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION.

ET J'AI SIGNÉ,

(SIGNATURE) (DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA

Rétention des étudiants étrangers

CONVENTION DE MODIFICATION A L'ENTENTE CONCLUE LE 12 OCTOBRE 2016

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, Monsieur David Heurtel, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Madame Johanne Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la Prospection,

ci-après appelé « le **MINISTRE** »

ET

MONTREAL INTERNATIONAL, personne morale légalement constituée ayant son siège au 380 rue Saint-Antoine Ouest, à Montréal, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Hubert Bolduc, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration,

ci-après appelée « l'**ORGANISME** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE le **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente le 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE ladite entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la présente convention de modification bonifie l'entente initiale d'un montant de 1 100 000 \$;

ATTENDU QUE la présente convention de modification prolonge la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** consent à ajouter des cibles supplémentaires à celles établies dans l'entente initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La clause 1 de l'entente est remplacée par la suivante :

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à **MI**, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 2 700 000 \$ afin que **MI** réalise son projet de rétention des étudiants étrangers. Celui-ci, décrit à l'annexe A, permettra d'accroître l'offre de service aux étudiants étrangers dans le but d'augmenter rapidement et significativement le nombre de certificats de sélection du Québec délivrés par le **MINISTRE** annuellement.

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. La clause 5.1. de l'entente est remplacée par la suivante :

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à **MI** une subvention maximale de 2 700 000 \$ pour la durée de la présente entente, selon les modalités suivantes :

Pour la première année de la présente entente (2016-2017)

- 5.1.1.1 Un premier versement de 420 000 \$, dans les 30 jours de l'apposition de la dernière signature de la présente entente;
- 5.1.1.2 Un deuxième versement de 140 000 \$, dans les 30 jours après la réception par le **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2016-2017 prévue 15 jours après l'apposition de la dernière signature de la présente entente;
- 5.1.1.3 Un troisième versement de 70 000 \$, dans les 30 jours après la réception par le **MINISTRE** du rapport intérimaire d'activités prévue 15 jours après le 31 décembre 2016;
- 5.1.1.4 Un quatrième versement de 70 000 \$, dans les 30 jours après la réception par le **MINISTRE** du rapport annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 30 jours après le 31 mars 2017.

Pour la deuxième année de la présente entente (2017-2018)

- 5.1.1.5 Un premier versement de 300 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2017-2018 prévue le 30 avril 2017;
- 5.1.1.6 Un deuxième versement 100 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** du rapport intermédiaire d'activités prévue 15 jours après le 31 décembre 2017;
- 5.1.1.7 Un troisième versement de 1 100 000 \$, au plus tard le 31 mars 2018. Cette somme permettra de poursuivre les activités de rétention auprès des étudiants étrangers pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021.
- 5.1.1.8 Un quatrième versement de 100 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** du rapport annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 30 jours après le 31 mars 2018.

Pour la troisième année de la présente entente (2018-2019)

- 5.1.1.8 Un premier versement de 240 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2018-2019 prévue avant la fin avril 2018;
- 5.1.1.9 Un deuxième versement de 80 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** du rapport intérimaire d'activités prévue 15 jours après le 31 décembre 2018;
- 5.1.1.10 Un troisième versement de 80 000 \$, dans les 30 jours suivant la réception par le **MINISTRE** à la fois du rapport final d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 60 jours après le 31 mars 2019.

3. La clause 2 de l'Annexe A (Indicateurs de performance pour l'ensemble du projet) est remplacée par la suivante :

Le meilleur indicateur disponible pour suivre le nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir et de travailler au Québec après leurs études correspond au nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés par année aux étudiants étrangers (requérants principaux) provenant d'établissements dans les régions visées, et ce, à la fois via le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) que via le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

L'impact attendu du projet de MI consiste à apporter une hausse additionnelle à la tendance haussière du nombre de CSQ délivrés observée depuis les dernières années (2011 à 2016).

À noter que la cible exacte à atteindre sera présentée par MI au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, laquelle devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**. À ce titre, les parties conviennent qu'un tableau similaire à celui apparaissant dans l'entente du 12 octobre 2016 devra également être produit à la satisfaction du **MINISTRE**.

4. La clause 5.2.4 de l'entente est remplacée par la suivante :

Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intermédiaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet, de même qu'un plan d'action et de communication global spécifique au versement du 1 100 000 \$ précisé à la clause 5.1.1.7 de la présente entente et qui devra être approuvé par le MIDI. MI devra par la suite produire, à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, des plans annuels d'action et de communication, des rapports intermédiaires et annuels d'activités pour les années 2018-2019 à 2020-2021, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble de l'entente. À noter que les rapports intermédiaires et annuels d'activités devront faire état de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

5. La présente convention de modification forme un tout avec l'entente signée le 12 octobre 2016 et ses annexes et en fait partie intégrante.

6. La présente convention de modification prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE COMME SUIT :

LE MINISTRE,


Signature

représenté par Madame Johanne
Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la
Prospection

Montréal 28/05/2018
Lieu et date

POUR : Montréal International

PAR : Monsieur Hubert Bolduc


Signature

31 MARS 2013

Lieu et date

agissant en qualité de président-directeur général



Sheraton®

SHERATON CASABLANCA
100 Avenue des FAR
20000 Casablanca
Maroc
T: 212 522 43 94 94
F: 212 522 43 94 07
Sheraton.com/Maroc100

Conférence, Banquet & Group Events - Contrat émis le 25/03/2019
Page 1/11

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053468

Contrat hébergement et conférence établi entre :

SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS
Désigné dans le présent contrat sous l' "Hôtel"

Contact **Fatiha Sennane, Berrada**
Fonction **Director of Sales Assistant**
Adresse **100 avenue des FAR**
20000 Casablanca, Maroc
Téléphone **+212 (0)522 43 94 94**
Mobile **+212 (0)661 05 90 68**
Fax **+212 (0)522 43 94 07**
Email **fatiha.sennane@sheraton.com**

Et :

MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION
Désigné dans le présent contrat sous l' "GROUPE"

Responsable **Alain Dupont,**
Fonction **Sous-ministre adjoint Prospection et Immigration**
Adresse **500, boulevard René-Lévesque Ouest, 7e étage,**
Montréal (QC) H2Z 1W7

Contact **Amélie Drewitt**
Fonction **Conseillère, Service d'accompagnement au recrutement international**
Téléphone **+1 514 873 5945 poste 20394**
Email **Amelie.Drewitt@midi.gouv.qc.ca**

Référence : **Salon de Recrutement du QUEBEC**
Casablanca les 15 & 16 avril 2019

Le présent contrat entre **MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION** (le "Groupe") et **Le SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS** (l' "Hôtel") remplace et annule le contrat signé le 30 janvier 2019. Le présent contrat doit être signé et retourné à l' "Hôtel", au plus tard le 26 mars 2019

Le présent contrat prévaut, pendant la période de l'événement (incluant pré et post dates en relation avec l'événement), sur toute autre disposition contractuelle et tarifaire qui pourraient être en cours entre l'hôtel et le "Groupe", le client final ou un tiers.

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont en Dirham Marocain « MAD ».

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



TVA & TAXES

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont TVA* incluse, actuellement au taux de 10%. Les prestations délivrées par un prestataire extérieur sont assujetties à une TVA* au taux actuel de 20%.

La taxe de séjour* applicable sur l'hébergement n'est pas incluse dans les tarifs et demeure en supplément au tarif de 39.60 MAD par personne et par nuit.

*Sous réserve de modification du taux / prix en dehors du contrôle de l'hôtel.

En cas de modification du taux / du montant, les tarifs seront recalculés en conséquence.

HEBERGEMENT

Réservation d'un bloc en faveur de vos hôtes d'un maximum 57 chambres et entre 4, 5, 6, ou 8 nuitées par participant incluant le « Early check in » du jeudi 11 avril (arrivée le vendredi 12 au matin) ou samedi 13 avril jusqu'au jeudi 17 ou vendredi 18 avril pour procéder à la mission de recrutement international au Maroc. (au tarif contractuel). La liste des participants et des dates d'arrivée et de départ sera transmise au Sheraton avec le contrat.

Le « groupe » procédera à la réservation et au paiement pour les participants selon les tarifs préférentiels suivants :

MAD 1300 Chambre Single Classique

MAD 1550 Chambre Double/Twin Classique (chambre en occupation double)

Ces tarifs s'entendent par chambre, par nuit.

Les tarifs chambre comprennent :

- Le petit-déjeuner buffet au restaurant Dafra (de 06.30 du matin à 10.30 du matin) restaurant pour tous les clients de l'hôtel.
- La connexion internet Wifi (option gratuite à sélectionner sur le portail de connexion) - 1 point d'accès par chambre - Certifié GPNS
- Accès gratuit Sheraton Fitness, Sauna, Jacuzzi & Hammam (hors gommage)
- La TVA, actuellement au taux* de 10%.

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Les tarifs chambre ne comprennent pas :

- La Taxe de séjour*, au tarif de 39.60 MAD par personne, par nuit

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Connexion Wi-Fi

- Gratuité de la connexion internet Wi-Fi

Disponibilité des chambres

- Nos chambres sont disponibles à partir de 15h00 (jour d'arrivée) jusqu'à 12h00 (jour de départ)
- Pour une mise à disposition de la chambre garantie pour une arrivée matinale, la réservation doit-être établie la veille de l'arrivée, au tarif contractuel.
- Pour un départ tardif au-delà de 13h00 et jusqu'à 18h00 maximum, sur accord préalable de la réception, une facturation forfaitaire de 400 MAD par chambre est facturée.

Chambres non-fumeur

Au regard du nombre limité de chambres non-fumeur, l'hôtel n'est pas en mesure de garantir que les chambres seront attribuées en étage non-fumeur. Toutefois, sous réserve que le souhait de la catégorie fumeur ou non-fumeur soit indiqué au moment de la réservation, l'hôtel

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



apportera un soin particulier pour limiter toute odeur de tabac dans la mesure où la chambre ne peut être attribuée en catégorie non-fumeur.

ESPACES CONFERENCE / BANQUET & FONCTIONS RESTAURATION

Cet accord s'applique aux espaces conférences / banquet et aux fonctions restauration à partir du 15 avril 2019 jusqu'au 16 avril 2019 à 18.00.

Le MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION prend en charge le règlement des prestations listées (minimum garanti). Toute augmentation du nombre des prestations listées et/ou additionnelles sont réglées par le MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION.

JOUR	Nbr Jour	Qté	Fonction	Tarif Unitaire MAD	Total MAD
12 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
13 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
14 avril	1	40	Salle de réunion	offerte	-
14 avril	1	100	Cocktail	165.00	16,500.00
du 15 au 16 avril	2	0	Espace Banquets	50,000.00	100,000
du 15 au 16 avril	2	2	Salles Tanger & Agadir	2,000.00	8,000
du 15 au 16 avril	2	75	Pause - Café	180.00	27,000
du 15 au 16 avril	2	75	Déjeuner Buffet	330.00	49,500
Total Minimum Garanti MAD					205,000

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerketouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



ESPACE BANQUETS :

Le 12 avril 2019 de 16.00 à 18.00 une salle de réunion (**FES 3**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 13 avril 2019 de 10.00 à 12.00 une salle de réunion (**RABAT/MARRAKECH/LEWA**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 14 avril 2019 de 15.30 à 17.00 une salle de réunion (**FES 1**) en faveur de 70 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).
PLUS les salles RABAT + MARRAKECH de 09.00 à 17.00 pour vos entretiens privés pour 3 à 4 personnes par salle équipées d'un bureau et 4 chaises dans chaque salle.

Le 14 avril 2019 à partir de 17.00 Un cocktail servi au **Dafra 3^{ème} étage** en faveur de 100 personnes composé de :

CAFE - THE - JUS - SODAS - CHAUSSONS SALEES - MINI BRIOCHE AU POULET - MINI SANDWICHES
AU CHOIX DU CHEF - BATBOUT NICOIS - MINI PIZZAS - BROWNIES AU CHOCOLAT - TARTELETTES
AUX FRUITS DE SAISON - VERRINES CRUMBLE AUX POMMES.

Les 15 & 16 avril 2019 Le Forum FES (1+2+3) en tant que salle plénière de recrutement sera aménagé avec 28 (dont 4 double) tables et 4 chaises par table pour les entretiens.

Les salles Rabat & Marrakech seraient en style théâtre pour des présentations prévues de 12.00 à 13.30 et de 16.30 à 18.00.

Les salles Lewa & El Ain pour y servir les pauses cafés.

Les salles du 3^{ème} étage TANGER & AGADIR toute les journées des 15 & 16 avril aménagées en bureaux et chaises pour des entretiens privés.

Dafra Restaurant (3eme étage) pour vos déjeuners des 15 & 16 avril 2019

Une connexion WIFI et le branchement électrique pour toutes les tables sont inclus.

Le montage de la salle, et l'installation des tables selon le plan de salle se fera par l'hôtel la veille de l'événement à la fin de la dernière manifestation de l'hôtel.

L'identification des tables se fera par vos équipes avec l'assistance du staff hôtel.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Le matin du jour de l'évènement les participants pourront installer leurs outils promotionnels.
Le groupe fera parvenir au moins 7 jours avant l'évènement le plan de salle pour la disposition des tables

Le démontage de la zone d'exposition s'effectuera dans son intégralité le 16 avril 2019 à partir de 18.00 (fin du salon). L'hôtel ne stockera aucun matériel d'exposition.

La mise en place ou le retrait des installations techniques ou autres dans les salons du Sheraton Casablanca par un prestataire extérieur ne peut s'effectuer que sous contrôle d'un Responsable Technique ou Banquet de l'hôtel.

Dans l'éventualité d'une intervention d'un ou plusieurs prestataires extérieurs du choix, de la responsabilité et à la charge de l'organisateur, les prestataires doivent se conformer au cahier des charges de l'hôtel en matière d'intervention et de sécurité.

Un planning d'intervention qui inclura notamment le plan de salle doit-être communiqué à l'hôtel 7 jours avant la manifestation avec le nom des prestataires, la nature des interventions pour accord de l'hôtel.

Les prestataires doivent s'enregistrer auprès de la sécurité de l'hôtel au niveau entrée du personnel. Une pièce d'identité étant requise. Un badge visiteur leur sera remis pour permettre l'accès aux espaces d'intervention.

« Le Groupe » s'engage à ce que les prestataires intervenant sur le site de l'hôtel soient en conformité avec les lois en vigueur au Maroc et posséder toutes assurances pour l'exercice de leur prestation incluant la Responsabilité Civile pour tout dommage qui pourrait être causé à un tiers ou au Sheraton Casablanca, et ce de façon non exhaustive. L'hôtel se réserve le droit de demander tout justificatif qu'il jugera utile.

L'hôtel n'est pas responsable de toute éventuelle défaillance technique de la part du ou des prestataire(s) commandités par l'organisateur, ni même de la sécurité du matériel.

L'hôtel se réserve le droit d'interdire la mise en place, l'utilisation des équipements techniques d'un prestataire extérieur si ces équipements ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur incluant câbles dénudés, matériel vétuste mais également si le(s) prestataire(s) ou l'organisateur ne prennent pas de précautions lors de la mise en place, notamment, mais non exclusivement de stands avec une mise en place sans aucune protection prise, ou qu'il y a découpe, peinture des stands dans les salons de l'hôtel et / ou, accrochage d'affiches ou de tout autres objets / matériaux sur les portes et murs des salons et espaces communs du Sheraton.

Dans le cadre d'une mise en place de stands, il est rappelé que les accès et issues de secours ne doivent pas être obstrués. Dans le cas où les issues de secours et accès sont obstrués, l'hôtel informe qu'il interdira l'accès à ses espaces jusqu'à pleine application de ses directives en, matière de sécurité, sans qu'il ne soit redevable de la moindre indemnisation.

Prestations Restauration Complémentaires / Optionnelles

- . Station thé et café d'accueil avec corbeille du boulanger : 70 MAD / personne
- . Pause-café avec 4 pièces de finger food : 180 MAD / personne
- . Déjeuner ou dîner (soft drinks inclus) : 330 MAD / personne

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit-être effectuée par écrit.

Hébergement

- Le groupe procédera à la réservation et au paiement de l'hébergement pour tous les participants.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Conférence, Banquet & Group Events - Contrat émis le 25/03/2019

Page 6/11

- Aucun frais d'annulation n'est chargé pour les annulations des chambres parvenues par écrit au mois 72 heures à l'avance, au delà de 72 heures la 1ère nuitée est facturée.
- Si NO SHOW (aucune annulation préalable, le montant du séjour est facturé en tant que frais de NO SHOW)

Espaces conférence / banquet & fonctions restauration

- Annulation totale entre la date de signature du contrat et 90 jours avant le 15 avril 2019, 35% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 89 jours et 60 jours avant le 15/04/2019, 50% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 59 jours et 30 jours avant le 15/04/2019, 75% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 29 jours et 15 jours avant le 15/04/2019, 90% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale à partir du 10/04/2019, 100% du montant minimum garanti est facturé.

Le minimum garanti (restauration) sert de base de facturation, dans le cas où le nombre de participants serait inférieur au minimum garanti. Le minimum garanti sera toutefois recalculé, dans la mesure où une augmentation du nombre de participants est confirmée à l'hôtel entre la signature du contrat et la réalisation de l'événement.

ECHEANCIER DE REGLEMENT D'ARRHES & RELIQUAT (facture finale suivra à la fin de l'événement)

Estimatif hébergement	
Espace conférence/banquet & fonction restauration	338 038.00 MAD
Salles TANGER & AGADIR 15 + 16 avril	176 500.00 MAD
Salles pour conférences des 12 + 13 + 14 avril	8 000.00 MAD
Espace Dafra 3 ^{ème} étage avec bouchées pour 100 pax	4 000.00 MAD
Montant optionnel si variation de chambres ou du nombre de nuitée	16 500.00 MAD
	51 840.00 MAD
TOTAL	
Arrhes déjà réglés	594 878.00 MAD
	75 798.68 MAD
Arrhes à régler pour le 26 mars 2019 (à la signature du présent contrat avec pro forma indiquant le montant en Euros	Déjà Reçu
	Reste à régler selon le contrat:
Si jamais Reliquat : à solder sur place avant départ.	519 079.32 MAD

REGLEMENT - PAIEMENT

Le règlement des arrhes s'effectue par transfert bancaire aux dates indiquées dans l'échéancier sur le compte bancaire de l'hôtel sur présentation d'une facture par l'hôtel au groupe pour chacun des versements. La facture doit préciser le coût en Euros : Une copie du swift doit-être adressée à l'hôtel pour chaque règlement

Nom de l'hôtel : Sheraton Casablanca Hotel & Towers
Adresse : 100 Avenue Des F.A.R, 20000 Casablanca, Maroc
Compte N° : 011780000033210006082475

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Nom de la banque
Adresse banque
Code Swift
Devise

BMCE (Agence des F.A.R.)
73 Avenue des F.A.R., 20000 Casablanca, Morocco
BMCEMAMC
Dirham Marocain (MAD)

SECURITE

L'Hôtel ne garantit pas la sécurité dans les espaces événementiels et fonctionnels et tout bien personnel laissé dans les espaces événementiels et fonctionnels est au seul risque de son propriétaire. Le « Groupe » informera ses participants qu'ils sont responsables de la garde de leurs biens personnels. L'Hôtel peut raisonnablement requérir du « Groupe » qu'il engage du personnel de sécurité afin de protéger les hôtes ou biens se trouvant dans l'Hôtel. Le personnel de sécurité n'est pas autorisé à porter des armes à feu sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel (à sa discrétion). Dans tous les cas l'approbation du port d'armes à feu sera soumise à et sans préjudice des conditions locales concernant le port d'armes à feu et il relèvera de la responsabilité du Groupe d'établir la nature de toutes ces conditions et d'assurer à tout moment la conformité à ces conditions.

ANTI CORUPTION

« Le Groupe » reconnaît que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs peuvent être soumis à, et tenus de respecter :

(i) la Loi Américaine de 1977 sur les Actes de Corruption Etrangers (the « United States Foreign Corrupt Practices Act of 1977 »), la Loi Anticorruption du Royaume-Uni de 2010 (the « UK Bribery Act 2010 ») et d'autres lois similaires interdisant d'offrir, de verser ou de recevoir des pots-de-vin ou tout autre paiement inapproprié ; et

(ii) les lois interdisant à « l'Hôtel » ou restreignant la possibilité pour « l'Hôtel », de faire affaire avec certaines personnes, entités ou gouvernements en raison de sanctions économiques, sanctions commerciales ou embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par quelque gouvernement que ce soit, y compris par le Bureau de Contrôle des Actifs Etrangers du Département du Trésor Américain (the « U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ») ET le Ministère des Affaires Etrangères Américain (the « U.S. Department of State »),

(Ensemble, les « Lois Anticorruption et de Sanctions »)

« Le Groupe » reconnaît et accepte que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs, dans le cadre de leurs obligations quelles qu'elles soient au titre des Lois Anticorruption et de Sanctions, peuvent prendre toute mesure considérée comme nécessaire, à leur seule discrétion, pour s'assurer du respect continu des Lois Anticorruption et de Sanctions y compris, sans limitations, la résiliation immédiate de ce [Contrat] sur notification et sans aucune responsabilité.

DIVULGATION

Le « Groupe » est responsable de déterminer à qui il est tenu de divulguer les conditions du présent Contrat, en ce compris toute commission ou ristourne qu'il peut recevoir. Le « Groupe » divulguera à tous ses participants le type et le montant de tous les frais automatiques et obligatoires qui leur seront facturés par l'Hôtel.

LOIS

Le « Groupe » se conformera aux lois, règlements, codes, ordonnances et règles en vigueur, y compris aux polices et permis (environnementaux), auxquels l'Hôtel est soumis.

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE DU GROUPE MARRIOTT

Le Groupe Marriott, qui inclut Marriott International, Inc., Starwood Hotels & Resorts Worldwide, LLC (anciennement connu sous la dénomination Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc.) et leurs sociétés affiliées vous apprécient en tant que client et savent que la protection de la vie

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284, Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293325 - I.F. : 03325256 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



privée est importante à vos yeux. Nous souhaitons vous familiariser avec la manière dont nous collectons, utilisons et divulguons ces données.

La présente Charte de confidentialité présente les pratiques adoptées par le Groupe Marriott en matière de protection de la vie privée à l'égard des données que nous recueillons :

- . Par l'intermédiaire des sites internet que nous exploitons et à partir desquels vous accédez à la présente Charte de confidentialité, notamment Marriott.fr et autres sites internet appartenant au Groupe Marriott ou contrôlés par celui-ci collectivement, les « Sites internet »)
- . Par l'intermédiaire d'applications logicielles que nous mettons à disposition sur et au moyen d'ordinateurs et d'appareils portables (les « Applications »)
- . Par l'intermédiaire des pages de réseaux sociaux que nous contrôlons et à partir desquelles vous accédez à la présente Charte de confidentialité (collectivement nos « Pages de réseaux sociaux »)
- . Par des messages de courrier électronique au format HTML par lesquels nous vous envoyons le lien vers la présente Charte de confidentialité, et par vos communications avec nous.
- . Lorsque vous fréquentez l'un de nos établissements ou que vous y séjournez en tant que client, ou par l'intermédiaire d'autres interactions hors ligne.

Collectivement, nous faisons référence aux Sites internet, aux Applications et à nos Pages de réseaux sociaux sous le terme « Services en ligne » et, avec les voies de communications hors ligne, les « Services ». En utilisant les Services, vous acceptez les conditions générales de cette Charte de confidentialité.

<https://www.marriott.fr/a-propos/declaration-de-confidentialite-france.mi>

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Une partie peut avoir accès à des informations de l'autre partie identifiées comme confidentielles ou qui, de par leur nature ou les circonstances de leur divulgation, sont raisonnablement présumées confidentielle (les « Informations Confidentielles »). Les parties conviennent de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles et ne peuvent utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution de leurs obligations en vertu du présent Contrat. Les Informations Confidentielles n'incluent pas (1) les informations disponibles publiquement ; (2) les DP, qui seront traitées par les parties conformément aux dispositions ci-dessus relatives à la vie privée ; (3) les informations qui sont laissées ou abandonnées dans les salles de l'événement, les espaces publics ou les chambres d'hôte.

RESPONSABILITE LIMITEE

Aucune partie ne sera responsable à l'égard de l'autre pour tous dommages spéciaux, incidents, indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause, qui résultent du présent Contrat ou y ont trait. La responsabilité totale de chacune des parties à l'égard de l'autre partie pour toute perte ou tout dommage résultant d'une réclamation issue du présent Contrat ne pourra excéder le plus grand des montants suivants : (a) la somme des frais et dépenses payés et payables à l'Hôtel en vertu du présent Contrat et (b) les montant payables en vertu de toutes polices d'assurance de la partie responsable ; le plafond susmentionné ne s'appliquera toutefois pas à : (i) aux demandes d'indemnisation ; (ii) aux demandes pour violation de l'obligation de confidentialité ; (iii) aux demandes concernant des dommages corporels et personnels, le décès, ou les dommages aux biens matériels ; et (iv) aux dommages issus d'une faute intentionnelle, faute lourde ou actes infractionnels. Les limitations de responsabilité prévues dans cet article ne s'appliquent pas à la responsabilité pour les actions ou omissions des tiers fournisseurs de services auxiliaires ou liées à des violations commises par des tiers fournisseurs de services auxiliaires.

ASSURANCE

Chacune des parties maintiendra une assurance de nature à couvrir toutes les réclamations ou responsabilités qui peuvent raisonnablement résulter de ou avoir trait à ses obligations au titre



du présent Contrat et fournira sur demande la preuve de cette assurance. Le gouvernement du Québec applique l'auto assurance, il ne prend pas d'assurance pour couvrir les risques.

INDEMNISATION

Chacune des parties indemnifiera, protégera et garantira l'autre partie contre toute perte, toute responsabilité, tous frais ou tous dommages résultant de réclamations effectives ou potentielles liées à la violation par un tiers du présent Contrat ou à la négligence, faute lourde ou faute intentionnelle de ce tiers ou de ses administrateurs, employés, agents, préposés, co-contractants, membres ou participants lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions

DROIT APPLICABLE & RESOLUTION DES LITIGES

Le présent Contrat sera régi, interprété et exécuté conformément au droit Marocain. En cas de litige entre les parties au sujet du présent Contrat, les parties tenteront en premier lieu de résoudre leur différend de bonne foi par la négociation. Tout litige ne pouvant être résolu de commun accord par la négociation de bonne foi sera déféré à arbitrage conformément aux règles de la Chambre du Commerce. L'arbitrage sera conduit par un arbitre. L'arbitrage aura lieu à Casablanca et en français. La décision de l'arbitre sera décisive et obligatoire pour toutes les parties, et le jugement sur la décision peut être engagé dans tout tribunal ou toute juridiction compétente. Nonobstant ce qui précède, chacune des parties au litige peut à tout moment requérir une injonction temporaire ou permanente ou faire une requête similaire.

FORCE MAJEURE

Si une catastrophe naturelle, un acte d'une autorité publique, ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de l'une des parties rend l'exécution des obligations de cette partie au titre du présent Contrat illégale ou impossible, cette partie peut terminer le présent Contrat sans responsabilité ultérieure en le notifiant par écrit à l'autre partie. Afin de dissiper tout doute, toute caution payée par le Groupe avant l'événement sera remboursée au cas où l'Hôtel est incapable d'exécuter ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

CESSION

Le Groupe ne peut céder ou déléguer ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel.

NOTIFICATIONS

Les notifications, requêtes, accords et autres communications qui sont requis ou permis en vertu du présent Contrat seront donnés par écrit (dans le cadre du présent Contrat, l'écrit n'inclut pas les e-mails) et à l'adresse de la partie mentionnée en premier ci-dessus. La fourniture ou l'exécution du présent Contrat par fax ou de manière électronique et toutes les notifications conformément au présent article seront légales, valides et obligatoires à toutes fins.

DIVISIBILITE

Si une disposition du présent Contrat ou une partie d'une telle disposition est tenue pour nulle ou non exécutoire, cette disposition ou partie de disposition sera éliminée ou limitée dans la mesure du possible, et le présent Contrat demeurera pour le reste pleinement en vigueur.

RENONCIATION

Si l'une des parties renonce à son droit d'exécuter une disposition du présent Contrat, elle ne renonce toutefois pas à son droit d'exécuter les autres dispositions du présent Contrat ni à celui de contester toute violation future de cette disposition.



Le présent Contrat constitue l'entièreté du contrat entre les parties, remplace tous les autres accords écrits et verbaux entre les parties quant à son objet, et ne peut être amendé que par un écrit signé par l'Hôtel et le « Groupe ».

Pour MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION

Date 2019-03-29

Nom Alain Dupont

Fonction Sous-Ministre adjoint à l'immigration et à la prospective
P.I.

Signature & Cachet

Pour SHERATON CASABLANCA HOTEL

Date

Nom : Fatiha Sennane, Berrada

Fonction: DOSA

Signature & Cachet



Cc: Mr. Frederic Mariani - Director of Sales & Marketing



ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), FATIHA SENNANE BERRAFA
(Nom de la personne)
Exerçant mes fonctions au sein de SHERATON CASABLANCA HOTEL
(Nom du fournisseur)
Déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant le SALON de Recrutement du Québec Avril 2016
(Indiquer l'objet du contrat intervenu)
entre le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et mon employeur en date du 29/31 2019
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) à ce faire par le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
4. J'ai été informé(e) que le défaut par le(la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À CASABLANCA
CE Vendredi JOUR DU MOIS DE 29 Mars DE L'AN 2019



ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL

**POUR UN PROJET D'ATTRACTION
D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DE RECRUTEMENT DE
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

21 mars 2018

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre;

ci-après désigné le « **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique pour la région de Québec, personne morale légalement constituée ayant son siège au 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, laquelle résolution est jointe à la présente entente;

ci-après désignée « **QI** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a, en vertu de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1), la responsabilité d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a également la responsabilité de la sélection de ressortissants étrangers souhaitant séjourner au Québec à titre temporaire ou s'y établir à titre permanent;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action visent à faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, notamment en intensifiant les efforts de promotion auprès des étudiants étrangers diplômés du Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion vise à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions;

ATTENDU QUE la planification pluriannuelle de l'immigration 2017 – 2019 vise à augmenter à au moins 40% en 2019 la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **Ministre** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires et une stratégie de rétention des étudiants internationaux, dans le cadre du projet de stratégie nationale de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE **QI** s'est donnée pour mission de contribuer au développement économique de la région métropolitaine de Québec et à son rayonnement international, en favorisant la croissance des entreprises, en soutenant les secteurs de force et en attirant dans la région talents et investissements;

ATTENDU QUE **QI** a présenté au **MINISTRE** un projet de recrutement des travailleurs étrangers temporaires dans différentes parties du monde dont l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et de l'Ouest et l'Amérique latine, ainsi qu'un projet d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a exprimé son intention de développer des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur s'est vu confier la responsabilité de mettre en place une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise et de faire en sorte que davantage d'étudiants internationaux étudient dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à soutenir QI afin d'optimiser les interventions visant l'attraction d'étudiants internationaux.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à QI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 3 100 000 M \$ (trois millions cent mille dollars) pour les années financières 2018-2019 à 2020-2021 afin que QI réalise les projets de recrutement et d'attraction suivants :

- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Afrique du Nord et en Europe de l'Est : 1 000 000 \$ (un million de dollars)
- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Europe de l'Ouest et en Amérique latine: 1 200 000\$ (un million deux cent mille dollars)
- Attraction d'étudiants étrangers: 900 000 \$ (neuf cent mille dollars)

La présente entente ne couvre pas la mission au Brésil prévue par QI en avril 2018, de même que la mission en Tunisie du printemps 2018 qui ont toutes les deux fait l'objet d'un financement distinct de la part du **MINISTRE**.

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. OBJECTIFS

Les **PARTIES** conviennent des objectifs suivants pour le projet:

Le principal objectif du projet de QI est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de ces mêmes régions.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions réalisées grâce à la présente entente doivent respecter les principes directeurs suivants :

3.1 Travailler de concert avec le **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement du nombre personnes qui sont embauchées par les entreprises en situation de pénurie de main-d'œuvre; ;

3.2 Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce qui est des actions en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement à titre d'étudiants internationaux;

- 3.3 S'inscrire en complémentarité avec les actions existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (ci-après le « MIDI »), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MEES ») et de leurs partenaires, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, afin d'éviter les doublons et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.4 Promouvoir et organiser de nouvelles stratégies et actions en matière de recrutement, d'attraction, de réseautage, de mentorat et de maillage auprès des personnes susceptibles de répondre aux critères pour l'obtention des titres de séjour requis;
- 3.5 Favoriser l'utilisation optimale et adaptée aux régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches des contenus et outils informatifs et promotionnels ayant une portée panquébécoise développés par Montréal International, afin d'assurer une similitude dans les moyens de communication utilisés pour joindre les étudiants étrangers potentiels ainsi que les travailleurs étrangers temporaires;
- 3.6 Assurer la gratuité de toutes les informations, des outils et des services développés dans ce projet, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire d'avoir accès à l'information.

4. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

Dans le respect de leur mandat respectif, les **PARTIES** s'engagent à respecter les engagements spécifiques qui les concernent. De plus, les **PARTIES** s'engagent conjointement à :

- 4.1 Participer à la réalisation des objectifs identifiés dans le respect des principes directeurs susmentionnés;
- 4.2 Désigner une personne pour le comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de l'entente ainsi qu'une personne à la Table des partenaires qui sera créée par le **MINISTRE**, laquelle réunira au moins trois fois par année divers acteurs désignés par le **MINISTRE** impliqués dans des projets de recrutement et d'attraction. Le MEES sera également membre de ces instances.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA SUBVENTION

5.1 ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à **QI**, en un seul versement, et ce, dans les 30 jours suivant la signature de l'entente, une subvention maximale de 3 100 000 \$ (trois millions cent mille dollars) pour la durée de la présente entente, soit les années financières 2018-2019 à 2020-2021 inclusivement.

- 5.1.2 Le **MINISTRE** s'engage à ce que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur coordonne le volet « attraction d'étudiants étrangers » prévu à la présente entente, notamment en ce qui a trait aux liens et à la complémentarité entre les actions de **QI** et celles à venir de la stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, à l'établissement des cibles à atteindre ainsi qu'à l'approbation des plans d'action et des différents rapports fournis par **QI**. La ministre verra également à mettre en place les mécanismes de communication nécessaires avec les établissements d'enseignement;
- 5.1.3 S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités.

- 5.1.4 Le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger de **QI** qu'elle rembourse une partie de la subvention dans les cas suivants :

- 5.1.4.1 Lorsque le montant des dépenses admissibles pour la réalisation des activités prévues à la présente entente est inférieur aux montants prévus à toute clause de la section 5.1;

- 5.1.4.2 Lorsque **QI** obtient une source de financement additionnelle qui modifie le plan de financement décrit plus haut;
- 5.1.4.3 Lorsque le **MINISTRE** juge les résultats obtenus incompatibles avec les objectifs de la clause 2, les principes directeurs de la clause 3 ou les cibles décrites à l'Annexe A de la présente entente.
- 5.1.5 Transmettre à **QI** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la présente entente, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).
- 5.1.6 Coordonner un Comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre du projet de **QI** et qui se réunira autant de fois que nécessaire, mais un minimum de trois fois par année lors des périodes prévues pour chacun des plans et rapports indiqués à la clause 5.2.4. Les réunions incluront au moins un représentant du MIDI, du MEES, ainsi que de **QI**. Le comité pourra toutefois inviter toutes les personnes requises aux échanges lors des réunions, en fonction des sujets qui seront abordés.

5.2 ENGAGEMENTS DE QI

Aux fins de la présente entente, **QI** s'engage à:

- 5.2.1 Dépenser la subvention reçue selon le tableau suivant :

	Étudiants étrangers (900 K\$)	Travailleurs étrangers temporaires (2,2 M\$)
2018-19	300 K\$	700 K\$
2019-20	300 K\$	750 K\$
2020-21	300 K\$	750 K\$

- 5.2.2 Coordonner et réaliser les actions de son projet de recrutement et d'attraction, lequel sera préalablement approuvé par le **MINISTRE**;
- 5.2.3 Administrer les sommes qui lui sont versées par le **MINISTRE** en vertu de la présente entente, dans le respect des mesures et des normes applicables. En recevant en un seul versement la totalité des sommes octroyées pour les trois années financières visées par la présente entente, **QI** s'engage à gérer cette contribution financière de manière diligente et responsable;
- 5.2.4 Collaborer entièrement avec le **MINISTRE** et s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités, ainsi que de la légalité et de l'éligibilité des dépenses;
- 5.2.5 Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intérimaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet;
- 5.2.6 Divulguer toute autre source de financement relativement à la présente entente et les activités réalisées, notamment les revenus tirés de subventions ou de commandites, et s'assurer que ces autres sources de financement visent des dépenses autres que celles prévues par la présente entente;
- 5.2.7 S'assurer que les sommes versées à des mandataires ou des tiers soient utilisées et affectées exclusivement aux fins de la réalisation du projet prévu à la présente entente et obtenir de leur part un rapport d'activités et un rapport financier sur l'utilisation des sommes;
- 5.2.8 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de la présente entente et remettre les rapports à la **MINISTRE**;
- 5.2.9 Désigner un représentant au sein du comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la présente entente et contribuer pleinement aux divers échanges du comité;

5.2.10 Rembourser au **MINISTRE**, à l'expiration de la présente entente, tout montant non utilisé de la subvention versée.

6. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

7. CONFLIT D'INTÉRÊTS

QI s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du **MINISTRE**, ou créant l'apparence d'un tel conflit.

De plus, **QI** s'engage à ce que les tiers impliqués dans la réalisation du projet, notamment par le biais des séances d'information aux étudiants, évitent toute situation les mettant en conflit d'intérêt ou créant l'apparence d'un tel conflit pour l'accomplissement du projet. Notamment, **QI** ou ces tiers devront éviter toute forme de promotion de leurs produits ou services, à moins que ces produits et services ne soient offerts gratuitement aux personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire, en accord avec les principes directeurs de la présente entente, prévus à la clause 3.

Si les situations décrites dans les deux alinéas précédents se présentaient, **QI** doit aussitôt en informer le **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une consigne indiquant à **QI** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier cette entente.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

8. REDDITION DE COMPTES

- 8.1 **QI** s'engage à réaliser une reddition de compte concernant la présente entente (voir clause 5). Cette reddition de compte est produite sur une base biannuelle et est présentée dans les rapports intérimaires et annuels, ainsi que dans le rapport final qui présente les informations pour l'ensemble de la période couverte par le projet.

Plan annuel d'action, de promotion et de communication

Le plan annuel d'action, de promotion et de communication présente un portrait de toutes les activités et interventions prévues en ce sens à chaque année de l'entente (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021), et précise la planification financière détaillée et le calendrier de chaque activité et intervention prévue. Il doit inclure les cibles à atteindre pour l'année de même que les indicateurs de moyens.

Rapport intérimaire

Le rapport intérimaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées du 1^{er} avril au 31 mars des années 2019, 2020 et 2021, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées au 31 mars de chaque année (2019, 2020, 2021), de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport final

Le rapport est le bilan complet de la présente entente. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées au cours des trois années de l'entente et effectue le suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

- 8.2** **QI** s'engage à produire annuellement un rapport d'audit signé par un comptable professionnelle agréée ou un comptable professionnel agréé comprenant des états financiers complets, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats, les notes complémentaires, un état détaillé des contributions gouvernementales et de l'utilisation de l'aide financière ou de la subvention reçue de chaque programme du Ministère en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.
- 8.3** Si **QI** est en relation d'affaires avec une ou des sociétés qui lui sont apparentées, dans le cadre du projet, il doit :
- en informer le **MINISTRE** en identifiant chacune d'entre elles par leur nom légal et leur numéro d'entreprise du Québec;
 - démontrer qu'elles sont les uniques bénéficiaires de leurs surplus ainsi que des subventions qui leur sont attribuées et de tout autre apport externe;
 - fournir la preuve que leurs transactions avec des sociétés apparentées :
 - sont documentées formellement par contrat ou par entente écrite;
 - font l'objet d'une divulgation par voie de notes aux états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - sont établies selon des conditions et à des coûts qui sont inférieurs ou égaux à ceux qui auraient cours avec une tierce partie.
- 8.4** **QI** doit fournir, à la demande du **MINISTRE**, tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de la subvention reçue dans le cadre de la présente entente.
- 8.5** Au terme de la présente entente, **QI** s'engage à transmettre au **MINISTRE** une copie du matériel promotionnel utilisé auprès des travailleurs et des étudiants ainsi que les résultats des sondages et études.

9. RÉSILIATION

- 9.1** Le **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la présente entente si:
- a) **QI** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
 - b) il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;
 - c) **QI** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, condition et obligation qui lui incombent en vertu de la présente entente;
 - d) **QI** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), l'entente sera résiliée à compter de la date de réception par **QI** d'un avis du **MINISTRE** à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Le **MINISTRE** cessera à cette date tout versement de la subvention, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe d), des montants dus pour les dépenses encourues et payées par **QI** relativement à des prestations visées par la présente entente.

Dans les cas prévus au paragraphe c), le **MINISTRE** doit transmettre un avis de résiliation à **QI** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser le **MINISTRE**, à défaut de quoi l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de la subvention qui aura été versé à la date de la résiliation.

Le fait que le **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

- 9.2** Le **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente entente.

Pour ce faire, le **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **QI**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **QI**.

QI aura alors droit aux frais, déboursés et sommes engagés dans la réalisation du projet préalablement approuvé par le **MINISTRE** à la date de résiliation de la présente entente, conformément à celle-ci, sans autre compensation ou indemnité que ce soit.

- 9.3** Advenant la résiliation, **QI** s'engage à rembourser au **MINISTRE** tout solde sur les montants versés mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de 60 jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser le projet visé par la présente entente.

- 9.4** La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la présente entente, notamment à la résiliation pour cause d'insuffisance des crédits, selon la clause 6, ou encore à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 7.

- 9.5** La résiliation de la présente entente ne met pas fin à l'application des clauses 13 (Sécurité de l'information gouvernementale) et 14 (Protection des renseignements personnels) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de l'entente.

10. RESPONSABILITÉ

QI s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution du projet faisant l'objet de la présente entente et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente entente.

11. VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le **MINISTRE** ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

12. APPEL À DES TIERS

QI ne peut faire exécuter par d'autres acteurs tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du **MINISTRE** et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre des actions individuelles et du projet intégral à l'égard du **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de **QI**.

13. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

13.1 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, on entend par :

- a) « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.
- b) « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

13.2 DIVULGATION

QI s'engage à aviser sans délai le **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte.

13.3 MESURES DE SÉCURITÉ

QI s'engage à prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale en fonction de la valeur de cette information déterminée par le **MINISTRE**.

13.4 SÉCURITÉ DES ACCÈS

QI s'engage à restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution du présent projet. De même, il s'engage à ce que toute personne qui participe à l'exécution du projet n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour la réalisation de celui-ci.

13.5 CONFIDENTIALITÉ

QI s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés, agents, représentants ou contractants ne divulgue ou n'utilise à d'autres fins que pour l'exécution du projet, sans y être dûment autorisé par le **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la présente entente ou qui est générée à l'occasion de son exécution ou plus généralement quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente entente.

14. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

QI s'engage à respecter les dispositions légales qui lui sont applicables en matière de renseignements personnels.

Dans la réalisation de son projet, **QI** convient qu'il respectera les normes d'éthique en matière d'enquête et de sondage applicables aux milieux de la recherche.

15. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Télécopieur
MINISTRE	Mélissa Caron	Direction de la prospection, de l'attraction et de la rétention des talents 360, rue McGill, 2 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 2E9	514-873-5945 poste 20560	514-873-0453
QI	Line Lagacé	Québec International 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec	418 681-9700 #248	418-681-1535

MEES	Marcelle Gendreau	Direction des relations extérieures 1035, rue de la Chevrotière 26e étage, Québec (Québec) G1R 5A5	418-644-1259 Poste 3222	418-646-9170

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre **PARTIE**.

16. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable du **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

17. ANNEXES

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, la présente entente prévaudra.

18. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la présente entente et en fait partie intégrante.

19. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les **PARTIES** reconnaissent que le **MINISTRE** ou ses représentantes ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec **QI**, les détails importants de la présente entente et de son financement, notamment :

- le nom des **PARTIES**;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de la présente entente et son territoire d'application;
- le budget total de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente entente.

Lors de toute activité de communication relative à la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à assurer la visibilité de l'autre **PARTIE**, dans le respect de la Politique d'identification visuelle du gouvernement du Québec s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les **PARTIES** acceptent que leurs représentantes ou leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente entente ainsi que lors des annonces ou des présentations publiques des projets qui découlent de la présente entente. À cet égard, les **PARTIES** doivent être informées, par écrit, au moins 10 jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Les **PARTIES** s'engagent à respecter les clauses du protocole de visibilité et d'affaires publiques (Annexe B).

20. DURÉE

La présente entente entre en vigueur au moment de l'apposition de la dernière signature et se termine le 31 mars 2021.

Demeure en vigueur, malgré la fin de la présente entente quelle qu'en soit la cause, toute clause qui par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les

clauses concernant la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels, la responsabilité du MINISTRE ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

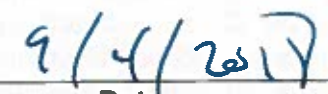
21. SIGNATURES

Les **PARTIES** reconnaissent avoir lu et avoir accepté toutes et chacune des clauses de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

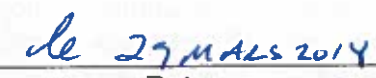
LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION


par Monsieur Bernard Matte


Date

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE QUÉBEC INTERNATIONAL


Monsieur Carl Viel


Date

ANNEXE A

1. INDICATEUR DE PERFORMANCE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Cibles pour les travailleurs étrangers temporaires

Aux termes de la présente entente, soit le 31 mars 2021, **QI** aura contribué à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (requérant principal seulement). À noter que la cible exacte sera présentée par **QI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente et que la cible devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Les efforts de recrutement pourront être répartis dans les différents territoires (Amérique latine, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest, et Afrique du Nord) selon les priorités identifiées par **QI**.

L'évaluation de l'atteinte des cibles s'effectuera grâce à la transmission par **QI** des embauches nominatives annuelles, par mission.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **QI**, au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes). Ces indicateurs devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Cibles pour les étudiants étrangers

À noter que les cibles seront présentées par **QI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que lesdites cibles devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, après approbation du MEES.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **QI** lesquels devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, et préalablement approuvés par le MEES au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes).


Initiales QI


Initiales MINISTRE

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D'AFFAIRES PUBLIQUES

Le présent protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et **QI** pour le projet d'attraction des étudiants étrangers et de recrutement des travailleurs étrangers temporaires, lequel vise à augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et à augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de ces mêmes régions.

OBLIGATIONS DE QUÉBEC INTERNATIONAL

QI s'engage :

- à placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du *Programme d'identification visuelle* du Gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une subvention est accordée par le MIDI et, le cas échéant, afficher dans ses locaux tout document attestant cette subvention;
- à faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;
- à transmettre au MIDI un bilan des actions de visibilité réalisées dans le cadre de ce projet;
- à mentionner le partenariat du Gouvernement du Québec dans les communiqués de presse de **QI** où sont identifiés ses partenaires financiers.

Dans le cas où un événement public serait organisé dans le cadre de l'entente, **QI** s'engage également :

- à inviter un ou une représentante du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, mentionner la contribution du MIDI ainsi que la subvention du MIDI et inviter le ou la représentante à prononcer une allocution;
- à installer un enrouleur, un panneau ou une bannière du MIDI dans la salle où se tiendra l'événement public;
- à offrir au gouvernement du Québec la possibilité d'inclure un communiqué dans la pochette préparée à l'occasion des événements de presse où **QI** fait état de la participation financière de ses partenaires.

Pour le projet d'attraction des étudiants étrangers, **QI** s'engage à offrir au MEES les mêmes éléments ci-haut mentionnés à l'exception de ceux relatifs à l'appui financier du MIDI.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le **MINISTRE** s'engage :

- à désigner une représentante ou un représentant du MIDI aux fins de l'application du présent protocole de visibilité et d'affaires publiques;
- à fournir à **QI** tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité et, pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers, à obtenir du MEES les éléments de communication et de promotion nécessaires;
- à fournir à **QI** et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec.


Initiales QI


Initiales MINISTRE

Rétention des étudiants étrangers

CONVENTION DE MODIFICATION A L'ENTENTE CONCLUE LE 17 MARS 2017

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, Monsieur David Heurtel, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Madame Johanne Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la Prospection,

ci-après appelé « le **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique pour Québec, personne morale légalement constituée ayant son siège au 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration

ci-après appelée « l'**ORGANISME** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE le **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente le 17 mars 2017;

ATTENDU QUE ladite entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la présente convention de modification bonifie l'entente initiale d'un montant de 400 000 \$;

ATTENDU QUE la présente convention de modification prolonge la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** consent à ajouter des cibles supplémentaires à celles établies dans l'entente initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La clause 1 de l'entente est remplacée par la suivante :

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à QI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 605 000 \$ afin que **QI** réalise son projet de rétention des étudiants étrangers. Celui-ci, décrit à l'annexe A, permettra d'accroître l'offre de service aux étudiants étrangers dans le but d'augmenter rapidement et significativement le nombre de certificats de sélection du Québec délivrés par le **MINISTRE** annuellement.

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. La clause 5.1. de l'entente est remplacée par la suivante :

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

5.1.1 Verser à QI une subvention maximale de 605 000 \$ pour la durée de la présente entente, selon les modalités suivantes :

Pour la première année de la présente entente (2016-2017)

- 5.1.1.1 Un premier versement de 33 000 \$, dans les 30 jours de l'apposition de la dernière signature de la présente entente et de la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2016-2017;
- 5.1.1.2 Un deuxième versement de 22 000 \$, dans les 30 jours après la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.1) prévue 30 jours après le 31 mars 2017.

Pour la deuxième année de la présente entente (2017-2018)

- 5.1.1.5 Un premier versement de 37 500 \$, dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2017-2018 prévue le 30 avril 2017;
- 5.1.1.6 Un deuxième versement 18 750 dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport intermédiaire d'activités prévue 15 jours après le 30 septembre 2017;
- 5.1.1.7 Un troisième versement de 400 000 \$ au plus tard le 31 mars 2018. Cette somme permettra de poursuivre les activités de rétention auprès des étudiants étrangers pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021.
- 5.1.1.8 Un quatrième versement de 18 750 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 30 jours après le 31 mars 2018.

Pour la troisième année de la présente entente (2018-2019)

- 5.1.1.8 Un premier versement de 37 500 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2018-2019 prévue avant la fin avril 2018;
- 5.1.1.9 Un deuxième versement de 18 750 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport intérimaire d'activités prévue 15 jours après le 31 décembre 2019;
- 5.1.1.10 Un troisième versement de 18 750 \$, dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** à la fois du rapport final d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 60 jours après le 31 mars 2019.

3. La clause 2 de l'Annexe A (Indicateurs de performance pour l'ensemble du projet) est remplacée par la suivante :

Le meilleur indicateur disponible pour suivre le nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir et de travailler au Québec après leurs études correspond au nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés par année aux étudiants étrangers (requérants principaux) provenant d'établissements dans les régions visées, et ce, à la fois via le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) que via le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

L'impact attendu du projet de QI consiste à apporter une hausse additionnelle à la tendance haussière du nombre de CSQ délivrés observée depuis les dernières années (2011 à 2016).

À noter que la cible exacte à atteindre sera présentée par QI au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, laquelle devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**. À ce titre, les parties conviennent qu'un tableau similaire à celui apparaissant dans l'entente du 17 mars 2017 devra également être produit à la satisfaction du **MINISTRE**.

4. La clause 5.2.4 est remplacée par la suivante :

Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intermédiaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet, de même qu'un plan d'action et de communication global spécifique au versement du 400 000 M\$ précisé à l'article 5.1.1.7 de la présente entente et qui devra être approuvé par le MIDI. QI devra par la suite produire, à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, des plans annuels d'action et de communication, des rapports intermédiaires et annuels d'activités pour les années 2018-2019 à 2020-2021, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble de l'entente. À noter que les rapports intermédiaires et annuels d'activités devront faire état de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

5. La présente convention de modification forme un tout avec l'entente signée le 17 mars 2017 et ses annexes et en fait partie intégrante.

6. La présente convention de modification prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE COMME SUIVANT :

LE MINISTRE,

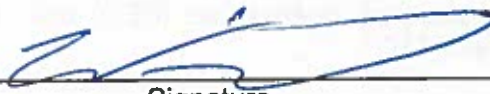

Signature

représentée par Madame Johanne
Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la
Prospection

 28/05/2018
Lieu et date

POUR : Québec International

PAR : Monsieur Carl Viel


Signature

Québec 8 mai 2018
Lieu et date

agissant en qualité de président-directeur général

RP58. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIDI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2012-2013. Fournir les prévisions pour 2019-2020. Préciser l’objectif du transfert.

Conformément à la volonté gouvernementale annoncée en novembre 2007 d’assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l’intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le MIDI conclut des ententes avec les ministères de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur; du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, et de la Santé et des Services sociaux. Dans le cadre de ces ententes, le MIDI effectue un transfert de crédits de son budget vers les budgets des ministères concernés. Le tableau ci-dessous présente les sommes transférées à chacun de ces ministères durant l’exercice budgétaire 2018-2019.

**Sommes transférées aux autres ministères
pour favoriser l’intégration et la francisation des personnes immigrantes**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Éducation, Enseignement supérieur	78 530,0	78 530,0	78 530,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale	75 000,0	75 000,0	75 000,0
Santé et Services sociaux	12 219,5	12 219,5	12 219,5
Total	165 749,5	165 749,5	165 749,5

Les informations sur les montants transférés de 2011-2012 à 2016-2017 ont déjà été fournies lors des précédentes Commissions sur les études des crédits.

RP59. Ventilation détaillée des effectifs du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2018-2019 avec le lieu de travail habituel de chaque employé. Fournir une ventilation mensuelle des mouvements d'effectifs

	2018-2019
Suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration (92 OBNL)	37
Formation linguistique¹	192
Total	229
Professeurs occasionnels ²	350

¹ Il s'agit des professeurs réguliers et de tout l'effectif régulier et occasionnel affecté à la Direction des services de francisation, au Service du registraire de la francisation, au Service de francisation de la Capitale-Nationale et des régions, au Service de francisation de Montréal – Milieu institutionnel et au Service de francisation de Montréal – Milieu communautaire, soit les cadres, les professionnels, les conseillers en francisation et le personnel de soutien.
Il est important de noter que tout l'effectif administratif dédié à la francisation est affecté à Montréal. Le personnel enseignant régulier et occasionnel relève des unités administratives de Montréal (Service de francisation de la Capitale-Nationale et des régions, du Service de francisation de Montréal – Milieu institutionnel et du Service de francisation de Montréal – Milieu communautaire) tout en étant réparti sur le territoire du Québec.
Source : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2019 – extrait le 18 mars 2019.

² Il s'agit des professeurs occasionnels (actifs) qui répondent aux besoins de formation linguistique de la clientèle. Ces professeurs occasionnels relèvent de la région administrative de Montréal tout en étant répartis sur le territoire du Québec.

RP60. Nombre d’immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation pour l’année 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020

TEMPS COMPLET

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps complet*

Année	Nombre total de groupes***	Nombre d’élèves uniques****
2018-2019**	921	13 033

** Données préliminaires au 28 février 2019.

*** Les 10 groupes considérés achat de places ne sont pas inclus dans le total. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

**** C'est le total d'élèves uniques, peu importe la particularité de groupe (exemple: achat de place ou référé en commissions scolaires). Parmi les 13 033 personnes distinctes, 4 124 ont été référées en commission scolaire.

TEMPS PARTIEL

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Total

Année	Nombre total de groupes**	Nombre d’élèves uniques***
2018-2019*	1 566	16 230

* Données préliminaires au 28 février 2019.

** Les groupes considérés achat de places ne sont pas inclus dans le total. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

*** Parmi les 16 230 personnes distinctes, 31 ont été référées en commission scolaire.

TEMPS PARTIEL (SUITE)

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Cours réguliers

Année	Nombre total de groupes**	Nombre d’élèves uniques***
2018-2019*	1 438	14 747

* Données préliminaires au 28 février 2019.

** Les groupes considérés achat de places ne sont pas inclus dans le total. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

*** Parmi les 14 747 personnes distinctes, 31 ont été référées en commission scolaire.

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Cours spécialisés

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves uniques
2018-2019*	128	1 384

* Données préliminaires au 28 février 2019.

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Formation en milieu de travail

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves uniques
2018-2019*	23	175

* Données préliminaires au 28 février 2019.

RP61. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les années civiles 2018-2019; fournir les prévisions pour 2019-2020. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années

Note : Les données pour les années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

**Ventilation des dépenses par programme de francisation en 2018-2019
(au 28 février 2019)**

Temps complet	Temps partiel	Total
70,9 M\$	11,7 M\$	82,7 M\$

Les dépenses administratives sont réparties en fonction des heures encourues par programme.

Nombre de groupes dans les cours à temps complet par trimestre en 2018-2019¹

Trimestres	2018-2019 ¹
Groupes en report de l'année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	212
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	214
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	240
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	240
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 31 mars	237
Total	931

¹Au 28 février 2019. Le nombre de groupes dans les cours à temps complet inclut les groupes réguliers rattachés au Ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

Nombre de groupes dans les cours à temps partiel par trimestre en 2018-2019¹

Trimestres	2018-2019 ¹
Groupes en report de l'année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	0
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	427
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	715
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	10
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 31 mars	414
Total	1 566

¹Au 28 février 2019. Le nombre de groupes dans les cours à temps partiel inclut les groupes réguliers rattachés au ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

Nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour 2018-2019

Type de cours	2018-2019
Temps complet ¹	13 033
Temps partiel ¹	16 230
FEL autoformation ²	1 111
FEL avec tuteur ²	1 044

¹Au 28 février 2019.
² Il s'agit des données au 31 décembre 2018. Les données au 28 février 2019 ne sont pas disponibles.

RP62. Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel en 2018-2019:

- a) par centre régional;
- b) pour tout le Québec.

Ces informations sont présentées dans la fiche RP 159.

RP63. Liste de l’offre de services du MIDI pour des cours de français de stade intermédiaire et avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020

COURS DE FRANÇAIS DE STADE INTERMÉDIAIRE ET AVANCÉ

- Cours de français réguliers**

Le *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec* vise l'atteinte du niveau 8 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, ce qui correspond à la fin du stade intermédiaire. Il n'existe pas d'offre de cours réguliers de stade avancé.
- Cours à temps complet**

Un quatrième cours à temps complet a été ajouté à l’offre de services de francisation à la session d’automne 2017. Ce cours, d’une durée de 330 heures, vise le développement des compétences à l’oral et à l’écrit de la fin du stade intermédiaire. Il vise l'atteinte des niveaux de compétence permettant une communication autonome et peut être complété par des cours à temps partiel : cours réguliers visant le perfectionnement du français écrit et cours spécialisés à des domaines professionnels.
- Cours à temps partiel**

L'offre de cours réguliers à temps partiel est composée de quatre blocs de cours allant du stade débutant à la fin du stade intermédiaire. Le quatrième bloc, d’une durée d’environ 400 heures, vise l’atteinte des niveaux de compétences en français permettant une communication autonome à l'oral et à l’écrit.
- Cours de français spécialisés à temps partiel pour certains domaines professionnels**

Des cours de français spécialisés sont offerts aux personnes immigrantes ayant des profils professionnels particuliers. Ils visent à aider les personnes à acquérir des compétences en français nécessaires pour travailler au Québec, à la hauteur de leur qualification acquise à l’étranger, pour progresser dans leur emploi ou pour étudier dans le domaine choisi. Ainsi, des cours sont offerts pour les domaines suivants : soins infirmiers; professionnels du domaine de la santé; génie et sciences appliquées; administration, droit et affaires. Ces cours visent les compétences de stade intermédiaire. Le cours en administration, droit et affaires permet de développer certaines compétences de stade avancé.
- Cours de français en ligne**

Le service de francisation en ligne (FEL) avancé est offert selon la formule standard avec tuteur ou tuteur en classe virtuelle. Des modules d’autoapprentissage du français en ligne dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de la santé et des soins infirmiers ainsi que de l’administration, du droit et des affaires sont également accessibles et visent les stades intermédiaire et avancé.
- Dépenses pour les cours spécialisés pour certains domaines professionnels à temps partiel**

Année	Dépenses*
2018-2019 (au 28 février 2019)	568,8 K\$

* Comprend la rémunération, le fonctionnement et le transfert.

RP64. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020

Promotion ciblée à l'étranger

- Sensibilisation des candidates et candidats potentiels à l'immigration à l'importance d'apprendre le français lors des séances d'information qui leur sont offertes.
- Promotion de la Francisation en ligne (FEL) et diffusion d'information sur le remboursement des cours suivis à l'étranger dans la lettre remise à tous les candidats et candidates à l'immigration lors de l'obtention de leur CSQ.
- Envoi d'un courriel promotionnel peu après l'envoi de la lettre les invitant à s'inscrire à la FEL.
- Diffusion, sur le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère), d'information sur les organismes partenaires à l'étranger et sur le remboursement par le Ministère des cours de français qu'ils offrent.
- Présentation des services de francisation offerts à l'étranger dans le guide *Apprendre le Québec* et de l'importance de bien connaître le français pour une intégration réussie.

Promotion ciblée au Québec

- Campagne de promotion des services de francisation *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant!*, déployée en 13 langues : français, anglais, arabe, espagnol, mandarin, cantonais, punjabi, hindi, ourdou, tamoul, bengali, tagalog et farsi.
- **Volet publicitaire** comprenant des placements dans les journaux, les radios, les télévisions, les sites web et les médias sociaux; diffusion de capsules vidéo présentant des témoignages de personnes immigrantes ayant des histoires de réussite grâce à l'apprentissage du français; distribution d'outils promotionnels.
- **Volet terrain** comprenant l'embauche d'ambassadrices et d'ambassadeurs ayant pour rôle de faire connaître les cours de français du Ministère auprès des personnes immigrantes et de les inciter à en bénéficier.
- **Volet relations de presse** dans les médias de la diversité, notamment avec la participation des ambassadrices et ambassadeurs.
- Ententes ayant mené à la réalisation de projets novateurs visant à inciter les clientèles peu rejointes par les services de francisation du Ministère à suivre des cours de français à temps partiel. On constate une augmentation de la fréquentation dans sept des huit organismes financés.
- Promotion des cours de français spécialisés à des domaines professionnels menée avec la collaboration des ordres professionnels concernés.
- Reconnaissance des efforts des personnes immigrantes qui ont appris le français au Québec ainsi que la contribution exceptionnelle de personnes et d'organisations qui les aident dans leur parcours de francisation dans le cadre du concours des *Mérites en francisation des personnes immigrantes*. Les personnes et les organisations lauréates sont dévoilées lors du Gala des Mérites du français, organisé par l'Office québécois de la langue française, en collaboration avec le Ministère.

RP65. État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants

Le gouvernement entend se donner les moyens pour accélérer l'intégration des personnes immigrantes et favoriser leur pleine participation, notamment avec le projet de loi n° 9 : Cette loi, qui vise à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, a été présentée à l'Assemblée nationale le 7 février 2019.

Ce projet de loi sera accompagné de mesures concrètes, y compris un parcours d'accompagnement personnalisé à l'intention des personnes immigrantes nouvellement arrivées, qui permettra un meilleur suivi de leur francisation, de leur intégration et de leur connaissance des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne.

En mars 2016, le Gouvernement du Québec a adopté la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*. Pour concrétiser la vision proposée par la Politique, une Stratégie d'action 2016-2021 a été adoptée et sa mise en œuvre se poursuit.

Parmi les moyens d'action en cours de réalisation ou réalisés et intégrés aux pratiques courantes et sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère), il est possible de souligner les réalisations suivantes :

- Élargissement de l'accès aux services de francisation et d'intégration en ligne auprès des personnes titulaires d'un certificat d'acceptation du Québec depuis le 4 octobre 2016.
- Déploiement, à partir du 4 juillet 2016, d'une campagne de promotion des services de francisation.
- Déploiement, à partir du 28 novembre 2016, de la campagne *Ensemble, nous sommes le Québec* qui mise sur l'authenticité en présentant des témoignages de personnes immigrantes de différentes régions du Québec qui partagent leurs expériences d'intégration.
- Établissement de partenariats de deux ans avec 36 municipalités et municipalités régionales de comté afin de consolider leur rôle de leader en matière de concertation et 14 organismes à but non lucratif (OBNL) pour des projets de soutien aux victimes de discrimination et de racisme ou visant à favoriser la participation dans les lieux décisionnels.
- Un nouvel appel de propositions en matière d'inclusion et de rapprochement interculturel a été lancé auprès des OBNL en décembre 2018. Les résultats seront annoncés en mars 2019. Cet appel de proposition permettra de soutenir des projets dans plusieurs régions du Québec.
- Un nouveau cycle de négociation d'ententes avec les municipalités a été amorcé en janvier 2019, en vue de conclure d'autres partenariats à compter d'avril 2019.
- Publication, en novembre 2016, dans le site Internet du Ministère, d'un premier rapport dans le cadre de la Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois de minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective.
- Mise en place en 2017 d'une action concertée de recherche sur les enjeux de la participation des personnes immigrantes sous la gestion du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Deux projets sont en cours de réalisation dans le cadre de cette action concertée.

Le 5 décembre 2017, à l'issue du Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, le Ministère a annoncé des axes d'intervention qui ont notamment permis en 2018-2019 les réalisations suivantes :

- Le déploiement du Ministère en région par la création de quatre services d'intervention territoriale et de 21 antennes dans les bureaux de Service Québec;

- La mise en place d'une offre de services aux entreprises afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre;
- Un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Laval pour la concrétisation du projet *Interconnexion Laval*;
- Le soutien à 51 organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu, projets dont les retombées seront analysées au cours de l'été 2019;
- La mise en place du projet pilote *Un emploi en région* avec l'organisme PROMIS, dont les retombées seront analysées au printemps 2019;
- Le déploiement au printemps 2018 d'un volet régional de la campagne *Ensemble, nous sommes le Québec* afin :
 - o de mettre en valeur l'importance de l'embauche de travailleurs immigrants pour les entreprises québécoises;
 - o d'encourager l'établissement de personnes immigrantes en région.

RP66. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les personnes immigrantes en région et montants ventilés par mesures pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020

L'accès à l'emploi relève principalement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

PRINCIPALES ACTIONS ENTREPRISES EN 2018-2019

- Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère) a consolidé son déploiement régional au moyen duquel il est dorénavant présent dans toutes les régions du Québec, soit dans quatre services d'intervention territoriale ainsi que dans 21 antennes. Ce déploiement représente un investissement de 4 M\$ par année
- Le Ministère a conclu des ententes avec 42 municipalités régionales de comté (MRC), villes et agglomérations, dans 17 régions administratives. Ces ententes prennent fin le 31 mars 2019, à l'exception de l'entente avec la Ville de Montréal qui se termine le 31 mars 2021. L'investissement du Ministère en 2018-2019 s'élève à 2,09 M\$. Les MRC, de leur côté, investissent un montant équivalent.
- Des ententes triennales 2018-2021 ont aussi été signées avec quatre organismes de Montréal afin de favoriser la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal : Accueil liaison pour arrivants (ALPA), Carrefour BLE, Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ) et Promotion, Intégration, Société nouvelle (PROMIS). Ces ententes représentent pour le Ministère un investissement de 420 196 \$ en 2018-2019. Afin d'assurer la continuité des actions liées à l'immigration en région, le Ministère a aussi renouvelé, pour la période 2018-2021, des ententes avec 36 organismes en région qui ouvrent en matière de concertation et de régionalisation de l'immigration. Ces ententes représentent un investissement de 1,4 M\$ en 2018-2019.
- Un projet pilote *Emplois en région* a également été conclu avec l'organisme PROMIS. Ce projet se termine le 31 mars 2019. Cet investissement de 2 M\$ a toutefois été financé dans le cadre des crédits 2017-2018.

Projet pilote *Collectivités accueillantes et inclusives* visant à accompagner la municipalité partenaire dans la mise en œuvre d'une démarche visant à renforcer sa capacité de diagnostic stratégique des enjeux en matière d'accueil et d'inclusion. Cet investissement de 90 000 \$ a été financé pour l'année 2018-2019.

- Le Ministère a signé des ententes représentant un investissement de 4,8M\$ pour 2018-2019 avec 51 organismes dont le mandat consiste à réaliser un projet novateur visant l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région ou pour la mise en place d'actions visant à répondre aux priorités régionales identifiées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire. Cette mesure vise à bonifier le soutien aux personnes immigrantes par une plus grande concertation et un rôle accru des partenaires régionaux et des organismes d'accueil et d'intégration a donné lieu à des projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale HUBS.
- Le Ministère a octroyé un financement de 1,7M\$ à 34 organismes dont le mandat consiste à réaliser une analyse des besoins du milieu (diagnostic) pour 2018- 2019. Cet exercice servira ainsi à mieux outiller le Ministère et les organismes impliqués dans la régionalisation de l'immigration lors de la planification et la mise en œuvre de leurs actions afin que celles-ci aient davantage de retombées en termes de mobilité et d'établissement durable de personnes immigrantes dans les régions.

- En 2016, le Ministère a élaboré une stratégie intégrée de prospection et d'attraction¹ des travailleurs qualifiés afin de cerner, à l'échelle internationale, les bassins de candidates et candidats à l'immigration répondant aux besoins du Québec. Les profils des personnes recherchées tiennent compte des besoins du marché du travail. Grâce aux portraits régionaux qu'établit Emploi Québec, le Ministère pourra davantage cibler ses efforts de prospection et d'attraction afin que les régions puissent attirer la main-d'œuvre dont elles ont besoin.
- Le Ministère soutient depuis plusieurs années les efforts de recrutement international des entreprises, notamment par l'intermédiaire des Journées Québec auxquelles participent des entreprises de plusieurs régions. En collaboration avec le MTESS et les partenaires non gouvernementaux, le Ministère souhaite maintenant doter le Québec d'une véritable stratégie de recrutement international couvrant les besoins des employeurs de l'ensemble des régions.
- D'autre part, depuis plusieurs années, une stratégie de promotion de l'immigration permanente est déployée par le Ministère auprès des étudiantes et étudiants étrangers fréquentant un établissement d'enseignement et des partenariats ont été établis récemment pour intensifier les efforts de rétention auprès de cette clientèle. Depuis l'automne 2016, des ententes ont été signées avec Montréal International (1,6 M\$ sur trois ans), Québec International (205 000 \$), Innovation et Développement économique Trois-Rivières (65 000 \$), et Sherbrooke Innopole (85 000 \$).
- Par ailleurs, une entente en 2016-2017 pour 4 ans a été signée avec l'organisme Clef pour l'intégration au travail des immigrants pour favoriser la rétention des visiteurs participant au programme vacances travail, essentiellement de jeunes francophones (500 000 \$).
- Des services de francisation et de soutien à l'intégration sont offerts aux personnes immigrantes, à l'échelle du Québec, par l'intermédiaire d'un vaste réseau d'organismes à but non lucratif (OBNL) et de partenaires institutionnels (plus de 200) financés en vertu du Programme *Réussir l'intégration* et du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants. Ils répondent aux besoins de services directs des personnes immigrantes.
- De l'information et la promotion des régions sont aussi offertes aux personnes immigrantes nouvellement arrivées, dans le cadre de la session *Objectif Intégration* et dans les cours de français, et à celles qui sont encore à l'étranger, à travers le *Services d'intégration en ligne (SIEL)* et la *Francisation en ligne (FEL)*.
- Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et le Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) facilitent l'acquisition, pour les personnes, d'une première expérience de travail dans leur profession et soutiennent financièrement les employeurs pour leur embauche et leur intégration en emploi.

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et sa Stratégie d'action 2016-2021, en mettant en œuvre la nouvelle approche territoriale du gouvernement, donnent les leviers nécessaires à la Métropole, la Capitale nationale ainsi qu'aux autres acteurs des milieux de vie, d'arrimer davantage les besoins des entreprises dans les régions affichant un fort taux d'emploi et un faible taux de chômage aux profils des personnes immigrantes et des candidates et candidats potentiels à l'immigration temporaire et permanente. En raison de leur proximité avec les citoyennes et citoyens, les municipalités et les acteurs des milieux de vie jouent un rôle de premier plan dans l'édification de collectivités accueillantes et inclusives. En juillet 2018, le Ministère a rendu public son Plan d'action en matière d'occupation et vitalité des territoires 2018-2020. Ce dernier est sa réponse aux priorités identifiées par les régions dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. La quasi-totalité des régions identifie l'augmentation du nombre de personnes immigrantes en région comme partie de la solution aux enjeux liés aux besoins de main-d'œuvre et du déclin démographique.

¹ Le contenu de la fiche sur la *Stratégie de prospection et d'attraction des travailleuses et travailleurs qualifiés (FIC n°7)* détaille cette nouvelle stratégie.

RP67. État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2018-2019

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP68. Bilan des travaux réalisés en marge de l’entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles : liste des programmes reconnus, des ententes signées et des ententes en négociation

La réponse à cette question se trouve dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

RP69. État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020

Qualification Montréal (QM) s'est vu octroyer une subvention de 3 M\$ de mars 2017 à mars 2020, pour la conception et la mise en œuvre d'un guichet unique pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, et ce, à l'échelle du Québec. Le site Web Qualifications Québec permet de répertorier, de centraliser et de diffuser l'information sur la reconnaissance des compétences.

De plus, un service d'aiguillage vers les ressources et services existants en reconnaissance des compétences au Québec est mis en place pour les candidates et les candidats à l'immigration et les personnes immigrantes dont les compétences ont été acquises à l'étranger. Le projet prévoit faire également la promotion des services en reconnaissance des compétences et pourra au besoin former des équipes d'intervention en vue de résoudre les obstacles liés à la reconnaissance des compétences.

État d'avancement des travaux

En 2018-2019, l'organisme a :

- lancé le site QualificationsQuébec.com le 21 août 2018;
- produit les contenus de l'ensemble du portail, soit près de 560 fiches de professions et plus de 23 000 liens externes;
- établi un plan de communication et de promotion;
- amorcé une tournée des régions du Québec afin de faire connaître les services de reconnaissance des compétences et de traiter des divers enjeux soulevés avec les partenaires.

Après le lancement officiel du site, QM est devenu Qualifications Québec (Q2). Cinq mois après ce lancement, les statistiques issues du portail démontrent que 75 % des utilisateurs sont à l'extérieur du Canada. Le site accueille, en moyenne, 254 utilisateurs par jour et la durée des sessions est d'environ 5 minutes.

L'organisme continue sa collaboration avec ses partenaires pour établir des liens et consolider leur adhésion et leur participation au projet, notamment avec le milieu de l'éducation, les ordres professionnels et les ministères interpellés. Des modules d'information destinés à augmenter l'efficacité de l'aiguillage des conseillers se développent pendant que le travail d'accompagnement auprès des usagers se poursuit.

Enfin, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion fait un suivi du projet auprès de l'organisme. À ce jour, le projet évolue dans le respect des échéances et des budgets.

Montant investi pour 2018-2019

Le montant investi en 2018-2019 pour l'avancement des travaux de QM a été de 500 000 \$.

RP70. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Aucune rencontre n'a eu lieu entre le Ministre ou un membre de son cabinet et Qualification Montréal concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » depuis le 1^{er} avril 2018.

RP71. Rapport détaillé des activités du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Montants investis et nombre de bénéficiaire pour l'année 2018-2019, avec ventilation mensuelle. Fournir les prévisions pour 2019-2020

Cette question relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP72. État de la situation et suivi détaillé des différents programmes d’embauche des minorités par l’État québécois

Il appartient au Secrétariat du Conseil du trésor de compiler et de rendre publiques les données sur les programmes d’embauche des minorités par l’État québécois.

RP73. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration

L'établissement durable en région des personnes immigrantes est un enjeu important pour le Québec. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère) travaille de concert avec les municipalités, les villes, les organismes communautaires et les acteurs socio-économiques pour encourager et faciliter l'attraction et l'établissement durable en région des personnes immigrantes. Les actions du Ministère visent également à édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives afin de réunir les conditions favorables à la pleine participation.

Pour répondre aux besoins des entreprises qui font face à la rareté de la main-d'œuvre partout au Québec, le gouvernement doit innover pour favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région. Il importe ainsi d'arrimer davantage les besoins des entreprises en région aux profils des personnes immigrantes et des candidates et candidats potentiels à l'immigration temporaire et permanente.

- Le nouveau système de gestion des demandes d'immigration, basé sur la déclaration d'intérêt (ARRIMA) aura comme avantage de sélectionner des personnes immigrantes en fonction de leur profil et de les arrimer aux besoins du marché du travail.
- Avec la Politique *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa Stratégie d'action 2016-2021, le Québec poursuit ses efforts pour contribuer au dynamisme et à la vitalité des régions au moyen d'une nouvelle approche partenariale.
- Aussi, l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 confie aux municipalités plus de responsabilités en matière de gouvernance locale et de développement régional.
- En juillet 2018, le Ministère a rendu public son Plan d'action en matière d'occupation et vitalité des territoires 2018-2020. Ce dernier est sa réponse aux priorités identifiées par les régions dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. La quasi-totalité des régions identifie l'augmentation du nombre de personnes immigrantes en région comme partie de la solution aux enjeux liés aux besoins de main-d'œuvre et du déclin démographique.

Programme *Mobilisation-Diversité*

- Le Programme *Mobilisation-Diversité* du Ministère est destiné à appuyer les municipalités ainsi que d'autres organismes à but non lucratif dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives afin de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Grâce à ce levier financier, 82 ententes sont en vigueur avec des organismes à but non lucratif présents dans les différentes régions du Québec, notamment :

- 4 organismes basés à Montréal ont un soutien financier pour favoriser la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal.
 - 37 organismes ont vu leur entente renouvelée afin de mener des actions liées à l'immigration en région.
- Toujours dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, le Ministère a signé 39 ententes avec des MRC et des villes pour la mise en œuvre des actions visant à les appuyer dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'attirer et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes. Une entente historique triennale a aussi été conclue avec la Ville de Montréal. L'entente prévoit, entre autres objectifs, la promotion d'initiatives qui permettent aux personnes

immigrantes établies dans la Métropole de trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences partout au Québec.

- Ces différentes ententes permettent d'appuyer les efforts des municipalités dans la prise en compte des besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles et afin qu'elles deviennent encore plus accueillantes et inclusives. À l'exception de l'entente avec la Ville de Montréal qui se termine le 31 mars 2021, l'échéance des ententes avec les MRC est le 31 mars 2019. Le Ministère est actuellement en négociation avec les MRC intéressées afin de conclure de nouveaux partenariats qui débiteront en avril 2019.

Mesures annoncées le 5 décembre 2017 ainsi que dans le budget 2018-2019

Le 5 décembre 2017 ainsi que dans le budget 2018-2019, le Ministère a déployé une série de mesures dont l'objectif est d'arrimer les besoins pressants en main-d'œuvre et l'accès à l'emploi des personnes immigrantes, et ce, dans toutes les régions du Québec. Parmi ces mesures, notons :

- Le déploiement du Ministère en région. Cette présence se fait par l'entremise des bureaux de Services Québec. Au total, 21 antennes coordonnées par 4 services d'intervention territoriale ont été ouvertes.
- La mise en place d'une nouvelle stratégie d'intervention territoriale qui offre un service de proximité axé sur l'accompagnement des entreprises dans leur effort d'intégration de la clientèle immigrante.
- La mise en œuvre d'un projet pilote intitulé *Emplois en région*, sous la responsabilité de l'organisme PROMIS visant à appuyer les efforts du gouvernement pour favoriser la croissance de l'immigration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal.
- Le financement de 50 projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région.
- Le mandat attribué à 36 organismes pour réaliser un diagnostic des besoins de leur milieu en matière d'attraction et établissement durable de personnes immigrantes en région.
- Un projet pilote, intitulé *Collectivités accueillantes et inclusives*, visant à accompagner les municipalités partenaires dans la mise en œuvre d'une démarche visant à renforcer leur capacité de diagnostic stratégique des enjeux en matière d'accueil et d'inclusion.

Autres partenariats contribuant aux efforts de régionalisation

Une entente « Recrutement santé – Infirmières en région » visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre à titre de préposés aux bénéficiaires dans les régions de Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord.

- 4 organismes, soit Montréal International, Québec International, Innovation et développement économique Trois-Rivières et Sherbrooke Innopole ont été mandatés par le Ministère pour réaliser des projets pour la rétention des étudiantes et étudiants étrangers.
- Le Ministère a financé la participation d'organisations régionales à vocation économique aux deux dernières éditions des Journées Québec Paris en juin et décembre 2018. Un total de 20 subventions ont été accordées, permettant ainsi aux organisations financées de jouer un rôle de représentation pour le compte d'entreprises québécoises. Ces organisations ont fait valoir les avantages de s'établir dans les régions du Québec et ont agi à titre de relayeur d'information auprès d'autres entreprises.
- Le Ministère travaille actuellement à la mise en place du Programme d'appui aux régions en recrutement international qui permettra aux organismes d'appuyer les entreprises dans leurs efforts de recrutement de travailleurs étrangers à l'international

et de sensibiliser et faire connaître les opportunités de recrutement international aux entreprises de leur milieu.

- Les conseillers en immigration du Service d'accompagnement au recrutement international se déplacent fréquemment en région afin de présenter le recrutement international comme étant une des solutions pour combler le besoin de main-d'œuvre des entreprises. Une quarantaine de présentations ont été réalisées depuis juin dernier, rejoignant ainsi plusieurs centaines d'entreprises et organisations.

RP74. Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour l'année 2018-2019, ainsi que le délai de traitement

Nombre d'évaluations comparatives émises:

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 13 787 évaluations comparatives ont été émises¹.

Délai de traitement :

Le ministère s'engage à envoyer un accusé de réception confirmant l'ouverture de la demande d'évaluation comparative dans un délai de 15 jours suivant la réception de la demande. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le MIDI a respecté cet engagement pour 95 % des demandes.

¹ Il s'agit du nombre d'évaluations complètes et partielles.

RP75. Copie des ententes signées en 2018-2019 dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail. Copie du rapport final et des évaluations des programmes, incluant les recommandations

Le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (Ministère) ne signe plus ce type d’entente. C’est de la responsabilité d’Emploi Québec.

Le Ministère continue à donner encore de la formation dans quelques entreprises. Cependant, les nouvelles demandes sont référées à Emploi Québec.

RP76. Pour 2018-2019, veuillez fournir les informations suivantes:

- a) le nombre d’immigrants de 17 ans et plus, selon la catégorie d’immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence);
- b) parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée;
- c) parmi ceux-ci, le nombre s’étant s’étant inscrit et le nombre ayant complété un cours de francisation dans la première, la deuxième, la troisième, ou la quatrième année.
- d) le nombre d’immigrants de 16 ans et moins, selon la catégorie d’immigration et par tranche d’âge, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence).

- a) Le nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus, selon la catégorie d’immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée :

Nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître* le français lors de l'admission au Québec en 2018 selon la catégorie d'immigration et le groupe d'âge

	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés et personnes en situation semblable		Autres immigrants		Total (100 %)
17 - 24 ans	971	46,2	693	32,9	379	18,0	61	2,9	2 104
25 - 34 ans	7 221	72,4	2 152	21,6	492	4,9	108	1,1	9 973
35 - 44 ans	4 621	74,6	1 032	16,7	395	6,4	145	2,3	6 193
45 - 54 ans	685	49,4	353	25,5	235	16,9	114	8,2	1 387
55 - 64 ans	97	19,8	252	51,5	91	18,6	49	10,0	489
65 ans et plus	12	2,9	315	75,0	44	10,5	49	11,7	420
Total	13 607	66,2	4 797	23,3	1 636	8,0	526	2,6	20 566

Données préliminaires pour 2018.
Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique
* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l’admission.

L'information sur le niveau de connaissance du français n'est pas disponible.

- b) Parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée

Le nombre de personnes distinctes de 17 ans et plus, admises en 2018*, ayant déclaré connaître le français et ayant suivi des cours de francisation en ligne avant leur arrivée est de 96.
* Données préliminaires pour 2018. Admissions entre janvier et juillet 2018.
Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la planification et de la reddition de comptes.

c) Parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit et le nombre ayant participé à un cours de francisation dans la première année, la deuxième, la troisième, la quatrième ou la cinquième.

Participation à un cours de français au MIDI des personnes immigrantes de 17 ans et plus¹ ayant déclaré connaître le français lors de l’admission, selon l'année d'admission et la catégorie d'immigration, de 2014 à 2016

Année d'admission	Catégorie d'immigration	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français, participants au temps complet et/ou temps partiel ayant participé à un cours de français pendant la				
			1 ^{re} année suivant l'admission	2 ^e année suivant l'admission	3 ^e année suivant l'admission	4 ^e année suivant l'admission	5 ^e année suivant l'admission
2014	Immigration économique	19 492	3 806	454	185	128	69
	Regroupement familial	4 640	468	76	47	48	15
	Réfugiés et personnes en situation semblable	1 254	115	14	7	5	1
	Autres immigrants	320	52	9	3	5	2
	Total	25 706	4 441	553	242	186	87
2015 ^P	Immigration économique	16 042	2 247	222	126	73	..
	Regroupement familial	4 582	469	60	41	19	..
	Réfugiés et personnes en situation semblable	1 840	273	16	13	5	..
	Autres immigrants	581	32	11	6	3	..
	Total	23 045	3 021	309	186	100	..
2016 ^P	Immigration économique	16 896	1 596	144	73	..	..
	Regroupement familial	5 164	413	57	47	..	..
	Réfugiés et personnes en situation semblable	1 586	199	9	7	..	..
	Autres immigrants	781	30	3	3	..	..
	Total	24 427	2 238	213	130	..	..

.. Données non disponibles

^P Données préliminaires

Les données de la cohorte 2017 et de la cohorte 2018 sont encore trop préliminaires pour rendre compte avec précision du nombre de participations. Les années d'admission 2015 et 2016 sont préliminaires pour observer la participation des personnes immigrantes à un cours de français sur plusieurs années.

Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la planification et de la reddition de comptes.

d) Le nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, selon la catégorie d’immigration et par tranche d’âge:

Nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins ayant déclaré connaître le français* lors de l’admission au Québec en 2018 selon la catégorie d’immigration et le groupe d’âge

	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés et personnes en situation semblable		Autres immigrants		Total (100 %)
0 - 5 ans	630	67,6	220	23,6	79	8,5	3	0,3	932
6 - 10 ans	1 054	67,8	264	17,0	201	12,9	36	2,3	1 555
11 - 16 ans	718	51,8	327	23,6	281	20,3	61	4,4	1 387
Total	2 402	62,0	811	20,9	561	14,5	100	2,6	3 874

Données préliminaires pour 2018.

Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l’admission

L'information sur le niveau de connaissance du français n'est pas disponible.

RP77. Détail de l'avancement des travaux entre le MIDI et les établissements d'enseignement postsecondaire des régions pour la promotion et le recrutement des étudiants étrangers en 2017-2018. Le projet pilote a pris fin en 2016

La réponse à cette demande se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

Il n'a pas été question de projet pilote dans le cadre de ces travaux.

RP78. La liste des entreprises au Québec qui offrent des cours de francisation en milieu de travail et qui sont soutenues financièrement pour le faire par le ministère ou par le gouvernement en 2018-2019

Des cours de français en milieu de travail du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion ont été offerts dans trois entreprises entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019.

Il importe de noter que d’autres ministères et organismes (le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail) soutiennent des mesures de francisation en partenariat avec des entreprises. Ces ministères et organismes exercent leur propre reddition de comptes.

Entreprises
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (Qc)
Hôpital Général Juif
Vêtement Peerless Clothing Inc.

RP79. Liste des actions entreprises en 2018-2019 afin de promouvoir l’intégration des immigrants en région. Fournir la date de début de chacune des initiatives

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP66.

RP80. Liste des actions entreprises en 2018-2019 afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP66.

RP81. Nombre d’enseignants en francisation, du Ministère ou embauché par le Ministère, en 2018-2019

Veillez vous référer à la fiche RG15j.

RP82. Taux de décrochage des cours de francisation en 2018-2019:

- a) par centre de formation;
- b) pour tout le Québec.

Le Ministère effectue l’analyse du taux de décrochage sur la base du taux de « persévérance », qui est calculé suivant le ratio du nombre de cours complétés par les élèves sur le nombre total de participations. Les taux de persévérance calculés sont stables depuis plus de 4 ans.

TEMPS COMPLET

Taux de persévérance des élèves dans les cours à temps complet*

Région	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %	2018-2019 %**
01. Bas-Saint-Laurent	75,0	85,0	97,1	94,7
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	76,9	86,8	91,4	93,1
03. Capitale-Nationale	90,6	88,1	91,3	89,7
04. Mauricie	86,7	91,2	91,4	84,7
05. Estrie	92,4	89,2	85,9	90,6
06. Montréal	86,4	87,4	87,2	87,9
07. Outaouais	91,9	91,1	89,5	87,7
08. Abitibi-Témiscamingue	-	100,0	88,9	85,7
09. Côte-Nord	-	-	-	-
10. Nord-du-Québec	-	-	-	-
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	-	-	100,0	100,0
12. Chaudière-Appalaches	100,0	-	85,5	86,5
13. Laval	91,5	90,1	87,3	88,6
14. Lanaudière	91,9	89,7	86,2	91,8
15. Laurentides	84,9	92,9	90,3	85,0
16. Montérégie	88,2	89,6	88,5	89,3
17. Centre-du-Québec	87,9	91,4	87,1	81,3
Total	88,0	88,5	87,8	88,4

* Le résultat de ce calcul est inscrit en italique s'il repose sur un nombre d'observations inférieur à 20. Par exemple, si 2 personnes sont inscrites et qu'elles sont toutes deux présentes, le taux de persévérance est alors de 100 %. Il faut donc être prudent lorsque le taux est calculé sur un nombre d'observations inférieur à 20.

** Données préliminaires au 28 février 2019.
Source des données: Banques thématiques de la francisation.
Extraction effectuée le 4 mars 2019.

Note : Les données par centre de formation ne sont pas disponibles.

TEMPS PARTIEL

Taux de persévérance des élèves dans les cours à temps partiel*

Région	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %	2018-2019 %**
01. Bas-Saint-Laurent	92,3	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	92,9	<i>88,9</i>	<i>100,0</i>	-
03. Capitale-Nationale	75,3	74,4	77,1	70,8
04. Mauricie	81,4	73,4	80,8	80,3
05. Estrie	75,9	85,5	86,0	90,8
06. Montréal	73,1	73,0	71,1	73,7
07. Outaouais	69,4	79,9	85,8	86,9
08. Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	<i>100,0</i>
09. Côte-Nord	100,0	100,0	100,0	100,0
10. Nord-du-Québec	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	83,3	83,3
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	100,0	100,0	100,0	92,7
12. Chaudière-Appalaches	89,1	91,9	95,4	81,6
13. Laval	76,2	71,5	71,4	77,0
14. Lanaudière	-	-	-	-
15. Laurentides	81,6	75,0	76,3	88,9
16. Montérégie	72,9	75,8	77,7	81,3
17. Centre-du-Québec	81,4	70,2	85,0	86,6
Total	73,7	73,6	72,4	75,3

* Le résultat de ce calcul est inscrit en italique s'il repose sur un nombre d'observations inférieur à 20.

** Données préliminaires au 28 février 2019.

Source des données: Banques thématiques de la francisation.

Extraction effectuée le 4 mars 2019.

Note : Les données par centre de formation ne sont pas disponibles.

RP83. Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020, ventilation des crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Fournir une ventilation mensuelle

Il s'agit d'une question en lien avec un dossier judiciairisé.

RP84. Concernant le projet IPOP pour l’intégration en emploi de personnes formées à l’étranger référées par un ordre professionnel : liste des actions entreprises en 2018-2019 et le nombre de personnes qui ont obtenu en 2018-2019 un emploi au Québec dans leur profession, dans le cadre de ce projet

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP85. Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Ventilation des crédits alloués en 2018-2019

Le Ministère a contribué à la reconnaissance des compétences, et plus spécifiquement à l'accès aux professions et métiers réglementés par :

- L'examen d'environ 10 000 demandes d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec déposées par des personnes immigrantes ;
- Une tournée auprès d'une vingtaine de partenaires pour traiter de reconnaissance des compétences. Le but des rencontres était de mieux faire connaître ce qui existe en reconnaissance des compétences au Québec, notamment le processus d'accès aux autorisations d'exercer et les efforts déployés pour que les personnes immigrantes accèdent aux professions et aux métiers réglementés ;
- La participation à des travaux interministériels, notamment en œuvrant activement au *Pôle de coordination pour l'accès à la formation* relevant de l'Office des professions du Québec ;
- L'examen des sites internet des ordres professionnels afin de répertorier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration possibles en ce qui concerne les personnes formées à l'étranger. Une présentation de ce bilan a été faite dans le cadre d'une rencontre des ordres professionnels réunis par le Conseil interprofessionnel du Québec à l'automne 2018. Chaque ordre professionnel a été invité à contacter le MIDI pour obtenir le bilan des observations effectuées sur son site Internet spécifiquement.
- L'octroi d'aide financière par le biais du Programme de reconnaissance des compétences et d'accès aux ordres professionnels. Ce programme appuie le développement de projets favorisant la reconnaissance de compétences acquises à l'étranger par des personnes immigrantes afin de répondre aux besoins du Québec et de ses régions et de favoriser la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes visées par une profession ou un métier réglementés, le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion a entrepris les actions suivantes avec :
 - **Qualification Montréal** pour la conception et la mise en œuvre d'un guichet unique pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, et ce, à l'échelle du Québec. Celui-ci comprendra notamment un portail qui permettra de répertorier et de centraliser l'information sur la reconnaissance des compétences et de la rendre disponible aux personnes intéressées, ainsi qu'un service d'aiguillage pour les candidates et les candidats à l'immigration et les personnes immigrantes dont les compétences ont été acquises à l'étranger. Il s'agit de la dernière année de financement du projet de 3 M\$, qui s'échelonne de mars 2017 à mars 2020.
 - **L'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec** pour l'élaboration d'un référentiel de compétences ainsi qu'un guide d'utilisation; des outils d'évaluation, tels que des questionnaires d'autoévaluation, un examen théorique et un examen pratique des compétences professionnelles, une grille d'analyse des compétences de l'opticien d'ordonnances et un guide d'utilisation à l'intention de l'évaluateur et des outils de formation. L'entente a été signée en février 2019. Il s'agit d'une subvention de 54 576 \$.
 - **L'Ordre des administrateurs agréés du Québec** pour l'élaboration de formations en ligne sur l'éthique et la déontologie professionnelles au Québec. L'entente a été signée en février 2019. Il s'agit d'une subvention de 117 200 \$.
 - Le **Bureau de coopérative interuniversitaire** pour la tenue d'une journée d'information annuelle destinée aux médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis. L'entente a été signée en novembre 2018. Il s'agit d'une subvention de 8 500 \$.

- **L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec** s'est vu octroyer 166 468 \$ pour la conception de trois nouveaux cours d'appoint accessibles en ligne et asynchrones, d'une durée d'environ 45 heures. La formation développée touche les trois domaines suivants : la suppléance à la communication, les méthodes de recherche en orthophonie (approches qualitative et quantitative) et le counseling. L'entente a été signée en février 2019. Il s'agit d'une subvention de 166 468 \$.
- **L'Ordre des psychologues du Québec** pour l'élaboration d'une plate-forme Web interactive pour le traitement des demandes de permis par voie d'équivalence et le développement d'une offre de formation d'appoint en ligne portant sur la déontologie de professionnalisme et sur les compétences de consultation et supervision. Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 737 948 \$.
- **L'Ordre des ingénieurs du Québec** s'est vu octroyer 775 000\$ pour une recherche comparative des meilleures pratiques d'admission en génie à l'international, l'élaboration d'une formation en ligne ainsi qu'un guide de formation pour les professionnels formés à l'étranger sur l'acquisition de connaissances professionnelles pour exercer le génie au Québec, l'élaboration d'une formation d'appoint en conception pour les professionnels formés à l'étranger présentant des lacunes de conception dans leur équivalence de diplôme et de formation et l'élaboration d'une formation en ligne pour les professionnels formés à l'étranger sur l'acquisition des compétences au Québec et la démonstration de celles-ci. Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 775 000 \$.
- **L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec** s'est vu octroyer 256 593\$ pour le développement d'outils d'autoévaluation, formation d'appoint, un test diagnostique accessible en ligne. Élaborer une grille de dévaluation de la formation et de l'expérience de travail et des grilles d'entrevue Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 256 593 \$.
- La **Fondation Ressource-Jeunesse** s'est vu octroyer 41 300\$ pour la production d'un guide pour faciliter la démarche de reconnaissance des compétences pour les enseignements formés à l'étranger. Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 41 300 \$.
- La **Clinique juridique PROFIL** s'est vu octroyer 256 593\$ pour une recherche sur les caractéristiques et les déterminants de l'intégration dans la société québécoise et tout particulièrement aux processus de reconnaissance des compétences. Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 256 593 \$.
- La **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes** s'est vu octroyer 31 077\$ pour l'élaboration d'un programme d'aide et d'information pour les nouveaux arrivants sur les démarches en matière de reconnaissance des compétences pour les métiers de la construction. Une annonce a été faite le 29 mars 2019 pour le financement du projet en 2018-2019. Il s'agit d'une subvention de 31 077 \$.

Ventilation des crédits alloués en 2018-2019

Promoteur du projet	Montants alloués en 2018-2019
Ordre des comptables professionnels agréés Québec	275 000 \$
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux familiaux du Québec pour les travailleurs sociaux	82 850 \$
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec	70 000 \$
Qualification Montréal	500 000 \$
Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec	39 068 \$
Ordre des administrateurs agréés du Québec	117 200 \$
Bureau de coopération interuniversitaire	8 500 \$
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	166 468 \$
Ordre des psychologues du Québec	320 000 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	775 000 \$
Fondation Ressource-Jeunesse	41 300 \$
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	256 593 \$
Clinique juridique PROFIL	215 000 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	31 077 \$

RP86. État d'avancement de l'établissement d'un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l'obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels

La réponse à cette demande relève du ministère de la Justice et, plus particulièrement, de l'Office des professions du Québec, ainsi que du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

RP87. Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère en 2018-2019

Aucune action en justice n'a été intentée par le Ministère au cours de l'année 2018-2019.

RP88. Les coûts liés à toutes actions judiciaires, ventilés mensuellement, pour l'année 2018-2019

Cette question relève du ministère de la Justice.

RP89. Copie des avis juridiques produits par le ministère ou tous autres organismes habilités à produire un avis juridique, reçu par le ministère préalablement au dépôt du projet de loi 9 Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

Avis juridiques internes d'un ministère

La *Loi sur le ministère de la Justice* prévoit que le ministre de la Justice est le juriconsulte du lieutenant-gouverneur et le membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec. C'est à ce titre qu'il donne ses avis juridiques aux divers ministères.

Les avis juridiques demandés par un ministère ou le cabinet du ministère sont protégés par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Cette question relève donc du ministère de la Justice.

RP90. Études, analyses ou autres documents concernant l’impact du PL 9 sur le recrutement à l’étranger et/ou l’image du Québec à l’étranger

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

RP91. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :

- a) le coût;
- b) le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
- c) le nom des employés participants;
- d) le nombre de candidats rencontrés ;
- e) le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec ;
- f) le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité ;
- g) les organismes accompagnateurs ;
- h) les pays visités.

Édition 1-2 décembre 2018

a. le coût	44 161 \$ pour le BIQ Paris (1 500 \$ Documentation, 3 000 \$ location de salles à l'Hôtel, 8 200 \$ Développement et utilisation de l'Application Journées Québec pour la gestion de l'accueil des candidats, du suivi des entretiens et de la reddition de compte des employeurs, 27 761 \$ subvention aux employeurs). Note : ajoutez les coûts du MIDI à Montréal pour la publicité soit 195 288 \$
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Nancy Carignan, DG PPPI Sylvie Beaulieu, Directrice BIQ Paris
c. le nom des employés participants	Claude Fradette, Attaché BIQ Paris (responsable JQ) Amaury Luthun, Attaché BIQ Paris (information) Nathalie Narboni-Isal, Attachée BIQ Paris (information) Florence Verdeille, Technicienne BIQ Paris (information) Laurence Leduc, Technicienne BIQ Paris (aide à l'accueil) Sophie Gagnon, Agent de soutien BIQ Paris (aide à l'accueil) Majida Aatar, Agente de soutien IQ (aide à l'accueil) Julie Tisserand, Technicienne DGQP (aide à l'accueil)
d. le nombre de candidats rencontrés	2 494 candidats ont participé à l'activité.
e. le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à	Les données finales d'embauches sont compilées 6 mois après un événement. Dans ce cas-ci, ces données seront disponibles en juin 2019. Par ailleurs, à la lumière des données des éditions précédentes, il est prévisible qu'environ 400 embauches soient réalisées, menant potentiellement à la délivrance

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)**MIDI**

l'activité, et qui ont été admis au Québec	d'environ 400 autorisations de séjour temporaire à titre de travailleur étranger temporaire.
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	400 demandeurs principaux d'immigration temporaire. Si l'on ajoute les conjoints accompagnants et les enfants, ce nombre monte facilement à 500 personnes qui s'installeront au Québec.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International Québec International Société de développement économique de Drummondville
h. les pays visités	L'activité s'est déroulée en France seulement. Les candidats qui y participent proviennent de la France et des autres pays européens à 90 %.

Édition 26 et 27 mai 2018

a. le coût	66 967 \$ pour le BIQ Paris (1 500 \$ Documentation, 3000 \$ location de salles à l'Hôtel, 8 200 \$ Développement et utilisation de l'Application Journées Québec pour la gestion de l'accueil des candidats, du suivi des entretiens et de la reddition de compte des employeurs, 54 267 \$ subvention aux employeurs). Note : ajoutez les coûts du MIDI à Montréal pour la publicité soit 186 576 \$
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Johanne Dumont SMA IP Sylvie Beaulieu, Directrice BIQ Paris Amélie Drewitt, Conseillère en prospection et attraction
c. le nom des employés participants	Claude Fradette, Attaché BIQ Paris (responsable JQ) Amaury Luthun, Attaché BIQ Paris (information) Nathalie Narboni-Isal, Attachée BIQ Paris (information) Florence Verdeille, Technicienne BIQ Paris (information) Sophie Gagnon, Agent de soutien BIQ Paris (aide à l'accueil) Majida Aatar, Agente de soutien IQ (aide à l'accueil) Julie Tisserand, Technicienne DGQP (aide à l'accueil)
d. le nombre de candidats rencontrés	1 752 candidats ont participé à l'activité.
e. le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement	358 embauches ont été réalisées, ce qui signifie un nombre potentiel de 358 personnes ayant reçu ou en

Demandes de renseignements particuliers (opposition officielle)**MIDI**

un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	voie de recevoir une autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	935 demandeurs principaux d'immigration temporaire. Si l'on ajoute les conjoints accompagnants et les enfants, ce nombre monte facilement à 1100 personnes qui s'installeront au Québec.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International Québec International Société de développement économique de Drummondville
h. les pays visités	L'activité s'est déroulée en France seulement. Les candidats qui y participent proviennent de la France et des autres pays européens à 90 %.

RP92. Au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec, toute ventilation des budgets prévus pour l'année 2019-2020

Des crédits de 6,625 M\$ ont été alloués pour la mise en œuvre de la Stratégie d’action en 2019-2020.

Ces sommes sont réparties comme suit :

Mesures	Total en milliers de \$
Favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes	420,0
Favoriser l'acquisition des compétences linguistiques	1 340,0
Favoriser la régionalisation des immigrants	4 100,0
Soutenir et accélérer la participation des immigrants au marché du travail	765,0
Total	6 625,0

RP93. Les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec. Fournir une ventilation mensuelle

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement du portail informatique *Mon Projet Québec* pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 totalisent 1 634 090 \$:

- Coût des ressources humaines destinées à l'entretien et à l'évolution du système d'information IMAGINE (825 210 \$);
- Coût d'exploitation (ressources humaines, matériel, logiciels) de l'environnement de production du système d'information IMAGINE (hébergement au Centre de services partagés du Québec) (761 796 \$);
- Coûts d'exploitation (ressources humaines, matériel, logiciels) pour les environnements autres que la production du système d'information IMAGINE (hébergement dans la salle de serveur du MIDI) (47 084 \$).

RP94. Les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA. De plus, fournir le nombre d’effectifs dédiés à l’opération de la plateforme ARRIMA, ventilation mensuelle

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 totalisent 601 483 \$.

Le nombre d'effectifs dédiés à 100 % à l'opération de la plateforme ARRIMA est au minimum 4 ressources. Selon certains travaux, l'effectif peut augmenter.

RP95. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l’accélération de l’octroi de permis de travail pour les demandeurs d’asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date et le compte-rendu le cas échéant

Le ministre Jolin-Barette ou un membre de son cabinet a pris part à trois rencontres avec ses homologues fédéraux où les questions concernant les demandeurs d'asile ont été abordées.

Le 6 novembre 2018 à Ottawa, le 15 novembre 2018 à Québec et le 22 janvier 2019 à Ottawa.

RP96. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l’obtention d’une réponse à une demande d’asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date et les comptes-rendus le cas échéant

Le ministre Jolin-Barette ou un membre de son cabinet a pris part à trois rencontres avec ses homologues fédéraux où les questions concernant les demandeurs d'asile ont été abordées.

Le 6 novembre 2018 à Ottawa, le 15 novembre 2018 à Québec et le 22 janvier 2019 à Ottawa.

RP97. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la migration irrégulière. Pour chacune des rencontres, fournir le lieu, la date et les comptes rendus le cas échéant

Le ministre Jolin-Barette ou un membre de son cabinet a pris part à trois rencontres avec ses homologues fédéraux où les questions concernant les demandeurs d'asile ont été abordées.

Le 6 novembre 2018 à Ottawa, le 15 novembre 2018 à Québec et le 22 janvier 2019 à Ottawa.

RP98. Les délais de traitement des demandes faites à partir de Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 29 mars 2019. Veuillez fournir également les objectifs et les cibles à atteindre

Depuis la création du portail *Mon projet Québec* jusqu'au 29 mars* 2019, 4 939 demandes déposées ont été finalisées. Le délai moyen de traitement a été de 13 mois[†].

Les objectifs de sélection pour l'ensemble de la catégorie des travailleurs qualifiés, tout type de dépôt de demande confondus, ont été de 26 000 à 29 000 personnes pour 2018 et sont respectivement de 12 500 à 15 000 personnes pour 2019.

* L'arrêt du traitement entre le 7 et le 25 février 2019 pourraient avoir eu un impact sur le délai calculé

[†] Il s'agit du délai moyen calculé sur environ 90 % de demandes finalisées.

RP99. Le nombre de dossiers traités à partir de Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Veuillez fournir également les objectifs et les cibles à atteindre

Depuis la création du portail *Mon projet Québec* jusqu'au 29 mars* 2019, 4 939 demandes déposées ont été finalisées.

Les objectifs de sélection pour l'ensemble de la catégorie des travailleurs qualifiés, tout type de dépôt de demande confondu, étaient de 26 000 à 29 000 personnes pour 2018 et sont de 12 500 à 15 000 personnes pour 2019.

* L'arrêt du traitement entre le 7 et le 25 février 2019 pourraient avoir eu un impact sur le délai calculé. Les données de la fin de semaine, du 30 et 31 mars ne sont pas disponibles en raison des délais d'actualisation des banques de données.

RP100. Le nombre de dossiers traités, mais finalement abandonnés et/ou rejetés à partir de Mon Projet Québec, pour l'année 2018-2019. Fournir une ventilation mensuelle. Prévisions pour 2019-2020.

a) Fournir les raisons de tout abandon et/ou rejet, le cas échéant

Il s'agit d'une question en lien avec un dossier judiciairisé.

RP101. Le temps d'attente dans la salle d'attente virtuelle de *Mon projet Québec*, ventilé, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Prévisions pour 2019-2020

Pour la période du 1 avril 2018 au 28 février 2019, le temps d'attente moyen dans la salle d'attente virtuelle de *Mon Projet Québec* est inférieur à 25 secondes.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

RP102. Les coûts de remboursement de toute erreur informatique lié Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'au 31 mars 2019. Prévisions pour 2019-2020

- Au 1^{er} avril 2018, à la suite d'un problème technique dans *Mon Projet Québec*, le Ministère a reçu des demandes de Certificat de sélection du Québec (DCS) alors que la période de réception n'a pas encore été fixée.
- 605 candidates et candidats à l'immigration ayant soumis une DCS ont été remboursés pour un montant global de 622 148 \$.

RP103. Le nombre de problèmes techniques/informatiques ou autres, depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA

Il n'y a eu aucun problème technique/informatique ou autres depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA. Les seuls arrêts de services étaient planifiés en raison de maintenance.

RP104. Sommes versées en vertu de l’Accord Canada-Québec par le gouvernement fédéral en 2018-2019. Fournir le bilan des sommes versés au Québec en vertu de l’Accord et fournir une ventilation des fonds par ministère et organisme

SOMMES VERSÉES EN VERTU DE L’ACCORD CANADA-QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La compensation versée au Québec en vertu de l’*Accord Canada-Québec relatif à l’immigration et à l’admission temporaire des aubains* :

Année	Montant de la compensation annuelle (M\$)
2013-2014	320,0
2014-2015	340,6
2015-2016	345,1
2016-2017	378,2
2017-2018	490,3
2018-2019	559,4

BILAN DE L’UTILISATION DES SOMMES VERSÉES AU QUÉBEC EN VERTU DE L’ACCORD CANADA QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 2018-2019

Ces informations seront présentées dans le prochain rapport annuel de gestion du ministère.

VENTILATION DES FONDS PAR MINISTÈRE ET ORGANISME

Pour 2018-2019, en date du 28 février 2019, les budgets alloués dans les crédits du MIDI ont été de 338,2 M\$, dont 165,7 M\$ pour les autres ministères et se répartissent comme suit :

	2018-2019 (000 \$)	Total
Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI)	172 500,0	172 500,0
Éducation, Enseignement supérieur (MEES)	78 530,0	
Travail, Emploi et Solidarité sociale (MTESS)	75 000,0	
Santé et Services sociaux (MSSS)	12 219,5	165 749,5
Total		338 249,5

Toutefois, il s'agit de budgets alloués au MIDI au début de l’exercice financier 2018-2019 auxquels s'additionnent des crédits supplémentaires obtenus en cours d'année financière. Les trois ministères dépensent à même leurs crédits d'autres montants pour la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, à chaque année, les dépenses réelles du Gouvernement du Québec sont supérieures aux budgets initiaux alloués. Les sommes obtenues dans le cadre de l'Accord Canada-Québec doivent donc être comparées aux dépenses réelles plutôt qu’aux budgets alloués.

RP105. La liste des programmes de francisation et intégration, dont tous les ministères et organismes du Québec bénéficiaires d'un transfert sont responsables, et la dépense relative (projets spécifiques détaillés) à chacun de ces programmes en fonction des montants transférés, en 2018-2019

PROGRAMMES DE TRANSFERT

En 2018-2019, les dépenses pour chacun des programmes, au 28 février 2019, sont les suivantes :

PROGRAMMES	CRÉDITS*	DÉPENSES
Programme <i>Réussir l'intégration (PRINT)</i>	19 720 000 \$	19 112 886 \$
Programme <i>Mobilisation-Diversité (PMD)</i>	9 230 100 \$	7 227 715 \$
Programme <i>Soutien à la mission (PSM)</i>	1 311 600 \$	1 946 634 \$
Programme <i>Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels (PRCAOP)</i>	2 950 000 \$	1 684 601 \$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	38 145 000 \$	30 236 065 \$
Programme Interconnexion	2 800 000 \$	2 040 719 \$

*Crédits inscrits dans le Budget de dépenses initial 2018-2019 du Secrétariat du Conseil du trésor.

RP106. Concernant le cours Objectif Intégration en 2018-2019 :

- a) coût total;
- b) nombre de participants total;
- c) organismes qui ont donné le cours, nombre de séances et nombre de participants pour chacun.

Coût total

Les sessions *Objectif Intégration* sont offertes en vertu du Programme *Réussir l'intégration*. Des ententes triennales ont été conclues avec les organismes du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019. Pour la troisième année de l'entente, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, la dépense totale prévue pour les sessions *Objectif Intégration* est de 557 116 \$.

10 organismes offrent la session *Objectif Intégration*, 6 sont situés à Montréal et les autres sont situés à Laval, Longueuil, Québec et Gatineau.

Nombre de participants total

Pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, le nombre total de participations dans les organismes communautaires est de 2 673 alors que le nombre de personnes distinctes est de 2 662.

Nombre de séances et nombre de participants par organisme

Nom de l'organisme	Nombre de sessions	Total de participants
Montréal		
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	40	571
Centre Horizon carrière	25	443
Clef pour l'intégration au travail des immigrants	23	267
Collectif des femmes immigrantes du Québec	48	640
Fondation Ressources-Jeunesse	17	73
Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants (L')	14	95
Autres villes		
Carrefour Jeunesse Emploi de l'Outaouais	10	97
Centre de formation Option-travail Ste-Foy	20	217
Perspective Carrière (Laval)	14	150
Services et formation aux immigrants en Montérégie (SFIM)	16	120

La session *Objectif Intégration* est aussi offerte à la 9^e semaine des cours intermédiaires de français (FIA-330-3) régulier. Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, le nombre de personnes distinctes ayant suivi la session dans le cadre de ces cours est de 2 258.

RP107. Liste de tous les déplacements du ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun:

- a) Lieux;
 - b) dates;
 - c) objectifs;
 - d) coût total, ventilé par poste de dépense;
 - e) agenda détaillé; liste des rencontres, activités, etc.
-

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe

18) <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RP108. Liste de tous les déplacements du ou de la sous-ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun:

- a) lieux;
 - b) dates;
 - c) objectifs;
 - d) coût total, ventilé par poste de dépense.
-

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe

18) <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html>.

RP109. Liste de tous les déplacements des employés du cabinet du ministre à l'extérieur du Québec. Pour chacun:

- a) le nom et le poste de l'employé;
 - b) lieux;
 - c) dates;
 - d) objectifs;
 - e) coût total, ventilé par poste de dépense;
 - f) agenda détaillé; liste des rencontres, activités, etc.
-

Les renseignements concernant les ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe

18) <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/diffusion-depenses.html> .

RP110. Le nombre d'effectifs affectés à la réalisation du projet de loi sur la laïcité de l'état

La réponse à cette question relève du ministère du Conseil exécutif (MCE).

RP111. Fournir l'ensemble des notes, avis juridiques et rapports commandés et produits par le ministère dans le cadre de la réalisation du projet de loi sur la laïcité de l'état

La réponse à cette question relève du ministère du Conseil exécutif (MCE).

RP112. Depuis le 18 octobre 2018, fournir l'ensemble des avis, études, rapports ou notes du ministère ou de tout autre organisme mandatés pour l'étude de faisabilité de la mise en place des recommandations et des propositions du rapport : Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

RP113. Depuis le 18 octobre 2018, fournir l'ensemble des mesures mises en place par le MIDI afin de répondre efficacement aux recommandations et propositions du rapport : Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

RP114. Fournir l'échéancier détaillé de la mise en place de l'ensemble des recommandations et propositions du rapport: Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois. Fournir également l'ensemble des coûts déjà affectés à la mise en place des recommandations ainsi que les prévisions de coûts de mise en place, ventilés par recommandation et par année

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

RP115. Veuillez dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du MIDI et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI pour les années 2017-2018 et 2018-2019

En 2017-2018 et 2018-2019, la liste des organismes bénéficiaires de programmes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et des montants versés se retrouve en annexe.

RP115. Veuillez dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du MIDI et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI pour les années 2017-2018 et 2018-2019 (au 28 février 2019)*.

	Montant versé	
Organismes bénéficiaires	2017-2018	2018-2019*
Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI)		
ABC Lotbinière	15 516,60 \$	12 037,08 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	307 813,25 \$	251 385,72 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	85 264,77 \$	77 264,67 \$
Accueil pour immigr. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	150 637,14 \$	116 777,25 \$
Afrique au Féminin	28 466,64 \$	33 037,44 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	150 799,74 \$	118 792,44 \$
Alpha Bellechasse	12 355,60 \$	8 871,72 \$
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	9 804,00 \$	6 460,00 \$
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	28 340,07 \$	22 638,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	25 081,11 \$	32 303,52 \$
Bouclier d'Athéna, services familiaux, Le	4 591,62 \$	1 580,70 \$
Cari St-Laurent	372 015,86 \$	203 550,86 \$
Carrefour Accès loisirs inc.	84 229,86 \$	74 731,11 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	35 278,83 \$	23 140,95 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	201 331,47 \$	145 556,73 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	12 638,40 \$	12 702,69 \$
Carrefour le Moutier	42 133,74 \$	33 665,28 \$
Carrefour Solidarité Anjou	15 355,56 \$	19 680,12 \$
CEGEP de Bois-de-Boulogne (inactif)		61 948,80 \$
CEGEP de Drummondville	284 350,35 \$	163 453,52 \$
Cégep de Granby	209 628,36 \$	180 468,90 \$
CÉGEP de Sherbrooke	738 647,28 \$	611 664,42 \$
CEGEP du Vieux-Montréal	559 743,21 \$	649 144,50 \$
CEGEP Marie-Victorin	441 901,44 \$	357 496,20 \$
CEGEP St-Jean-sur-Richelieu	671 351,70 \$	204 227,82 \$
Centre Alpha le Tracé inc.	16 785,60 \$	18 033,84 \$
Centre Alpha Lira inc.	41 894,40 \$	39 922,74 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	22 822,92 \$	18 583,56 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	6 887,43 \$	2 371,05 \$
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	9 463,80 \$	3 161,40 \$
Centre communautaire Petit Espoir		6 247,56 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	375 539,16 \$	287 765,49 \$
Centre de formation générale des adultes de la Baie-James, Le (CS Baie-James)	9 191,22 \$	6 446,88 \$
Centre de français L'Insulaire	50 203,20 \$	33 470,58 \$
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	7 068,00 \$	4 674,00 \$
Centre de loisirs de Sainte-Françoise-Romaine inc.	3 906,00 \$	
Centre de Promotion Communautaire le Phare inc.	4 591,62 \$	3 123,78 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	69 290,75 \$	97 981,75 \$
Centre d'éducation populaire de l'Estrie	141 052,75 \$	118 557,00 \$
Centre des femmes de Montréal	18 366,48 \$	12 495,12 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	221 899,71 \$	167 476,23 \$
Centre Louis-Jolliet (CS de la Capitale)	2 075,00 \$	
Centre R.I.R.E. 2000	18 566,52 \$	10 035,78 \$
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	22 958,10 \$	25 693,32 \$
Centre social d'aide aux immigrants	68 874,30 \$	41 755,35 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	127 924,32 \$	99 183,04 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	20 191,00 \$	2 317,00 \$
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	394 834,86 \$	357 102,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Bois-de-Boulogne	925 344,92 \$	660 131,28 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Jonquière (CEGEP)	130 176,00 \$	9 216,00 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de l'Outaouais	403 065,60 \$	283 140,30 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Rosemont	1 314 643,09 \$	311 034,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Saint-Jérôme (CEGEP)	280 156,11 \$	155 947,50 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Laurent	752 268,33 \$	674 983,80 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Ste-Foy (CEGEP)	706 293,90 \$	339 082,55 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de St-Hyacinthe	187 212,60 \$	46 461,60 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	423 665,67 \$	296 078,76 \$
Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit	241 342,20 \$	143 256,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Gérald-Godin	458 163,00 \$	382 017,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Montmorency (CEGEP)	927 245,07 \$	496 881,00 \$
Comité d'accueil et d'intégration des immigrants Beauce-Nord	5 952,00 \$	
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	101 328,72 \$	67 198,89 \$
Commission scolaire au Coeur-des-Vallées (CS au Coeur-des-Vallées)	8 060,00 \$	
Commission scolaire de la Capitale (CS de la Capitale)	4 360,00 \$	4 275,00 \$
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CS de la Région-de-Sherbrooke)	4 840,00 \$	4 920,00 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CS de la Rivière-du-Nord)		360,00 \$

Commission scolaire de Laval (CS de Laval)	39 930,00 \$	32 670,00 \$
Commission scolaire de l'Énergie (CS de l'Énergie)	16 526,40 \$	12 276,44 \$
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CS de l'Or-et-des-Bois)	65,00 \$	577,00 \$
Commission scolaire de Montréal (CS de Montréal)	41 800,00 \$	1 870,00 \$
Commission scolaire de Portneuf (CS de Portneuf)	3 168,00 \$	1 595,00 \$
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CS de Saint-Hyacinthe)	360,00 \$	1 200,00 \$
Commission scolaire des Affluents (CS des Affluents)	1 275,00 \$	3 650,00 \$
Commission scolaire des Bois-Francis (CS des Bois-Francis)	458 512,83 \$	269 026,77 \$
Commission scolaire des Chênes (CS des Chênes)	236 178,90 \$	209 031,90 \$
Commission scolaire des Découvreurs (CS des Découvreurs)	1 280,00 \$	
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CS des Grandes-Seigneuries)	451,00 \$	1 300,00 \$
Commission scolaire des Hautes-Rivières (CS des Hautes-Rivières)	780,00 \$	780,00 \$
Commission scolaire des Monts-et-Marées (CS des Monts-et-Marées)		10 106,04 \$
Commission scolaire des Navigateurs (CS des Navigateurs)		1 120,00 \$
Commission scolaire des Patriotes (CS des Patriotes)	540,00 \$	2 224,75 \$
Commission scolaire des Phares (CS des Phares)		2 300,00 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CS des Portages-de-l'Outaouais)	8 200,00 \$	2 700,00 \$
Commission scolaire des Samares (CS des Samares)	417 249,39 \$	147 046,25 \$
Commission scolaire des Trois-Lacs (CS des Trois-Lacs)	80,00 \$	2 760,00 \$
Commission scolaire du Chemin-du-Roy (CS du Chemin-du-Roy)	199 078,00 \$	113 564,95 \$
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (CS du Lac-Saint-Jean)	855,00 \$	190,00 \$
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CS Marguerite-Bourgeoys)	3 120,00 \$	22 040,00 \$
Commission scolaire Marie-Victorin (CS Marie-Victorin)	64 013,70 \$	23 900,00 \$
Comquat inc.	16 823,40 \$	9 371,34 \$
Ctr d'accueil et réf. sociale et écon. pr immigrants de St-Laurent		90 640,00 \$
École forestière de la Tuque (CS de l'Énergie)	12 577,95 \$	
École multiethnique de langues et de cultures du Québec	103 804,02 \$	104 944,20 \$
Entraide [Pont-Viau et Laval des Rapides], L'	51 494,88 \$	37 020,03 \$
Feejad [Famille pour l'entraide et d'éduc. des jeunes et adultes]		10 032,00 \$
Gagné, Mélanie (021)	4 187,37 \$	3 805,80 \$
Gagnon, Nathalie (013)	2 097,48 \$	1 733,16 \$
Griffe d'Alpha, La	48 064,86 \$	48 342,54 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	24 979,20 \$	17 138,55 \$
Immersion Baie-des-Chaleurs inc.	23 044,68 \$	14 773,28 \$
Maison Alpha ABC Côte-Nord	24 915,20 \$	17 138,55 \$
Maison de la famille des Maskoutains	17 543,61 \$	12 442,08 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	317 615,84 \$	257 740,77 \$
Mieux-être des immigrants, Le	22 294,32 \$	24 853,32 \$
Petites-Mains	42 568,29 \$	30 057,36 \$
Pouvoir des mots Gaspé	22 625,46 \$	26 003,48 \$
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	13 843,20 \$	16 936,92 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	116 297,55 \$	94 370,22 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	70 124,28 \$	37 873,08 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	22 650,12 \$	18 099,42 \$
Service des Loisirs du Bon Pasteur	305 074,82 \$	216 713,46 \$
Service d'interprétation pour personnes sourdes de l'Estrie	7 296,00 \$	4 104,00 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	68 372,48 \$	45 505,22 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	83 408,66 \$	41 457,84 \$
St-Germain, Marie-Ève	1 650,00 \$	1 953,60 \$
Thibeault, Sandra	10 713,30 \$	6 117,90 \$
Université de Montréal	702 137,70 \$	601 638,30 \$
Université du Québec à Montréal (UQAM)	788 420,62 \$	58 514,40 \$
Université Laval	210 477,06 \$	126 511,80 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Rosemont (gestion des tuteurs cour de français en ligne)		676 457,24 \$
Programme Mobilisation - Diversité (PMD)		
ABC Lotbinière	9 019,00 \$	
ABL accès accueil action	40 000,00 \$	
Accès-Travail	88 500,00 \$	41 400,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	17 033,00 \$	
Accueil et intégration BSL inc.	66 660,00 \$	21 744,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	54 000,00 \$	48 600,00 \$
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	181 430,00 \$	
Administration régionale Baie-James	50 000,00 \$	42 500,00 \$
Afrique au Féminin	26 000,00 \$	
Alpha Bellechasse	169 363,00 \$	16 452,00 \$
Alternatives internationales	10 000,00 \$	
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	28 000,00 \$	
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	114 249,00 \$	28 125,00 \$
Carrefour Blé	28 095,00 \$	50 571,00 \$
Carrefour de Ressources en Interculturel	39 320,00 \$	
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	113 525,00 \$	5 000,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	62 500,00 \$	10 000,00 \$
Carrefour jeunesse emploi Papineau	60 322,00 \$	
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	185 900,00 \$	

Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	145 580,00 \$	19 422,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	142 860,00 \$	16 974,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis	33 000,00 \$	
Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière	109 810,00 \$	13 104,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	62 500,00 \$	10 000,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	51 320,00 \$	4 410,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	30 000,00 \$	27 000,00 \$
Centre d'Action Bénévole de Montréal inc.	70 000,00 \$	
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	26 000,00 \$	
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	58 000,00 \$	
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest [CRESO]	102 728,00 \$	40 255,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.		21 000,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	28 400,00 \$	
Centre inter. de doc. et d'inf. haïtienne, carabaien, et afro-can, Le	10 000,00 \$	
Centre local de développement Abitibi	205 000,00 \$	
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	50 328,00 \$	16 500,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	96 690,00 \$	26 298,00 \$
Centre local de développement Rouyn-Noranda inc.		101 206,00 \$
Centre pour l'immigration en région	134 445,00 \$	
Centre R.I.R.E. 2000	101 855,00 \$	22 500,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants		36 000,00 \$
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	182 985,00 \$	
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme	105 665,00 \$	
Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville		9 000,00 \$
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	211 400,00 \$	158 760,00 \$
Comité territorial de développement social de Mékinac	24 450,00 \$	
Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 000,00 \$	
Concertation Montréal	62 500,00 \$	
Culture pour Tous	22 000,00 \$	68 543,00 \$
Développement industriel Granby et région inc.	35 585,00 \$	
Droit à l'emploi [D.E.]	136 000,00 \$	70 200,00 \$
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	15 000,00 \$	17 500,00 \$
Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie	144 999,00 \$	
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	65 000,00 \$	48 000,00 \$
Forum-2020	133 754,00 \$	68 179,00 \$
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec		65 000,00 \$
Groupe Inclusia	151 615,00 \$	136 454,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	108 040,00 \$	45 036,00 \$
Impact emploi de l'Érable	105 160,00 \$	
Institut du Nouveau Monde	35 000,00 \$	
Intégration Compétences	53 325,00 \$	
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	52 500,00 \$	5 000,00 \$
Lanaudière Économique	222 305,00 \$	
Ligue des Noirs du Québec	35 000,00 \$	
M.R.C. le Fjord-du-Saguenay		12 965,00 \$
Maison d'Haïti	35 000,00 \$	
Mentorat - Estrie	23 325,00 \$	
Motivaction Jeunesse	87 000,00 \$	37 500,00 \$
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	62 500,00 \$	10 000,00 \$
Municipalité les Îles-de-la-Madeleine	67 100,00 \$	
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	70 000,00 \$	
Municipalité régionale de comté d'Avignon	22 000,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bécancour (MRC)	110 000,00 \$	
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	22 000,00 \$	11 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	22 000,00 \$	11 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	113 250,00 \$	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Coaticook	55 000,00 \$	46 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	33 000,00 \$	16 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	22 000,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie		18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de La Matanie	149 840,00 \$	15 759,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	97 000,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	20 000,00 \$	17 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord	25 000,00 \$	21 250,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or	52 078,00 \$	
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	40 000,00 \$	34 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de l'Islet	127 500,00 \$	8 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	16 500,00 \$	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	22 500,00 \$	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	30 000,00 \$	25 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montmagny	170 334,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel	12 500,00 \$	10 625,00 \$
Municipalité régionale de comté de Portneuf	16 500,00 \$	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	16 500,00 \$	14 025,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	48 000,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	79 700,00 \$	18 700,00 \$

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	25 000,00 \$	21 250,00 \$
Municipalité régionale de comté des Laurentides	106 900,00 \$	11 000,00 \$
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	38 500,00 \$	32 725,00 \$
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	75 000,00 \$	63 750,00 \$
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	22 000,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	16 500,00 \$	
Municipalité régionale de comté Le Granit	81 940,00 \$	18 700,00 \$
Municipalité régionale de comté les Moulins	37 500,00 \$	42 500,00 \$
Org. de Comm. pour l'ouverture et le rapp. interculturel C.O.R.	35 000,00 \$	
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	107 000,00 \$	24 500,00 \$
Perspectives Nouvelles inc.		29 000,00 \$
Petites-Mains	50 000,00 \$	17 500,00 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	249 900,00 \$	82 800,00 \$
Pouvoir des mots Gaspé	59 560,00 \$	13 280,00 \$
Pro-Gestion Estrie inc.	138 000,00 \$	72 000,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	2 161 700,00 \$	145 531,00 \$
Québec International, Corp. de dév. écono. pour la région de QC	240 000,00 \$	
Regroupement des Jeunes Chambres de Commerce du Québec	62 500,00 \$	160 000,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	156 100,00 \$	60 300,00 \$
Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec (inactif)		17 500,00 \$
Réseaux Emploi entrepreneurship	86 080,00 \$	14 040,00 \$
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	45 000,00 \$	22 500,00 \$
Service Accès Travail de Portneuf	287 500,00 \$	18 900,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	173 000,00 \$	
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	126 088,00 \$	15 602,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	118 500,00 \$	18 000,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	88 000,00 \$	27 000,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	35 000,00 \$	
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	30 000,00 \$	
Service Intégration Travail Outaouais	260 533,00 \$	115 050,00 \$
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	79 000,00 \$	18 900,00 \$
Sherbrooke Innopole	0,00 \$	22 500,00 \$
Société de développement économique de la région de Thetford [CLD]	43 400,00 \$	
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	123 038,00 \$	58 534,00 \$
Stratégie Carrière	110 800,00 \$	61 470,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	44 600,00 \$	
Table de Concertation des Forums Jeunesse Régionaux du Québec		10 500,00 \$
Table de concertation du Mois de l'histoire des Noirs de Québec	10 000,00 \$	
Table Ronde du Mois de l'Histoire des Noirs	33 500,00 \$	26 800,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	150 230,00 \$	42 012,00 \$
Ville de Drummondville	10 000,00 \$	8 500,00 \$
Ville de Gatineau	202 924,00 \$	102 326,00 \$
Ville de Laval	250 000,00 \$	212 500,00 \$
Ville de Longueuil	50 000,00 \$	
Ville de Montréal	14 000 000,00 \$	
Ville de Québec	450 500,00 \$	340 000,00 \$
Ville de Rimouski	83 200,00 \$	
Ville de Saguenay	125 000,00 \$	
Ville de Shawinigan	22 000,00 \$	18 700,00 \$
Ville de Sherbrooke	250 000,00 \$	125 000,00 \$
Vision Inter-Cultures	35 000,00 \$	
Vivre Saint-Michel en Santé		25 000,00 \$
Zone emploi d'Antoine-Labelle	75 807,00 \$	
Programme Réussir l'intégration		
ABL accès accueil action	3 942,00 \$	2 300,00 \$
Accès-Travail	22 338,00 \$	7 665,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	597 993,00 \$	265 811,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	208 788,00 \$	81 488,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	406 798,00 \$	290 435,00 \$
Accueil pour immigr. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	127 070,00 \$	67 742,00 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	548 619,00 \$	240 684,00 \$
Action Travail Chaleurs inc.	3 285,00 \$	2 300,00 \$
Agence Ometz	62 457,00 \$	36 939,00 \$
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés		37 500,00 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	251 387,00 \$	196 350,00 \$
Alpha Bellechasse	17 504,00 \$	18 423,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terrebe. et env.	31 995,00 \$	38 784,00 \$
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	138 312,00 \$	85 648,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	102 067,00 \$	81 546,00 \$
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal	90 000,00 \$	
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	213 313,00 \$	74 402,00 \$
Cari St-Laurent	665 472,00 \$	596 306,00 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	222 483,00 \$	77 842,00 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	541 338,00 \$	379 594,00 \$
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	20 367,00 \$	10 184,00 \$

Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	2 628,00 \$	1 314,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	1 314,00 \$	1 314,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	876,00 \$	876,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	6 132,00 \$	3 942,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	39 660,00 \$	29 745,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière	3 942,00 \$	1 971,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	30 318,00 \$	23 443,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	1 971,00 \$	1 971,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	13 578,00 \$	10 184,00 \$
Carrefour le Moutier	274 705,00 \$	172 818,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	9 855,00 \$	4 928,00 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	160 086,00 \$	114 877,00 \$
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	90 000,00 \$	
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	142 165,00 \$	67 515,00 \$
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	121 107,00 \$	90 831,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	645 769,00 \$	363 728,00 \$
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	57 898,00 \$	44 128,00 \$
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest [CRESO]	17 958,00 \$	13 469,00 \$
Centre des femmes de Montréal	311 900,00 \$	147 512,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	191 532,00 \$	148 248,00 \$
Centre Horizon Carrière	77 224,00 \$	38 612,00 \$
Centre intégré en Employabilité locale	10 512,00 \$	5 256,00 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	5 913,00 \$	7 884,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	14 454,00 \$	13 468,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	1 201 823,00 \$	471 780,00 \$
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	86 505,00 \$	69 588,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	814 918,00 \$	389 356,00 \$
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	13 140,00 \$	10 348,00 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	597 878,00 \$	456 703,00 \$
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	85 518,00 \$	42 759,00 \$
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	373 490,00 \$	113 868,00 \$
Comité d'accueil international des Bois-Francs	263 720,00 \$	152 223,00 \$
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	121 551,00 \$	69 880,00 \$
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	202 382,00 \$	103 396,00 \$
Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire	5 770,00 \$	
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	5 364,00 \$	2 527,00 \$
Droit à l'emploi [D.E.]	37 338,00 \$	28 668,00 \$
Entraide [Pont-Viau et Laval des Rapides], L'	62 877,00 \$	49 012,00 \$
Entre parents de Montréal-Nord inc.	65 000,00 \$	
Fondation Ressources Jeunesse	74 466,00 \$	37 233,00 \$
Groupe Inclusia		11 498,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	385 338,00 \$	290 811,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	19 710,00 \$	14 783,00 \$
Intégration Compétences	42 532,00 \$	34 527,00 \$
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	10 512,00 \$	1 643,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	330 641,00 \$	199 916,00 \$
Maison d'Haïti	179 951,00 \$	80 740,00 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	674 621,00 \$	435 220,00 \$
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	3 942,00 \$	1 971,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	5 913,00 \$	2 957,00 \$
Municipalité régionale de comté de La Matanie	3 504,00 \$	2 409,00 \$
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	13 797,00 \$	6 899,00 \$
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	15 814,00 \$	8 904,00 \$
Perspective carrière	49 644,00 \$	37 233,00 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	28 470,00 \$	16 206,00 \$
Pouvoir des mots Gaspé	11 826,00 \$	7 556,00 \$
Projet Genèse	54 069,00 \$	41 538,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	352 286,00 \$	176 143,00 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	144 728,00 \$	48 546,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	419 921,00 \$	212 307,00 \$
Réseaux Emploi entrepreneurship	28 790,00 \$	22 578,00 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	335 064,00 \$	202 725,00 \$
Service Accès Travail de Portneuf	15 768,00 \$	7 884,00 \$
Service Accès-Emploi	876,00 \$	438,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	282 405,00 \$	162 676,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	11 388,00 \$	16 097,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	21 462,00 \$	13 140,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	28 433,00 \$	19 683,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	837 045,00 \$	572 799,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	651 176,00 \$	471 191,00 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	413 946,00 \$	323 055,00 \$
Service externe de main-d'oeuvre du Saguenay	14 454,00 \$	
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	18 834,00 \$	9 417,00 \$
Services et Formation aux Immigrants en Montérégie [SFIM]	41 370,00 \$	20 685,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	316 068,00 \$	183 418,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	176 261,00 \$	27 250,00 \$

Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le YMCA du Québec, Les	57 234,00 \$ 309 898,33 \$	52 452,00 \$
Programme Soutien à la mission (PSM)		
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	84 742,00 \$	
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	27 000,00 \$	13 662,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	27 000,00 \$	13 662,00 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Cari St-Laurent	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	94 893,00 \$	48 016,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	75 440,00 \$	38 173,00 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Comité d'accueil international des Bois-Francis	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	52 000,00 \$	26 312,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	30 243,00 \$	15 303,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	27 000,00 \$	13 662,00 \$
La Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int des immigr. en Abitibi	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	52 000,00 \$	26 312,00 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	68 584,00 \$	34 704,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	59 595,00 \$	30 156,00 \$
Regroupement des organismes en francisation du Québec [R.O.F.Q.]	60 088,00 \$	30 405,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	90 440,00 \$	90 983,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	59 477,00 \$	30 096,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	309 506,00 \$	156 610,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	27 000,00 \$	13 662,00 \$
Vision Inter-Cultures	27 000,00 \$	13 662,00 \$

RP116. Décrivez les étapes réalisées jusqu’à maintenant dans le cadre de la mise en place du nouveau système ARRIMA

En vigueur depuis le 2 août 2018, la nouvelle Loi sur l’immigration au Québec et le Règlement sur l’immigration au Québec ont instauré le système de gestion des demandes d’immigration basé sur la déclaration d’intérêt (SDI).

Le 18 septembre 2018, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) a mis en ligne Arrima, la plateforme permettant l’accès aux services d’immigration en ligne aux ressortissants étrangers par le dépôt d’une déclaration d’intérêt (DI), dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

À ce jour, les étapes réalisées dans le cadre de la mise en place du nouveau système se résument dans le tableau suivant.

Livraisons	Portée autorisée DA (dossier d'affaires)	Portée réalisée	Échéance
Phase 1 – Formulaire de déclaration d’intérêt (DI) et banque des déclarations d’intérêt (BDI)	- Portail à l’intention des ressortissants étrangers; - Portail à l’intention des représentants; - Services communs (communications, gestion des documents de preuve, gestion des clients, gestion des données de référence); - Création de comptes; - Formulaire de DI; - Soumission d’une DI; - Banque de déclarations d’intérêts (bassin).	Livrée le 18 septembre 2018 selon toute la portée autorisée	Terminé
Phase 1 – Portail Employeurs	- Portail à l’intention des employeurs; - Gestion des comptes employeurs; - Gestion des prises de contact; - Fonctionnalité de recherche de candidats; - Statistiques.	Telle qu’autorisée	En cours, et prévu se terminer à l’hiver 2019-2020

RP117. Depuis son entrée en fonction en octobre 2018, combien de rencontres le ministre de l'Immigration a-t-il eues avec son homologue fédéral ou avec d'autres instances du gouvernement fédéral ? Veuillez fournir le lieu, la date et la thématique générale abordée lors de ces rencontres

Le ministre Jolin-Barette a pris part à trois rencontres avec ses homologues fédéraux où les questions concernant les demandeurs d'asile, le plan d'immigration et les travailleurs étrangers temporaires ont été abordées.

Le 6 novembre 2018 à Ottawa, le 15 novembre 2018 à Québec et le 22 janvier 2019 à Ottawa.

RP118. Veuillez fournir le plan d'action rédigé et actuellement utilisé à la suite des audits de la Vérificatrice générale de 2017 et les étapes réalisées du plan d'action

Les tableaux en annexe présentent les actions en réponse aux audits de la Vérificatrice générale du Québec pour la francisation des personnes et l'intégration des personnes immigrantes. Les étapes réalisées sont indiquées pour chacune des actions.

PLAN D’ACTION POUR L’APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
Audit de performance : Francisation des personnes immigrantes

Recommandation 1		Déterminer les modifications nécessaires et réaliser les démarches appropriées afin que l'offre en francisation et l'aide financière proposées par l'ensemble des intervenants soient complémentaires et efficaces	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
38 et 40	[...] l'ensemble des intervenants en matière de francisation ne dispose pas d'un système de données commun leur permettant d'arrimer l'évaluation des besoins, l'offre de service, le suivi de la clientèle et la reddition de comptes (38). Une meilleure concertation entre les divers intervenants gouvernementaux en matière de francisation permettrait de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'utiliser de manière plus efficace les ressources gouvernementales (40).	Mettre en place un comité gouvernemental sous la responsabilité du MIDI réunissant les parties prenantes de la francisation des personnes immigrantes adultes au Québec pour en assurer la gouvernance (SPL, OQLF, MEES, MTESS, MIDI) afin que l'offre en francisation et l'aide financière proposées par l'ensemble des intervenants soient complémentaires et efficaces et tiennent compte des besoins de la clientèle sur l'ensemble du territoire.	Réalisé
		Concevoir et mettre en place la reddition de comptes gouvernementale en matière de francisation pour en améliorer la qualité et assurer l'amélioration en continu de l'offre de service (Référence : paragraphe 42)	À venir
		Mettre en place un système de données interopérables en concertation avec les partenaires gouvernementaux.	À venir
41	[...] il y a eu quelques tentatives de création d'un guichet unifié d'accès aux services de francisation, mais sans succès. [...]	Réaliser l'étude de faisabilité en concertation avec les partenaires gouvernementaux	Réalisé
		Réaliser un dossier de présentation stratégique / dossier d'affaires en fonction des coûts et de la portée des travaux entourant le guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation.	En cours
42	Le Plan économique du Québec de mars 2017 a rendu des sommes disponibles pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise en place d'un guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation.	Mettre en place la solution retenue pour le Guichet unifié en concertation avec les partenaires gouvernementaux et assurer un suivi post-implantation pour les cours à temps complet (Référence : paragraphe 38)	À venir
		Mettre en place la solution retenue pour le Guichet unifié en concertation avec les partenaires gouvernementaux et assurer un suivi post-implantation pour les cours à temps partiel (Référence : paragraphe 38)	À venir
46	Par ailleurs, une personne immigrante ayant des besoins en francisation et bénéficiant de l'aide sociale qui se présente à un bureau d'Emploi- Québec pourrait avoir droit à des prestations différentes de celles versées à une personne qui s'inscrit à un cours directement auprès du MIDI. [...]	Réaliser une analyse comparative de l'aide financière offerte dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI) et de l'aide offerte par d'autres programmes gouvernementaux (objectifs des programmes, critères d'admissibilité, modalités relatives à la détermination de l'aide financière, aux versements, etc.)	En cours
		Déterminer, sous la responsabilité du MIDI et de manière concertée avec le MTESS et le MEES, les modifications à apporter pour assurer une meilleure équité quant à l'aide financière offerte par les ministères.	En cours
		Mettre en œuvre les modifications au moment de l'implantation d'un guichet unifié d'accès aux services de francisation et à l'aide financière prévue dans les programmes gouvernementaux.	À venir
48 et 75	[...] le ministère n'a élaboré aucun programme- cadre pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. [...] (48). Par ailleurs, la majorité des personnes immigrantes suivant des cours du programme adapté n'atteignent que les niveaux 3 et 4 de l'échelle québécoise. [...] (75).	Recherche- action ¹ sur : - les compétences, notamment langagières à développer pour faciliter l'intégration du marché de travail par les personnes peu scolarisées et peu alphabétisées - les approches à privilégier et les outils à utiliser pour ce profil d'apprenants	En cours
		Concevoir en collaboration avec le MEES un programme- cadre gouvernemental pour personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées	À venir
		Concevoir les outils d'évaluation (positionnement ou de fin de cours) permettant de suivre les progrès de la clientèle	À venir
		Élaborer le matériel didactique basé sur les contenus du nouveau programme- cadre	À venir
		Développer une offre de services pour permettre l'atteinte des niveaux couverts par le programme- cadre élaboré pour les personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées	À venir
		Mettre en œuvre le programme- cadre gouvernemental pour les personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées	À venir
		Analyser la performance des élèves en fonction des niveaux des compétences langagières attendus dans le programme- cadre et la performance réelle des élèves.	À venir
		Ajuster et développer l'offre de service pour permettre l'atteinte du niveau de compétence langagière attendu dans le programme- cadre.	À venir

Le suivi est en date du 28 février 2019.

¹ La recherche-action est un processus de recherche utilisé particulièrement en éducation pour développer des connaissances et des savoirs dans l'action afin de résoudre des problématiques et améliorer les pratiques des enseignants grâce à leurs expériences éclairées et nourries des savoirs théoriques en cours pour la francisation de personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées.

Recommandation 2		Effectuer le suivi individuel des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français et de celles qui se désistent de leurs cours de français.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
55	[...] le MIDI ne réussit pas, par ses cours de Français, à joindre la majorité des immigrants adultes au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français. [...]	Concevoir, mettre en place et opérer un mécanisme individuel récurrent de relances pour documenter et analyser les motifs de non- participation de la clientèle potentielle non jointe de façon à apporter en continu des améliorations à l'offre de service gouvernementale.	En cours
		Suivre des cohortes de nouveaux arrivants parmi lesquelles, les adultes ayant déclaré ne pas connaître le français, seront contactés afin d'identifier les raisons qui expliquent leur non- participation aux cours de Français.	À venir
		Analyser des données recueillies et apporter des modifications à l'offre de service actuelle en francisation, aux modes de prestation ou à la promotion des services afin de favoriser la participation de cette clientèle aux services de francisation.	À venir
		Poursuivre, pour une quatrième année, la campagne Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant! afin de renforcer le message auprès des personnes immigrantes adultes en tenant compte de l'analyse des motifs de non- participation, de désistement, d'abandon et des caractéristiques des clientèles potentielles ayant déclaré ne pas connaître le français.	En cours
56	Dans un document de 2016 qui découle d'une analyse visant à améliorer ses processus, le MIDI a notamment recommandé de développer un système de suivi des caractéristiques des clientèles potentielles, c'est- à-dire des clientèles qui ne sont pas jointes par les services de francisation du ministère. À ce jour, rien n'a été instauré.	Se servir des données administratives pour déterminer les caractéristiques de la clientèle potentielle.	En cours
		Documenter et analyser les motifs de non- participation de cette clientèle potentielle afin d'apporter en continu des améliorations à l'offre de service gouvernementale.	En cours
		Analyser les données recueillies et apporter des modifications à l'offre de service actuelle en francisation, aux modes de prestation ou à la promotion des services afin de favoriser la participation de cette clientèle aux services de francisation.	À venir
59	[...] Une raison pouvant expliquer en partie les désistements est le délai d'attente avant le début des cours.	Concevoir et mettre en place un mécanisme de suivi individuel récurrent de relance pour documenter et analyser les motifs de désistement de façon à apporter en continu des améliorations à l'offre de service gouvernementale.	En cours
		Augmenter la fréquence de l'ouverture des groupes en mettant en place en collaboration avec les commissions scolaires des calendriers harmonisés. (Référence : paragraphe 98)	En cours
		Réviser les engagements relatifs à la francisation de la Déclaration de service à la clientèle pour mesurer le délai d'attente réel des personnes immigrantes entre leur demande d'inscription et le début d'un cours à temps complet	Réalisé
60	Nous avons observé que le délai d'attente avant le début d'un cours de Français du MIDI a une influence sur la probabilité qu'une personne se désiste. [...] [...] Pour les cours à temps partiel, le MIDI n'a pas l'information qui permet de calculer le délai d'attente.	Concevoir et mettre en place un processus qui permet de calculer le délai d'attente réel pour les cours à temps partiel et établir les nouveaux engagements à la DSC pour le délai d'accès aux cours à temps partiel.	Référence paragraphe 109

Recommandation 3		Réaliser une évaluation de programme concernant son offre de formation.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
73	Parmi les éléments pouvant expliquer le faible taux d'atteinte du niveau 8 chez les personnes immigrantes, il y a l'abandon des cours de Français. [...]	Revoir le mécanisme actuel de collecte de motifs d'abandon et mettre en place un mécanisme de suivi individuel récurrent de relances pour documenter et analyser les motifs d'abandon de façon à apporter en continu des améliorations à l'offre de service gouvernementale.	En cours
74	Une autre raison expliquant le faible taux d'atteinte du niveau 8 est la modification apportée à l'offre de service entre les cours à temps complet et ceux à temps partiel. [...]	Ajuster et développer l'offre de service pour permettre l'atteinte du niveau 8 à temps complet à l'oral, notamment l'offre d'un 4 ^e cours.	Réalisé
		Analyser la performance de l'offre de services après l'ajout d'un 4 ^e cours à temps complet et identifier les éléments influençant l'atteinte du niveau 8	En cours
		Ajuster et développer l'offre de service pour permettre l'atteinte du niveau 8 à temps complet à l'écrit.	À venir
		Mettre en œuvre une mesure pour évaluer le niveau du français atteint par les participants dans les cours spécialisés de l'offre de service existante : - administration, droit et affaires; - génie et sciences appliquées - santé et soins infirmiers, et ensuite lorsque le nouveau cours qui touche les domaines du tourisme et commerce sera implanté.	En cours
76	Malgré le faible taux d'atteinte du seuil d'autonomie langagière, tant pour le programme régulier que pour le programme adapté, aucune évaluation de programme n'a été réalisée. [...]	Identifier les enjeux évaluatifs qui feront l'objet des travaux et dresser des constats préliminaires sur l'évaluabilité	Réalisé
		Évaluer les programmes de francisation des personnes immigrantes. Par la suite, l'offre de service en francisation sera évaluée au moins une fois tous les cinq ans en fonction des besoins d'information du Ministère.	En cours

Recommandation 3		Réaliser une évaluation de programme concernant son offre de formation.	
		Produire le plan de suivi et de mise en œuvre des recommandations.	À venir
		Planifier le suivi et l'évaluation à venir des programmes de francisation, notamment pour les services offerts aux personnes peu scolarisées.	À venir

Recommandation 4		Améliorer certains aspects de ses contrôles touchant le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants et le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
83	[...] [L] e ministère n'effectue pas de contrôle mensuel régulier par échantillonnage à l'égard des allocations versées pour les cours de Français à temps complet. [...]	Implanter un contrôle mensuel régulier par échantillonnage	Réalisé
		Réaliser une mission de vérification de la conformité en vue d'évaluer l'efficacité des contrôles liés au versement des allocations de francisation	En cours
84	Un autre élément à améliorer est l'instauration de contrôles de la qualité pour les cours de Français à temps partiel [...]	Instaurer des contrôles de la qualité pour les cours de Français à temps partiel, notamment à l'égard de l'admissibilité	Réalisé
		Réaliser une mission de vérification de la conformité en vue d'évaluer l'efficacité des contrôles liés à l'inscription aux cours de francisation à temps partiel	En cours
85	[...] [L] e contrôle à l'égard du soutien pédagogique peut être amélioré. [...]	Établir et appliquer un processus de contrôle pour le soutien pédagogique impliquant les partenaires	Réalisé
86	[...] [L] e ministère n'exerce aucun contrôle afin de s'assurer que son matériel pédagogique Agir pour interagir et le matériel technologique sont utilisés. [...]	Effectuer à chacune des sessions des vérifications de la planification pédagogique et effectuer des visites en classe	Réalisé
		Développer et diffuser des ateliers de consolidation sur l'utilisation du matériel pédagogique et technologique afin d'inciter le personnel enseignant à l'utiliser	Réalisé

Recommandation 5		Revoir son processus de constitution des groupes pour les cours à temps partiel.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
98	Un élément à examiner est la formation des groupes pour les cours à temps partiel. Lorsque le MIDI forme ces groupes, il ne tient pas compte du fait que des élèves inscrits à des cours à temps partiel sont en attente de commencer des cours à temps complet. [...]	Augmenter la fréquence de l'ouverture des groupes en mettant en place en collaboration avec les commissions scolaires des calendriers harmonisés. (Référence : paragraphe 59)	En cours
99	[...] [I] l n'existe pas de règle administrative quant au nombre minimal d'élèves requis pour ouvrir ou maintenir un groupe. De plus, le ministère ne communique pas aux prestataires de services le nombre d'inscriptions à partir duquel il autorise l'ouverture d'un groupe.	Rédiger et diffuser des règles administratives sur l'ouverture et le maintien des groupes adaptées aux réalités différenciées des régions	Réalisé

Recommandation 6		Améliorer les indicateurs servant à suivre sa performance, notamment en ce qui concerne les personnes immigrantes adultes ayant déclaré ne pas connaître le français.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
104	[...] [I] l ne maximise pas ou ne collige pas certaines données pouvant l'aider à améliorer son offre de service et à respecter les objectifs de ses programmes de francisation.	Colliger des données pertinentes afin d'identifier et mettre en place les indicateurs de performance permettant de suivre l'atteinte des objectifs des programmes de francisation	En cours
105	[...] [C] certains des indicateurs suivis par le MIDI ne sont pas complets ou exacts. [...]	Réviser les indicateurs de performance permettant de suivre l'atteinte des objectifs des programmes de francisation	À venir
106	Un autre exemple de calcul inexact est la façon de déterminer le délai entre la demande d'inscription de la personne immigrante à un cours à temps complet et la confirmation de son admissibilité par le ministère. [...]	Réviser les indicateurs de performance permettant de suivre l'atteinte des objectifs des programmes de francisation (Référence : paragraphe 105)	À venir

Recommandation 7		Revoir certains engagements de sa déclaration de services à la clientèle pour tenir compte des besoins des personnes immigrantes, et en rendre compte.	
Parag	Principales lacunes	Action	Suivi
108	Le MIDI ne mesure pas le délai d'attente réel des personnes immigrantes entre leur demande d'inscription et le début d'un cours à temps complet. [...]	Mesurer le délai d'attente réel des personnes immigrantes entre leur demande d'inscription et le début d'un cours à temps complet.	Réalisé
		Réviser les engagements relatifs à la francisation de la Déclaration de service à la clientèle pour mesurer le délai d'attente réel des personnes immigrantes entre leur demande d'inscription et le début d'un cours à temps complet (référence : paragraphe 59)	Référence paragraphe 59
109	Cours à temps partiel [...] [C] e dernier ne possède pas l'information pour calculer le délai d'attente entre la demande d'inscription et le début des cours. De plus, la Déclaration de services à la clientèle du ministère ne contient plus d'engagement [...]	Concevoir et mettre en place un processus qui permet de calculer le délai d'attente réel pour les cours à temps partiel et établir les nouveaux engagements à la DSC pour le délai d'accès aux cours à temps partiel. (Référence : paragraphe 60)	En cours

PLAN D’ACTION POUR L’APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Audit de performance : Intégration des personnes immigrantes

services individuels de soutien à l’installation et à l’intégration (volet 1b)

Recommandation 1		Réaliser une analyse des besoins et signer les ententes conclues avec les organismes partenaires en temps opportun.	
Paragr.	Principales lacunes	Action	Suivi
23	[...] [L]e budget accordé à chaque organisme partenaire pour les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration des personnes immigrantes est déterminé principalement en fonction de la capacité budgétaire du MIDI et sur une base historique (cibles atteintes) plutôt qu'en fonction des besoins des personnes immigrantes et de la planification de l'immigration. [...]	Réaliser une analyse des besoins préliminaire sur la base des données de la planification de l'immigration, des données de consommation des services par catégorie d'immigration et des travaux du projet de transformation en lien avec l'axe- personne afin de l'inclure dans la planification des services.	En cours
		Réaliser une analyse des besoins approfondie de la clientèle dans les différentes régions du Québec.	En cours
25	[...] [L]e ministère ne se questionne pas au sujet du nombre d'organismes partenaires offrant des services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration pour savoir si ceux- ci réussissent à répondre à la demande ou non. [...]	Mettre en place le déploiement en région et le renforcement de l'approche partenariale et réviser l'offre de services des organismes sur le territoire en fonction de l'analyse des besoins.	Réalisé
26	[...] [L]a détermination du budget attribué à chaque partenaire et la signature des ententes se font tardivement. [...]	En collaboration avec les partenaires, ajuster le calendrier de reconduction des ententes afin de permettre de signer les ententes au mois de juin en fonction du nouveau cycle de gestion des programmes.	Réalisé

Recommandation 2		Améliorer l’encadrement des organismes partenaires afin de s’assurer du respect des ententes conclues avec ceux- ci.	
Paragr.	Principales lacunes	Action	Suivi
41	Le ministère utilise peu les données des organismes partenaires qui sont transmises par le biais du système Ceri- GES.	Assurer le suivi des ententes en exploitant les données du système CERI- GES et en ajustant les rapports trimestriels de reddition de comptes des organismes par rapport aux cibles,aux services rendus et à la planification.	En cours
45	[...] [L]e ministère n'a pas accès à toute l'information concernant la nature des interventions réalisées par les organismes partenaires auprès des personnes immigrantes en lien avec leurs besoins. [...]	Assurer l'accès aux données de CERI- GES par une entente directe avec le fournisseur de l'outil.	Réalisé
		Documenter les besoins d'affaires d'un outil de reddition de comptes optimisé.	Réalisé
		Demander au fournisseur de l'outil une estimation des coûts et des délais requis pour répondre aux besoins d'affaires.	Réalisé
		Estimer les travaux requis pour permettre aux systèmes du MIDI de traiter les nouvelles informations qui seront reçues en provenance de CERI- GES.	Réalisé
		Réviser et ajuster la liste des besoins identifiés dans l'outil CERI- GES pour les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration (volet 1b) et les intégrer au rapport de reddition de comptes afin que les rapports trimestriels reflètent le plus adéquatement possible les besoins de la clientèle.	En cours
		Mettre en place une solution informatique optimisée pour assurer une reddition de comptes fiable et un meilleur suivi de la clientèle en utilisant, entre autres, les données nominatives.	À venir
		Mettre en place le déploiement en région et le renforcement de l'approche partenarial afin d'assurer l'accès à de l'information qualitative qui complètera l'information quantitative de la reddition de comptes.	Réalisé
46	[...] [C]omme le ministère a choisi de ne pas avoir accès à des données nominatives, il ne peut pas faire de liens avec ses bases de données pour établir le comportement ou le profil des personnes immigrantes qui bénéficient également de ses programmes de francisation et des autres services offerts par le MIDI ou d'autres ministères.	Obtenir des données nominatives afin de faciliter les analyses de la reddition de comptes des partenaires.	Réalisé
		Réaliser des analyses à partir des données nominatives afin de mieux connaître le comportement et le profil de la clientèle.	
		Évaluer les besoins d'affaires pour réaliser un dossier justificatif pour l'obtention d'une solution informatique.	Réalisé
		Mettre en place une solution informatique optimisée pour assurer une reddition de comptes fiable et un meilleur suivi de la clientèle en utilisant, entre autres, les données nominatives.	À venir
47	[...] [C]oncernant la fiabilité des données, le ministère n'a pas mis en place de mesures afin de s'assurer que les données transmises par les organismes sont plausibles et fiables. [...]	Mettre en place une direction de la conformité qui aura pour principaux mandats de: - Développer un cadre de conformité basé sur les risques pour chacun des programmes et services de francisation, de diversité et d'inclusion. - Procéder à des évaluations de conformité par le biais de vérifications au sein tant des unités opérationnelles que des organismes mandataires	Réalisé
		Élaborer un plan triennal pour le développement du cadre de conformité des programmes et services de francisation, diversité et inclusion. Ce plan sera élaboré en fonction des risques et priorités organisationnelles.	Réalisé
		Élaborer un plan annuel des activités de vérification de la conformité, basé notamment sur critères de risques, et en assurer la mise en œuvre.	Réalisé

		Développer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle de la conformité pour assurer la fiabilité des données, en collaboration avec les partenaires.	En cours
		Réaliser des missions de vérification de conformité au sein des organismes, prévoyant notamment une évaluation des contrôles en place visant à assurer la fiabilité des données saisies.	En cours
50	[...] Malgré l'existence d'une grille d'analyse créée par le ministère, nous n'avons pas trouvé d'analyse dans les dossiers sélectionnés pour les exercices 2015- 2016 et 2016 2017. [...] [Nos travaux nous ont permis de relever des irrégularités. Par exemple, certains organismes partenaires ne présentent pas dans leur rapport financier, d'état détaillé à l'égard de l'utilisation des contributions gouvernementales, alors que le ministère l'exige.	Documenter les analyses des demandes de financement en vue de la signature des ententes.	Réalisé
		Élaborer et mettre en oeuvre le cadre de suivi de la conformité pour le volet 1b du programme Réussir l'intégration.	Réalisé
		Mettre en place des mécanismes de suivi par échantillonnage et selon un cycle planifié afin de s'assurer que tous les organismes fournissent l'information nécessaire au suivi des ententes.	En cours
		Réaliser des missions de vérification de conformité portant sur les activités de gestion et de suivi des ententes prévoyant notamment un examen des documents fournis par les organismes et de l'analyse qui en est faite.	En cours

	Suivi auprès des organismes		
51	[...] Depuis avril 2015, les rapports de mi- année ne sont plus produits, bien qu'une directive du ministère le prévoie.	Produire les rapports de mi- année des organismes partenaires afin d'établir un dialogue de gestion entre le Ministère et ses partenaires.	Réalisé
		Effectuer des visites semestrielles des organismes et produire les rapports de mi- année.	En cours
52	Par ailleurs, le MIDI n'a envoyé aucun avis ni aucune note d'information aux organismes partenaires pour définir le contenu des plans d'action prévus dans le programme et leur rappeler qu'ils ont l'obligation d'en produire un pour chaque personne immigrante et d'en faire le suivi. De plus, il n'a pas mis en place de contrôle afin de s'assurer que de tels plans d'action sont produits.	Établir une directive sur la réalisation des plans d'action et assurer sa mise en œuvre pour mieux encadrer les organismes partenaires.	En cours
		Réaliser des missions de vérification de conformité au sein des organismes, prévoyant notamment la vérification, par échantillonnage, de la présence des plans d'action dans les dossiers des personnes.	En cours
53	Bien que les trois organismes visités offrent des services, nous n'avons pas trouvé de plan d'action dans les dossiers que nous avons examinés. Ces trois organismes nous ont confirmé qu'ils ne produisaient aucun plan d'action pour chaque personne immigrante selon les normes du programme, étant donné l'absence d'indications ministérielles à cet égard.	Établir une directive sur la réalisation des plans d'action et assurer sa mise en œuvre pour mieux encadrer les organismes partenaires. (Référence: paragraphe 52)	En cours
		Réaliser des missions de vérification de conformité au sein des organismes, prévoyant notamment la vérification, par échantillonnage, de la présence des plans d'action dans les dossiers des personnes.	En cours
54	[...] [L]e MIDI n'exige pas des organismes partenaires qu'ils fassent signer un formulaire ou un registre attestant que la personne immigrante a bel et bien visité l'organisme et qu'elle a reçu des services. Cela serait une preuve que les services ont été rendus.	Établir et mettre en place un mécanisme pour attester la présence des personnes immigrantes chez les partenaires et de l'obtention de service ainsi que de faciliter la reddition de comptes des services rendus.	À réévaluer
		Mettre en place une solution informatique optimisée pour assurer une reddition de comptes fiable et un meilleur suivi de la clientèle en utilisant, entre autres, les données nominatives.	En cours
		Faire un appariement entre les personnes et les services déclarés comme rendus chez les organismes.	En cours
		Réaliser des missions de vérification de conformité au sein des organismes, prévoyant notamment la vérification de la présence des clients chez les organismes.	En cours
		Vérifier auprès des clients, par échantillonnage, la consommation des services au regard des services déclarés par les organismes.	À venir

Recommandation 3		Établir un mécanisme de révision de la tarification concernant les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration pour s'assurer que cette tarification est équitable et favoriser l'atteinte de l'objectif du programme.	
Paragr.	Principales lacunes	Action	Suivi
64	Pour les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration, le ministère n'a pas procédé à des analyses. Pour ce volet du programme Réussir l'intégration, les tarifs forfaitaires ont été modulés par zones géographiques et ils ont parfois été indexés en fonction des disponibilités budgétaires plutôt qu'en fonction du calcul du coût de revient.	Réviser le mode de rémunération des services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration (volet 1b) en se basant notamment sur une analyse du coût de revient qui prend en considération le profil de la clientèle, l'étude des besoins et les travaux en transformation.	En cours
65	[...] [L]e mode de rémunération forfaitaire fait que le ministère débourse la même somme pour les services individuels rendus, peu importe la nature de l'intervention de	Réviser le mode de rémunération des services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration (volet 1b) en se basant notamment sur une analyse du coût de revient qui prend en considération le profil de la	En cours

	l'organisme, auprès de la clientèle immigrante admissible. [...]	clientèle, l'étude des besoins et les travaux en transformation. (Référence: paragraphe 64.)	
66	[...] La somme forfaitaire versée par le ministère couvre cette première intervention ainsi que toute rencontre subséquente durant l'année. [...]	Réviser le mode de rémunération des services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration (volet 1b) en se basant notamment sur une analyse du coût de revient qui prend en considération le profil de la clientèle, l'étude des besoins et les travaux en transformation. (Référence: paragraphe 64.)	En cours
67	[...]Le ministère ne verse aucune somme additionnelle lorsque les cibles sont dépassées, mais il fixe celles de l'année subséquente en tenant compte partiellement de ces dépassements. [...] Par conséquent, les organismes doivent financer les dépassements par leurs propres moyens.	Réviser les règles d'attribution afin de fixer des cibles qui reflètent la volumétrie de la clientèle, ainsi que les résultats de l'étude de besoins et du projet de transformation.	En cours
		Développer un processus de gestion des programmes, intégrant toutes les étapes du cycle de gestion d'un programme.	Réalisé

Recommandation 4		Disposer d’une information de gestion fiable et pertinente pour mesurer l’atteinte des résultats visés par le programme Réussir l’intégration et faire les suivis nécessaires pour améliorer le programme.	
Paragr.	Principales lacunes	Action	Suivi
74	[...] [L]e ministère ne dispose pas d'information lui permettant d'apprécier l'atteinte des résultats pour les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration. [...]	Identifier et développer les indicateurs de performance en se basant sur les données nominalisées, les résultats de l'étude de besoins et du projet de transformation, et d'autres données à collecter afin de disposer d'information fiable pour mesurer l'atteinte des résultats.	En cours
76	Enfin, le MIDI n'a jamais mesuré la satisfaction de la clientèle qui utilise les services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration.	Développer un mécanisme de suivi et de relance individuel, auprès de la clientèle permettant de mesurer sa satisfaction au regard des services rendus.	En cours

Recommandation 5		Réaliser une évaluation de programme	
Paragr.	Principales lacunes	Action	Suivi
75	[...] aucune évaluation du programme Réussir l'intégration n'a été réalisée. [...]	Identifier les enjeux évaluatifs qui feront l'objet des travaux et dresser des constats préliminaires sur l'évaluabilité.	Réalisé
		Évaluer le volet 1b en lien avec les services individuels du Programme.	Réalisé
		Effectuer une révision du volet 1b du Programme en tenant compte de l'analyse des besoins de la clientèle et de l'évaluation de programme.	En cours
		Planifier le suivi et l'évaluation du programme en fonction du développement de celui-ci.	En cours

Le suivi est en date du 28 février 2019.

RP119. Veuillez ventiler les coûts de développement et de mise en place de la plateforme informatique Mon projet Québec avant son remplacement par ARRIMA

Il s'agit du projet Portail client *Mon Projet Québec* et automatisation des règles d'affaires.

Ce projet a été clôturé le 31 décembre 2015 au coût de 1 016 805 \$.

Voir la fiche RP93 pour les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec.

RP120. Veuillez fournir les statistiques d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) et les réfugiés parrainés (RPSP) admis selon leur lieu d'établissement et leur origine pour les années 2017-2018 et 2018-2019

- Les données préliminaires sur les admissions permanentes au Québec nous indiquent que les personnes immigrantes réfugiées admises en 2018 et prises en charge par l'État, regroupées selon leur pays de naissance, se répartissent comme suit par ville de destination :

NOMBRE DE RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT ACCUEILLIS EN 2018 (ANNÉE CIVILE), PAR PAYS DE NAISSANCE ET PAR VILLE DE DESTINATION¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Laval	Montréal	Québec	Sherbrooke	Autres villes	
Syrie	23	55	71	26	197	372
Rép. dém. du Congo	10	12	59	25	152	258
Colombie	x	x	18	14	78	110
Rép. centrafricaine	0	x	19	16	72	107
Burundi	14	5	27	x	13	59
Tanzanie	17	x	11	7	22	57
Autres pays	14	58	111	85	164	432
Total	78	130	316	173	698	1 395

Les données sont préliminaires pour 2018.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission. Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Les regroupements "Autres pays" et "Autres villes" incluent également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

- Les données préliminaires sur les admissions permanentes au Québec nous indiquent que les personnes immigrantes réfugiées parrainées admises en 2018, regroupées selon leur pays de naissance, se répartissent comme suit par ville de destination :

NOMBRE DE RÉFUGIÉS PARRAINÉS ACCUEILLIS EN 2018 (ANNÉE CIVILE), PAR PAYS DE NAISSANCE ET PAR VILLE DE DESTINATION¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Laval	Montréal	Québec	Sherbrooke	Autres villes	
Syrie	220	1 885	24	13	127	2 269
Afghanistan	30	141	73	276	57	577
Émirats arabes unis	21	269	5	0	9	304
Iraq	38	63	0	75	30	206
Arabie saoudite	21	165	0	x	8	194
Pakistan	x	71	17	71	19	178
Autres pays	42	380	51	21	66	560
Total	372	2 974	170	456	316	4 288

Les données sont préliminaires pour 2018.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission. Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Les regroupements "Autres pays" et "Autres villes" incluent également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP121. Veuillez fournir le nombre de dossiers qui ont été traités depuis le jugement de la Cour de février 2019 obligeant le MIDI à poursuivre l’examen des 18 000 dossiers

Demandes finalisées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés du 25 février au 25 mars 2019:

	Nombre
Acceptation	102
Refus	443
Rejet	16
Autres *	10
Total	571

Source : Extraction spéciale effectuée le 2 avril 2019 par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes, MIDI.

* Comprend les autres décisions (par exemple, fermeture à la demande du requérant principal).

RP122. Combien de Certification de sélection du Québec (CSQ) et de Certificat d’acceptation du Québec (CAQ) ont été délivrés en 2018 ? Quelle est la prévision pour l’année 2019 ?

Certificats délivrés dans l'ensemble des programmes d'immigration	
	2018
Certificats de sélection du Québec (CSQ)	52 142
Certificats d’acceptation du Québec (CAQ)	78 441

Source: Tableau croisé dynamique de la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes, MIDI.

Mise en garde: Les chiffres des CSQ délivrés incluent les regroupements familiaux et autres

Données extraites: Le 4 avril 2019.

Au sein des sous-catégories par lesquelles les pouvoirs de sélection relèvent du Québec, entre 20 200 et 24 800 décisions de sélection permanente sont ciblées en 2019. Le nombre de personnes ainsi sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

	Plan 2019 ^b	
	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	12 500	15 000
Gens d'affaires	2 100	2 800
Autres catégories économiques ¹	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	4 500	5 500
Autres immigrants ³	500	700
Total	20 200	24 800

- a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.
- b. Les volumes de sélection planifiés pour 2019, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.
1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Source: Plan d'immigration 2019, Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion

RP123. Veuillez fournir une liste des programmes en francisation du MIDI et la ventilation de leur financement entre les années 2014-2018

Programme d’intégration linguistique pour les immigrants (PILI)

Ce programme vise à soutenir la **personne immigrante** dans sa démarche d’apprentissage du français, langue d’intégration et de cohésion sociale, afin qu’elle puisse s’intégrer à la société québécoise francophone. Les activités d’enseignement et de soutien à la francisation permettent aux élèves de développer leurs compétences langagières et leurs compétences interculturelles et leur offrent l’occasion d’utiliser le français dans des contextes variés et authentiques. Ce programme précise l’admissibilité aux services, les types de cours, le mode de formation, le cadre général de la formation, l’évaluation des compétences et des apprentissages, etc.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Financement (budget) :	50 876 000 \$	48 700 800 \$	53 499 600 \$	56 970 800 \$	61 920 800 \$

Programme d’aide financière pour l’intégration linguistique des immigrants (PAFILI)

Ce programme vise à accorder une aide financière individuelle aux personnes immigrantes qui suivent un cours de français. Il existe deux types d’aide financière :

- une allocation qui permet le remboursement d’un cours de français suivi par une candidate ou un candidat sélectionné par le Québec chez un partenaire du Ministère à l’étranger, aux conditions établies;
- une aide financière incitative pour les personnes immigrantes qui suivent des cours à temps complet ou à temps partiel dans le cadre du Programme d’intégration linguistique pour les immigrants. L’élève qui suit la formation à temps complet peut recevoir, selon le cas, une allocation de participation, une allocation de frais de garde et une allocation de transport ou de trajet. L’élève qui suit la formation à temps partiel peut recevoir un montant forfaitaire pour les frais de garde.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Financement (budget) :	16 000 000 \$	16 000 000 \$	17 250 000 \$	28 250 000 \$	38 145 000 \$

RP124. Entre 2014 et 2018, combien de personnes ont suivi les cours de francisation ? Parmi ces personnes, quel est le pourcentage d’individus qui a au moins atteint le niveau 7 de l’Échelle québécoise des niveaux de compétence en français ?

Nombre de personnes ayant participé à un cours de français,
par service, de 2014-2015 à 2018-2019

Type de cours	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ²
Temps complet	10 789	10 936	11 548	11 093	13 033
Temps partiel	15 352	16 150	16 673	16 057	16 229
FEL	3 020	2 810	2 965	2 919	2 367
Total ¹	26 109	26 520	27 965	28 86	30 286

1. Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à plus d’un type de cours.
2. Au 28 février 2019.
Sources : Rapport annuel de gestion pour les années 2014-2015 à 2017-2018 et extraction spéciale du MIDI pour l'année 2018-2019, données extraites le 5 avril 2019.

- Parmi les personnes francisées durant cette période (du 1^{er} avril 2014 au 28 février 2019) :
- 2 665 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps complet** qui vise l'atteinte d'un niveau 7 ou plus;
 - 3 095 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps partiel** qui vise l'atteinte d'un niveau 7 ou plus.

Le tableau suivant présente la proportion des élèves ayant atteint au moins le niveau 7 pour chacune des 4 compétences:

Pourcentage des élèves ayant atteint au moins le niveau 7 selon les 4 compétences
langagières au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 28 février 2019

	Compréhension écrite	Compréhension orale	Production orale	Production écrite
Temps complet	74,1 %	87,2 %	84,8 %	52,5 %
Temps partiel ¹	87,1 %	92,5 %	91,8 %	77,5 %

1. Certains sigles de cours ont été exclus à cause du manque de fiabilité dans les résultats des évaluations.
Sources : Extraction spéciale du MIDI, données extraites le 5 avril 2019.
Note : Les cours retenus pour calculer ces pourcentages sont ceux dont le calibrage correspond aux niveaux de compétence langagière 7 ou plus de l’Échelle québécoise des compétences en français des personnes immigrantes adultes.

RP125. Entre 2014 et 2018, combien d’étudiantes et d’étudiants internationaux sont restés au Québec après leurs études ?

- Parmi les personnes immigrantes admises entre 2014 et 2018, 24 218 étaient précédemment des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*.

Étudiantes et d’étudiants internationaux admis au Québec entre 2014 et 2019						
Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Étudiantes et étudiants internationaux admis	3 548	4 192	4 667	5 456	6 355	24 218

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP126. Advenant la suppression des 18 000 dossiers, comment s’effectuera la suppression des dossiers non traités? Est-ce que des copies de sauvegarde seront conservées au ministère?

Aucun dossier papier ou électronique ne sera détruit puisque le Ministère doit se conformer au calendrier de conservation des documents en vigueur.

Des copies de sauvegardes sont conservées au Ministère.

RP127. Au cours des dix dernières années (2008-2018), veuillez ventiler par année le nombre de fonctionnaires affecté au traitement des dossiers d’immigration

	Nombre de fonctionnaires affectés au traitement des dossiers d'immigration
2018-2019	206
2017-2018	206
2016-2017	244
2015-2016	285
2014-2015	314
2013-2014	312
2012-2013	291
2011-2012	251
2010-2011	269
2009-2010	237
2008-2009	212

Sources :

Rapport SAGIR EI - Population au 28 février 2019, extrait le 18 mars 2019;

Rapport SAGIR de la population au 31 mars pour les années 2011-2012 à 2017-2018; Rapport SDE – effectif au 31 mars pour les années 2008-2009 à 2010-2011.

Les données incluent l'ensemble du personnel des unités visées à l'exclusion du personnel étudiant et stagiaire.

Les données sur l'effectif à l'international proviennent des cahiers d'effectif du MRIF.

RP128. Veuillez fournir les redditions de comptes détaillés des trois *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec le MEES, le MSSS et le MTESS. Veuillez ventiler les sommes dépensées et les résultats atteints

L'information sur les montants dépensés pour l'année 2017-2018 se retrouve dans le Rapport annuel de gestion de 2017-2018. Les rapports de reddition de compte sont en cours d'élaboration par chacun des trois ministères pour l'exercice financier 2018-2019 qui s'est terminé le 31 mars 2019. Ainsi, les montants dépensés pour l'année 2018-2019 seront disponibles lors de la prochaine publication du Rapport annuel de gestion de 2018-2019.

RP129. Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes:

- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
 - d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
 - e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
 - f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
 - g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
 - h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, pour tous les ministères et organismes.

RP130. Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (et les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ)

Veillez vous référer à la fiche RP17.

RP131. Le nombre de demandes d’immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d’acceptation du Québec – CAQ) émis et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d’immigration au cours de l’année civile 2018 et pour les trois années précédentes. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2019

Ces informations sont présentées dans la fiche RP 20.

RP132. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par secteur d’emploi. Prévisions pour l’année civile 2019

Entre 2013 et 2017, la majorité des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) appartiennent à la catégorie professionnelle « Secteur primaire »;

Entre 2013 et 2017, les principales catégories professionnelles des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) sont liées aux sciences naturelles et appliquées et à l'enseignement, au droit et aux services sociaux, communautaires et gouvernementaux. Par ailleurs, environ la moitié des titulaires du PMI sont classées dans « autres catégories »;

La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET et du PMI par catégorie professionnelle est présentée ci-dessous;

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PROGRAMME DES TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, AU
QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis de travail PTET	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Catégorie professionnelle						
Gestion	360	285	145	140	135	n.d.
Affaires, finance et administration	270	160	85	105	100	n.d.
Sciences naturelles et appliquées	1 550	1 085	805	755	735	n.d.
Secteur de la santé	370	380	290	150	75	n.d.
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	795	680	460	455	345	n.d.
Arts, culture, sports et loisirs	1 520	1 055	1 020	840	530	n.d.
Vente et services	580	420	280	250	245	n.d.
Métiers, transport et machinerie	465	470	385	340	480	n.d.
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	7 710	7 930	7 920	8 795	9 915	n.d.
Fabrication et services d'utilité publique	315	465	260	345	465	n.d.
Non indiquée	10	x	x	x	5	n.d.
Autres catégories	95	95	30	15	25	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	14 005	12 985	11 660	12 190	13 040	17 645

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « X ».

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, DU PROGRAMME DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE (PMI) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, AU QUÉBEC,
SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis de travail PMI	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Gestion	1 440	1 615	1 450	1 265	1 390	n.d.
Affaires, finance et administration	1 610	2 815	2 345	1 755	1 860	n.d.
Sciences naturelles et appliquées	3 760	4 400	3 920	3 340	3 670	n.d.
Secteur de la santé	610	760	675	435	375	n.d.
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	1 740	2 655	3 005	3 000	3 385	n.d.
Arts, culture, sports et loisirs	1 340	1 480	1 725	1 880	2 500	n.d.
Vente et services	1 120	1 330	1 110	730	720	n.d.
Métiers, transport et machinerie	485	370	405	375	245	n.d.
agriculture et production connexe	90	225	215	190	195	n.d.
Fabrication et services d'utilité	95	110	80	65	60	n.d.
Non indiquée	35	20	25	5	x	n.d.
Autres catégories	21 605	16 915	13 490	14 910	14 965	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	33 540	32 350	28 160	27 780	29 260	31 695

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.
1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules dans les tableaux ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

RP133. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine

Entre 2013 et 2017, la majorité des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) proviennent du Guatemala et du Mexique;

Entre 2013 et 2017, les principaux pays de naissance des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) sont la France, les États-Unis et l'Inde.

La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du PTET et du PMI par les principaux pays de naissance est présentée ci-dessous.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D'EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PROGRAMME DES TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET) PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU
QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis de travail PTET	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Principaux pays de naissance						
Guatemala	4 435	4 415	4 390	5 100	6 255	n.d.
Mexique	3 345	3 630	3 500	3 665	3 685	n.d.
France	1 725	1 475	1 060	820	680	n.d.
Philippines	590	580	575	525	495	n.d.
Honduras	105	130	135	150	195	n.d.
États-Unis	975	570	450	325	165	n.d.
Brésil	85	60	65	80	110	n.d.
Inde	180	130	125	100	110	n.d.
Royaume-Uni	270	180	130	130	95	n.d.
Jamaïque	45	30	70	65	70	n.d.
Autres pays	2 245	1 790	1 165	1 235	1 180	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	14 005	12 985	11 660	12 190	13 040	17 645

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques).

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l'aide des données d'IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE TRAVAIL À DES FINS D’EMPLOI
AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, DU PROGRAMME DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE (PMI) PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU QUÉBEC,
SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis de travail PMI	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	n	n	n	n	n	n
Principaux pays de naissance						
France	16 075	15 035	12 270	9 745	10 210	n.d.
États-Unis	2 830	2 495	2 510	2 580	2 700	n.d.
Chine	925	1 040	1 375	1 825	2 215	n.d.
Inde	1 250	1 300	1 315	1 950	1 995	n.d.
Brésil	430	480	570	675	930	n.d.
Maroc	750	670	655	625	610	n.d.
Royaume-Uni	765	665	585	530	610	n.d.
Tunisie	620	685	535	640	585	n.d.
Mexique	270	335	340	410	475	n.d.
Allemagne	740	650	460	500	470	n.d.
Autres pays	8 885	8 995	7 545	8 300	8 460	n.d.
Total (personnes uniques) ^{1,2}	33 540	32 350	28 160	27 780	29 260	31 695

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques).

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.

Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

RP134. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d’établissement

Se référer à la fiche RP24 du Cahier des renseignements particuliers 2019-2020.

RP135. Le nombre d’étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par domaine d’études. Prévisions pour l’année civile 2019

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion n'a pas d'information sur le domaine d'étude pour les personnes titulaires de permis du programme Étudiants étrangers. Pour le total des étudiants étrangers se référer à la fiche RP25.

RP136. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine

Entre 2013 et 2017, la plupart des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis du programme *Étudiants internationaux* proviennent de la France. Le nombre d'étudiants originaires de la Chine est en progression depuis 2013 et ceux originaires de l'Inde, depuis 2015.

Les données détaillées sur les principaux pays de naissance des étudiants internationaux sont présentées ci-dessous.

NOMBRE DE PERSONNES IMMIGRANTES TEMPORAIRES TITULAIRES DE PERMIS DU PROGRAMME ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PAR PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, AU QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis d'étude	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Principaux pays de naissance						
France	8 025	8 910	8 940	8 955	9 985	n.d.
Chine	1 550	2 200	3 250	4 485	5 595	n.d.
Inde	1 015	1 080	1 100	1 700	2 135	n.d.
États-Unis	1 375	1 415	1 325	1 465	1 600	n.d.
Maroc	1 155	1 180	1 125	1 125	1 360	n.d.
Iran	745	605	690	805	1 170	n.d.
Tunisie	810	975	905	985	1 055	n.d.
Brésil	550	590	590	655	920	n.d.
Corée du Sud	495	485	585	710	905	n.d.
Algérie	675	825	825	730	900	n.d.
Autres pays	10 430	10 880	10 845	11 915	12 580	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	26 825	29 145	30 190	33 525	38 205	43 785

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.
2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l'aide des données d'IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018.
Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

RP137. Le nombre d’étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d’établissement

Entre 2013 et 2017, la majorité des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis du programme *Étudiants internationaux* se destinaient dans la région de Montréal. La région de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-St-Jean reçoivent de plus en plus d’étudiants étrangers.

Les données détaillées sur les régions administratives de destination des étudiants internationaux sont présentées ci-dessous.

NOMBRE D'IMMIGRANTS TEMPORAIRES TITULAIRES DE PERMIS DU PROGRAMME *ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX*, AYANT UN OU PLUSIEURS PERMIS, PAR RÉGION DE DESTINATION, AU QUÉBEC, SELON LA DATE DE SIGNATURE DU PERMIS, 2013 À 2018

Permis d'étude	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
	n	n	n	n	n	n
Région de destination						
Montréal	20 245	21 550	21 680	23 830	27 290	n.d.
Capitale-Nationale	2 055	2 240	2 700	3 090	3 175	n.d.
Estrie	885	995	1 435	1 545	1 755	n.d.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	345	525	875	1 055	1 360	n.d.
Montérégie	435	590	705	850	1 040	n.d.
Mauricie	290	340	745	820	965	n.d.
Bas-Saint-Laurent	285	380	560	535	630	n.d.
Centre-du-Québec	310	280	330	420	520	n.d.
Autres régions	580	670	835	1 225	1 305	n.d.
Québec Non spécifié	1 515	1 725	355	180	140	n.d.
Région économique non trouvée	70	5	90	100	135	n.d.
Total (personnes uniques)^{1,2}	26 825	29 145	30 190	33 525	38 205	43 785

*les données détaillées pour 2018 ne sont pas encore disponibles.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties à cause des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le Total (personnes uniques)

Données préliminaires.

Source: Créé par la province du Québec à l’aide des données d’IRCC pour le T4 de 2017 et commande spéciale pour 2018. .
Compilation : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique.

RP138. Les délais de traitement des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire pour les cinq dernières années civiles

Note : Les données des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 se trouvent dans les cahiers explicatifs des études des crédits des années antérieures.

Pour les données de l'année 2018, se référer à la fiche RP26 du Cahier des renseignements particuliers 2019-2020.

RP139. Les délais de traitement des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers, pour l'année civile 2018 et pour les trois années précédentes

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Selon la Déclaration de services à la clientèle, le MIDI s'engage à rendre une décision à la suite d'une demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études dans les 20 jours suivant la réception de la demande.

Le taux de décisions rendues à la suite d'une demande de CAQ pour études dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la demande est de 44% sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.

Sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, le délai moyen de traitement de tous les dossiers a été de 21,7 jours. Les 44 % des dossiers qui ont eu une décision rendue dans les 20 jours l'ont eu dans un délai moyen de 15,2 jours. Les 56 % des dossiers qui ont eu une décision rendue dans plus de 20 jours l'ont eu dans un délai moyen de 26,9 jours.

Ces délais de traitement vont de la date de réception initiale d'une demande à la prise de décision finale et excluent les délais d'attente de documents à recevoir si le dossier est incomplet.

RP140. Le nombre d’entrevues de sélection pour l’émission de CSQ dans la catégorie économique réalisées pour les cinq dernières années civiles. Fournir une ventilation par pays, ainsi que le nombre de sélections sur dossier pour l’émission de CSQ, ventilation par pays pour les cinq dernières années civiles

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

DOSSIERS ACCEPTÉS EN ENTREVUE DE SÉLECTION ET EN SÉLECTION SUR DOSSIER

Travailleurs qualifiés	2018
Afrique	
En entrevue	9
Sur dossier	4 673
Amérique	
En entrevue	7
Sur dossier	900
Asie	
En entrevue	19
Sur dossier	2 167
Europe	
En entrevue	25
Sur dossier	4 344
Océanie	
En entrevue	0
Sur dossier	33
Autres pays	
En entrevue	0
Sur dossier	8
Total travailleurs qualifiés	
En entrevue	60
Sur dossier	12 125

Gens d'affaires	2018
Afrique	
En entrevue	17
Sur dossier	9
Amérique	
En entrevue	13
Sur dossier	7
Asie	
En entrevue	547
Sur dossier	805
Europe	
En entrevue	11
Sur dossier	5
Océanie	
En entrevue	1
Sur dossier	0
Total gens d'affaires	
En entrevue	589
Sur dossier	826

La diminution du nombre de sélections par entrevue peut être expliquée par les modifications apportées au processus de sélection au cours des dernières années, soit l'évolution vers la prépondérance des critères objectifs et celle des orientations des directives administratives.

Le critère d'adaptabilité n'est notamment plus évalué, le pointage associé à ce critère ayant été retiré, même si cela n'a pas eu d'effet sur la diminution des sélections après entrevue au Service gens d'affaires.

RP141 Ventilation détaillée des dépenses pour 2017-2018 et 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ

Veillez vous référer à la fiche RP48.

RP142. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2018-2019, en indiquant pour chacune :

- a. le nom de la personne;
 - b. la date de l'entrée en fonction;
 - c. les fonctions antérieures;
 - d. la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu;
 - e. le titre de la fonction.
-

Veuillez-vous référer à la fiche RP49.

RP143. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue pour les cinq dernières années civiles

- Note :
- Le renversement d'une décision ne mène pas toujours à l'acceptation d'un dossier. Un même dossier peut être refusé à plus d'une étape dans le processus de sélection.

Dossiers traités* par le réexamen administratif :

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Demandes de révision reçues	1626	1258	1107	964	684
Décisions maintenues	1255	1015	697	923	726
Décisions ayant mené à une acceptation	124	219	165	168	82

*Source – Réexamen administratif

RP144. Concernant l’encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI au titre de son nouveau règlement, le nombre de personnes ayant passé l’examen sur les règles québécoises en matière d’immigration et le taux de succès à cet examen en 2017-2018 et en 2018-2019, et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français

Veillez-vous référer à la fiche RP51.

RP145. Copie des contrats accordés pour la réalisation d’activités de prospection et de promotion de l’immigration à l’étranger en 2017-2018 et en 2018-2019 (pour tous les programmes d’immigration). ventilation des crédits alloués en 2017-2018 et en 2018-2019, et prévisions pour 2019-2020, par pays, pour les activités de prospection et de promotion de l’immigration. copie des notes, études, analyses et de tout le matériel produit par ou pour le midi en 2017-2018 concernant les activités de promotion et de prospection de l’immigration

Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

- Copie des contrats accordés : Les activités de prospection et d'attraction à l’étranger pour l’année 2017-2018 se déclinent comme suit :

Aucun contrat accordé par les BIQ

- Ventilation des crédits alloués en 2017-2018 par pays :

Bureaux d’immigration du Québec à l’étranger	Crédits alloués	Crédits dépensés ¹
BIQ Paris	120 000 \$	71 090,19 \$
BIQ Mexico	109 950 \$	19 250,44 \$
Total	229 950 \$	90 340,63

- Copie des contrats accordés : Les activités de prospection et d'attraction à l’étranger pour l’année 2018-2019 se déclinent comme suit :
 - Contrats de relations de presse du BIQ Mexico accordé à Acento Editorial pour le soutien à une mission de prospection en Colombie (Montant du contrat : 9 500 \$).
 - Contrat avec le Sheraton Casablanca Hôtel qui prévoit les dispositions tarifaires maximums lors de l’événement Journée Québec au Maroc.

- Ventilation des crédits alloués en 2018-2019 par pays :

Bureaux d’immigration du Québec à l’étranger	Crédits alloués	Crédits dépensés
BIQ Paris	120 000 \$	94 432 \$
BIQ Mexico	109 950 \$	17 841 \$
BIQ Los Angeles	20 000 \$	845 \$
Total	229 950 \$	113 118 \$

¹ Un montant de 37 000 \$ des crédits alloués aux BIQ Paris et Mexico a été transféré à Montréal (Direction des communications) pour le tournage de capsules vidéo.

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053909

PARTIES AU CONTRAT	
ENTRE	
Contractant	LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2).
Nom : Acento Editorial ✓	U. A : Direction des opérations de prospection et de recrutement international – Bureau d'immigration du Québec à Mexico
Adresse : Carrera 2 # 65-90 (Chapinero Alto) ✓ Bogota COLOMBIE ✓	Adresse : 285, rue Notre-Dame Ouest, bureau 5.03 Montréal (Québec) H2Y 1T8
Chargé de projet : Diego Andrés Piñeros Gutierrez ✓	Chargé de projet : Bard Nordby
Téléphone : 011 57 1 3915965 ✓ Poste :	Téléphone : 514 873 - 8624 Poste : 20897
Télécopieur : -	Télécopieur : -
Courrier électronique : diegoandrespineros@gmail.com ✓	Courrier électronique : bard.nordby@midl.gouv.qc.ca
OBJET DU CONTRAT	
Services de relations de presse promotionnelle et de logistique en appui à une mission de promotion et de prospection en Colombie du 26 mars au 8 avril 2019:	
Le contractant s'engage à, selon les recommandations du Bureau de l'immigration du Québec à Mexico, exécuter les travaux et à rendre l'ensemble des services suivants:	
<u>Volet relations de presse et promotion:</u>	
- Élaboration d'un plan de communications pour promouvoir la mission dans des médias spécialisés. Ce plan devra se concentrer sur les médias imprimés, radiotélévisés et numériques se spécialisant dans les secteurs et les professions prioritaires pour le Québec: manufacturier, restauration, jeux vidéo, génie civil, génie aérospatial/aéronautique, génie mécanique et informatique, technologies de l'information et des communications, sciences de l'administration, comptabilité et services financiers, transformation des aliments. Les médias s'adressant à un public francophone ou francophile ainsi que les médias universitaires particulièrement dans les régions d'intervention lors de la mission en Colombie devront également être visés; - Rédaction et diffusion de communiqués aux médias ainsi qu'à des notes visant à mieux faire connaître le Québec, ses avantages et ses opportunités d'emploi, dans le but d'optimiser la participation aux sessions d'information" Le français comme outil pour étudier, travailler et vivre au Québec" ainsi qu'aux événements de rayonnement du Québec; - Relance aux médias et gestion des demandes reçues par les journalistes; - Coordination des entrevues; - Surveillance de la couverture éditoriale obtenue et bilan post-événement.	
<u>Volet logistique - préparation des activités de rayonnement:</u>	
- Décoration de salle : montage et démontage des outils promotionnels et matériaux de kiosque; - Gestion du processus d'inscription et des invitations auprès des partenaires stratégiques; - Coordination des travaux d'impression; - Organisation des services de traiteur; - Transport d'équipements entre Bogotá, Bucaramanga, Pereira, Barranquilla et Medellín.	

Annexe		Préciser : ANNEXE 1 : DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIF À L'ÉVALUATION DU CONTRAT	
CONDITIONS		DURÉE	
La somme maximale convenue sera versée au CONTRACTANT en un versement, sur acceptation par le MINISTRE d'une facture présentée par le CONTRACTANT, accompagnées des pièces justificatives nécessaires.		Début Année Mois Jour 2019-03-15	
		Fin Année Mois Jour 2019-04-08	
		COÛTS (Montant sans les taxes) 9 500 \$	
N.B. : Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Le montant des taxes devront aussi apparaître séparément			
Les services requis et payés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion avec les deniers publics pour son utilisation propre seront assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes devront être facturées en sus du montant du présent contrat. Elles devront apparaître séparément sur les factures.			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
Nom : Diego Andrés Piñeros Gutierrez	Année Mois Jour 2019/03/18	Nom : Nancy Carignan	Année Mois Jour 2019-03-15

[Signature]

1. MANDAT

Le CONTRACTANT consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le CONTRACTANT s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant du Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant du Ministre;
- 3.3 retourner intact au Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photo et les films finaux, remis au Contractant aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant;
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la Directive ministérielle régissant la qualité des sondages, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : http://www.intrant.midi.gov.gc.ca/fileadmin/user_upload/document/pdf/DIR_sondages_signes_FIN.pdf;
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le Formulaire d'approbation du projet de sondage dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DU MINISTRE

- 4.1 Le Ministre s'engage à verser au Contractant la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par le Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par le Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 Le MINISTRE règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part du Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le Contractant, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le Contractant sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le Contractant s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, le Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au CONTRACTANT qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSIION

Le Contractant ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard du Ministre.

Le Contractant doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'admissibilité aux contrats publics est terminée.

Le Contractant ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite du Ministre. Toute contrevenant à la présente clause peut entraîner, à la discrétion du Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Le Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté et à consulter la Politique d'acquisitions écoresponsables du Ministère, disponible à l'adresse : www.midi.gov.gc.ca/acquisitions.

9. PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le Contractant en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive du Ministre qui pourra en disposer à son gré et le Contractant s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. DROITS D'AUTEUR

Le Contractant octroie au Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par le Ministre. Cette licence est non exclusive, irrevocable et transférable. Cette licence permet au Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le Contractant garantit au Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le Contractant s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, le Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le Contractant, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du Contractant.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Contractant s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer le Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) Le MINISTRE se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du CONTRACTANT de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le CONTRACTANT cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le CONTRACTANT lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le CONTRACTANT est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le MINISTRE adresse au CONTRACTANT un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le CONTRACTANT aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le CONTRACTANT.

Le CONTRACTANT sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés au ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le CONTRACTANT devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour le MINISTRE.

b) Le MINISTRE se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le MINISTRE doit adresser un avis écrit de résiliation au CONTRACTANT. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le CONTRACTANT.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le CONTRACTANT devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis au MINISTRE qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette au MINISTRE tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le CONTRACTANT aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent.

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le Contractant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers dans le délai et selon les modalités particulières qu'il aura déterminées.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le CONTRACTANT est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, le MINISTRE pourra, à la demande du Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout Contractant doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès du Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe I et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le Contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le Contractant reconnaît que, si le Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.



JE, SOUSSIGNE (E),

Diego Andres Pineda Gutierrez

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE CONTRACTANT)

PRÉSENTE AU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION,

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES EGARDS

AU NOM DE :

Aceuto Editorice

(NOM DU CONTRACTANT)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « CONTRACTANT »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;

2. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE CONTRACTANT À SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;

3. LE CONTRACTANT DÉCLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCLARATIONS SUIVANTES) :

☐ QUE PERSONNE N'A EXERCÉ POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT À TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME (CHAPITRE T-11.011) ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT ;

☐ QUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ÉTÉ EXERCÉES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT (CHAPITRE T-11.011, R.2).

4. JE RECONNAIS QUE, SI LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION POURRA ÊTRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION.

ET J'AI SIGNÉ,

[Signature]

(SIGNATURE)

03/18/2018

(DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE :
WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA



Sheraton®

SHERATON CASABLANCA
100 Avenue des FAR
20000 Casablanca
Maroc
T: 212 522 43 94 94
F: 212 522 43 94 07
Sheraton.com/Casablanca

Conférence, Banquet & Group Events - Contrat émis le 25/03/2019
Page 1/11

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053468

Contrat hébergement et conférence établi entre :

SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS
Désigné dans le présent contrat sous l'"Hôtel"

Contact **Fatiha Sennane, Berrada**
Fonction **Director of Sales Assistant**
Adresse **100 avenue des FAR**
20000 Casablanca, Maroc
Téléphone **+212 (0)522 43 94 94**
Mobile **+212 (0)661 05 90 68**
Fax **+212 (0)522 43 94 07**
Email **fatiha.sennane@sheraton.com**

Et :

MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION
Désigné dans le présent contrat sous l'"GROUPE"

Responsable **Alain Dupont,**
Fonction **Sous-ministre adjoint Prospection et Immigration**
Adresse **500, boulevard René-Lévesque Ouest, 7e étage,**
Montréal (QC) H2Z 1W7

Contact **Amélie Drewitt**
Fonction **Conseillère, Service d'accompagnement au recrutement international**
Téléphone **+1 514 873 5945 poste 20394**
Email **Amelie.Drewitt@midi.gouv.qc.ca**

Référence : **Salon de Recrutement du QUEBEC**
Casablanca les 15 & 16 avril 2019

Le présent contrat entre **MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION** (le "Groupe") et **Le SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS** (l'"Hôtel") remplace et annule le contrat signé le 30 janvier 2019. Le présent contrat doit être signé et retourné à l'"Hôtel", au plus tard le 26 mars 2019

Le présent contrat prévaut, pendant la période de l'événement (incluant pré et post dates en relation avec l'événement), sur toute autre disposition contractuelle et tarifaire qui pourraient être en cours entre l'hôtel et le "Groupe", le client final ou un tiers.

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont en Dirham Marocain « MAD ».

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



TVA & TAXES

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont TVA* incluse, actuellement au taux de 10%. Les prestations délivrées par un prestataire extérieur sont assujetties à une TVA* au taux actuel de 20%.

La taxe de séjour* applicable sur l'hébergement n'est pas incluse dans les tarifs et demeure en supplément au tarif de 39.60 MAD par personne et par nuit.

*Sous réserve de modification du taux / prix en dehors du contrôle de l'hôtel.

En cas de modification du taux / du montant, les tarifs seront recalculés en conséquence.

HEBERGEMENT

Réservation d'un bloc en faveur de vos hôtes d'un maximum 57 chambres et entre 4, 5, 6, ou 8 nuitées par participant incluant le « Early check in » du jeudi 11 avril (arrivée le vendredi 12 au matin) ou samedi 13 avril jusqu'au jeudi 17 ou vendredi 18 avril pour procéder à la mission de recrutement international au Maroc. (au tarif contractuel). La liste des participants et des dates d'arrivée et de départ sera transmise au Sheraton avec le contrat.

Le « groupe » procédera à la réservation et au paiement pour les participants selon les tarifs préférentiels suivants :

MAD 1300 Chambre Single Classique

MAD 1550 Chambre Double/Twin Classique (chambre en occupation double)

Ces tarifs s'entendent par chambre, par nuit.

Les tarifs chambre comprennent :

- Le petit-déjeuner buffet au restaurant Dafra (de 06.30 du matin à 10.30 du matin) restaurant pour tous les clients de l'hôtel.
- La connexion internet Wifi (option gratuite à sélectionner sur le portail de connexion) - 1 point d'accès par chambre - Certifié GPNS
- Accès gratuit Sheraton Fitness, Sauna, Jacuzzi & Hammam (hors gommage)
- La TVA, actuellement au taux* de 10%.

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Les tarifs chambre ne comprennent pas :

- La Taxe de séjour*, au tarif de 39.60 MAD par personne, par nuit

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Connexion Wi-Fi

- Gratuité de la connexion internet Wi-Fi

Disponibilité des chambres

- Nos chambres sont disponibles à partir de 15h00 (jour d'arrivée) jusqu'à 12h00 (jour de départ)
- Pour une mise à disposition de la chambre garantie pour une arrivée matinale, la réservation doit-être établie la veille de l'arrivée, au tarif contractuel.
- Pour un départ tardif au-delà de 13h00 et jusqu'à 18h00 maximum, sur accord préalable de la réception, une facturation forfaitaire de 400 MAD par chambre est facturée.

Chambres non-fumeur

Au regard du nombre limité de chambres non-fumeur, l'hôtel n'est pas en mesure de garantir que les chambres seront attribuées en étage non-fumeur. Toutefois, sous réserve que le souhait de la catégorie fumeur ou non-fumeur soit indiqué au moment de la réservation, l'hôtel

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



apportera un soin particulier pour limiter toute odeur de tabac dans la mesure où la chambre ne peut être attribuée en catégorie non-fumeur.

ESPACES CONFERENCE / BANQUET & FONCTIONS RESTAURATION

Cet accord s'applique aux espaces conférences / banquet et aux fonctions restauration à partir du 15 avril 2019 jusqu'au 16 avril 2019 à 18.00.

Le MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION prend en charge le règlement des prestations listées (minimum garanti). Toute augmentation du nombre des prestations listées et/ou additionnelles sont réglées par le MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION.

JOUR	Nbr Jour	Qté	Fonction	Tarif Unitaire MAD	Total MAD
12 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
13 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
14 avril	1	40	Salle de réunion	offerte	-
14 avril	1	100	Cocktail	165.00	16,500.00
du 15 au 16 avril	2	0	Espace Banquets	50,000.00	100,000
du 15 au 16 avril	2	2	Salles Tanger & Agadir	2,000.00	8,000
du 15 au 16 avril	2	75	Pause - Café	180.00	27,000
du 15 au 16 avril	2	75	Déjeuner Buffet	330.00	49,500
Total Minimum Garanti MAD					205,000

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerketouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



ESPACE BANQUETS :

Le 12 avril 2019 de 16.00 à 18.00 une salle de réunion (**FES 3**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 13 avril 2019 de 10.00 à 12.00 une salle de réunion (**RABAT/MARRAKECH/LEWA**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 14 avril 2019 de 15.30 à 17.00 une salle de réunion (**FES 1**) en faveur de 70 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).
PLUS les salles RABAT + MARRAKECH de 09.00 à 17.00 pour vos entretiens privés pour 3 à 4 personnes par salle équipées d'un bureau et 4 chaises dans chaque salle.

Le 14 avril 2019 à partir de 17.00 Un cocktail servi au **Dafra 3^{ème} étage** en faveur de 100 personnes composé de :

CAFE - THE - JUS - SODAS - CHAUSSONS SALEES - MINI BRIOCHE AU POULET - MINI SANDWICHES
AU CHOIX DU CHEF - BATBOUT NICOIS - MINI PIZZAS - BROWNIES AU CHOCOLAT - TARTELETTES
AUX FRUITS DE SAISON - VERRINES CRUMBLE AUX POMMES.

Les 15 & 16 avril 2019 Le Forum FES (1+2+3) en tant que salle plénière de recrutement sera aménagé avec 28 (dont 4 double) tables et 4 chaises par table pour les entretiens.

Les salles Rabat & Marrakech seraient en style théâtre pour des présentations prévues de 12.00 à 13.30 et de 16.30 à 18.00.

Les salles Lewa & El Ain pour y servir les pauses cafés.

Les salles du 3^{ème} étage TANGER & AGADIR toute les journées des 15 & 16 avril aménagées en bureaux et chaises pour des entretiens privés.

Dafra Restaurant (3eme étage) pour vos déjeuners des 15 & 16 avril 2019

Une connexion WIFI et le branchement électrique pour toutes les tables sont inclus.

Le montage de la salle, et l'installation des tables selon le plan de salle se fera par l'hôtel la veille de l'événement à la fin de la dernière manifestation de l'hôtel.

L'identification des tables se fera par vos équipes avec l'assistance du staff hôtel.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Le matin du jour de l'évènement les participants pourront installer leurs outils promotionnels.
Le groupe fera parvenir au moins 7 jours avant l'évènement le plan de salle pour la disposition des tables

Le démontage de la zone d'exposition s'effectuera dans son intégralité le 16 avril 2019 à partir de 18.00 (fin du salon). L'hôtel ne stockera aucun matériel d'exposition.

La mise en place ou le retrait des installations techniques ou autres dans les salons du Sheraton Casablanca par un prestataire extérieur ne peut s'effectuer que sous contrôle d'un Responsable Technique ou Banquet de l'hôtel.

Dans l'éventualité d'une intervention d'un ou plusieurs prestataires extérieurs du choix, de la responsabilité et à la charge de l'organisateur, les prestataires doivent se conformer au cahier des charges de l'hôtel en matière d'intervention et de sécurité.

Un planning d'intervention qui inclura notamment le plan de salle doit-être communiqué à l'hôtel 7 jours avant la manifestation avec le nom des prestataires, la nature des interventions pour accord de l'hôtel.

Les prestataires doivent s'enregistrer auprès de la sécurité de l'hôtel au niveau entrée du personnel. Une pièce d'identité étant requise. Un badge visiteur leur sera remis pour permettre l'accès aux espaces d'intervention.

« Le Groupe » s'engage à ce que les prestataires intervenant sur le site de l'hôtel soient en conformité avec les lois en vigueur au Maroc et posséder toutes assurances pour l'exercice de leur prestation incluant la Responsabilité Civile pour tout dommage qui pourrait être causé à un tiers ou au Sheraton Casablanca, et ce de façon non exhaustive. L'hôtel se réserve le droit de demander tout justificatif qu'il jugera utile.

L'hôtel n'est pas responsable de toute éventuelle défaillance technique de la part du ou des prestataire(s) commandités par l'organisateur, ni même de la sécurité du matériel.

L'hôtel se réserve le droit d'interdire la mise en place, l'utilisation des équipements techniques d'un prestataire extérieur si ces équipements ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur incluant câbles dénudés, matériel vétuste mais également si le(s) prestataire(s) ou l'organisateur ne prennent pas de précautions lors de la mise en place, notamment, mais non exclusivement de stands avec une mise en place sans aucune protection prise, ou qu'il y a découpe, peinture des stands dans les salons de l'hôtel et / ou, accrochage d'affiches ou de tout autres objets / matériaux sur les portes et murs des salons et espaces communs du Sheraton.

Dans le cadre d'une mise en place de stands, il est rappelé que les accès et issues de secours ne doivent pas être obstrués. Dans le cas où les issues de secours et accès sont obstrués, l'hôtel informe qu'il interdira l'accès à ses espaces jusqu'à pleine application de ses directives en, matière de sécurité, sans qu'il ne soit redevable de la moindre indemnisation.

Prestations Restauration Complémentaires / Optionnelles

- . Station thé et café d'accueil avec corbeille du boulanger : 70 MAD / personne
- . Pause-café avec 4 pièces de finger food : 180 MAD / personne
- . Déjeuner ou dîner (soft drinks inclus) : 330 MAD / personne

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit-être effectuée par écrit.

Hébergement

- Le groupe procédera à la réservation et au paiement de l'hébergement pour tous les participants.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



- Aucun frais d'annulation n'est chargé pour les annulations des chambres parvenues par écrit au mois 72 heures à l'avance, au delà de 72 heures la 1ère nuitée est facturée.
- Si NO SHOW (aucune annulation préalable, le montant du séjour est facturé en tant que frais de NO SHOW)

Espaces conférence / banquet & fonctions restauration

- Annulation totale entre la date de signature du contrat et 90 jours avant le 15 avril 2019, 35% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 89 jours et 60 jours avant le 15/04/2019, 50% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 59 jours et 30 jours avant le 15/04/2019, 75% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 29 jours et 15 jours avant le 15/04/2019, 90% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale à partir du 10/04/2019, 100% du montant minimum garanti est facturé.

Le minimum garanti (restauration) sert de base de facturation, dans le cas où le nombre de participants serait inférieur au minimum garanti. Le minimum garanti sera toutefois recalculé, dans la mesure où une augmentation du nombre de participants est confirmée à l'hôtel entre la signature du contrat et la réalisation de l'événement.

ECHEANCIER DE REGLEMENT D'ARRHES & RELIQUAT (facture finale suivra à la fin de l'événement)

Estimatif hébergement	
Espace conférence/banquet & fonction restauration	338 038.00 MAD
Salles TANGER & AGADIR 15 + 16 avril	176 500.00 MAD
Salles pour conférences des 12 + 13 + 14 avril	8 000.00 MAD
Espace Dafra 3 ^{ème} étage avec bouchées pour 100 pax	4 000.00 MAD
Montant optionnel si variation de chambres ou du nombre de nuitée	16 500.00 MAD
	51 840.00 MAD
TOTAL	
Arrhes déjà réglés	594 878.00 MAD
	75 798.68 MAD
Arrhes à régler pour le 26 mars 2019 (à la signature du présent contrat avec pro forma indiquant le montant en Euros	Déjà Reçu
	Reste à régler selon le contrat:
Si jamais Reliquat : à solder sur place avant départ.	519 079.32 MAD

REGLEMENT - PAIEMENT

Le règlement des arrhes s'effectue par transfert bancaire aux dates indiquées dans l'échéancier sur le compte bancaire de l'hôtel sur présentation d'une facture par l'hôtel au groupe pour chacun des versements. La facture doit préciser le coût en Euros : Une copie du swift doit-être adressée à l'hôtel pour chaque règlement

Nom de l'hôtel : Sheraton Casablanca Hotel & Towers
Adresse : 100 Avenue Des F.A.R, 20000 Casablanca, Maroc
Compte N° : 011780000033210006082475

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Nom de la banque
Adresse banque
Code Swift
Devise

BMCE (Agence des F.A.R.)
73 Avenue des F.A.R., 20000 Casablanca, Morocco
BMCEMAMC
Dirham Marocain (MAD)

SECURITE

L'Hôtel ne garantit pas la sécurité dans les espaces événementiels et fonctionnels et tout bien personnel laissé dans les espaces événementiels et fonctionnels est au seul risque de son propriétaire. Le « Groupe » informera ses participants qu'ils sont responsables de la garde de leurs biens personnels. L'Hôtel peut raisonnablement requérir du « Groupe » qu'il engage du personnel de sécurité afin de protéger les hôtes ou biens se trouvant dans l'Hôtel. Le personnel de sécurité n'est pas autorisé à porter des armes à feu sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel (à sa discrétion). Dans tous les cas l'approbation du port d'armes à feu sera soumise à et sans préjudice des conditions locales concernant le port d'armes à feu et il relèvera de la responsabilité du Groupe d'établir la nature de toutes ces conditions et d'assurer à tout moment la conformité à ces conditions.

ANTI CORUPTION

« Le Groupe » reconnaît que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs peuvent être soumis à, et tenus de respecter :

(i) la Loi Américaine de 1977 sur les Actes de Corruption Etrangers (the « United States Foreign Corrupt Practices Act of 1977 »), la Loi Anticorruption du Royaume-Uni de 2010 (the « UK Bribery Act 2010 ») et d'autres lois similaires interdisant d'offrir, de verser ou de recevoir des pots-de-vin ou tout autre paiement inapproprié ; et

(ii) les lois interdisant à « l'Hôtel » ou restreignant la possibilité pour « l'Hôtel », de faire affaire avec certaines personnes, entités ou gouvernements en raison de sanctions économiques, sanctions commerciales ou embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par quelque gouvernement que ce soit, y compris par le Bureau de Contrôle des Actifs Etrangers du Département du Trésor Américain (the « U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ») ET le Ministère des Affaires Etrangères Américain (the « U.S. Department of State »),

(Ensemble, les « Lois Anticorruption et de Sanctions »)

« Le Groupe » reconnaît et accepte que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs, dans le cadre de leurs obligations quelles qu'elles soient au titre des Lois Anticorruption et de Sanctions, peuvent prendre toute mesure considérée comme nécessaire, à leur seule discrétion, pour s'assurer du respect continu des Lois Anticorruption et de Sanctions y compris, sans limitations, la résiliation immédiate de ce [Contrat] sur notification et sans aucune responsabilité.

DIVULGATION

Le « Groupe » est responsable de déterminer à qui il est tenu de divulguer les conditions du présent Contrat, en ce compris toute commission ou ristourne qu'il peut recevoir. Le « Groupe » divulguera à tous ses participants le type et le montant de tous les frais automatiques et obligatoires qui leur seront facturés par l'Hôtel.

LOIS

Le « Groupe » se conformera aux lois, règlements, codes, ordonnances et règles en vigueur, y compris aux polices et permis (environnementaux), auxquels l'Hôtel est soumis.

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE DU GROUPE MARRIOTT

Le Groupe Marriott, qui inclut Marriott International, Inc., Starwood Hotels & Resorts Worldwide, LLC (anciennement connu sous la dénomination Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc.) et leurs sociétés affiliées vous apprécient en tant que client et savent que la protection de la vie

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284, Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293325 - I.F. : 03325256 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



privée est importante à vos yeux. Nous souhaitons vous familiariser avec la manière dont nous collectons, utilisons et divulguons ces données.

La présente Charte de confidentialité présente les pratiques adoptées par le Groupe Marriott en matière de protection de la vie privée à l'égard des données que nous recueillons :

- . Par l'intermédiaire des sites internet que nous exploitons et à partir desquels vous accédez à la présente Charte de confidentialité, notamment Marriott.fr et autres sites internet appartenant au Groupe Marriott ou contrôlés par celui-ci collectivement, les « Sites internet »)
- . Par l'intermédiaire d'applications logicielles que nous mettons à disposition sur et au moyen d'ordinateurs et d'appareils portables (les « Applications »)
- . Par l'intermédiaire des pages de réseaux sociaux que nous contrôlons et à partir desquelles vous accédez à la présente Charte de confidentialité (collectivement nos « Pages de réseaux sociaux »)
- . Par des messages de courrier électronique au format HTML par lesquels nous vous envoyons le lien vers la présente Charte de confidentialité, et par vos communications avec nous.
- . Lorsque vous fréquentez l'un de nos établissements ou que vous y séjournez en tant que client, ou par l'intermédiaire d'autres interactions hors ligne.

Collectivement, nous faisons référence aux Sites internet, aux Applications et à nos Pages de réseaux sociaux sous le terme « Services en ligne » et, avec les voies de communications hors ligne, les « Services ». En utilisant les Services, vous acceptez les conditions générales de cette Charte de confidentialité.

<https://www.marriott.fr/a-propos/declaration-de-confidentialite-france.mi>

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Une partie peut avoir accès à des informations de l'autre partie identifiées comme confidentielles ou qui, de par leur nature ou les circonstances de leur divulgation, sont raisonnablement présumées confidentielle (les « Informations Confidentielles »). Les parties conviennent de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles et ne peuvent utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution de leurs obligations en vertu du présent Contrat. Les Informations Confidentielles n'incluent pas (1) les informations disponibles publiquement ; (2) les DP, qui seront traitées par les parties conformément aux dispositions ci-dessus relatives à la vie privée ; (3) les informations qui sont laissées ou abandonnées dans les salles de l'événement, les espaces publics ou les chambres d'hôte.

RESPONSABILITE LIMITEE

Aucune partie ne sera responsable à l'égard de l'autre pour tous dommages spéciaux, incidents, indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause, qui résultent du présent Contrat ou y ont trait. La responsabilité totale de chacune des parties à l'égard de l'autre partie pour toute perte ou tout dommage résultant d'une réclamation issue du présent Contrat ne pourra excéder le plus grand des montants suivants : (a) la somme des frais et dépenses payés et payables à l'Hôtel en vertu du présent Contrat et (b) les montant payables en vertu de toutes polices d'assurance de la partie responsable ; le plafond susmentionné ne s'appliquera toutefois pas à : (i) aux demandes d'indemnisation ; (ii) aux demandes pour violation de l'obligation de confidentialité ; (iii) aux demandes concernant des dommages corporels et personnels, le décès, ou les dommages aux biens matériels ; et (iv) aux dommages issus d'une faute intentionnelle, faute lourde ou actes infractionnels. Les limitations de responsabilité prévues dans cet article ne s'appliquent pas à la responsabilité pour les actions ou omissions des tiers fournisseurs de services auxiliaires ou liées à des violations commises par des tiers fournisseurs de services auxiliaires.

ASSURANCE

Chacune des parties maintiendra une assurance de nature à couvrir toutes les réclamations ou responsabilités qui peuvent raisonnablement résulter de ou avoir trait à ses obligations au titre



du présent Contrat et fournira sur demande la preuve de cette assurance. Le gouvernement du Québec applique l'auto assurance, il ne prend pas d'assurance pour couvrir les risques.

INDEMNISATION

Chacune des parties indemniser, protégera et garantira l'autre partie contre toute perte, toute responsabilité, tous frais ou tous dommages résultant de réclamations effectives ou potentielles liées à la violation par un tiers du présent Contrat ou à la négligence, faute lourde ou faute intentionnelle de ce tiers ou de ses administrateurs, employés, agents, préposés, co-contractants, membres ou participants lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions

DROIT APPLICABLE & RESOLUTION DES LITIGES

Le présent Contrat sera régi, interprété et exécuté conformément au droit Marocain. En cas de litige entre les parties au sujet du présent Contrat, les parties tenteront en premier lieu de résoudre leur différend de bonne foi par la négociation. Tout litige ne pouvant être résolu de commun accord par la négociation de bonne foi sera déféré à arbitrage conformément aux règles de la Chambre du Commerce. L'arbitrage sera conduit par un arbitre. L'arbitrage aura lieu à Casablanca et en français. La décision de l'arbitre sera décisive et obligatoire pour toutes les parties, et le jugement sur la décision peut être engagé dans tout tribunal ou toute juridiction compétente. Nonobstant ce qui précède, chacune des parties au litige peut à tout moment requérir une injonction temporaire ou permanente ou faire une requête similaire.

FORCE MAJEURE

Si une catastrophe naturelle, un acte d'une autorité publique, ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de l'une des parties rend l'exécution des obligations de cette partie au titre du présent Contrat illégale ou impossible, cette partie peut terminer le présent Contrat sans responsabilité ultérieure en le notifiant par écrit à l'autre partie. Afin de dissiper tout doute, toute caution payée par le Groupe avant l'événement sera remboursée au cas où l'Hôtel est incapable d'exécuter ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

CESSION

Le Groupe ne peut céder ou déléguer ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel.

NOTIFICATIONS

Les notifications, requêtes, accords et autres communications qui sont requis ou permis en vertu du présent Contrat seront donnés par écrit (dans le cadre du présent Contrat, l'écrit n'inclut pas les e-mails) et à l'adresse de la partie mentionnée en premier ci-dessus. La fourniture ou l'exécution du présent Contrat par fax ou de manière électronique et toutes les notifications conformément au présent article seront légales, valides et obligatoires à toutes fins.

DIVISIBILITE

Si une disposition du présent Contrat ou une partie d'une telle disposition est tenue pour nulle ou non exécutoire, cette disposition ou partie de disposition sera éliminée ou limitée dans la mesure du possible, et le présent Contrat demeurera pour le reste pleinement en vigueur.

RENONCIATION

Si l'une des parties renonce à son droit d'exécuter une disposition du présent Contrat, elle ne renonce toutefois pas à son droit d'exécuter les autres dispositions du présent Contrat ni à celui de contester toute violation future de cette disposition.



Le présent Contrat constitue l'entièreté du contrat entre les parties, remplace tous les autres accords écrits et verbaux entre les parties quant à son objet, et ne peut être amendé que par un écrit signé par l'Hôtel et le « Groupe ».

Pour MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION

Date 2019-03-29

Nom Alain Dupont

Fonction Sous-Ministre adjoint à l'immigration et à la prospective
P.I.

Signature & Cachet

Pour SHERATON CASABLANCA HOTEL

Date

Nom : Fatiha Sennane, Berrada

Fonction: DOSA

Signature & Cachet



Cc: Mr. Frederic Mariani - Director of Sales & Marketing



ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), FATIHA SENNANE BERRAFA
(Nom de la personne)
Exerçant mes fonctions au sein de SHERATON CASABLANCA HOTEL
(Nom du fournisseur)
Déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant le SALON de Recrutement du Québec Avril 2016
(Indiquer l'objet du contrat intervenu)
entre le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et mon employeur en date du 29/31 2019
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) à ce faire par le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
4. J'ai été informé(e) que le défaut par le(la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À CASABLANCA
CE Vendredi JOUR DU MOIS DE 29 Mars DE L'AN 2019



RP146. Ventilation annuelle, par secteur d’activité économique, des investissements au Programme « Immigrants investisseurs » pour les trois dernières années. Ventilation par pays d’origine des immigrants investisseurs admis au Québec pour les cinq dernières années. Indiquer le montant d’argent qui est actuellement en attente de placement. Indiquer le montant qui est disponible au titre de la promotion du Programme investisseurs, au 1^{er} avril 2019

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L’AIDE AUX ENTREPRISES (PIIAE) - RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Secteur d’activité ²	2016 ³ (\$)
Secteur primaire	
Agriculture et pêche	73 500
Foresterie	0
Sous-total	73 500
Secteur secondaire	
Alimentation et boissons	3 597 584
Caoutchouc et plastique	2 025 850
Vêtements, textile et cuir	0
Produits du bois	4 278 569
Meubles	1 276 200
Papier et imprimerie	1 629 500
Métaux (1 ^{ère} transformation) et produits métalliques	6 668 496
Machinerie	3 012 500
Matériel de transport	1 255 000
Produits électriques et électroniques	1 573 000
Produits minéraux non métalliques	1 293 000
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	1 749 516
Industries manufacturières diverses	1 254 100
Sous-total	29 613 315
Secteur tertiaire	
Services divers (technologie de l'information, télécommunication, tourisme, golf, ski, croisière, excursion, attractions)	2 975 640
Services professionnels, scientifiques et techniques	0
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	1 377 612
Recyclage, gestion de déchets et services environnementaux	1 078 290
Soins de santé et services sociaux	141 445
Hébergement et services de restauration	1 005 000
Sous-total	6 577 987
TOTAL	36 264 802

³ Données au 31 mars 2018.

Secteur d'activité ²	2017 ³ (\$)
Secteur primaire	
Agriculture et pêche	1 044 600
Foresterie	0
Sous-total	1 044 600
Secteur secondaire	
Alimentation et boissons	8 615 221
Caoutchouc et plastique	3 080 000
Vêtements, textile et cuir	1 396 322
Produits du bois	5 674 650
Meubles	1 842 879
Papier et imprimerie	2 018 505
Métaux (1 ^{ère} transformation) et produits métalliques	8 650 393
Machinerie	5 074 418
Matériel de transport	2 483 650
Produits électriques et électroniques	2 768 650
Produits minéraux non métalliques	1 172 920
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	2 320 500
Industries manufacturières diverses	2 201 300
Sous-total	47 299 408
Secteur tertiaire	
Services divers (technologie de l'information, télécommunication, tourisme, golf, ski, croisière, excursion, attractions)	5 734 870
Services professionnels, scientifiques et techniques	0
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	1 991 839
Recyclage, gestion de déchets et services environnementaux	672 558
Soins de santé et services sociaux	837 000
Hébergement et services de restauration	2 713 750
Sous-total	11 950 017
TOTAL	60 294 025

³ Données au 31 mars 2018.

Secteur d'activité ²	2018 ³ (\$)
Secteur primaire	
Agriculture et pêche	953750
Foresterie	225300
Sous-total	1 179 050
Secteur secondaire	
Alimentation et boissons	11 194 123
Caoutchouc et plastique	6 739 126
Vêtements, textile et cuir	2 596 792
Produits du bois	5 471 283
Meubles	6 244 250
Papier et imprimerie	4 212 100
Métaux (1 ^{ère} transformation) et produits métalliques	16 802 448
Machinerie	8 922 907
Matériel de transport	1 136 500
Produits électriques et électroniques	3 416 411
Produits minéraux non métalliques	1 504 000
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	3 119 480
Industries manufacturières diverses	2 411 862
Sous-total	73 771 282
Secteur tertiaire	
Services divers (technologie de l'information, télécommunication, tourisme, golf, ski, croisière, excursion, attractions)	6 226 512
Services professionnels, scientifiques et techniques	232 784
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	5 231 614
Recyclage, gestion de déchets et services environnementaux	1 523 255
Soins de santé et services sociaux	1 339 746
Hébergement et services de restauration	4 841 896
Sous-total	19 395 807
TOTAL	94 346 139

1. Les retombées par secteur d'activité sont sous la forme de contributions financières non remboursables autorisées à partir des revenus de placements effectués auprès d'IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement-Québec.
2. Les secteurs d'activité sont définis par Investissement Québec.
3. Les données proviennent d'Investissement-Québec.

³ Données au 6 mars 2019.

VENTILATION PAR PAYS D’ORIGINE DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS
ADMIS AU QUÉBEC POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

VENTILATION PAR PAYS DE NAISSANCE LES PERSONNES IMMIGRANTES DE LA SOUS-
CATÉGORIE DES INVESTISSEURS ADMISES AU QUÉBEC 2014 À 2018

	Année d'admission					Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2014-2018
	n	n	n	n	n	n
Chine	1 672	2 506	2 405	2 263	2 643	11 489
Iran	502	1 345	713	875	520	3 955
Pakistan	236	205	398	186	83	1 108
Inde	323	120	57	52	67	619
Bangladesh	69	28	65	133	57	352
Égypte	116	117	26	27	14	300
Hong Kong	19	34	52	53	59	217
États-Unis	50	40	33	51	40	214
Taïwan	56	45	34	27	43	205
Arabie saoudite	35	63	40	32	34	204
Iraq	36	36	17	83	29	201
Turquie	13	6	62	83	27	191
Viet Nam	29	26	46	64	21	186
Émirats arabes unis	38	48	21	43	24	174
Nigéria	33	15	26	16	81	171
Syrie	14	33	34	45	18	144
Russie	x	42	45	32	x	132
Corée du Sud	53	25	26	11	17	132
Jordanie	9	7	22	68	15	121
Liban	27	52	x	21	x	113
Autres pays ¹	333	319	305	166	231	1 328
Total	3 663	5 112	4 427	4 331	4 023	21 556

Données préliminaires pour 2018.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

1. Le regroupement "Autres pays" inclut également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

MONTANTS D'ARGENT ACTUELLEMENT EN ATTENTE DE PLACEMENT

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS

Actuellement, dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs, le Certificat de sélection du Québec n'est délivré que lorsque la somme de 800 000 \$ est placée auprès d'Investissement-Québec.

Au 28 février 2019, 169 candidats étaient en voie d'effectuer un placement de 800 000 \$, tel que prescrit par règlement, auprès d'Investissement Québec (ce qui représente une somme totale de **135 200 000 \$** en attente de placement).

Investissement Québec gère le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises financé à même les revenus générés par ces placements au Fonds consolidé du revenu du Québec. Le candidat dispose d'un délai réglementaire maximal de 120 jours pour réaliser ce placement auprès d'Investissement Québec (délai réglementaire entré en vigueur le 2 mars 2005). Les sommes en attente de placement au 31 mars 2018 sont donc liées à une sélection récente de candidats investisseurs.

MONTANT QUI EST DISPONIBLE AU TITRE DE LA PROMOTION DU PROGRAMME DES
IMMIGRANTS INVESTISSEURS

- Une portion des revenus générés par les placements des candidats immigrants investisseurs ayant présenté leur demande de sélection permanente depuis le 2 mars 2005 est réservée aux mesures de consolidation et de promotion de l’immigration d’affaires. Cette portion correspond à 1 % des revenus de placement pour les candidats ayant présenté une demande dans le cadre du Règlement en vigueur avant le 1^{er} décembre 2010 et à 5 % pour les candidats qui ont présenté une demande depuis cette date.
- Au 28 février 2019, le montant disponible au Ministère à ce titre était de 301 008,80 \$.

RP147. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2018-2019 qui n’ont pas été reconduits en 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RP148 Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2019-2020

La réponse à cette question est incluse dans la réponse de la fiche explicative 2 – Crédits 2019-2020.

RP149. Nombre de nouveaux arrivants, pour les cinq dernières années, qui ont participé en 2018-2019 à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme *Réussir l'intégration*

Note: les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des années antérieures.

Fréquentation des services (en nombre de personnes distinctes)

Séance Premières démarches d'installation

2018-2019 (Au 28 février 2019)
2 116
49,0 % femmes
51,0 % hommes

Session Objectif Intégration

2018-2019 (Au 28 février 2019)
2 662 (dans les organismes à but non lucratif)
51,8 % femmes
48,2 % hommes
2 258 (dans les cours de français)
65,8 % femmes
34,2 % hommes
4 897 (au total)
58,2 % femmes
41,8 % hommes

*Services de soutien à l'installation et à l'intégration
offerts sur une base individuelle*

2018-2019 ¹ (Au 31 décembre 2018)
31 088
49.13 % femmes
50.87 % hommes

¹ Les dernières données disponibles sont trimestrielles et couvrent la période d'avril à décembre 2018. Les données couvrant la période jusqu'au 28 février 2019 ne sont pas disponibles.

RP150. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2017-2018 et en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des années antérieures.

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
1	Afrique	Cameroun	Bamenda	Alliance française	mars 2014
2			Dschang	Alliance française	janvier 2015
3		Égypte	Alexandrie	Centre de langue du CFCC d’Alexandrie	octobre 2009
4			Le Caire	Centre français de culture et de coopération	octobre 2009
5			Le Caire	Centre de langue du CFCC d’Héliopolis	octobre 2009
6		Île Maurice	Maurice	Alliance française	mars 2014
7	Amériques	Argentine	Buenos Aires	Alliance française	février 2006
8			Buenos Aires	Centre universitaire de langues	août 2007
9			Cordoba	Alliance française	mars 2004
10			Mendoza	Alliance française	mai 2007
11		Bolivie	Cochabamba	Alliance française	décembre 2008
12			La Paz	Alliance française	décembre 2008
13			Santa Cruz	Alliance française	décembre 2008
14		Brésil	Belo Horizonte	Alliance française	décembre 2010
15			Brasilia	Alliance française	juin 2007
16			Campinas	Alliance française	mai 2007
17			Curitiba	Alliance française	septembre 2008
18			Florianopolis	Alliance française	mars 2014
19			João Pessoa	Alliance française	janvier 2012
20			Natal	Alliance française	février 2013
21			Niteroi	Alliance française	octobre 2011
22			Porto Alegre	Alliance française	septembre 2008
23			Recife	Alliance française	mai 2007
24			Rio de Janeiro	Alliance française	décembre 2005
25			Salvador de Bahia	Alliance française	février 2008
26			São Jose Dos Campos	Alliance française	septembre 2008
27			São Luis	Alliance française	mai 2009
28			São Paulo	Alliance française	décembre 2005
29			São Paulo	Service national d’apprentissage commercial	août 2007
30		Chili	Concepcion	Alliance française	mars 2006
31			Santiago	Institut franco-chilien	mars 2006

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
32			Viña Del Mar	Alliance française	décembre 2006
33		Colombie	Armenia	Alliance française	mai 2012
34			Barranquilla	Alliance française	avril 2007
35			Bogota	Alliance française	novembre 2005
36			Cali	Alliance française	octobre 2005
37			Cartagena	Alliance française	avril 2007
38			Cucuta	Alliance française	avril 2012
39			Medellin	Alliance française	août 2006
40			Pereira	Alliance française	septembre 2011
41		Cuba	La Havane	Alliance française	février 2015
42		Équateur	Cuenca	Alliance française	mars 2009
43			Guayaquil	Alliance française	mars 2009
44			Quito	Alliance française	mars 2009
45		États-Unis	Atlanta	Alliance française	novembre 2012
46			Boston	Alliance française	janvier 2012
47			Dallas	Alliance française	novembre 2012
48			New York	Alliance française	juillet 2011
49			Washington	Alliance française	mars 2011
50		Mexique	Cuernavaca	Alliance française	mai 2007
51			Del Valle (D.F.)	Alliance française	mai 2007
52			Guadalajara	Alliance française	juin 2006
53			Léon	Alliance française	avril 2013
54			Lomas Verde (D.F.)	Alliance française	mars 2007
55			Mexico	Institut français d'Amérique latine	février 2008
56			Mexico (D.F.)	Alliance française	mai 2003
57			Monterrey	Alliance française	juin 2006
58			Morelia	Alliance française	avril 2013
59			Puebla	Alliance française	mai 2003
60			Querétaro	Alliance française	novembre 2011
61			San Angel (D.F.)	Alliance française	février 2007
62			Tampico	Alliance française	mai 2012
63			Toluca	Alliance française	mai 2012
64			Xalapa	Alliance française	mai 2003
65		Paraguay	Asuncion	Alliance française	décembre 2006
66		Pérou	Arequipa	Alliance française	avril 2006
67			Cuzco	Alliance française	octobre 2009
68			Lima	Alliance française	janvier 2006
69			Trujillo	Alliance française	mai 2007
70		République-Dominicaine	Saint- Domingue	Alliance française	janvier 2015
71		Uruguay	Montevideo	Alliance française	février 2004
72		Vénézuéla	Caracas	Alliance française	mai 2006
73			Maracaibo	Alliance française	novembre 2007
74	Asie	Arménie	Erevan	Alliance française	mars 2009
75		Chine	Beijing	Alliance française	septembre 2003
76			Canton	Alliance française	septembre 2003
77			Chengdu	Alliance française	juin 2010

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
78			Chongqing	Alliance française	avril 2013
79			Dalian	Alliance française	novembre 2008
80			Hangzhou	Alliance française	juin 2010
81			Nanjing	Alliance française	juin 2010
82			Shandong	Alliance française	janvier 2009
83			Shanghai	Alliance française	septembre 2003
84			Tianjin	Alliance française	août 2011
85			Wuhan	Alliance française	décembre 2008
86			Xi'an	Alliance française	juin 2010
87		Corée du Sud	Busan	Alliance française	janvier 2015
88			Séoul	Alliance française	mars 2013
89		Émirats Arabes Unis	Abou Dhabi	Alliance française	juin 2009
90			Dubaï	Alliance française	septembre 2009
91		Inde	Ahmedabad	Alliance française	janvier 2015
92			Bangalore	Alliance française	janvier 2013
93			Bombay	Alliance française	janvier 2006
94			Chandigarh	Alliance française	janvier 2015
95			Calcutta	Alliance française	janvier 2006
96			Madras (Chennai)	Alliance française	mars 2014
97			New Delhi	Alliance française	janvier 2006
98		Iran	Téhéran	Service de coopération et d'action culturelle/IFT	décembre 2009
99		Israël	Tel-Aviv	Institut français	mars 2008
100		Liban	Beyrouth	Mission culturelle française	septembre 2009
101		Malaisie	Kuala Lumpur	Alliance française	mars 2015
102		Philippines	Cebu	Alliance française	novembre 2012
103			Manille	Alliance française	mars 2014
104		Qatar	Doha	Centre Culturel Français	juin 2010
105		Singapour	Singapour	Alliance française	février 2015
106	Europe	Belgique	Bruxelles	Alliance française	février 2015
107		Bulgarie	Blagoevgrad	Alliance française	avril 2009
108			Bourgas	Alliance française	avril 2009
109			Kazanlak	Alliance française	avril 2009
110			Pleven	Alliance française	avril 2009
111			Plovdiv	Alliance française	mai 2004
112			Sofia	Institut français	novembre 2005
113			Stara Zagora	Alliance française	avril 2009
114			Varna	Alliance française	avril 2009
115			Veliko Tarnovo	Alliance française	avril 2009
116		Espagne	Barcelone	Institut français	juin 2010
117			Madrid	Alliance française	janvier 2015
118			Sabadell	Alliance française	juin 2010
119		Grande-Bretagne	Londres	Institut français	juin 2010
120			Manchester	Alliance française	janvier 2015
121		Moldavie	Chisinau	Alliance française	février 2007
122		Roumanie	Brasov	Alliance française	janvier 2009
123			Bucarest	Institut français	mars 2006

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
124			Cluj Napoca	Centre culturel français	mars 2009
125			Constanta	Alliance française	janvier 2009
126			Iasi	Centre culturel français	mars 2006
127			Pitesti	Alliance française	janvier 2009
128			Ploiesti	Alliance française	janvier 2009
129			Timisoara	Centre culturel français	mai 2006
130		Russie	Kazan	Alliance française	mars 2014
131			Moscou	Institut français de Russie	décembre 2006
132			Moscou	Centre régional d'études françaises (CREF)	juin 2009
133			Saint-Pétersbourg	Institut français	mai 2006
134		Ukraine	Dnipropetrovsk	Alliance française	mai 2010
135			Kiev	Institut français d'Ukraine	mars 2006

N. B. Une même entente peut couvrir plus d'une ville dans un même pays.

En incluant l'entente cadre avec la Fondation des Alliances françaises, le total des ententes s'élève ainsi à 135.

VENTILATION DES DÉPENSES

1- WEBOGRAPHIE

Depuis 2015, le fonds documentaire qui était autrefois acheminé aux Alliances Françaises au moment de la signature d'une entente a été remplacé par une webographie regroupant des sites internet culturels et informatifs sur le Québec. Cette webographie permet aux personnes qui ont choisi le Québec ou qui ont été sélectionnées par le Québec d'améliorer leurs compétences langagières et de mieux connaître la société, la culture et le marché du travail québécois avant le départ de leur pays d'origine.

2- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE COURS

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019, 83 remboursements pour des cours de français suivis à l'étranger par des candidats détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ont été versés, pour un montant total de 76 138,24 \$.

RP151. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d’établissement, depuis 2011-2012, en indiquant le pays de naissance, le type d’immigrant et leur occupation au Québec

La présence des personnes immigrantes est une donnée qui résulte d’un jumelage des renseignements contenus dans les banques de données du ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion sur les admissions permanentes avec ceux disponibles dans le *Fichier d’inscription des personnes assurées* (FIPA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

1. Parmi les personnes immigrantes admises de 2012 à 2016, pour lesquelles la région de résidence est connue en janvier 2018 (189 245 personnes) :

- **76,8 %** (145 413 personnes) sont établies dans la Région métropolitaine de Montréal (RMM : les régions administratives de Montréal et de Laval et l’agglomération de Longueuil);
- **23,2 %** (43 832 personnes) sont établies à l’extérieur de la Région métropolitaine de Montréal (Hors-RMM).

2. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon la catégorie d’immigration :

Personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2016 selon la catégorie d’immigration et le lieu de résidence en janvier 2018.

Catégorie d'immigration	Hors-RMM		RMM		Total¹	
	n	%	n	%	n	%
Immigration économique	23 445	53,5	90 022	61,9	113 467	60,0
Regroupement familial	12 105	27,6	34 733	23,9	46 838	24,7
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 832	17,9	17 770	12,2	25 602	13,5
Autres immigrants	450	1,0	2 888	2,0	3 338	1,8
Total	43 832	100,0	145 413	100,0	189 245	100,0

1. Le total n'inclut pas les lieux de résidence non-déterminés.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion,
Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

Le découpage retenu est fait selon le regroupement de régions administratives.

Principaux pays de naissance des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2016 selon le lieu de résidence en janvier 2018.

Capitale-Nationale et Est-du-Québec ¹ (7,4 %)	14 504	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (3,8 %)	7 196	Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec (3,5 %)	6 640
France	2 811	Cameroun	622	France	823
Cameroun	1 002	Côte d'Ivoire	453	Syrie	498
Côte d'Ivoire	982	France	387	Colombie	497
Colombie	872	Haiti	375	Afghanistan	367
Tunisie	711	Maroc	346	Rép. dém. du Congo	338
Laurentides, Lanaudière et Laval (7,7 %)	21 173	Montréal (61,5 %)	23 287		116 445
Syrie	2 595	France	1 911	Algérie	11 229
Haiti	2 507	Chine	1 688	France	10 761
France	1 374	Colombie	1 622	Haiti	10 078
Maroc	1 217	Maroc	1 178	Maroc	7 238
Algérie	1 117	Algérie	1 060	Chine	6 242

1. Capitale-Nationale et Est-du-Québec : régions administratives de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière–Appalaches, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence.

4. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon leur profession :

Les données de l’Enquête sur la population active indiquent qu’en 2018, les professions des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus, présentes au Québec se répartissent, selon la Classification nationale des professions (CNP), comme suit :

Catégorie professionnelle	%
Vente et services	24,3
Affaires, finance et administration	16,1
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	11,9
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	11,5
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	10,3
Secteur de la santé	8,3
Gestion	7,5
Fabrication et services d'utilité publique	6,8
Occupations in art, culture, recreation and sport	3,0
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,3
Total	100,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

RP152. Liste des programmes en vigueur en 2018-2019 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer :

a) Crédits accordés en 2017-2018 et en 2018-2019;

b) Prévisions pour 2019-2020;

c) Nombre de personnes rejointes;

d) Frais d'administration pour chaque programme.

e) Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des années antérieures.

Crédits accordés

Pour favoriser la francisation, l'intégration et la régionalisation des personnes immigrantes et contribuer au développement des relations interculturelles harmonieuses, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère) compte sur différents programmes. Les crédits de ceux-ci se présentent comme suit :

	2018-2019
Programme <i>Soutien à la mission</i>	1 311 600 \$
Programme <i>Réussir l'intégration</i>	19 720 000 \$
Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>	9 230 100 \$
Programme <i>Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels</i>	2 950 000 \$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	38 145 000 \$

Nombre de personnes rejointes

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2018¹, 31 088 personnes immigrantes nouvellement arrivées distinctes, dont 49,13 % sont des femmes, ont bénéficié de services individuels de soutien en installation et en intégration dans le cadre du Programme *Réussir l'intégration*.

Quant au Programme *Mobilisation-Diversité*, la question sur le nombre de personnes rejointes ne s'applique pas, car les activités financées visent les collectivités. Toutefois, 4 organismes situés à Montréal ont des cibles d'établissement de 1 190 personnes immigrantes en région pour un minimum de 1 380 personnes.

¹ Pour les services individuels financés en vertu du Programme *Réussir l'intégration*, les données au 28 février 2019 ne sont pas disponibles.

Les tableaux suivants présentent le nombre de bénéficiaires de l'aide financière pour les cours de français à temps complet et à temps partiel du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 :

<i>Cours à temps complet*</i>	Nombre (%)	Proportion de femmes %
Nombre total d'élèves	13 033 (100,0 %)	63,1 %
Nombre de bénéficiaires des allocations de participation	11 197 (85,9 %)	64,6 %
Nombre de bénéficiaires des allocations de frais de garde	2 828 (21,7 %)	81,6 %
Nombre de bénéficiaires des allocations de transport	12 899 (99,0 %)	63,1 %

* Données préliminaires, données au 28 février 2019.

<i>Cours à temps partiel**</i>	Nombre (%)	Proportion de femmes %
Nombre total d'élèves	16 230 (100,0 %)	60,7 %
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de frais de garde	1 612 (9,9 %)	90,4 %

** Données préliminaires, données au 28 février 2019.

De plus, dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, plusieurs partenaires présents dans les différentes régions du Québec reçoivent un soutien financier sur une base récurrente .

- 39 ententes ont été conclues en vertu de ce programme avec des MRC et des villes pour soutenir la mise en place de conditions propices dans les collectivités afin de les rendre plus accueillantes et inclusives et ainsi, attirer et favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes;
- 4 organismes basés à Montréal sont financés pour favoriser la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal;
- 37 organismes ont vu leur entente renouvelée afin de mener des actions liées à l'immigration en région;
- 4 organismes, soit Montréal International, Québec International, Innovation et développement économique Trois-Rivières et Sherbrooke Innopole ont été mandatés par le Ministère pour réaliser des projets pour la rétention des étudiantes et étudiants étrangers.

D'autres projets ont été financés en 2018-2019 sur une base expérimentale :

- 36 organismes ont été mandatés pour réaliser un diagnostic des besoins de leur milieu en matière d'attraction et établissement durable de personnes immigrantes en région;
- 1 projet pilote «Emplois en région» qui vise à mettre en œuvre des actions spécifiques afin favoriser la croissance de l'immigration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- 1 projet pilote Collectivités accueillantes et inclusives visant à accompagner la municipalité partenaire dans la mise en œuvre d'une démarche visant à renforcer sa capacité de diagnostic stratégique des enjeux en matière d'accueil et d'inclusion est en cours.

Le financement de 50 projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région.

Dans le cadre du Programme *Réussir l'intégration*, des ententes sont en cours avec 92 organismes communautaires (en date du 20 mars 2019).

Pour le Programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*, 4 nouvelles ententes ont été signées en 2018-2019 (en date du 28 février 2019).

Pour sa part, le Programme *Soutien à la mission* offre un appui financier à 36 organismes, dont deux regroupements d'organismes.

Frais d'administration pour chaque programme

La gestion des frais d'administration est centralisée et l'information à ce sujet n'est pas scindée par programme.

Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures

La reddition de comptes pour chaque programme se fait conformément aux normes en vigueur et aux dispositions des ententes convenues entre les parties.

Programme *Réussir l'intégration* : Pour tous les volets, transmission par les organismes des renseignements anonymisés, sauf exception, concernant la clientèle admissible ayant bénéficié d'un service, ou ayant participé à une activité ou un projet selon les modalités définies par le Ministère.

Pour le sous-volet 1 C (sessions d'information *Premières démarches d'installation* et *Objectif Intégration*), des rapports semestriels sont soumis par les 9 OBNL qui offrent les sessions. Un rapport de sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard de la session *Objectif Intégration* a été produit en 2015. De manière générale, les personnes ayant complété le sondage de satisfaction de la clientèle se disent satisfaites (92 %) de la session. Certaines pistes d'amélioration ont été identifiées.

Les organismes doivent rendre compte dans leur rapport annuel des activités ou projets réalisés et des services offerts en vertu du programme en présentant les résultats de façon différenciée selon les sexes et produire annuellement un rapport financier comprenant des états financiers complets. Ces conditions s'appliquent aussi au Programme *Soutien à la mission*.

Programme *Mobilisation-Diversité* : Des rapports de mi-étape, de rapports annuels et des rapports finaux sont produits par les instances territoriales et les OBNL signataires des ententes.

Programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels* : des cadres d'évaluation, des échéanciers, des rapports d'étape, des rapports annuels (le cas échéant) et des rapports finaux sont produits par les organismes signataires des conventions d'aide financière.

Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants : des contrôles réguliers par échantillonnage sont réalisés à l'égard de l'aide financière offerte.

RP153. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les cinq dernières années; fournir les prévisions pour 2019-2020. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années

Note : Les données pour les années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

**Ventilation des dépenses par programme de francisation en 2018-2019
(au 28 février 2019)**

Temps complet	Temps partiel	Total
70,9 M\$	11,7 M\$	82,7 M\$

Les dépenses administratives sont réparties en fonction des heures encourues par programme.

Nombre de groupes dans les cours à temps complet par trimestre en 2018-2019¹

Trimestres	2018-2019 ¹
Groupes en report de l'année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	212
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	214
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	240
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	240
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 31 mars	237
Total	931

¹Au 28 février 2019. Le nombre de groupes dans les cours à temps complet inclut les groupes réguliers rattachés au Ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

Nombre de groupes dans les cours à temps partiel par trimestre en 2018-2019¹

Trimestres	2018-2019 ¹
Groupes en report de l'année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	0
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	427
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	715
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	10
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 31 mars	414
Total	1 566

¹Au 28 février 2019. Le nombre de groupes dans les cours à temps partiel inclut les groupes réguliers rattachés au ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

Nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour 2018-2019

Type de cours	2018-2019
Temps complet ¹	13 033
Temps partiel ¹	16 230
FEL autoformation ²	1 111
FEL avec tuteur ²	1 044

¹Au 28 février 2019.

² Il s'agit des données au 31 décembre 2018. Les données au 28 février 2019 ne sont pas disponibles.

RP154. Copie des ententes signées entre 2011-2012 et 2018-2019 avec investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec international et Montréal international

Les ententes de 2011-2012 à 2017-2018 sont présentées dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

En mars 2018, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a conclu avec Montréal International (MI), une entente d'un montant total de 5,5 M\$ dans le but de réaliser des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers. Le principal objectif du projet est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

En mai 2018, le Ministère a modifié l'entente conclue en octobre 2016 avec MI concernant la rétention des étudiants étrangers, il a bonifié l'entente initiale de 1 100 000 \$ et il a prolongé la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021. L'entente a pour objectif la rétention des étudiants étrangers.

En mars 2018, le Ministère a conclu avec Québec International (QI), une entente d'un montant total de 3,1 M\$ dans le but de réaliser des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers. Le principal objectif du projet est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

En mai 2018 le Ministère a modifié l'entente conclue en mars 2017 avec QI concernant la rétention des étudiants étrangers, il a bonifié l'entente initiale de 400 000 \$ et a prolongé la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021. L'entente a pour objectif la rétention des étudiants étrangers.

ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL

**POUR UN PROJET D'ATTRACTION
D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DE RECRUTEMENT DE
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

21 mars 2018

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre;

ci-après désigné le « **MINISTRE** »

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 380 rue Saint-Antoine Ouest, à Montréal, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Hubert Bolduc, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, laquelle résolution est jointe à la présente entente;

ci-après désignée « **MI** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a, en vertu de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1), la responsabilité d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a également la responsabilité de la sélection de ressortissants étrangers souhaitant séjourner au Québec à titre temporaire ou s'y établir à titre permanent;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action visent à faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, notamment en intensifiant les efforts de promotion auprès des étudiants étrangers diplômés du Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion vise à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions;

ATTENDU QUE la planification pluriannuelle de l'immigration 2017 – 2019 vise à augmenter à au moins 40% en 2019 la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **Ministre** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires et une stratégie de rétention des étudiants internationaux, dans le cadre du projet de stratégie nationale de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE **MI** s'est donné pour mission de contribuer au développement économique de la région métropolitaine de Montréal et à son rayonnement international, en favorisant la croissance des entreprises, en soutenant les secteurs de force et en attirant dans la région talents et investissements;

ATTENDU QUE **MI** a présenté au **MINISTRE** un projet de recrutement des travailleurs étrangers temporaires dans différentes parties du monde dont l'Europe et l'Amérique latine, ainsi qu'un projet d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a exprimé son intention de développer des projets de recrutement et d'attraction de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur s'est vu confier la responsabilité de mettre en place une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise et de faire en sorte que davantage d'étudiants internationaux étudient dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'Enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à soutenir MI afin d'optimiser les interventions visant l'attraction d'étudiants internationaux.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à MI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 5,5 M\$ (cinq millions cinq cent mille dollars) pour les années financières 2018-2019 à 2020-2021 afin que MI réalise les projets de recrutement et d'attraction suivants :

- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Amérique latine (neuf cent cinquante mille dollars)	950 000 \$
- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Europe (un million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars)	1 387 500 \$
- Attraction des étudiants étrangers (trois millions cent soixante-deux mille cinq cents dollars)	3 162 500 \$

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. OBJECTIFS

Les **PARTIES** conviennent des objectifs suivants pour le projet.

Le principal objectif du projet de MI est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal (RMM), et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions réalisées grâce à la présente entente doivent respecter les principes directeurs suivants :

- 3.1** Travailler de concert avec le **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement du nombre personnes qui sont embauchées par les entreprises en situation de pénurie de main-d'œuvre;
- 3.2** Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce qui est des actions en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement à titre d'étudiants internationaux;

- 3.3 S'inscrire en complémentarité avec les actions existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (ci-après le « MIDI »), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de leurs partenaires, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), afin d'éviter les dédoublements et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.4 Promouvoir et organiser de nouvelles stratégies et actions en matière de recrutement, d'attraction, de réseautage, de mentorat et de maillage auprès des personnes susceptibles de répondre aux critères pour l'obtention des titres de séjour requis;
- 3.5 Assurer la gratuité de toute l'information, des outils et des services développés dans ce projet, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire d'avoir accès à l'information.

4. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

Dans le respect de leur mandat respectif, les **PARTIES** s'engagent à respecter les engagements spécifiques qui les concernent. De plus, les **PARTIES** s'engagent conjointement à :

- 4.1 Participer à la réalisation des objectifs identifiés dans le respect des principes directeurs susmentionnés;
- 4.2 Désigner une personne pour le comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de l'entente ainsi qu'une personne à la Table des partenaires qui sera créée par le **MINISTRE**, laquelle réunira au moins trois fois par année divers acteurs désignés par le **MINISTRE** impliqués dans des projets de recrutement et d'attraction. Le MEES sera également membre de ces instances.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA SUBVENTION

5.1 ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à **MI**, en un seul versement, et ce, dans les 30 jours suivant la signature de l'entente, une subvention maximale de 5 500 000 \$ (cinq millions cinq cent mille dollars) pour la durée de la présente entente, soit les années financières 2018-2019 à 2020-2021 inclusivement.
- 5.1.2 Le **MINISTRE** s'engage à ce que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur coordonne le volet « attraction d'étudiants étrangers » prévu à la présente entente, notamment en ce qui a trait aux liens et à la complémentarité entre les actions de **MI** et celles à venir de la stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, à l'établissement des objectifs et des cibles à atteindre ainsi qu'à l'approbation des plans d'action et des différents rapports fournis par **MI**. La ministre verra également à mettre en place les mécanismes de communication nécessaires avec les établissements d'enseignement;
- 5.1.3 S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités.
- 5.1.4 Le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger de **MI** qu'elle rembourse une partie de la subvention dans les cas suivants :
 - 5.1.4.1 Lorsque le montant des dépenses admissibles pour la réalisation des activités prévues à la présente entente est inférieur aux montants prévus à toute clause de la section 5.1;
 - 5.1.4.2 Lorsque **MI** obtient une source de financement additionnelle qui modifie le plan de financement décrit plus haut;
 - 5.1.4.3 Lorsque le **MINISTRE** juge les résultats obtenus incompatibles avec les objectifs de la clause 2, les principes directeurs de la clause 3 ou les cibles décrites à l'Annexe A de la présente entente.

- 5.1.5 Transmettre à **MI** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la présente entente, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).
- 5.1.6 Coordonner un Comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre du projet de **MI** et qui se réunira autant de fois que nécessaire, mais un minimum de trois fois par année lors des périodes prévues pour chacun des plans et rapports indiqués à la clause 5.2.4. Les réunions incluront au moins un représentant du MIDI, du MEES, ainsi que de **MI**. Le comité pourra toutefois inviter toutes les personnes requises aux échanges lors des réunions, en fonction des sujets qui seront abordés.

5.2 ENGAGEMENTS DE MI

Aux fins de la présente entente, **MI** s'engage à:

- 5.2.1 Dépenser la subvention reçue selon le tableau suivant :

	Étudiants étrangers (3 162 500 \$)	Travailleurs étrangers temporaires (2 337 500 \$)
2018-19	1 162 500 \$	600 000 \$
2019-20	1 M\$	868 750 \$
2010-21	1 M\$	868 750 \$

- 5.2.2 Coordonner et réaliser les actions de son projet de recrutement et d'attraction, lequel sera préalablement approuvé par le **MINISTRE**;
- 5.2.3 Administrer les sommes qui lui sont versées par le **MINISTRE** en vertu de la présente entente, dans le respect des mesures et des normes applicables. En recevant en une seule fois la totalité des sommes octroyées pour les trois années financières visées par la présente entente, **MI** s'engage à gérer cette contribution financière de manière diligente et responsable;
- 5.2.4 Collaborer entièrement avec le **MINISTRE** et s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités, ainsi que de la légalité et de l'éligibilité des dépenses;
- 5.2.5 Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intérimaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet;
- 5.2.6 Divulguer toute autre source de financement relativement à la présente entente et les activités réalisées, notamment les revenus tirés de subventions ou de commandites, et s'assurer que ces autres sources de financement visent des dépenses autres que celles prévues par la présente entente;
- 5.2.7 S'assurer que les sommes versées à des mandataires ou des tiers soient utilisées et affectées exclusivement aux fins de la réalisation du projet prévu à la présente entente et obtenir de leur part un rapport d'activités et un rapport financier sur l'utilisation des sommes;
- 5.2.8 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de la présente entente et remettre les rapports au **MINISTRE**;
- 5.2.9 Désigner un représentant au sein du comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la présente entente et contribuer pleinement aux divers échanges du comité;
- 5.2.10 Rembourser au **MINISTRE**, à l'expiration de la présente entente, tout montant non utilisé de la subvention versée.

6. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

7. CONFLIT D'INTÉRÊTS

MI s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du **MINISTRE**, ou créant l'apparence d'un tel conflit.

De plus, **MI** s'engage à ce que les tiers impliqués dans la réalisation du projet évitent toute situation les mettant en conflit d'intérêt ou créant l'apparence d'un tel conflit pour l'accomplissement du projet. Notamment, **MI** ou ces tiers devront éviter toute forme de promotion de leurs produits ou services, à moins que ces produits et services ne soient offerts gratuitement aux personnes intéressées par un projet d'étude ou de travail temporaire, en accord avec les principes directeurs de la présente entente, prévus à la clause 3.

Si les situations décrites dans les deux alinéas précédents se présentaient, **MI** doit aussitôt en informer le **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une consigne indiquant à **MI** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier cette entente.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

8. REDDITION DE COMPTES

- 8.1** **MI** s'engage à réaliser une reddition de compte concernant la présente entente (voir clause 5). Cette reddition de compte est produite sur une base biannuelle et est présentée dans les rapports intermédiaires et annuels, ainsi que dans le rapport final qui présente les informations pour l'ensemble de la période couverte par le projet.

Plan annuel d'action, de promotion et de communication

Le plan annuel d'action, de promotion et de communication présente un portrait de toutes les activités et interventions prévues en ce sens à chaque année de l'entente (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021), et précise la planification financière détaillée et le calendrier de chaque activité et intervention prévue. Il doit inclure les cibles à atteindre pour l'année de même que les indicateurs de moyens.

Rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées du 1^{er} avril au 31 mars des années 2019, 2020 et 2021, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées au 31 mars de chaque année (2019, 2020, 2021), de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport final

Le rapport est le bilan complet de la présente entente. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées au cours des trois années de l'entente et effectue le suivi de l'atteinte des cibles

et des indicateurs afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

8.2 **MI** s'engage à produire annuellement un rapport d'audit signé par un comptable professionnelle agréée ou un comptable professionnel agréé comprenant des états financiers complets, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats, les notes complémentaires, un état détaillé des contributions gouvernementales et de l'utilisation de l'aide financière ou de la subvention reçue de chaque programme du Ministère en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

8.3 Si **MI** est en relation d'affaires avec une ou des sociétés qui lui sont apparentées, dans le cadre du projet, il doit :

- en informer le **MINISTRE** en identifiant chacune d'entre elles par leur nom légal et leur numéro d'entreprise du Québec;
- démontrer qu'elles sont les uniques bénéficiaires de leurs surplus ainsi que des subventions qui leur sont attribuées et de tout autre apport externe;
- fournir la preuve que leurs transactions avec des sociétés apparentées :
 - sont documentées formellement par contrat ou par entente écrite;
 - font l'objet d'une divulgation par voie de notes aux états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - sont établies selon des conditions et à des coûts qui sont inférieurs ou égaux à ceux qui auraient cours avec une tierce partie.

8.4 **MI** doit fournir, à la demande du **MINISTRE**, tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de la subvention reçue dans le cadre de la présente entente.

8.5 Au terme de la présente entente, **MI** s'engage à transmettre au **MINISTRE** une copie du matériel promotionnel utilisé auprès des travailleurs et des étudiants ainsi que les résultats des sondages et études.

9. RÉSILIATION

9.1 Le **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la présente entente si:

- a) **MI** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- b) il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;
- c) **MI** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente;
- d) **MI** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), l'entente sera résiliée à compter de la date de réception par **MI** d'un avis du **MINISTRE** à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Le **MINISTRE** cessera à cette date tout versement de la subvention, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe d), des montants dus pour les dépenses encourues et payées par **MI** relativement à des prestations visées par la présente entente.

Dans les cas prévus au paragraphe c), le **MINISTRE** doit transmettre un avis de résiliation à **MI** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser le **MINISTRE**, à défaut de quoi l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de la subvention qui aura été versé à la date de la résiliation.

Le fait que le **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

- 9.2 Le **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente entente.

Pour ce faire, le **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **MI**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **MI**.

MI aura alors droit aux frais, déboursés et sommes engagés dans la réalisation du projet préalablement approuvé par le **MINISTRE** à la date de résiliation de la présente entente, conformément à celle-ci, sans autre compensation ou indemnité que ce soit.

- 9.3 Advenant la résiliation, **MI** s'engage à rembourser au **MINISTRE** tout solde sur les montants versés mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de 60 jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser le projet visé par la présente entente.

- 9.4 La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la présente entente, notamment à la résiliation pour cause d'insuffisance des crédits, selon la clause 6, ou encore à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 7.

- 9.5 La résiliation de la présente entente ne met pas fin à l'application des clauses 13 (Sécurité de l'information gouvernementale) et 14 (Protection des renseignements personnels) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de l'entente.

10. RESPONSABILITÉ

MI s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution du projet faisant l'objet de la présente entente et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente entente.

11. VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le **MINISTRE** ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

12. APPEL À DES TIERS

MI ne peut faire exécuter par d'autres acteurs tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du **MINISTRE** et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre des actions individuelles et du projet intégral à l'égard du **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de **MI**.

13. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

13.1 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, on entend par :

a) « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.

b) « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

13.2 DIVULGATION

MI s'engage à aviser sans délai le **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte.

13.3 MESURES DE SÉCURITÉ

MI s'engage à prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale en fonction de la valeur de cette information déterminée par le **MINISTRE**.

13.4 SÉCURITÉ DES ACCÈS

MI s'engage à restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution du présent projet. De même, il s'engage à ce que toute personne qui participe à l'exécution du projet n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour la réalisation de celui-ci.

13.5 CONFIDENTIALITÉ

MI s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés, agents, représentants ou contractants ne divulgue ou n'utilise à d'autres fins que pour l'exécution du projet, sans y être dûment autorisé par le **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la présente entente ou qui est générée à l'occasion de son exécution ou plus généralement quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente entente.

14. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

MI s'engage à respecter les dispositions légales qui lui sont applicables en matière de renseignements personnels.

Dans la réalisation de son projet, **MI** convient qu'il respectera les normes d'éthique en matière d'enquête et de sondage applicables aux milieux de la recherche.

15. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Télécopieur
MINISTRE	Mélissa Caron	Direction de la prospection, de l'attraction et de la rétention des talents 360, rue McGill, 2 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 2E9	514-873-5945 poste 20560	514-873-0453
MI	Valérie Vézina, Martin Goulet	Montréal International 380 rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, Montréal (Québec) H2Y 3X7	514-987-9367	514-288-6299
MEES	Marcelle Gendreau	Direction des relations extérieures 1035, rue de la Chevrotière 26 ^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5	418-644-1259 Poste 3222	418-646-9170

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre **PARTIE**.

16. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable du **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

17. ANNEXES

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, la présente entente prévaut.

18. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la présente entente et en fait partie intégrante.

19. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les **PARTIES** reconnaissent que le **MINISTRE** ou ses représentantes ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec **MI**, les détails importants de la présente entente et de son financement, notamment :

- le nom des **PARTIES**;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de la présente entente et son territoire d'application;
- le budget total de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente entente.

Lors de toute activité de communication relative à la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à assurer la visibilité de l'autre **PARTIE**, dans le respect de la Politique d'identification visuelle du gouvernement du Québec s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les **PARTIES** acceptent que leurs représentantes ou leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente entente ainsi que lors des annonces ou des présentations publiques des projets qui découlent de la présente entente. À cet égard, les **PARTIES** doivent être informées, par écrit, au moins 10 jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Les **PARTIES** s'engagent à respecter les clauses du protocole de visibilité et d'affaires publiques (Annexe B).

20. DURÉE

La présente entente entre en vigueur au moment de l'apposition de la dernière signature et se termine le 31 mars 2021.

Demeure en vigueur, malgré la fin de la présente entente quelle qu'en soit la cause, toute clause qui par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les clauses concernant la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels, la responsabilité du **MINISTRE** ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

21. SIGNATURES

Les **PARTIES** reconnaissent avoir lu et avoir accepté toutes et chacune des clauses de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION


par Monsieur Bernard Matte

19 Avril 2018
Date

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL INTERNATIONAL


Monsieur Hubert Bolduc

28 mai 2018
Date

ANNEXE A

1. INDICATEUR DE PERFORMANCE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Cibles pour les travailleurs étrangers temporaires

Aux termes de la présente entente, soit le 31 mars 2021, MI aura contribué à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (requérant principal seulement). À noter que la cible exacte à atteindre sera présentée par MI au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que la cible devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Les efforts de recrutement pourront être répartis dans les différents territoires selon les priorités identifiées par MI.

L'évaluation de l'atteinte des cibles s'effectuera grâce à la transmission par MI des embauches nominatives annuelles, par mission.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par MI, au plus tard 30 jours suivant la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes). Ces indicateurs devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Cibles pour les étudiants étrangers

À noter que les cibles à atteindre seront présentées par MI au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que lesdites cibles devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, après approbation du MEES.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par MI, lesquels devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE** et préalablement approuvés par le MEES au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes).



Initiales MI



Initiales MINISTRE

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D'AFFAIRES PUBLIQUES

Le présent protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et MI pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, lequel vise à augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région métropolitaine de Montréal (RMM) et à augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de cette même région.

OBLIGATIONS DE MONTRÉAL INTERNATIONAL

MI s'engage :

- à placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du *Programme d'identification visuelle* du Gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une subvention est accordée par le MIDI et, le cas échéant, afficher dans ses locaux tout document attestant cette subvention;
- à faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;
- à transmettre au MIDI un bilan des actions de visibilité réalisées dans le cadre de ce projet;
- à mentionner le partenariat du Gouvernement du Québec dans les communiqués de presse de MI où sont identifiés ses partenaires financiers.

Dans le cas où un événement public serait organisé dans le cadre de l'entente, MI s'engage également :

- à inviter un ou une représentante du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, mentionner la contribution du MIDI ainsi que la subvention du MIDI et inviter le ou la représentante à prononcer une allocution;
- à installer un enrouleur, un panneau ou une bannière du MIDI dans la salle où se tiendra l'événement public;
- à offrir au gouvernement du Québec la possibilité d'inclure un communiqué dans la pochette préparée à l'occasion des événements de presse où MI fait état de la participation financière de ses partenaires.

Pour le projet d'attraction des étudiants étrangers, MI s'engage à offrir au MEES les mêmes éléments ci-haut mentionnés à l'exception de ceux relatifs à l'appui financier du MIDI.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage :

- à désigner une représentante ou un représentant du MIDI aux fins de l'application du présent protocole de visibilité et d'affaires publiques;
- à fournir à MI tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité et, pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers, à obtenir du MEES les éléments de communication et de promotion nécessaires;
- à fournir à MI et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec.



Initiales MI



Initiales MINISTRE

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053909

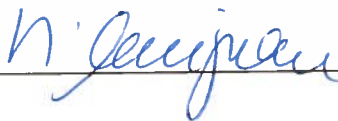
PARTIES AU CONTRAT

ENTRE

Contractant Nom : Acento Editorial Adresse : Carrera 2 # 65-90 (Chapinero Alto) Bogota COLOMBIE	LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des opérations de prospection et de recrutement international – Bureau d'immigration du Québec à Mexico Adresse : 285, rue Notre-Dame Ouest, bureau 5.03 Montréal (Québec) H2Y 1T8
Chargé de projet : Diego Andrés Piñeros Gutierrez Téléphone : 011 57 1 3915965 Poste : Télécopieur : -	Chargé de projet : Bard Nordby Téléphone : 514 873 - 8624 Poste : 20897 Télécopieur : -
Courrier électronique : diegoandrespineros@gmail.com	Courrier électronique : bard.nordby@midi.gouv.qc.ca

OBJET DU CONTRAT

Services de relations de presse promotionnelle et de logistique en appui à une mission de promotion et de prospection en Colombie du 26 mars au 8 avril 2019: Le contractant s'engage à, selon les recommandations du Bureau de l'immigration du Québec à Mexico, exécuter les travaux et à rendre l'ensemble des services suivants: <u>Volet relations de presse et promotion:</u> - Élaboration d'un plan de communications pour promouvoir la mission dans des médias spécialisés. Ce plan devra se concentrer sur les médias imprimés, radiotélévisés et numériques se spécialisant dans les secteurs et les professions prioritaires pour le Québec: manufacturier, restauration, jeux vidéo, génie civil, génie aérospatial/aéronautique, génie mécanique et informatique, technologies de l'information et des communications, sciences de l'administration, comptabilité et services financiers, transformation des aliments. Les médias s'adressant à un public francophone ou francophile ainsi que les médias universitaires particulièrement dans les régions d'intervention lors de la mission en Colombie devront également être visés; - Rédaction et diffusion de communiqués aux médias ainsi que des notes visant à mieux faire connaître le Québec, ses avantages et ses opportunités d'emploi, dans le but d'optimiser la participation aux sessions d'information" Le français comme outil pour étudier, travailler et vivre au Québec" ainsi qu'aux événements de rayonnement du Québec; - Relance aux médias et gestion des demandes reçues par les journalistes; - Coordination des entrevues; - Surveillance de la couverture éditoriale obtenue et bilan post-événement. <u>Volet logistique - préparation des activités de rayonnement:</u> - Décoration de salle : montage et démontage des outils promotionnels et matériaux de kiosque; - Gestion du processus d'inscription et des invitations auprès des partenaires stratégiques; - Coordination des travaux d'impression; - Organisation des services de traiteur; - Transport d'équipements entre Bogotá, Bucaramanga, Pereira, Barranquilla et Medellín.

Annexe	Préciser : ANNEXE 1 : DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIF À L'ÉVALUATION DU CONTRAT		
CONDITIONS		DURÉE	
La somme maximale convenue sera versée au CONTRACTANT en un versement, sur acceptation par le MINISTRE d'une facture présentée par le CONTRACTANT, accompagnées des pièces justificatives nécessaires.		Début Année Mois Jour 2019-03-15	
		Fin Année Mois Jour 2019-04-08	
		COÛTS (Montant sans les taxes) 9 500 \$	
N.B . Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Le montant des taxes devront aussi apparaître séparément			
Les services requis et payés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion avec les deniers publics pour son utilisation propre seront assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes devront être facturées en sus du montant du présent contrat. Elles devront apparaître séparément sur les factures.			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
Nom : Diego Andrés Piñeros Gutierrez	Année Mois Jour	Nom : Nancy Carignan 	Année Mois Jour 2019-03-15

1. MANDAT

Le CONTRACTANT consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le CONTRACTANT s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant du Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant du Ministre;
- 3.3 retourner intact au Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au Contractant aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la Directive ministérielle régissant la qualité des sondages, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : http://www.intranet.midi.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/document/pdf/DIR_sondages_signee_FIN.pdf.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le Formulaire d'approbation du projet de sondage dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DU MINISTRE

- 4.1 Le Ministre s'engage à verser au Contractant la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par le Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par le Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 Le MINISTRE règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part du Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le Contractant, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le Contractant sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le Contractant s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, le Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au CONTRACTANT qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le Contractant ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard du Ministre.

Le Contractant doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le Contractant ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite du Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion du Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Le Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté et à consulter la Politique d'acquisitions écoresponsables du Ministère, disponible à l'adresse : www.midi.gouv.qc.ca/acquisitions.

9. PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le Contractant en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive du Ministre qui pourra en disposer à son gré et le Contractant s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. DROITS D'AUTEUR

Le Contractant octroie au Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par le Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet au Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le Contractant garantit au Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers le Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le Contractant s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, le Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le Contractant, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du Contractant.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Contractant s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer le Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) Le MINISTRE se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du CONTRACTANT de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le CONTRACTANT cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le CONTRACTANT lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le CONTRACTANT est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le MINISTRE adresse au CONTRACTANT un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le CONTRACTANT aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le CONTRACTANT.

Le CONTRACTANT sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés au ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le CONTRACTANT devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour le MINISTRE.

b) Le MINISTRE se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le MINISTRE doit adresser un avis écrit de résiliation au CONTRACTANT. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le CONTRACTANT.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le CONTRACTANT devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis au MINISTRE qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette au MINISTRE tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le CONTRACTANT aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le Contractant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers dans le délai et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le CONTRACTANT est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, le MINISTRE pourra, à la demande du Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout Contractant doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès du Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le Contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le Contractant reconnaît que, si le Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui du Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

JE, SOUSSIGNE (E),

(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE CONTRACTANT)

PRÉSENTE AU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION,
ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES EGARDS
AU NOM DE :

(NOM DU CONTRACTANT)
(CI-APRÈS APPELÉ LE « CONTRACTANT »)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

- 1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
- 2. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE CONTRACTANT À SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ;
- 3. LE CONTRACTANT DÉCLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCLARATIONS SUIVANTES) :

- ☐ QUE PERSONNE N'A EXERCÉ POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT À TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE OU DE LOBBYISTE-CONSEIL, DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME (CHAPITRE T-11.011) ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT ;
- ☐ QUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME*, ONT ÉTÉ EXERCÉES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE ATTRIBUTION DU CONTRAT (CHAPITRE T-11.011, R.2).

4. JE RECONNAIS QUE, SI LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES À LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES* ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION POURRA ÊTRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION.

ET J'AI SIGNÉ,

(SIGNATURE) (DATE)

* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : WWW.COMMISSAIRELOBBY.QC.CA



Sheraton®

SHERATON CASABLANCA
100 Avenue des FAR
20000 Casablanca
Maroc
T: 212 522 43 94 94
F: 212 522 43 94 07
Sheraton.com/Casablanca

Conférence, Banquet & Group Events - Contrat émis le 25/03/2019
Page 1/11

CONTRAT DE SERVICES

No de contrat : 553053468

Contrat hébergement et conférence établi entre :

SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS
Désigné dans le présent contrat sous l'"Hôtel"

Contact **Fatiha Sennane, Berrada**
Fonction **Director of Sales Assistant**
Adresse **100 avenue des FAR**
20000 Casablanca, Maroc
Téléphone **+212 (0)522 43 94 94**
Mobile **+212 (0)661 05 90 68**
Fax **+212 (0)522 43 94 07**
Email **fatiha.sennane@sheraton.com**

Et :

MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION
Désigné dans le présent contrat sous l'"GROUPE"

Responsable **Alain Dupont,**
Fonction **Sous-ministre adjoint Prospection et Immigration**
Adresse **500, boulevard René-Lévesque Ouest, 7e étage,**
Montréal (QC) H2Z 1W7

Contact **Amélie Drewitt**
Fonction **Conseillère, Service d'accompagnement au recrutement international**
Téléphone **+1 514 873 5945 poste 20394**
Email **Amelie.Drewitt@midi.gouv.qc.ca**

Référence : **Salon de Recrutement du QUEBEC**
Casablanca les 15 & 16 avril 2019

Le présent contrat entre **MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION** (le "Groupe") et **Le SHERATON CASABLANCA HOTEL & TOWERS** (l'"Hôtel") remplace et annule le contrat signé le 30 janvier 2019. Le présent contrat doit être signé et retourné à l'"Hôtel", au plus tard le 26 mars 2019

Le présent contrat prévaut, pendant la période de l'événement (incluant pré et post dates en relation avec l'événement), sur toute autre disposition contractuelle et tarifaire qui pourraient être en cours entre l'hôtel et le "Groupe", le client final ou un tiers.

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont en Dirham Marocain « MAD ».

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



TVA & TAXES

Tous les prix mentionnés dans le présent contrat sont TVA* incluse, actuellement au taux de 10%. Les prestations délivrées par un prestataire extérieur sont assujetties à une TVA* au taux actuel de 20%.

La taxe de séjour* applicable sur l'hébergement n'est pas incluse dans les tarifs et demeure en supplément au tarif de 39.60 MAD par personne et par nuit.

*Sous réserve de modification du taux / prix en dehors du contrôle de l'hôtel.

En cas de modification du taux / du montant, les tarifs seront recalculés en conséquence.

HEBERGEMENT

Réservation d'un bloc en faveur de vos hôtes d'un maximum 57 chambres et entre 4, 5, 6, ou 8 nuitées par participant incluant le « Early check in » du jeudi 11 avril (arrivée le vendredi 12 au matin) ou samedi 13 avril jusqu'au jeudi 17 ou vendredi 18 avril pour procéder à la mission de recrutement international au Maroc. (au tarif contractuel). La liste des participants et des dates d'arrivée et de départ sera transmise au Sheraton avec le contrat.

Le « groupe » procédera à la réservation et au paiement pour les participants selon les tarifs préférentiels suivants :

MAD 1300 Chambre Single Classique

MAD 1550 Chambre Double/Twin Classique (chambre en occupation double)

Ces tarifs s'entendent par chambre, par nuit.

Les tarifs chambre comprennent :

- Le petit-déjeuner buffet au restaurant Dafra (de 06.30 du matin à 10.30 du matin) restaurant pour tous les clients de l'hôtel.
- La connexion internet Wifi (option gratuite à sélectionner sur le portail de connexion) - 1 point d'accès par chambre - Certifié GPNS
- Accès gratuit Sheraton Fitness, Sauna, Jacuzzi & Hammam (hors gommage)
- La TVA, actuellement au taux* de 10%.

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Les tarifs chambre ne comprennent pas :

- La Taxe de séjour*, au tarif de 39.60 MAD par personne, par nuit

*Sous réserve de modification en dehors du contrôle de l'hôtel.

Connexion Wi-Fi

- Gratuité de la connexion internet Wi-Fi

Disponibilité des chambres

- Nos chambres sont disponibles à partir de 15h00 (jour d'arrivée) jusqu'à 12h00 (jour de départ)
- Pour une mise à disposition de la chambre garantie pour une arrivée matinale, la réservation doit-être établie la veille de l'arrivée, au tarif contractuel.
- Pour un départ tardif au-delà de 13h00 et jusqu'à 18h00 maximum, sur accord préalable de la réception, une facturation forfaitaire de 400 MAD par chambre est facturée.

Chambres non-fumeur

Au regard du nombre limité de chambres non-fumeur, l'hôtel n'est pas en mesure de garantir que les chambres seront attribuées en étage non-fumeur. Toutefois, sous réserve que le souhait de la catégorie fumeur ou non-fumeur soit indiqué au moment de la réservation, l'hôtel

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



apportera un soin particulier pour limiter toute odeur de tabac dans la mesure où la chambre ne peut être attribuée en catégorie non-fumeur.

ESPACES CONFERENCE / BANQUET & FONCTIONS RESTAURATION

Cet accord s'applique aux espaces conférences / banquet et aux fonctions restauration à partir du 15 avril 2019 jusqu'au 16 avril 2019 à 18.00.

Le MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION prend en charge le règlement des prestations listées (minimum garanti). Toute augmentation du nombre des prestations listées et/ou additionnelles sont réglées par le MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION.

JOUR	Nbr Jour	Qté	Fonction	Tarif Unitaire MAD	Total MAD
12 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
13 avril	1	40	Salle de réunion	2,000.00	2,000.00
14 avril	1	40	Salle de réunion	offerte	-
14 avril	1	100	Cocktail	165.00	16,500.00
du 15 au 16 avril	2	0	Espace Banquets	50,000.00	100,000
du 15 au 16 avril	2	2	Salles Tanger & Agadir	2,000.00	8,000
du 15 au 16 avril	2	75	Pause - Café	180.00	27,000
du 15 au 16 avril	2	75	Déjeuner Buffet	330.00	49,500
Total Minimum Garanti MAD					205,000

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerketouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates. Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



ESPACE BANQUETS :

Le 12 avril 2019 de 16.00 à 18.00 une salle de réunion (**FES 3**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 13 avril 2019 de 10.00 à 12.00 une salle de réunion (**RABAT/MARRAKECH/LEWA**) en faveur de 40 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).

Le 14 avril 2019 de 15.30 à 17.00 une salle de réunion (**FES 1**) en faveur de 70 personnes en style théâtre équipée d'un écran, data show, flip shart et marqueurs, une station d'eau, bloc-notes et stylos, un pupitre avec micro fixe et 1 baladeur (si autre matériel requis, merci aviser à la signature du présent contrat).
PLUS les salles RABAT + MARRAKECH de 09.00 à 17.00 pour vos entretiens privés pour 3 à 4 personnes par salle équipées d'un bureau et 4 chaises dans chaque salle.

Le 14 avril 2019 à partir de 17.00 Un cocktail servi au Dafra 3^{ème} étage en faveur de 100 personnes composé de :

CAFE - THE - JUS - SODAS - CHAUSSONS SALEES - MINI BRIOCHE AU POULET - MINI SANDWICHES
AU CHOIX DU CHEF - BATBOUT NICOIS - MINI PIZZAS - BROWNIES AU CHOCOLAT - TARTELETTES
AUX FRUITS DE SAISON - VERRINES CRUMBLE AUX POMMES.

Les 15 & 16 avril 2019 Le Forum FES (1+2+3) en tant que salle plénière de recrutement sera aménagé avec 28 (dont 4 double) tables et 4 chaises par table pour les entretiens.

Les salles Rabat & Marrakech seraient en style théâtre pour des présentations prévues de 12.00 à 13.30 et de 16.30 à 18.00.

Les salles Lewa & El Ain pour y servir les pauses cafés.

Les salles du 3^{ème} étage TANGER & AGADIR toute les journées des 15 & 16 avril aménagées en bureaux et chaises pour des entretiens privés.

Dafra Restaurant (3eme étage) pour vos déjeuners des 15 & 16 avril 2019

Une connexion WIFI et le branchement électrique pour toutes les tables sont inclus.

Le montage de la salle, et l'installation des tables selon le plan de salle se fera par l'hôtel la veille de l'événement à la fin de la dernière manifestation de l'hôtel.

L'identification des tables se fera par vos équipes avec l'assistance du staff hôtel.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Le matin du jour de l'évènement les participants pourront installer leurs outils promotionnels.
Le groupe fera parvenir au moins 7 jours avant l'évènement le plan de salle pour la disposition des tables

Le démontage de la zone d'exposition s'effectuera dans son intégralité le 16 avril 2019 à partir de 18.00 (fin du salon). L'hôtel ne stockera aucun matériel d'exposition.

La mise en place ou le retrait des installations techniques ou autres dans les salons du Sheraton Casablanca par un prestataire extérieur ne peut s'effectuer que sous contrôle d'un Responsable Technique ou Banquet de l'hôtel.

Dans l'éventualité d'une intervention d'un ou plusieurs prestataires extérieurs du choix, de la responsabilité et à la charge de l'organisateur, les prestataires doivent se conformer au cahier des charges de l'hôtel en matière d'intervention et de sécurité.

Un planning d'intervention qui inclura notamment le plan de salle doit-être communiqué à l'hôtel 7 jours avant la manifestation avec le nom des prestataires, la nature des interventions pour accord de l'hôtel.

Les prestataires doivent s'enregistrer auprès de la sécurité de l'hôtel au niveau entrée du personnel. Une pièce d'identité étant requise. Un badge visiteur leur sera remis pour permettre l'accès aux espaces d'intervention.

« Le Groupe » s'engage à ce que les prestataires intervenant sur le site de l'hôtel soient en conformité avec les lois en vigueur au Maroc et posséder toutes assurances pour l'exercice de leur prestation incluant la Responsabilité Civile pour tout dommage qui pourrait être causé à un tiers ou au Sheraton Casablanca, et ce de façon non exhaustive. L'hôtel se réserve le droit de demander tout justificatif qu'il jugera utile.

L'hôtel n'est pas responsable de toute éventuelle défaillance technique de la part du ou des prestataire(s) commandités par l'organisateur, ni même de la sécurité du matériel.

L'hôtel se réserve le droit d'interdire la mise en place, l'utilisation des équipements techniques d'un prestataire extérieur si ces équipements ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur incluant câbles dénudés, matériel vétuste mais également si le(s) prestataire(s) ou l'organisateur ne prennent pas de précautions lors de la mise en place, notamment, mais non exclusivement de stands avec une mise en place sans aucune protection prise, ou qu'il y a découpe, peinture des stands dans les salons de l'hôtel et / ou, accrochage d'affiches ou de tout autres objets / matériaux sur les portes et murs des salons et espaces communs du Sheraton.

Dans le cadre d'une mise en place de stands, il est rappelé que les accès et issues de secours ne doivent pas être obstrués. Dans le cas où les issues de secours et accès sont obstrués, l'hôtel informe qu'il interdira l'accès à ses espaces jusqu'à pleine application de ses directives en, matière de sécurité, sans qu'il ne soit redevable de la moindre indemnisation.

Prestations Restauration Complémentaires / Optionnelles

- . Station thé et café d'accueil avec corbeille du boulanger : 70 MAD / personne
- . Pause-café avec 4 pièces de finger food : 180 MAD / personne
- . Déjeuner ou dîner (soft drinks inclus) : 330 MAD / personne

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit-être effectuée par écrit.

Hébergement

- Le groupe procédera à la réservation et au paiement de l'hébergement pour tous les participants.

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.

Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



- Aucun frais d'annulation n'est chargé pour les annulations des chambres parvenues par écrit au mois 72 heures à l'avance, au delà de 72 heures la 1ère nuitée est facturée.
- Si NO SHOW (aucune annulation préalable, le montant du séjour est facturé en tant que frais de NO SHOW)

Espaces conférence / banquet & fonctions restauration

- Annulation totale entre la date de signature du contrat et 90 jours avant le 15 avril 2019, 35% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 89 jours et 60 jours avant le 15/04/2019, 50% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 59 jours et 30 jours avant le 15/04/2019, 75% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale entre 29 jours et 15 jours avant le 15/04/2019, 90% du montant minimum garanti est facturé.
- Annulation totale à partir du 10/04/2019, 100% du montant minimum garanti est facturé.

Le minimum garanti (restauration) sert de base de facturation, dans le cas où le nombre de participants serait inférieur au minimum garanti. Le minimum garanti sera toutefois recalculé, dans la mesure où une augmentation du nombre de participants est confirmée à l'hôtel entre la signature du contrat et la réalisation de l'événement.

ECHEANCIER DE REGLEMENT D'ARRHES & RELIQUAT (facture finale suivra à la fin de l'événement)

Estimatif hébergement	
Espace conférence/banquet & fonction restauration	338 038.00 MAD
Salles TANGER & AGADIR 15 + 16 avril	176 500.00 MAD
Salles pour conférences des 12 + 13 + 14 avril	8 000.00 MAD
Espace Dafra 3 ^{ème} étage avec bouchées pour 100 pax	4 000.00 MAD
Montant optionnel si variation de chambres ou du nombre de nuitée	16 500.00 MAD
	51 840.00 MAD
TOTAL	
Arrhes déjà réglés	594 878.00 MAD
	75 798.68 MAD
Arrhes à régler pour le 26 mars 2019 (à la signature du présent contrat avec pro forma indiquant le montant en Euros	Déjà Reçu
	Reste à régler selon le contrat:
Si jamais Reliquat : à solder sur place avant départ.	519 079.32 MAD

REGLEMENT - PAIEMENT

Le règlement des arrhes s'effectue par transfert bancaire aux dates indiquées dans l'échéancier sur le compte bancaire de l'hôtel sur présentation d'une facture par l'hôtel au groupe pour chacun des versements. La facture doit préciser le coût en Euros : Une copie du swift doit-être adressée à l'hôtel pour chaque règlement

Nom de l'hôtel : Sheraton Casablanca Hotel & Towers
Adresse : 100 Avenue Des F.A.R, 20000 Casablanca, Maroc
Compte N° : 011780000033210006082475

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.
284 Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293315 - I.F. : 03315156 - I.C.E. : 00156346000078

©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



Nom de la banque
Adresse banque
Code Swift
Devise

BMCE (Agence des F.A.R.)
73 Avenue des F.A.R., 20000 Casablanca, Morocco
BMCEMAMC
Dirham Marocain (MAD)

SECURITE

L'Hôtel ne garantit pas la sécurité dans les espaces événementiels et fonctionnels et tout bien personnel laissé dans les espaces événementiels et fonctionnels est au seul risque de son propriétaire. Le « Groupe » informera ses participants qu'ils sont responsables de la garde de leurs biens personnels. L'Hôtel peut raisonnablement requérir du « Groupe » qu'il engage du personnel de sécurité afin de protéger les hôtes ou biens se trouvant dans l'Hôtel. Le personnel de sécurité n'est pas autorisé à porter des armes à feu sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel (à sa discrétion). Dans tous les cas l'approbation du port d'armes à feu sera soumise à et sans préjudice des conditions locales concernant le port d'armes à feu et il relèvera de la responsabilité du Groupe d'établir la nature de toutes ces conditions et d'assurer à tout moment la conformité à ces conditions.

ANTI CORUPTION

« Le Groupe » reconnaît que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs peuvent être soumis à, et tenus de respecter :

(i) la Loi Américaine de 1977 sur les Actes de Corruption Etrangers (the « United States Foreign Corrupt Practices Act of 1977 »), la Loi Anticorruption du Royaume-Uni de 2010 (the « UK Bribery Act 2010 ») et d'autres lois similaires interdisant d'offrir, de verser ou de recevoir des pots-de-vin ou tout autre paiement inapproprié ; et

(ii) les lois interdisant à « l'Hôtel » ou restreignant la possibilité pour « l'Hôtel », de faire affaire avec certaines personnes, entités ou gouvernements en raison de sanctions économiques, sanctions commerciales ou embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par quelque gouvernement que ce soit, y compris par le Bureau de Contrôle des Actifs Etrangers du Département du Trésor Américain (the « U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ») ET le Ministère des Affaires Etrangères Américain (the « U.S. Department of State »),

(Ensemble, les « Lois Anticorruption et de Sanctions »)

« Le Groupe » reconnaît et accepte que « l'Hôtel », sa société de gestion et/ou leurs affiliés respectifs, dans le cadre de leurs obligations quelles qu'elles soient au titre des Lois Anticorruption et de Sanctions, peuvent prendre toute mesure considérée comme nécessaire, à leur seule discrétion, pour s'assurer du respect continu des Lois Anticorruption et de Sanctions y compris, sans limitations, la résiliation immédiate de ce [Contrat] sur notification et sans aucune responsabilité.

DIVULGATION

Le « Groupe » est responsable de déterminer à qui il est tenu de divulguer les conditions du présent Contrat, en ce compris toute commission ou ristourne qu'il peut recevoir. Le « Groupe » divulguera à tous ses participants le type et le montant de tous les frais automatiques et obligatoires qui leur seront facturés par l'Hôtel.

LOIS

Le « Groupe » se conformera aux lois, règlements, codes, ordonnances et règles en vigueur, y compris aux polices et permis (environnementaux), auxquels l'Hôtel est soumis.

CHARTRE DE CONFIDENTIALITE DU GROUPE MARRIOTT

Le Groupe Marriott, qui inclut Marriott International, Inc., Starwood Hotels & Resorts Worldwide, LLC (anciennement connu sous la dénomination Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc.) et leurs sociétés affiliées vous apprécient en tant que client et savent que la protection de la vie

Le Sheraton Casablanca est géré par Sheraton Overseas Management Corporation pour le compte du propriétaire Société Delma d'investissements Touristiques S.A.

284, Bd Mohamed Zerkouni 20040 - Maroc R.C. : 96 599 - PATENTE : 25900383 - C.N.S.S. : 1293325 - I.F. : 03325256 - I.C.E. : 00156346000078
©2015 Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc. All Rights Reserved. Preferred Guest, SPG, Sheraton and their logos are the trademarks of Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., or its affiliates.
Preferred Guest, SPG, Sheraton et leurs logos, sont des marques commerciales de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, Inc., ou de ses filiales.



privée est importante à vos yeux. Nous souhaitons vous familiariser avec la manière dont nous collectons, utilisons et divulguons ces données.

La présente Charte de confidentialité présente les pratiques adoptées par le Groupe Marriott en matière de protection de la vie privée à l'égard des données que nous recueillons :

- . Par l'intermédiaire des sites internet que nous exploitons et à partir desquels vous accédez à la présente Charte de confidentialité, notamment Marriott.fr et autres sites internet appartenant au Groupe Marriott ou contrôlés par celui-ci collectivement, les « Sites internet »)
- . Par l'intermédiaire d'applications logicielles que nous mettons à disposition sur et au moyen d'ordinateurs et d'appareils portables (les « Applications »)
- . Par l'intermédiaire des pages de réseaux sociaux que nous contrôlons et à partir desquelles vous accédez à la présente Charte de confidentialité (collectivement nos « Pages de réseaux sociaux »)
- . Par des messages de courrier électronique au format HTML par lesquels nous vous envoyons le lien vers la présente Charte de confidentialité, et par vos communications avec nous.
- . Lorsque vous fréquentez l'un de nos établissements ou que vous y séjournez en tant que client, ou par l'intermédiaire d'autres interactions hors ligne.

Collectivement, nous faisons référence aux Sites internet, aux Applications et à nos Pages de réseaux sociaux sous le terme « Services en ligne » et, avec les voies de communications hors ligne, les « Services ». En utilisant les Services, vous acceptez les conditions générales de cette Charte de confidentialité.

<https://www.marriott.fr/a-propos/declaration-de-confidentialite-france.mi>

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Une partie peut avoir accès à des informations de l'autre partie identifiées comme confidentielles ou qui, de par leur nature ou les circonstances de leur divulgation, sont raisonnablement présumées confidentielle (les « Informations Confidentielles »). Les parties conviennent de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles et ne peuvent utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution de leurs obligations en vertu du présent Contrat. Les Informations Confidentielles n'incluent pas (1) les informations disponibles publiquement ; (2) les DP, qui seront traitées par les parties conformément aux dispositions ci-dessus relatives à la vie privée ; (3) les informations qui sont laissées ou abandonnées dans les salles de l'événement, les espaces publics ou les chambres d'hôte.

RESPONSABILITE LIMITEE

Aucune partie ne sera responsable à l'égard de l'autre pour tous dommages spéciaux, incidents, indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause, qui résultent du présent Contrat ou y ont trait. La responsabilité totale de chacune des parties à l'égard de l'autre partie pour toute perte ou tout dommage résultant d'une réclamation issue du présent Contrat ne pourra excéder le plus grand des montants suivants : (a) la somme des frais et dépenses payés et payables à l'Hôtel en vertu du présent Contrat et (b) les montant payables en vertu de toutes polices d'assurance de la partie responsable ; le plafond susmentionné ne s'appliquera toutefois pas à : (i) aux demandes d'indemnisation ; (ii) aux demandes pour violation de l'obligation de confidentialité ; (iii) aux demandes concernant des dommages corporels et personnels, le décès, ou les dommages aux biens matériels ; et (iv) aux dommages issus d'une faute intentionnelle, faute lourde ou actes infractionnels. Les limitations de responsabilité prévues dans cet article ne s'appliquent pas à la responsabilité pour les actions ou omissions des tiers fournisseurs de services auxiliaires ou liées à des violations commises par des tiers fournisseurs de services auxiliaires.

ASSURANCE

Chacune des parties maintiendra une assurance de nature à couvrir toutes les réclamations ou responsabilités qui peuvent raisonnablement résulter de ou avoir trait à ses obligations au titre



du présent Contrat et fournira sur demande la preuve de cette assurance. Le gouvernement du Québec applique l'auto assurance, il ne prend pas d'assurance pour couvrir les risques.

INDEMNISATION

Chacune des parties indemnisera, protégera et garantira l'autre partie contre toute perte, toute responsabilité, tous frais ou tous dommages résultant de réclamations effectives ou potentielles liées à la violation par un tiers du présent Contrat ou à la négligence, faute lourde ou faute intentionnelle de ce tiers ou de ses administrateurs, employés, agents, préposés, co-contractants, membres ou participants lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions

DROIT APPLICABLE & RESOLUTION DES LITIGES

Le présent Contrat sera régi, interprété et exécuté conformément au droit Marocain. En cas de litige entre les parties au sujet du présent Contrat, les parties tenteront en premier lieu de résoudre leur différend de bonne foi par la négociation. Tout litige ne pouvant être résolu de commun accord par la négociation de bonne foi sera déféré à arbitrage conformément aux règles de la Chambre du Commerce. L'arbitrage sera conduit par un arbitre. L'arbitrage aura lieu à Casablanca et en français. La décision de l'arbitre sera décisive et obligatoire pour toutes les parties, et le jugement sur la décision peut être engagé dans tout tribunal ou toute juridiction compétente. Nonobstant ce qui précède, chacune des parties au litige peut à tout moment requérir une injonction temporaire ou permanente ou faire une requête similaire.

FORCE MAJEURE

Si une catastrophe naturelle, un acte d'une autorité publique, ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de l'une des parties rend l'exécution des obligations de cette partie au titre du présent Contrat illégale ou impossible, cette partie peut terminer le présent Contrat sans responsabilité ultérieure en le notifiant par écrit à l'autre partie. Afin de dissiper tout doute, toute caution payée par le Groupe avant l'événement sera remboursée au cas où l'Hôtel est incapable d'exécuter ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

CESSION

Le Groupe ne peut céder ou déléguer ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'accord écrit préalable de l'Hôtel.

NOTIFICATIONS

Les notifications, requêtes, accords et autres communications qui sont requis ou permis en vertu du présent Contrat seront donnés par écrit (dans le cadre du présent Contrat, l'écrit n'inclut pas les e-mails) et à l'adresse de la partie mentionnée en premier ci-dessus. La fourniture ou l'exécution du présent Contrat par fax ou de manière électronique et toutes les notifications conformément au présent article seront légales, valides et obligatoires à toutes fins.

DIVISIBILITE

Si une disposition du présent Contrat ou une partie d'une telle disposition est tenue pour nulle ou non exécutoire, cette disposition ou partie de disposition sera éliminée ou limitée dans la mesure du possible, et le présent Contrat demeurera pour le reste pleinement en vigueur.

RENONCIATION

Si l'une des parties renonce à son droit d'exécuter une disposition du présent Contrat, elle ne renonce toutefois pas à son droit d'exécuter les autres dispositions du présent Contrat ni à celui de contester toute violation future de cette disposition.



Conférence, Banquet & Group Events - Contrat émis le 25/03/2019
Page 10/11

Le présent Contrat constitue l'entièreté du contrat entre les parties, remplace tous les autres accords écrits et verbaux entre les parties quant à son objet, et ne peut être amendé que par un écrit signé par l'Hôtel et le « Groupe ».

Pour MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITE ET DE L'INCLUSION

Date 2019-03-29

Nom Alain Dupont

Fonction Sous-Ministre adjoint à l'immigration et à la prospective
P.I.

Signature & Cachet

Pour SHERATON CASABLANCA HOTEL

Date

Nom : Fatiha Sennane, Berrada

Fonction: DOSA

Signature & Cachet



Cc: Mr. Frederic Mariani - Director of Sales & Marketing



ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), FATIHA SENNANE BERRAFA
(Nom de la personne)
Exerçant mes fonctions au sein de SHERATON CASABLANCA HOTEL
(Nom du fournisseur)
Déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant le SALON de Recrutement du Québec Avril 2016
(Indiquer l'objet du contrat intervenu)
entre le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et mon employeur en date du 29/31 2019
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) à ce faire par le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et le Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
4. J'ai été informé(e) que le défaut par le(la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À CASABLANCA
CE Vendredi JOUR DU MOIS DE 29 Mars DE L'AN 2019



ENTENTE DE SUBVENTION

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL

**POUR UN PROJET D'ATTRACTION
D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DE RECRUTEMENT DE
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

21 mars 2018

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre;

ci-après désigné le « **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique pour la région de Québec, personne morale légalement constituée ayant son siège au 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, laquelle résolution est jointe à la présente entente;

ci-après désignée « **QI** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a, en vertu de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1), la responsabilité d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a également la responsabilité de la sélection de ressortissants étrangers souhaitant séjourner au Québec à titre temporaire ou s'y établir à titre permanent;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action visent à faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, notamment en intensifiant les efforts de promotion auprès des étudiants étrangers diplômés du Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion vise à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions;

ATTENDU QUE la planification pluriannuelle de l'immigration 2017 – 2019 vise à augmenter à au moins 40% en 2019 la proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **Ministre** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de rétention des travailleurs étrangers temporaires et une stratégie de rétention des étudiants internationaux, dans le cadre du projet de stratégie nationale de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE **QI** s'est donnée pour mission de contribuer au développement économique de la région métropolitaine de Québec et à son rayonnement international, en favorisant la croissance des entreprises, en soutenant les secteurs de force et en attirant dans la région talents et investissements;

ATTENDU QUE **QI** a présenté au **MINISTRE** un projet de recrutement des travailleurs étrangers temporaires dans différentes parties du monde dont l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et de l'Ouest et l'Amérique latine, ainsi qu'un projet d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** a exprimé son intention de développer des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur s'est vu confier la responsabilité de mettre en place une stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise et de faire en sorte que davantage d'étudiants internationaux étudient dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à soutenir QI afin d'optimiser les interventions visant l'attraction d'étudiants internationaux.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à QI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 3 100 000 M \$ (trois millions cent mille dollars) pour les années financières 2018-2019 à 2020-2021 afin que QI réalise les projets de recrutement et d'attraction suivants :

- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Afrique du Nord et en Europe de l'Est : 1 000 000 \$ (un million de dollars)
- Recrutement de travailleurs étrangers temporaires en Europe de l'Ouest et en Amérique latine: 1 200 000\$ (un million deux cent mille dollars)
- Attraction d'étudiants étrangers: 900 000 \$ (neuf cent mille dollars)

La présente entente ne couvre pas la mission au Brésil prévue par QI en avril 2018, de même que la mission en Tunisie du printemps 2018 qui ont toutes les deux fait l'objet d'un financement distinct de la part du **MINISTRE**.

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. OBJECTIFS

Les **PARTIES** conviennent des objectifs suivants pour le projet:

Le principal objectif du projet de QI est d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, et d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de ces mêmes régions.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les actions réalisées grâce à la présente entente doivent respecter les principes directeurs suivants :

3.1 Travailler de concert avec le **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement du nombre personnes qui sont embauchées par les entreprises en situation de pénurie de main-d'œuvre; ;

3.2 Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce qui est des actions en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement à titre d'étudiants internationaux;

- 3.3 S'inscrire en complémentarité avec les actions existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (ci-après le « MIDI »), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MEES ») et de leurs partenaires, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, afin d'éviter les doublons et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.4 Promouvoir et organiser de nouvelles stratégies et actions en matière de recrutement, d'attraction, de réseautage, de mentorat et de maillage auprès des personnes susceptibles de répondre aux critères pour l'obtention des titres de séjour requis;
- 3.5 Favoriser l'utilisation optimale et adaptée aux régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches des contenus et outils informatifs et promotionnels ayant une portée panquébécoise développés par Montréal International, afin d'assurer une similitude dans les moyens de communication utilisés pour joindre les étudiants étrangers potentiels ainsi que les travailleurs étrangers temporaires;
- 3.6 Assurer la gratuité de toutes les informations, des outils et des services développés dans ce projet, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire d'avoir accès à l'information.

4. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

Dans le respect de leur mandat respectif, les **PARTIES** s'engagent à respecter les engagements spécifiques qui les concernent. De plus, les **PARTIES** s'engagent conjointement à :

- 4.1 Participer à la réalisation des objectifs identifiés dans le respect des principes directeurs susmentionnés;
- 4.2 Désigner une personne pour le comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de l'entente ainsi qu'une personne à la Table des partenaires qui sera créée par le **MINISTRE**, laquelle réunira au moins trois fois par année divers acteurs désignés par le **MINISTRE** impliqués dans des projets de recrutement et d'attraction. Le MEES sera également membre de ces instances.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA SUBVENTION

5.1 ENGAGEMENTS DU MINISTRE

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à **QI**, en un seul versement, et ce, dans les 30 jours suivant la signature de l'entente, une subvention maximale de 3 100 000 \$ (trois millions cent mille dollars) pour la durée de la présente entente, soit les années financières 2018-2019 à 2020-2021 inclusivement.

- 5.1.2 Le **MINISTRE** s'engage à ce que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur coordonne le volet « attraction d'étudiants étrangers » prévu à la présente entente, notamment en ce qui a trait aux liens et à la complémentarité entre les actions de **QI** et celles à venir de la stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, à l'établissement des cibles à atteindre ainsi qu'à l'approbation des plans d'action et des différents rapports fournis par **QI**. La ministre verra également à mettre en place les mécanismes de communication nécessaires avec les établissements d'enseignement;
- 5.1.3 S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités.

- 5.1.4 Le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger de **QI** qu'elle rembourse une partie de la subvention dans les cas suivants :

- 5.1.4.1 Lorsque le montant des dépenses admissibles pour la réalisation des activités prévues à la présente entente est inférieur aux montants prévus à toute clause de la section 5.1;

- 5.1.4.2 Lorsque **QI** obtient une source de financement additionnelle qui modifie le plan de financement décrit plus haut;
- 5.1.4.3 Lorsque le **MINISTRE** juge les résultats obtenus incompatibles avec les objectifs de la clause 2, les principes directeurs de la clause 3 ou les cibles décrites à l'Annexe A de la présente entente.
- 5.1.5 Transmettre à **QI** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la présente entente, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).
- 5.1.6 Coordonner un Comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre du projet de **QI** et qui se réunira autant de fois que nécessaire, mais un minimum de trois fois par année lors des périodes prévues pour chacun des plans et rapports indiqués à la clause 5.2.4. Les réunions incluront au moins un représentant du MIDI, du MEES, ainsi que de **QI**. Le comité pourra toutefois inviter toutes les personnes requises aux échanges lors des réunions, en fonction des sujets qui seront abordés.

5.2 ENGAGEMENTS DE QI

Aux fins de la présente entente, **QI** s'engage à:

- 5.2.1 Dépenser la subvention reçue selon le tableau suivant :

	Étudiants étrangers (900 K\$)	Travailleurs étrangers temporaires (2,2 M\$)
2018-19	300 K\$	700 K\$
2019-20	300 K\$	750 K\$
2020-21	300 K\$	750 K\$

- 5.2.2 Coordonner et réaliser les actions de son projet de recrutement et d'attraction, lequel sera préalablement approuvé par le **MINISTRE**;
- 5.2.3 Administrer les sommes qui lui sont versées par le **MINISTRE** en vertu de la présente entente, dans le respect des mesures et des normes applicables. En recevant en un seul versement la totalité des sommes octroyées pour les trois années financières visées par la présente entente, **QI** s'engage à gérer cette contribution financière de manière diligente et responsable;
- 5.2.4 Collaborer entièrement avec le **MINISTRE** et s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités, ainsi que de la légalité et de l'éligibilité des dépenses;
- 5.2.5 Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intérimaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet;
- 5.2.6 Divulguer toute autre source de financement relativement à la présente entente et les activités réalisées, notamment les revenus tirés de subventions ou de commandites, et s'assurer que ces autres sources de financement visent des dépenses autres que celles prévues par la présente entente;
- 5.2.7 S'assurer que les sommes versées à des mandataires ou des tiers soient utilisées et affectées exclusivement aux fins de la réalisation du projet prévu à la présente entente et obtenir de leur part un rapport d'activités et un rapport financier sur l'utilisation des sommes;
- 5.2.8 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de la présente entente et remettre les rapports à la **MINISTRE**;
- 5.2.9 Désigner un représentant au sein du comité de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la présente entente et contribuer pleinement aux divers échanges du comité;

5.2.10 Rembourser au **MINISTRE**, à l'expiration de la présente entente, tout montant non utilisé de la subvention versée.

6. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

7. CONFLIT D'INTÉRÊTS

QI s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt du **MINISTRE**, ou créant l'apparence d'un tel conflit.

De plus, **QI** s'engage à ce que les tiers impliqués dans la réalisation du projet, notamment par le biais des séances d'information aux étudiants, évitent toute situation les mettant en conflit d'intérêt ou créant l'apparence d'un tel conflit pour l'accomplissement du projet. Notamment, **QI** ou ces tiers devront éviter toute forme de promotion de leurs produits ou services, à moins que ces produits et services ne soient offerts gratuitement aux personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou de travail temporaire, en accord avec les principes directeurs de la présente entente, prévus à la clause 3.

Si les situations décrites dans les deux alinéas précédents se présentaient, **QI** doit aussitôt en informer le **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une consigne indiquant à **QI** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier cette entente.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

8. REDDITION DE COMPTES

- 8.1 **QI** s'engage à réaliser une reddition de compte concernant la présente entente (voir clause 5). Cette reddition de compte est produite sur une base biannuelle et est présentée dans les rapports intérimaires et annuels, ainsi que dans le rapport final qui présente les informations pour l'ensemble de la période couverte par le projet.

Plan annuel d'action, de promotion et de communication

Le plan annuel d'action, de promotion et de communication présente un portrait de toutes les activités et interventions prévues en ce sens à chaque année de l'entente (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021), et précise la planification financière détaillée et le calendrier de chaque activité et intervention prévue. Il doit inclure les cibles à atteindre pour l'année de même que les indicateurs de moyens.

Rapport intérimaire

Le rapport intérimaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées du 1^{er} avril au 31 mars des années 2019, 2020 et 2021, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions réalisés en lien avec les subventions octroyées dans le cadre de la présente entente, de l'utilisation des sommes allouées au 31 mars de chaque année (2019, 2020, 2021), de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Rapport final

Le rapport est le bilan complet de la présente entente. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées au cours des trois années de l'entente et effectue le suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

- 8.2** **QI** s'engage à produire annuellement un rapport d'audit signé par un comptable professionnelle agréée ou un comptable professionnel agréé comprenant des états financiers complets, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats, les notes complémentaires, un état détaillé des contributions gouvernementales et de l'utilisation de l'aide financière ou de la subvention reçue de chaque programme du Ministère en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.
- 8.3** Si **QI** est en relation d'affaires avec une ou des sociétés qui lui sont apparentées, dans le cadre du projet, il doit :
- en informer le **MINISTRE** en identifiant chacune d'entre elles par leur nom légal et leur numéro d'entreprise du Québec;
 - démontrer qu'elles sont les uniques bénéficiaires de leurs surplus ainsi que des subventions qui leur sont attribuées et de tout autre apport externe;
 - fournir la preuve que leurs transactions avec des sociétés apparentées :
 - sont documentées formellement par contrat ou par entente écrite;
 - font l'objet d'une divulgation par voie de notes aux états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - sont établies selon des conditions et à des coûts qui sont inférieurs ou égaux à ceux qui auraient cours avec une tierce partie.
- 8.4** **QI** doit fournir, à la demande du **MINISTRE**, tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de la subvention reçue dans le cadre de la présente entente.
- 8.5** Au terme de la présente entente, **QI** s'engage à transmettre au **MINISTRE** une copie du matériel promotionnel utilisé auprès des travailleurs et des étudiants ainsi que les résultats des sondages et études.

9. RÉSILIATION

- 9.1** Le **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la présente entente si:
- a) **QI** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
 - b) il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée;
 - c) **QI** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, condition et obligation qui lui incombent en vertu de la présente entente;
 - d) **QI** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), l'entente sera résiliée à compter de la date de réception par **QI** d'un avis du **MINISTRE** à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Le **MINISTRE** cessera à cette date tout versement de la subvention, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe d), des montants dus pour les dépenses encourues et payées par **QI** relativement à des prestations visées par la présente entente.

Dans les cas prévus au paragraphe c), le **MINISTRE** doit transmettre un avis de résiliation à **QI** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser le **MINISTRE**, à défaut de quoi l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), le **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de la subvention qui aura été versé à la date de la résiliation.

Le fait que le **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

- 9.2** Le **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente entente.

Pour ce faire, le **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **QI**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **QI**.

QI aura alors droit aux frais, déboursés et sommes engagés dans la réalisation du projet préalablement approuvé par le **MINISTRE** à la date de résiliation de la présente entente, conformément à celle-ci, sans autre compensation ou indemnité que ce soit.

- 9.3** Advenant la résiliation, **QI** s'engage à rembourser au **MINISTRE** tout solde sur les montants versés mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de 60 jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser le projet visé par la présente entente.

- 9.4** La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la présente entente, notamment à la résiliation pour cause d'insuffisance des crédits, selon la clause 6, ou encore à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 7.

- 9.5** La résiliation de la présente entente ne met pas fin à l'application des clauses 13 (Sécurité de l'information gouvernementale) et 14 (Protection des renseignements personnels) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de l'entente.

10. RESPONSABILITÉ

QI s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution du projet faisant l'objet de la présente entente et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente entente.

11. VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le **MINISTRE** ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

12. APPEL À DES TIERS

QI ne peut faire exécuter par d'autres acteurs tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du **MINISTRE** et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre des actions individuelles et du projet intégral à l'égard du **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de **QI**.

13. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

13.1 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, on entend par :

- a) « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.
- b) « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

13.2 DIVULGATION

QI s'engage à aviser sans délai le **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte.

13.3 MESURES DE SÉCURITÉ

QI s'engage à prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale en fonction de la valeur de cette information déterminée par le **MINISTRE**.

13.4 SÉCURITÉ DES ACCÈS

QI s'engage à restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution du présent projet. De même, il s'engage à ce que toute personne qui participe à l'exécution du projet n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour la réalisation de celui-ci.

13.5 CONFIDENTIALITÉ

QI s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés, agents, représentants ou contractants ne divulgue ou n'utilise à d'autres fins que pour l'exécution du projet, sans y être dûment autorisé par le **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la présente entente ou qui est générée à l'occasion de son exécution ou plus généralement quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente entente.

14. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

QI s'engage à respecter les dispositions légales qui lui sont applicables en matière de renseignements personnels.

Dans la réalisation de son projet, **QI** convient qu'il respectera les normes d'éthique en matière d'enquête et de sondage applicables aux milieux de la recherche.

15. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Télécopieur
MINISTRE	Mélissa Caron	Direction de la prospection, de l'attraction et de la rétention des talents 360, rue McGill, 2 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 2E9	514-873-5945 poste 20560	514-873-0453
QI	Line Lagacé	Québec International 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec	418 681-9700 #248	418-681-1535

MEES	Marcelle Gendreau	Direction des relations extérieures 1035, rue de la Chevrotière 26e étage, Québec (Québec) G1R 5A5	418-644-1259 Poste 3222	418-646-9170

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre **PARTIE**.

16. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable du **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

17. ANNEXES

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les accepter. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, la présente entente prévaudra.

18. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la présente entente et en fait partie intégrante.

19. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les **PARTIES** reconnaissent que le **MINISTRE** ou ses représentantes ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec **QI**, les détails importants de la présente entente et de son financement, notamment :

- le nom des **PARTIES**;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de la présente entente et son territoire d'application;
- le budget total de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente entente.

Lors de toute activité de communication relative à la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à assurer la visibilité de l'autre **PARTIE**, dans le respect de la Politique d'identification visuelle du gouvernement du Québec s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les **PARTIES** acceptent que leurs représentantes ou leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente entente ainsi que lors des annonces ou des présentations publiques des projets qui découlent de la présente entente. À cet égard, les **PARTIES** doivent être informées, par écrit, au moins 10 jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Les **PARTIES** s'engagent à respecter les clauses du protocole de visibilité et d'affaires publiques (Annexe B).

20. DURÉE

La présente entente entre en vigueur au moment de l'apposition de la dernière signature et se termine le 31 mars 2021.

Demeure en vigueur, malgré la fin de la présente entente quelle qu'en soit la cause, toute clause qui par nature devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment les

clauses concernant la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels, la responsabilité du MINISTRE ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

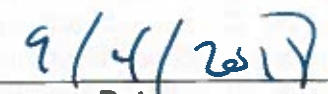
21. SIGNATURES

Les **PARTIES** reconnaissent avoir lu et avoir accepté toutes et chacune des clauses de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

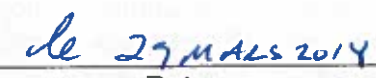
LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION


par Monsieur Bernard Matte


Date

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE QUÉBEC INTERNATIONAL


Monsieur Carl Viel


Date

ANNEXE A

1. INDICATEUR DE PERFORMANCE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Cibles pour les travailleurs étrangers temporaires

Aux termes de la présente entente, soit le 31 mars 2021, **QI** aura contribué à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (requérant principal seulement). À noter que la cible exacte sera présentée par **QI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente et que la cible devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Les efforts de recrutement pourront être répartis dans les différents territoires (Amérique latine, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest, et Afrique du Nord) selon les priorités identifiées par **QI**.

L'évaluation de l'atteinte des cibles s'effectuera grâce à la transmission par **QI** des embauches nominatives annuelles, par mission.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **QI**, au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes). Ces indicateurs devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**.

Cibles pour les étudiants étrangers

À noter que les cibles seront présentées par **QI** au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, et que lesdites cibles devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, après approbation du MEES.

À noter que des indicateurs de moyen devront être présentés dans le plan d'action annuel transmis par **QI** lesquels devront être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, et préalablement approuvés par le MEES au plus tard 30 jours après la signature de la présente entente (pour la première année de ladite entente et au plus tard 30 jours avant le 31 mars de chaque année pour les années subséquentes).


Initiales QI


Initiales MINISTRE

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D'AFFAIRES PUBLIQUES

Le présent protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et **QI** pour le projet d'attraction des étudiants étrangers et de recrutement des travailleurs étrangers temporaires, lequel vise à augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés par des entreprises des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches et à augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements de ces mêmes régions.

OBLIGATIONS DE QUÉBEC INTERNATIONAL

QI s'engage :

- à placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du *Programme d'identification visuelle* du Gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une subvention est accordée par le MIDI et, le cas échéant, afficher dans ses locaux tout document attestant cette subvention;
- à faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;
- à transmettre au MIDI un bilan des actions de visibilité réalisées dans le cadre de ce projet;
- à mentionner le partenariat du Gouvernement du Québec dans les communiqués de presse de **QI** où sont identifiés ses partenaires financiers.

Dans le cas où un événement public serait organisé dans le cadre de l'entente, **QI** s'engage également :

- à inviter un ou une représentante du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, mentionner la contribution du MIDI ainsi que la subvention du MIDI et inviter le ou la représentante à prononcer une allocution;
- à installer un enrouleur, un panneau ou une bannière du MIDI dans la salle où se tiendra l'événement public;
- à offrir au gouvernement du Québec la possibilité d'inclure un communiqué dans la pochette préparée à l'occasion des événements de presse où **QI** fait état de la participation financière de ses partenaires.

Pour le projet d'attraction des étudiants étrangers, **QI** s'engage à offrir au MEES les mêmes éléments ci-haut mentionnés à l'exception de ceux relatifs à l'appui financier du MIDI.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le **MINISTRE** s'engage :

- à désigner une représentante ou un représentant du MIDI aux fins de l'application du présent protocole de visibilité et d'affaires publiques;
- à fournir à **QI** tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité et, pour le projet d'attraction d'étudiants étrangers, à obtenir du MEES les éléments de communication et de promotion nécessaires;
- à fournir à **QI** et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec.


Initiales QI


Initiales MINISTRE

Rétention des étudiants étrangers

CONVENTION DE MODIFICATION A L'ENTENTE CONCLUE LE 17 MARS 2017

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, Monsieur David Heurtel, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Madame Johanne Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la Prospection,

ci-après appelé « le **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique pour Québec, personne morale légalement constituée ayant son siège au 1175 Avenue Lavigerie, Ville de Québec, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration

ci-après appelée « l'**ORGANISME** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE le **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente le 17 mars 2017;

ATTENDU QUE ladite entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la présente convention de modification bonifie l'entente initiale d'un montant de 400 000 \$;

ATTENDU QUE la présente convention de modification prolonge la durée de l'entente initiale jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** consent à ajouter des cibles supplémentaires à celles établies dans l'entente initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La clause 1 de l'entente est remplacée par la suivante :

La présente entente a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à QI, par le **MINISTRE**, d'une subvention maximale de 605 000 \$ afin que **QI** réalise son projet de rétention des étudiants étrangers. Celui-ci, décrit à l'annexe A, permettra d'accroître l'offre de service aux étudiants étrangers dans le but d'augmenter rapidement et significativement le nombre de certificats de sélection du Québec délivrés par le **MINISTRE** annuellement.

La présente entente détermine également les rôles et responsabilités des **PARTIES**, afin d'optimiser l'utilisation des ressources allouées au projet, dans le respect des activités et des normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées.

2. La clause 5.1. de l'entente est remplacée par la suivante :

Aux fins de la présente entente, le **MINISTRE** s'engage à :

- 5.1.1 Verser à QI une subvention maximale de 605 000 \$ pour la durée de la présente entente, selon les modalités suivantes :

Pour la première année de la présente entente (2016-2017)

- 5.1.1.1 Un premier versement de 33 000 \$, dans les 30 jours de l'apposition de la dernière signature de la présente entente et de la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2016-2017;
- 5.1.1.2 Un deuxième versement de 22 000 \$, dans les 30 jours après la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.1) prévue 30 jours après le 31 mars 2017.

Pour la deuxième année de la présente entente (2017-2018)

- 5.1.1.5 Un premier versement de 37 500 \$, dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2017-2018 prévue le 30 avril 2017;
- 5.1.1.6 Un deuxième versement 18 750 dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport intermédiaire d'activités prévue 15 jours après le 30 septembre 2017;
- 5.1.1.7 Un troisième versement de 400 000 \$ au plus tard le 31 mars 2018. Cette somme permettra de poursuivre les activités de rétention auprès des étudiants étrangers pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021.
- 5.1.1.8 Un quatrième versement de 18 750 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport annuel d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 30 jours après le 31 mars 2018.

Pour la troisième année de la présente entente (2018-2019)

- 5.1.1.8 Un premier versement de 37 500 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du plan d'action, de promotion et de communication pour l'année 2018-2019 prévue avant la fin avril 2018;
- 5.1.1.9 Un deuxième versement de 18 750 \$ dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** du rapport intermédiaire d'activités prévue 15 jours après le 31 décembre 2019;
- 5.1.1.10 Un troisième versement de 18 750 \$, dans les 30 jours suivant la réception à l'entière satisfaction du **MINISTRE** à la fois du rapport final d'activités (clause 8.1) et du rapport financier (clause 8.2) prévue 60 jours après le 31 mars 2019.

3. La clause 2 de l'Annexe A (Indicateurs de performance pour l'ensemble du projet) est remplacée par la suivante :

Le meilleur indicateur disponible pour suivre le nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir et de travailler au Québec après leurs études correspond au nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés par année aux étudiants étrangers (requérants principaux) provenant d'établissements dans les régions visées, et ce, à la fois via le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) que via le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

L'impact attendu du projet de QI consiste à apporter une hausse additionnelle à la tendance haussière du nombre de CSQ délivrés observée depuis les dernières années (2011 à 2016).

À noter que la cible exacte à atteindre sera présentée par QI au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente, laquelle devra être à l'entière satisfaction du **MINISTRE**. À ce titre, les parties conviennent qu'un tableau similaire à celui apparaissant dans l'entente du 17 mars 2017 devra également être produit à la satisfaction du **MINISTRE**.

4. La clause 5.2.4 est remplacée par la suivante :

Élaborer et transmettre au **MINISTRE**, selon les échéances prescrites à la clause 5.1.1, les plans annuels d'action et de communication, les rapports intermédiaires et annuels d'activités, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble du projet, de même qu'un plan d'action et de communication global spécifique au versement du 400 000 M\$ précisé à l'article 5.1.1.7 de la présente entente et qui devra être approuvé par le MIDI. QI devra par la suite produire, à l'entière satisfaction du **MINISTRE**, des plans annuels d'action et de communication, des rapports intermédiaires et annuels d'activités pour les années 2018-2019 à 2020-2021, ainsi que le rapport final pour les activités de l'ensemble de l'entente. À noter que les rapports intermédiaires et annuels d'activités devront faire état de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

5. La présente convention de modification forme un tout avec l'entente signée le 17 mars 2017 et ses annexes et en fait partie intégrante.

6. La présente convention de modification prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE COMME SUIVANT :

LE MINISTRE,

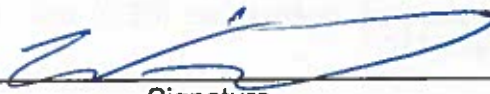

Signature

représentée par Madame Johanne
Dumont, sous-ministre adjointe à l'Immigration et à la
Prospection

 28/05/2018
Lieu et date

POUR : Québec International

PAR : Monsieur Carl Viel


Signature

Québec 8 mai 2018
Lieu et date

agissant en qualité de président-directeur général

RP 155. Bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, avec les ministères sectoriels suivants : Santé et Services sociaux, Travail, Emploi et Solidarité sociale et Éducation et Loisir, Enseignement supérieur et Recherche

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) rend compte du bilan et de l'utilisation des fonds dans son Rapport annuel de gestion à partir des rapports de reddition de comptes fournis par les ministères concernés. Les rapports de reddition de comptes pour 2018-2019 sont en cours d'élaboration par ces derniers. Pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, l'information est présentée respectivement dans les Rapports annuel de gestion de 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 du MIDI.

RP156. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIDI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2019-2020

Veuillez vous référer à la fiche RP58.

RP157. Ventilation détaillée des effectifs du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2018-2019 et pour les quatre années précédentes, avec le lieu de travail habituel de chaque employé

Veuillez vous référer à la fiche RP59.

RP158. Nombre d’immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation par année, depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2019-2020

TEMPS COMPLET

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps complet*

Année	Nombre total de groupes***	Nombre d’élèves uniques****
2018-2019**	921	13 033

** Données préliminaires au 28 février 2019.

*** Les 10 groupes considérés achat de places ne sont pas inclus dans le total. Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

**** C'est le total d'élèves uniques, peu importe la particularité de groupe (exemple: achat de place ou référé en commissions scolaires). Parmi les 13 033 personnes distinctes, 4 124 ont été référées en commission scolaire.

TEMPS PARTIEL

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Total

Année	Nombre total de groupes**	Nombre d’élèves uniques***
2018-2019*	1 566	16 230

* Données préliminaires au 28 février 2019.

** Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.

*** Parmi les 16 230 personnes distinctes, 31 ont été référées en commission scolaire.

TEMPS PARTIEL (SUITE)

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Cours réguliers

Année	Nombre total de groupes**	Nombre d’élèves uniques***
2018-2019*	1 438	14 747

* Données préliminaires au 28 février 2019.
** Le concept de nombre de groupes ne s'applique pas en commission scolaire.
*** Parmi les 14 747 personnes distinctes, 31 ont été référées en commission scolaire.

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Cours spécialisés

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves uniques
2018-2019*	128	1 384

* Données préliminaires au 28 février 2019.

Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel
Formation en milieu de travail

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves uniques
2018-2019*	23	175

* Données préliminaires au 28 février 2019.

RP159. Délais moyens d’attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019 :

- a. Par centre régional;
- b. Pour tout le Québec.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Le MIDI fait appel à une centaine de prestataires de services partout au Québec (universités, collèges, organismes à but non lucratif et commissions scolaires) pour offrir ces cours.

Lors de l’entrée en vigueur de la *Déclaration de services aux citoyens* en avril 2006, et de la *Déclaration de services à la clientèle (DSC)* en avril 2009, le délai imparti lors d’une première inscription pour remettre ou faire parvenir une confirmation d’admissibilité à un cours de français à temps complet était de 20 jours ouvrables et le délai maximum pour commencer un cours à temps complet était de 65 jours ouvrables après la date de la confirmation d’admissibilité.

Depuis le 1^{er} avril 2018, le Ministère a remplacé ces deux engagements dans sa *Déclaration de services à la clientèle (DSC)* par un seul qui mesure le délai entre la réception d’une demande complète d’admission à un cours de français temps complet et le début du cours. Le délai maximum pour commencer un cours à temps complet est de 50 jours ouvrables.

Exercice financier 2018-2019

Les cours à temps complet ont une durée de 11 semaines, et ils débutent selon des dates précises ou lorsque le nombre de participantes et participants le justifie. En vertu d’ententes avec les commissions scolaires dans le cadre de l’offre gouvernementale de services en francisation, les participants peuvent aussi débiter leur formation en fonction d’autres calendriers.

La proportion de nouveaux élèves qui ont commencé un cours de français à temps complet à l’intérieur de 50 jours ouvrables après la date de réception d’une demande complète était de 78 % entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019.

Délai moyen entre la date de réception de la demande complète et le début du cours de français, en nombre de jours ouvrables pour l'exercice financier 2018-2019*

A. Régions administratives	Nb de jours**
Bas-Saint-Laurent	25,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	19,9
Capitale-Nationale	37,7
Mauricie	29,5
Estrie	38,7
Montréal	36,4
Outaouais	37,8
Abitibi-Témiscamingue	31,0
Côte-Nord	-
Nord-du-Québec	-
Gaspésie–îles-de-la-Madeleine	-
Chaudière-Appalaches	17,4
Laval	37,5
Lanaudière	29,9
Laurentides	27,3
Montérégie	37,6
Centre-du-Québec	24,7
B. Ensemble du Québec	29,2

* Données préliminaires, données au 28 février 2019.

** Les résultats inscrits en italique reposent sur un nombre d'observations inférieur à 20 élèves.

RP160. Nombre d'immigrants ne parlant pas français et ne s'inscrivant pas aux cours de francisation en 2012-2013, en 2013-2014, en 2014-2015, en 2015-2016, en 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

Notes : Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Résultats

En 2016¹, le nombre de personnes immigrantes admises au Québec a été de 53 084, parmi lesquelles 40 000 étaient âgées de 16 ans et plus². De ce nombre, 18 932 personnes adultes avaient déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission au Québec. Au 28 février 2019, 5 517 d'entre elles s'étaient déjà inscrites à un cours de français du MIDI à temps complet ou à temps partiel. La proportion de ces personnes ne connaissant pas le français et ayant été actives dans un cours de francisation est donc de 29,1 %.

Notes

Les personnes immigrantes ont jusqu'à cinq ans suivant leur admissibilité aux services de francisation pour s'inscrire aux cours de français à temps complet. Il n'y a pas de limite de durée de résidence pour l'inscription à temps partiel ou en ligne.

Il faut tenir compte dans l'analyse des données de fréquentation des services de francisation que les personnes immigrantes nouvellement arrivées ne s'inscriront pas nécessairement dès leur arrivée au Québec. Cependant, plus de 70 % de celles qui s'inscrivent le font la première année. D'autres personnes immigrantes nouvellement arrivées se présentent aux cours de français deux, trois ans et plus après avoir obtenu leur statut de résident permanent.

Des services de francisation sont offerts gratuitement par le Ministère sous forme de cours à temps complet, à temps partiel et en ligne. En plus des cours du Ministère, des services gouvernementaux de francisation sont offerts par le vaste réseau des commissions scolaires et par les différents partenaires en milieu de travail. Il existe également des services de formation linguistique donnés par des professeurs particuliers, par le réseau collégial et universitaire, ainsi que par des écoles de langue privées. En conclusion, les personnes immigrantes peuvent poursuivre leur parcours de francisation de diverses manières et les statistiques ci-dessus ne sauraient en tenir compte.

¹ Cohorte utilisée pour cette analyse puisque c'est la plus récente pour laquelle le nombre total de personnes qui auront fait une démarche de francisation est proche du résultat qui sera définitif : quelques personnes s'ajouteront à celles qui ont déjà amorcé cette démarche, mais l'essentiel des personnes susceptibles de suivre un ou des cours auprès du Ministère l'a déjà fait. Les données de la cohorte de 2017 sont encore trop préliminaires pour rendre compte avec précision d'un taux de participation fiable.

² Ces personnes sont considérées comme étant des « adultes » dans le contexte de la démarche de francisation au MIDI.

RP161. Résultats de l’enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier des renseignements particuliers de 2015-2016 à la fiche RP30.

RP162. Liste de l'offre de services du MIDI pour des cours de français de stade intermédiaire et avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP63.

RP163. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP64.

RP164. État de réalisation ou d’avancement des mesures pour renforcer l’action du Québec en matière d’intégration des immigrants

La réponse à cette question est fournie dans la fiche RP65.

RP165. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les personnes immigrantes en région et montants ventilés par mesures pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020

Veillez vous référer à la fiche RP66.

RP166. État d'avancement de la mise en place d'un guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences. Le nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci

Qualification Montréal (QM) s'est vu octroyer une subvention de 3 M\$ de mars 2017 à mars 2020, pour la conception et la mise en œuvre d'un guichet unique pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, et ce, à l'échelle du Québec. Le site Internet Qualifications Québec permet de répertorier, de centraliser et de diffuser l'information sur la reconnaissance des compétences.

De plus, un service d'aiguillage vers les ressources et services existants en reconnaissance des compétences au Québec est mis en place pour les candidates et les candidats à l'immigration et les personnes immigrantes dont les compétences ont été acquises à l'étranger. Le projet fait également la promotion des services en reconnaissance des compétences et pourra au besoin former des équipes d'intervention en vue de résoudre les obstacles liés à la reconnaissance des compétences.

État d'avancement des travaux

En 2018-2019, l'organisme :

- a lancé le site QualificationsQuébec.com le 21 août 2018;
- a produit les contenus de l'ensemble du portail, soit près de 560 fiches de professions et plus de 23 000 liens externes;
- a établi un plan de communication et de promotion;
- a amorcé une tournée des régions du Québec afin de faire connaître les services de reconnaissance des compétences et de traiter des divers enjeux soulevés avec les partenaires.

Après le lancement officiel du site, QM est devenu Qualifications Québec (Q2). Cinq mois après ce lancement, les statistiques issues du portail démontrent que 75 % des utilisateurs sont à l'extérieur du Canada. Le site accueille, en moyenne, 254 utilisateurs par jour et la durée des sessions est d'environ 5 minutes.

L'organisme continue sa collaboration avec ses partenaires pour établir des liens et consolider leur adhésion et leur participation au projet, notamment avec le milieu de l'éducation, les ordres professionnels et les ministères interpellés. Des modules d'information destinés à augmenter l'efficacité de l'aiguillage des conseillers se développent pendant que le travail d'accompagnement auprès des usagers se poursuit.

Enfin, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion fait un suivi du projet auprès de l'organisme. À ce jour, le projet évolue dans le respect des échéances et des budgets.

Rencontre avec le Ministre

Aucune rencontre n'a eu lieu entre QM et le Ministre ou un membre de son cabinet depuis le 1^{er} avril 2018.

RP167. État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2018-2019 et prévisions pour l'année 2019-2020. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2017-2018 et 2018-2019

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP168. État d’avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l’année 2018-2019 et prévisions pour l’année 2019-2020

Veuillez vous référer à la fiche RP69.

RP169. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date

Veillez vous référer à la fiche RP70.

RP170. Fournir une copie de tout document (analyses, études ou autres) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal

Dans le cadre des travaux de mise en place d'un guichet québécois sur l'accès à la reconnaissance des compétences :

- Le 7 juin 2018, le Ministère a émis une note d'analyse faisant état des faits saillants du projet de Guichet unique, des problématiques et enjeux, de l'état d'avancement des travaux et des positions gouvernementales relatives à ce projet;
- Le 15 juin 2018, Qualifications Québec a soumis un Plan de communication;
- Le 20 juin 2018, le Ministère a produit une note recommandant la mise en ligne du portail sans plus tarder;
- Le 21 août 2018, un communiqué de presse a annoncé le lancement du portail en reconnaissance des compétences;
- En octobre et novembre 2018, Qualifications Québec a présenté son rapport annuel et ses états financiers 2017-2018;
- En octobre 2018 et novembre 2018, le Ministère a produit deux notes d'analyse concernant le rapport annuel et les états financiers de Qualifications Québec.

Reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

Le guichet unique est maintenant en ligne

Montréal, le 21 août 2018 – Les démarches des personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs compétences acquises hors Québec sont dorénavant simplifiées grâce au guichet unique qui vient d'être lancé officiellement. À partir d'aujourd'hui, Qualifications Québec est accessible gratuitement, au Québec ou à l'étranger, au www.qualificationsquebec.com.

Pour réaliser ce projet, le gouvernement du Québec avait annoncé un investissement de 5 M\$ sur 5 ans lors de son Plan économique du Québec 2017. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), responsable du projet, a signé une première entente de 3 M\$ sur 3 ans avec Qualification Montréal, pour développer le portail.

Qualification Montréal était un organisme déjà engagé dans l'information et la référence auprès des personnes qui veulent obtenir une reconnaissance des acquis et des compétences développés à l'extérieur du Québec. En devenant Qualifications Québec, l'organisme a obtenu le mandat de couvrir l'ensemble du Québec et d'élargir son offre de services d'information et d'accompagnement pour :

- faciliter la reconnaissance des compétences par les établissements du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les ordres professionnels et les autres organismes de réglementation;
- promouvoir des services de reconnaissance des compétences;
- proposer des formations et des outils d'intervention aux personnes engagées dans le domaine de la reconnaissance des compétences;
- mettre en place des équipes d'intervention, en concertation avec d'autres partenaires concernés, qui pourront proposer des solutions aux problèmes ponctuels pouvant se présenter dans la reconnaissance des compétences.

En plus de collaborer avec le MIDI, Qualifications Québec travaillera avec l'ensemble des partenaires impliqués en reconnaissance des compétences, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui collaborent activement au projet. Le guichet unique est un outil qui pourra être utilisé par tous les partenaires œuvrant dans la reconnaissance des compétences.

En vue de favoriser la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, le MIDI a mis en place, en 2002, le Programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels* (PRCAOP), qui permet aux ordres d'élaborer des outils d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Récemment, le MIDI a signé des ententes avec l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre de ce programme. Depuis sa création en 2002, le PRCAOP a permis d'appuyer plus de 109 initiatives, avec des subventions octroyées totalisant près de 14 M\$.



Faits saillants :

- En tant que guichet unique, Qualifications Québec ne vise pas à se substituer à l'offre de services existante. Il est un point de chute qui regroupe l'ensemble de l'information relative à la reconnaissance des compétences et qui dirige les personnes et les partenaires vers les ressources appropriées.
- Le site s'enrichira progressivement pour, à terme, présenter 500 métiers et professions, en français et en anglais, incluant les conditions d'exercice, les ressources disponibles dans les différentes régions de même qu'une quantité importante d'information utile sur le marché du travail au Québec, le système d'éducation et le système professionnel, entre autres.
- Dans sa version bêta actuelle, le guichet unique permet la réception de commentaires des usagers pour apporter les améliorations nécessaires en continu.
- La mise en place d'un guichet unique pour faciliter la reconnaissance des compétences des personnes formées hors Québec est l'une des recommandations récurrentes issues des rencontres telles que le Rendez-vous national de la main-d'œuvre, en février 2017, et la Rencontre sur l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes, de l'Office des professions du Québec tenue en octobre 2017. Sa mise en œuvre découle également des travaux du Comité ministériel sur l'intégration des personnes immigrantes qui avait évalué différentes pistes de solutions pour l'accès à l'emploi.

Liens connexes :

Pour consulter le site du guichet unique : www.qualificationsquebec.com



<https://www.facebook.com/QualificationsQuebec>



<https://www.linkedin.com/company/qualifications-quebec/>



<https://www.instagram.com/qualificationsquebec/>



https://twitter.com/Q2_Info

Pour des renseignements supplémentaires sur les programmes du MIDI en matière de reconnaissance des compétences :

<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/dossiers/professions-metiers.html>

Renseignements : Jonathan Lavallée
Relations avec les médias
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
514 940-1630

France Dussault
Directrice générale
Qualifications Québec
514 379-6415, poste 206

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

QUALIFICATIONS QUÉBEC

PAR **Mme France Dussault, directrice générale**
Qualification Québec



4 OCTOBRE 2018

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
AVANCEMENTS DU PROJET AU 30 juin 2018.....	3
MODE DE GOUVERNANCE	3
Comité de gestion	3
Comité-directeur.....	4
Comité opérationnel / comité portail.....	4
Comités <i>ad hoc</i> – Instances informationnelles.....	5
OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉE	5
DÉVELOPPEMENT D'UN PORTAIL	5
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'AIGUILLAGE.....	6
PROMOTION DES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES.....	9
ÉQUIPES D'INTERVENTION	10
CONCLUSION.....	10
ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DE Q2.....	11
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DE L'EMPLACEMENT STRATÉGIQUE DE Q2 EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNES IMMIGRANTES AU QUÉBEC	12
ANNEXE 3 : LOGIGRAMME DU MODE DE GOUVERNANCE DE Q2.....	13
ANNEXE 4 : SUIVI BUDGÉTAIRE DU 1 ^{ER} MARS 2017 AU 30 MARS 2018.....	14
ANNEXE 5: SUIVI BUDGÉTAIRE DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 AU 30 JUIN 2018	15
ANNEXE 6: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - AN 2.....	16

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel résume l'état de l'avancement des travaux de la première année de la mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des compétences (RC). Il présente les résultats attendus et leurs retombées selon le plan d'action initial dont l'offre de services intégrée s'articule en quatre volets : le développement du portail, celui des services d'aiguillage, la promotion des services du guichet et les équipes d'intervention. Ainsi il présente la somme des activités ayant eu cours à partir de la signature de l'entente jusqu'au 30 juin 2018.

Le GUICHET UNIQUE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES, appelé QUALIFICATIONS QUÉBEC, est le fruit d'une entente signée en avril 2017 entre le MIDI et Qualification Montréal. Cette entente découle de la volonté du gouvernement du Québec, exprimée dans sa Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, intitulée *Ensemble, nous sommes le Québec*, de « résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie ».

En vertu de cette entente, Qualification Montréal, qui devient Qualifications Québec (Q2), a la responsabilité de créer ce Guichet unique, la porte d'entrée des services et des ressources en reconnaissance des compétences (RC).

AVANCEMENTS DU PROJET AU 30 juin 2018

MODE DE GOUVERNANCE

Le logigramme du mode de gouvernance est présenté en annexe. Tout au long de l'année, les rencontres avec les comités officiels (comité de gestion, comité directeur et comité portail) veillant au développement du guichet unique ont permis l'atteinte des objectifs en respectant les attentes et préoccupations des partenaires, les visées de l'entente et les attentes du Conseil d'administration de l'organisme.

Comité de gestion

Formé d'un représentant du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le MIDI (Guillaume Vaillancourt, directeur de l'Évaluation professionnelle et de la Reconnaissance des Compétences) et d'une représentante de Q2 (France Dussault, directrice générale), le comité de gestion, pendant la première année, s'est réuni à une fréquence moyenne de deux rencontres par mois afin de superviser la mise en œuvre et les suivis relatifs à l'entente. Le plus souvent le comité s'est adjoint plusieurs professionnels au dossier. Des comptes rendus et registres de décision ont été rédigés et ont soutenu, principalement, le développement des activités prévues au plan d'action initial :

- L'élaboration du plan d'action validé par les ministères du Travail, de l'Éducation et de l'Immigration;
- L'organisation de la structure des comités officiels prévus au plan d'action;
- Le développement d'un prototype du portail présentant l'architecture et l'organisation des contenus du portail final;
- L'élaboration d'un appel d'offres officiel et d'un cahier de charge aux fins du choix d'une firme de programmation aux fins de construction du portail;
- Le développement d'une version Bêta en ligne pour fin de validation des partenaires, suivi d'une version Bêta optimisée publique;

- La rédaction du plan de communication;
- Le lancement et la mise en ligne d'une version Bêta optimisée publique;
- L'élaboration de la liste des activités de programmation de la seconde année du portail.

Comité-directeur

Regroupant les partenaires associés à la RC prévus au plan d'action ainsi que les membres du comité de gestion, ce comité inclusif comportait à la fin de l'année des membres provenant du Conseil Interprofessionnel (CIQ), des ministères du Travail et de l'Éducation, de la commission des partenaires du marché du travail (CPMT), de la fédération des cégeps, de la fédération des commissions scolaires, de la fédération des chambres de commerce, du réseau. Ce comité s'est réuni deux fois cette année (février et juin 2018). Il s'est essentiellement penché sur les thématiques dont le comité de gestion a traité tout au long de l'année. Chacun des membres, agent multiplicateur, a pu faire part des préoccupations de sa propre organisation aux autres membres et chacun a également pu faire circuler l'information émanant des rencontres dans sa propre organisation.

La représentante d'Emploi-Québec, Mme Bouchard, ainsi que la représentante de la Commission des partenaires du Marché du Travail (CPMT), Mme Orban ont favorisé les démarches pour l'organisation d'une tournée provinciale de Qualifications Québec capitalisant sur les comités régionaux de la CPMT dans les régions. Cette tournée devrait avoir lieu à l'automne et l'hiver 2018. Nous envisageons pour la seconde année nous adjoindre un membre provenant d'une association syndicale ainsi qu'un membre provenant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Lors de la rencontre du 21 juin, les organisations suivantes avaient joint le comité directeur :

- Mme Alphonsine Uwimana de Direction de la Titularisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Mme Geneviève Bertrand de Recrutement Santé Québec du ministère de la Santé
- Mme Frédérique-Myriam Villemure du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Mme Mélanie Hotte de la Commission de la Construction du Québec (CCQ)
- M. Francis Beauchamps-Goyette du Bureau de la Coopération Internationale (BCI)

Comité opérationnel / comité portail

Le seul comité opérationnel mis en place est le comité portail. Sa composition fine a été décrite dans le précédent rapport d'étape. Il est formé de représentants des secteurs impliqués en RC et regroupe des personnes qui travaillent sur le terrain, pour la plupart, des professionnels qui sont en contact avec la clientèle et qui œuvre en matière d'employabilité, d'éducation ou en matière d'intégration des personnes immigrantes. Il a vu à la bonne marche de la réalisation des étapes de réalisation du portail de façon concrète, 4 rencontres se sont tenues. Grâce à leur réflexion, les membres ont permis à l'équipe portail de finaliser un prototype du portail, d'en valider l'arborescence et la structure de l'information, de porter un regard sur l'appel d'offres portant sur la programmation du portail et d'accompagner les concepteurs dans l'élaboration de la facture finale et de la navigation du portail. Les membres du comité se sont appuyés dans leurs réflexions sur les tests d'utilisabilité menés par l'équipe portail auprès des clientèles. Ces commentaires ont fait état : de la simplicité du design; de la convivialité du portail, de la simplicité des solutions proposées, de la cible du portail – l'accès à l'emploi, de l'organisation de l'information autour de la CNP et des appellations d'emplois connexes; des informations complémentaires sur les régions et sur les statistiques liées à l'information sur le

marché du travail (IMT); de la concentration de l'information en un seul et même endroit. Ces commentaires ont également alimenté la réflexion vers l'amélioration du portail, notamment : la recherche par domaine, partiellement utilisée, mais utile pour la recherche de mots-clés, le besoin d'un lexique plus élaboré, le besoin d'un site corporatif spécifique à Q2, le besoin de vidéos explicatives et d'interventions d'employeurs et d'entreprises.

Comités *ad hoc* – Instances informationnelles

Les partenaires présentés dans la cartographie jointe en annexe ont été rencontrés afin de leur présenter le portail. Certaines de ces rencontres ont donné lieu à des comités de travail : un comité de travail avec Services Québec, un autre avec la Commission de la Construction du Québec, un comité avec le réseau des CERAC, avec la direction de la titularisation et des échanges avec plusieurs ordres professionnels. Au-delà des comités de travail, des rencontres thématiques se sont tenues avec les partenaires de l'ensemble des secteurs décrits dans la cartographie des partenaires annexée au présent rapport. Voici quelques exemples de ces comités de travail :

- Comité de travail avec la Commission de la Construction du Québec (CCQ)
- Comité de travail avec le réseau des Centre d'Expertise en Reconnaissance des Acquis et des Compétences (CERAC)
- Comité de travail avec la direction de la titularisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉE

DÉVELOPPEMENT D'UN PORTAIL

Le développement du guichet unique implique la mise en place d'un portail permettant de centraliser l'information sur la reconnaissance des compétences, de la rendre compréhensible et accessible et disponible aux personnes, principalement les personnes immigrantes. La première visée du portail est de faciliter l'orientation des candidats et de les introduire à tous les services de RC offerts au Québec par différentes organisations, privées ou publics. Pour la première année, nous avons prévu six étapes. Voici l'état des travaux pour chacune de ces étapes, leurs impacts et les perspectives qui en découlent.

ACTUALISER LE SITE INTERNET DE QM

En attendant la mise en ligne publique du portail de Qualifications Québec, le site de Qualification Montréal a été actualisé afin de répondre, au mieux, aux clientèles immigrantes. Ainsi, ces personnes et nos partenaires étaient informés que nous étions en transition entre Qualification Montréal et Qualifications Québec, que nous avons maintenant une portée provinciale et qu'au-delà du secteur de l'éducation, nous poursuivions le transfert de l'information sur l'ensemble des services offerts en RC que ce soit par le milieu de l'éducation avec les établissements universitaires, collégiaux et avec la formation professionnelle, ou par le milieu du travail au travers de la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (RCMO) menant à un certificat de qualification professionnelle ou encore par les services de reconnaissance émanant des instances de réglementation, les ordres professionnels notamment, mais aussi la Commission de la Construction du Québec.

DÉVELOPPER UN PORTAIL EN COLLABORATION AVEC LA FIRME WEB SÉLECTIONNÉE

À la suite d'un appel d'offres officiel, une firme de programmation a été sélectionnée « Avenue 8 ». Une première version Bêta dont la structure émane du prototype développé a

été livrée le 30 mars 2018. L'accès en fut restreint aux partenaires de Qualifications Montréal ainsi qu'aux organismes offrant des services de RC aux fins de validation des contenus. Qualifications Québec a reçu ces validations et, conséquemment, a appliqué les actions correctives à son portail pour en faire une version optimisée prête à être mise en ligne. Au 19 juin 335 personnes parmi nos partenaires ont visité le site. En moyenne chaque internaute est retourné à 4 reprises sur le site, a consulté une moyenne de 13 pages pour un temps moyen par session de travail de 17 minutes. Ces statistiques nous portent à croire que le portail a été sérieusement consulté par nos partenaires et que ceux-ci ont pris le temps de bien s'approprier les contenus pertinents. Leurs commentaires ont couvert les thématiques suivantes :

- Appréciation globale
- Navigation et graphisme
- Recherche de l'information et contenus
- Autres

En résumé les partenaires se sont montrés satisfaits du produit, ont trouvé l'information pertinente. Ils ont trouvé qu'il s'agissait d'un atout pour les intervenants œuvrant auprès des clientèles immigrantes. Au sujet de la navigation et du graphisme, ils ont particulièrement aimé le style épuré et le texte aéré. On recommande l'ajout d'images afin d'évoquer la variété des professions couvertes. En ce qui a trait aux contenus, ils ont souligné l'organisation claire de l'information mais souhaiteraient un lexique plus étoffé. Ces commentaires ont été éclairant pour les membres de l'équipe portail qui ont apporté les correctifs en conséquence aux fins de la mise en ligne d'une version bêta optimisée. Enfin, plusieurs partenaires ont émis le souhait d'une formation sur le portail pour leurs intervenants.

ENRICHIR, EN CONTINU, LES CONTENUS ET LES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL AU FUR ET À MESURE DES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Les contenus ou « fiches résultat » seront finalisés en février 2019. Une équipe de sept personnes y travaille (4 rédacteurs, 1 réviseur, 2 intégrateurs de contenus). Le portail sera tout de même fonctionnel puisque les contenus liés aux professions priorisées par le MIDI et le MTESS ont été complétés. Il a d'abord fallu établir le gabarit final de ces fiches selon les recommandations du MIDI et du comité-portail. Chaque fiche comporte toute l'information sur la reconnaissance des compétences pour une profession donnée en fonction de l'intégration au marché du travail. Au 30 juin, près de 300 fiches sur 500 avaient été rédigées pour la version bêta optimisée à mettre en ligne. Pour les fonctionnalités la première version du portail visera à répondre essentiellement aux besoins des personnes candidates à la RC avant tout. Notons que les professionnels de QM ont tous reçu une formation en rédaction WEB de la part de M. Érik Vigneault, spécialiste en ce domaine. Les services de M. Vigneault ont également été retenus pour l'élaboration fine du plan de communication.

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES D'AIGUILLAGE

LISTER LES BESOINS, LES FORMATEURS ET ÉLABORER UN CALENDRIER DE FORMATION SUR L'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS AU QUÉBEC EN RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES POUR LES CONSEILLERS DE QUALIFICATIONS QUÉBEC

Les conseillers en aiguillage de Q2 ont suivi plusieurs formations à l'interne sur l'utilisation du portail. Ces formations ont été offertes par l'équipe portail responsable de la rédaction des fiches/professions. Le seul besoin identifié pour lequel une formation existait à l'externe fût

une formation sur l'écriture WEB offerte par M. Érik Vigneault de la firme CTT Communications. Dans leur pratique quotidienne, les conseillers de Q2 utilisent le portail comme outil principal d'aiguillage. Rapidement, l'expression aiguillage numérique s'est imposée aux conseillers qui utilisent le portail lors de leurs rencontres personnalisées ou encore lorsqu'ils répondent aux clientèles au téléphone ou de façon virtuelle, notamment, par courriel. L'information contenue dans le portail étant complexe, des rencontres d'appropriation de contenu, de discussions, d'histoires de cas, ont eu lieu, aux deux semaines, de façon plus intensive, depuis le mois de mars dernier moment où la version bêta a été mise en ligne pour les partenaires. Elles se poursuivent. Lors de ces échanges les conseillers qui accompagnent les clientèles alimentent à leur tour les conseillers de l'équipe portail pour la rédaction des contenus.

Par ailleurs, plusieurs partenaires dont Services Québec, l'ordre des conseillers en orientation et les organismes communautaires spécialisés se sont montrés intéressés à ce que leurs intervenants de première ligne aient une formation sur le portail. À ce sujet, des discussions et rencontres avec Services Québec et la commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ont mené à une présentation de Qualifications Québec au Forum des régions, le 31 mai 2018. L'équipe de Qualifications Québec est prête à amorcer une tournée des régions dès l'automne 2018. Les rencontres en région seront l'occasion de mettre en place des passerelles de communication solides avec les conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) des 17 régions du Québec. À la suite des échanges avec madame Marguerite Orban du Secrétariat de la CPMT, il a été convenu de réfléchir à la meilleure approche pour les régions. Les dernières discussions ont porté sur l'amorce de la tournée des régions en passant par les directeurs régionaux de Services Québec.

Les directeurs régionaux de Services Québec, ont la responsabilité d'assurer la prestation des services publics d'emploi dans les 17 régions du Québec. Monsieur Roger Tremblay de Service Québec, actuel sous-ministre adjoint et Mme Marguerite Orban considèrent qu'une tournée régionale arrimée avec les rencontres des CRPMT est une approche à privilégier.

C'est après avoir obtenu l'aval des directeurs régionaux de Service Québec que M. Tremblay a invité Q2 à faire une présentation au Forum des Régions le 31 mai 2018.

Par la suite, un premier contact a été établi par Mme Bouchard de Service Québec avec les directeurs régionaux pour valider l'intérêt à recevoir les conseillers de Q2 dans leurs régions respectives. Mme Bouchard est la représentante de Service Québec sur notre comité directeur.

Afin d'optimiser la tournée des régions, au-delà des CRPMT, Q2 élargira ses visites à l'ensemble des partenaires qui sont concernés par la RC (employeurs, organismes communautaires, établissements d'enseignement etc.). Cette tournée permettra ainsi de mieux cerner les besoins et d'établir des partenariats ciblés selon les besoins spécifiques pour chacune des régions. La tournée des régions sera amorcée dans ce contexte à l'automne 2018. Nous pressentons qu'il s'agira d'un processus qui se fera en continu selon les besoins exprimés.

CONCEVOIR DES MODULES D'INFORMATION PROPRES AUX SERVICES D'AIGUILLAGE NUMÉRIQUE

Les modules d'information que nous pressentions au départ pour les conseillers étaient en fait, des outils d'aide à la navigation, par exemple, des guides ou tutoriels. Or, la structure même du portail inclue les outils de navigation ainsi que les nuances à apporter à l'information, les mises en contexte sont présentes un peu partout dans le portail et prennent différentes

formes. Ces sont des outils aidant le conseiller à faire un aiguillage efficient. En voici une liste non-exhaustive :

- Les pages contextualisantes présentes dans les onglets « vue d'ensemble sur le Québec et système scolaire et professionnel »
- Les bulles assorties d'un drapeau blanc ou d'une ampoule apportant toutes les nuances nécessaires à la compréhension du mode de navigation et à la structure du portail. A titre d'exemple, les nuances et limites qu'il est important de connaître sur la classification nationale des professions (CNP) présente dans la rubrique 02, « autres appellations »
- Les programmes d'accompagnement
- Les informations spécifiques à chacune des régions

Le travail de conception de ces modules d'information est bien amorcé et il se poursuit au fur et à mesure des avancées du portail, des rencontres d'équipe à l'interne et surtout au fur et à mesure des commentaires des partenaires.

IDENTIFIER ET AMORCER LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR L'OFFRE DE SERVICES DE QUALIFICATIONS QUÉBEC

Une cartographie (jointe en annexe) des partenaires avec l'emplacement stratégique de Q2 a d'abord été dressée. L'ensemble des grands secteurs auxquels sont associés nos partenaires a fait l'objet d'une rencontre, au moins, une première fois aux fins de présentations du guichet unique provincial, mais surtout afin de présenter l'offre de services notamment en termes d'aiguillage des clientèles. Nous avons porté une attention particulière au réseau de l'éducation avec les réseaux des CERAC de la formation professionnelle et technique (4 rencontres). En formation professionnelle les questionnements touchaient la complémentarité des mandats entre celui de Q2 en matière d'aiguillage et celui des CERAC en matière d'accompagnement des établissements scolaires. Ces rencontres ont permis d'amenuiser les craintes. Les directions générales et directions des services de la formation continue des cégeps ont été rencontrées. Le réseau des universités : réseau de l'Université du Québec, Université de Montréal ont été contactés et rencontrés. Des présentations ont été faites auprès d'organismes communautaires œuvrant dans les secteurs de l'immigration, de la francisation et de l'employabilité. Ils ont été rencontrés, souvent à leur demande et surtout dans la grande région de Montréal. Pour le marché du travail, des contacts ont été entrepris avec la Commission des Partenaires du Marché du Travail (CPMT), la fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) et certains comités sectoriels. Notons également que deux rencontres ont eu lieu avec l'office des Professions du Québec, l'une à Montréal, l'autre à Québec. Deux rencontres sont à prévoir avec l'ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ainsi qu'avec l'ordre des ingénieurs. Le secteur de la santé avec recrutement Santé Québec a également été rencontré. Notons particulièrement la participation de représentants de Qualifications Québec à la grande rencontre du 12 octobre 2017 portant sur l'accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes et formées hors Québec et l'accueil plus que favorable à l'initiative de la mise en œuvre de Q2. Ce ne sont là que quelques exemples des rencontres avec les partenaires. Plus d'une cinquantaine de rencontres ont eu lieu avec les partenaires impliqués en RC. Ils ont pu nous exprimer leurs attentes face aux services de Q2. Ces rencontres serviront d'assises au développement du plan de communication de Q2. Elles ont surtout servi à informer les partenaires de la venue de Q2, à favoriser leur adhésion à ce guichet.

Depuis la signature de l'entente, en plus des 20 000 personnes ayant consulté le site actualisé de QM, 420 personnes ont été rencontrées par un conseiller à des fins d'aiguillage et près de

2200 personnes ont été accompagnées dans leurs recherches en matière de RC par courriel depuis le 1er mars 2017.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DE NOS SERVICES D'AIGUILLAGE

Avec des services à portée provinciale et un réseau de partenaires acteurs de la RC plus diversifié en incluant les universités et les organismes de réglementation, Qualifications Québec a répondu à 882 demandes de rencontre pour un accompagnement personnalisé. De ce nombre :

- 38% des demandes ciblaient des démarches de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans un établissement scolaire francophone tous ordres confondus.
- 1 % des demandes ciblaient des démarches de RAC dans un établissement scolaire anglophone.
- 7 % des demandes ont mené à un aiguillage vers des formations régulières
- 53 % des demandes ciblaient d'autres types d'informations générales sur la RC, en lien avec les organismes de réglementation, notamment.
- 1% des demandes ciblaient une démarche en reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (RCMO)

De plus, l'organisme a répondu à près de 2500 demandes courriels et à une quarantaine de demandes téléphoniques par semaine. Près de 350 utilisateurs avaient navigué sur le site de Qualifications Québec dans sa version Bêta à accès restreint. Ceux-ci, par leurs commentaires, nous ont permis de corriger le tir et d'améliorer la version Bêta pour une éventuelle mise en ligne publique. Dans les grandes lignes, les partenaires se sont montrés satisfaits. Ils ont cependant remis en question la pertinence de reconduire les informations présentes sur le site de l'Information sur le Marché du Travail (IMT). Les ordres professionnels ont quant à eux questionné l'utilisation de la classification nationale des professions (CNP). À cet effet, nous devons apporter des aménagements pour tenir compte de la spécificité de la réglementation professionnelle au Québec. Nous nous attendons après la mise en ligne à un achalandage plus élevé du site et à une augmentation des demandes d'information autant que des demandes d'accompagnement.

PROMOTION DES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Un plan de communications a été rédigé pendant la première année, il s'articule autour de 5 grands axes de communications :

- Promotion de Q2 auprès des candidats à la RC
- Promotion de Q2 auprès des intervenants de première ligne
- Promotion de Q2 auprès des acteurs de la RC et communications avec les partenaires de gouvernance
- Promotion de Q2 auprès des employeurs et des acteurs du marché du travail

Il comprendra une tournée des régions que nous entreprendrons avec les comités régionaux de la Commission des Partenaires du Marché du Travail. L'aspect de ce plan le plus couvert au cours de la première année est celui de la communication avec les partenaires de gouvernance. La mise en œuvre des autres chantiers prévus à ce plan de communication se fera pendant la seconde année de la mise en œuvre de Qualifications Québec.

ÉQUIPES D'INTERVENTION

Cet aspect du plan d'action sera davantage couvert pendant les années 2 et 3 du projet. Cependant, au cours de travaux menant au développement de la version Bêta optimisée et des multiples rencontres tenues avec les partenaires des enjeux en matière de RC ont été soulevés. À titre d'exemple au fur et à mesure du développement du portail et de la rédaction des contenus, certains partenaires ont dû revisiter leur propre site d'information. Les éventuelles équipes d'intervention pourront témoigner des enjeux soulevés et en traiter avec les acteurs concernés. Voici quelques enjeux soulevés lors des rencontres en comité ou lors des rencontres avec les partenaires :

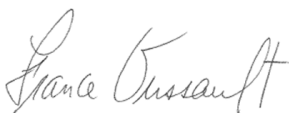
- Enjeu lié aux particularités des régions
- Enjeu lié aux contenus disponibles sur les sites des partenaires et à leur lisibilité
- Enjeu de promotion des services de RC au niveau universitaire
- Enjeu de la fluidité des parcours en matière de RC
- Enjeu des délais des démarches de reconnaissance des compétences

La mise en œuvre du plan de communication pendant la deuxième année de Q2 contribuera à faire émerger ces enjeux. Ceci est particulièrement vrai en ce qui a trait à la tournée des régions.

CONCLUSION

À la lumière de ces avancées, nous avons livré une première version bêta, à commenter, du portail, à la fin du mois de mars 2018 tel que prévu. Cette version a été bonifiée vers une version Bêta optimisée pendant les mois d'avril à juin 2018. La mise en ligne du portail a été effectuée au mois d'août 2018. L'organisme au niveau de ses activités d'aiguillage poursuit l'accompagnement des personnes. Nous avons pu déjà, au travers des comités et des rencontres, mobiliser les acteurs de la RC et fait en sorte qu'ils adhèrent au projet. L'accueil face au prototype, puis à la version bêta et enfin à la version optimisée mise en ligne en août a été plus que favorable. Les avancées se font dans un esprit de concertation, un gage de succès pour le projet. L'équipe de Qualifications Québec possède une très grande expertise en matière d'information et d'aiguillage vers les processus de RC. Elle poursuit les travaux de développement du portail, ses activités de concertation des acteurs et son travail d'accompagnement auprès des personnes.

Pour la seconde année, l'emphase sera mise sur une tournée des régions et la promotion de l'organisme, sur la finalisation et l'amélioration des contenus du portail, sur l'implantation d'un système de gestion des clientèles, CRM, pouvant générer des tableaux de bord et sur la programmation d'un site corporatif accueillant un intranet pour les partenaires, favorisant le recours aux services d'accompagnement et mettant de l'avant les activités de concertation. Les services d'aiguillage et d'accompagnement se poursuivront et seront disponibles à distance. Enfin, nous poursuivrons la mise en œuvre du plan de communication dont la rédaction a été finalisée et présentée au comité directeur le 21 juin 2018.

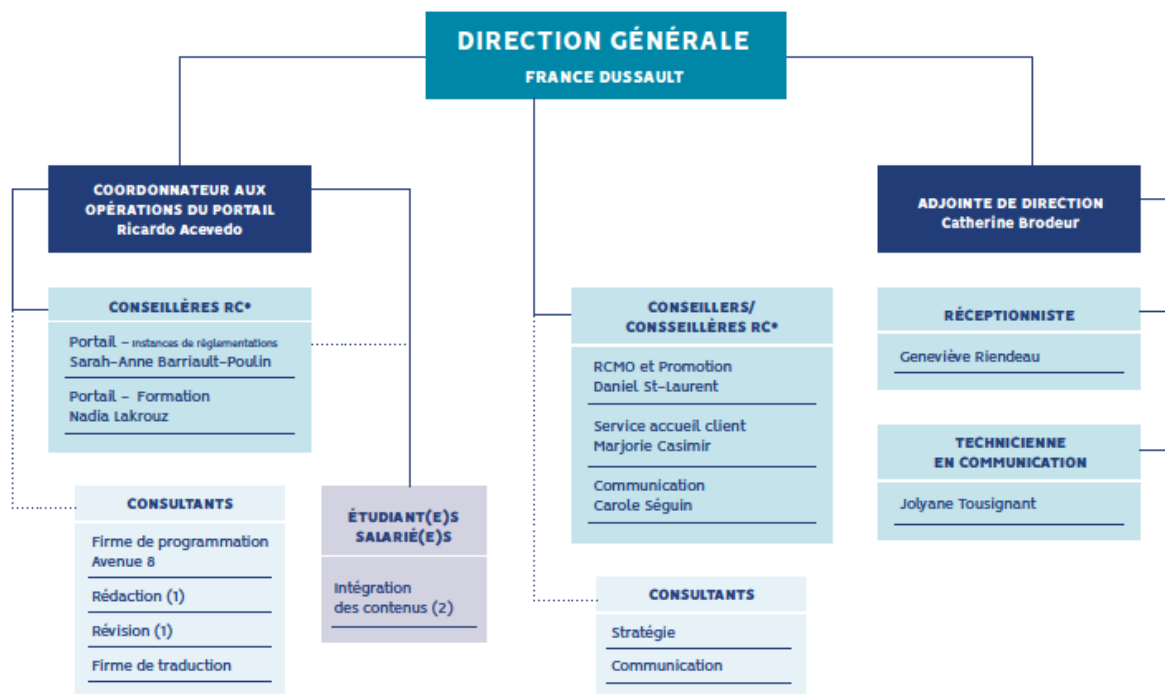


France DUSSAULT
Directrice générale de Qualifications Québec

ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DE Q2



Organigramme —

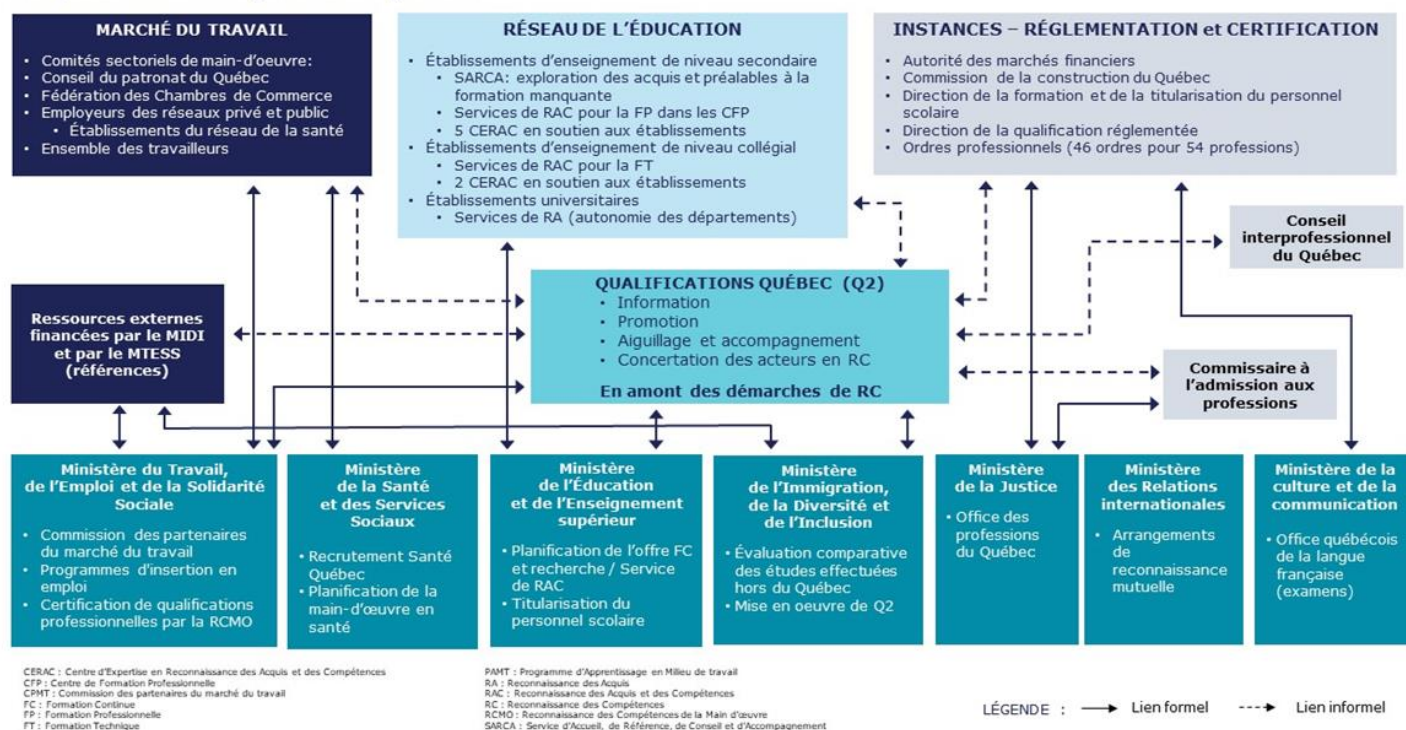


* RC : reconnaissance des compétences

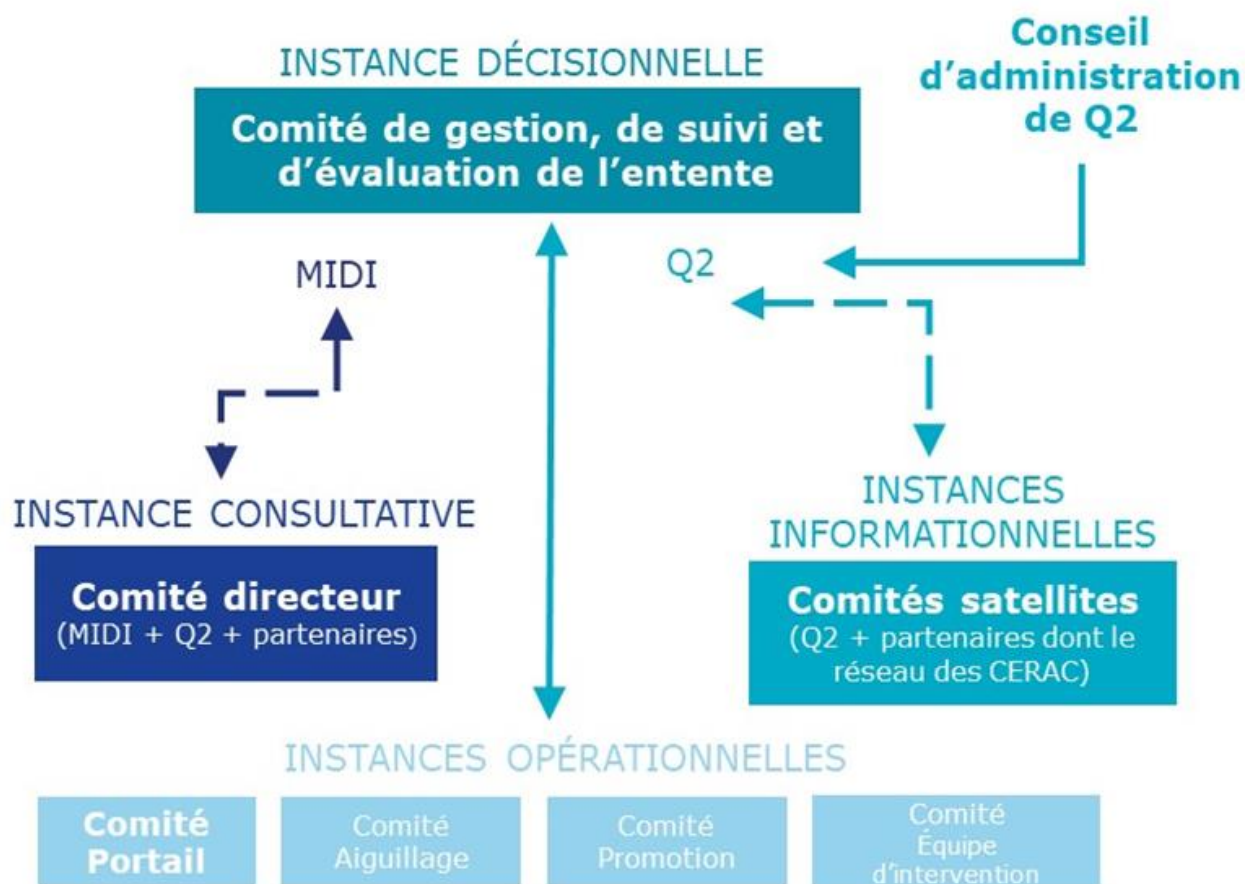
DOCUMENT DE TRAVAIL: Version3 2018-08-20

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DE L'EMPLACEMENT STRATÉGIQUE DE Q2 EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNES IMMIGRANTES AU QUÉBEC

Cartographie de l'emplacement stratégique de Q2 en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes au Québec



ANNEXE 3 : LOGIGRAMME DU MODE DE GOUVERNANCE DE Q2



ANNEXE 4 : SUIVI BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} MARS 2017 AU 30 MARS 2018

Suivi budgétaire du projet Guichet unique en reconnaissance des compétences
Durée de l'entente : 2017-09-01 au 2018-09-30

Postes budgétaires	Budget prévisionnel	2017												2018			Total des dépenses
		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars			
Salaires & charges	417 140,00 \$	29 104,94 \$	20 983,27 \$	30 391,14 \$	29 605,13 \$	29 853,35 \$	30 183,89 \$	27 099,08 \$	27 949,08 \$	31 849,43 \$	31 859,81 \$	33 186,11 \$	35 690,70 \$	45 873,23 \$	438 000,04 \$		
Pensions professionnelles	458 116,00 \$			4 801,81 \$	4 781,69 \$	13 400,30 \$	33 800,38 \$	19 864,71 \$	31 226,45 \$	3 566,73 \$	37 886,30 \$	45 403,80 \$	8 771,72 \$	47 176,26 \$	244 100,37 \$		
Remboursement projet	487 000,00 \$				4 781,69 \$				10 486,15 \$		8 243,80 \$	575,00 \$			20 076,78 \$		
Remboursement portail																	
Voies Électroniques																	
Éligibilité	79 000,00 \$			4 807,81 \$		19 400,30 \$	39 800,38 \$	15 864,71 \$	20 730,30 \$		21 850,88 \$			9 807,81 \$	115 887,48 \$		
Remboursement contenus portail	121 500,00 \$									8 771,72 \$	8 771,72 \$	8 771,72 \$	8 771,72 \$	8 771,72 \$	32 850,00 \$		
Subvention des personnes	100 000,00 \$											21 487,48 \$		21 487,48 \$	42 974,96 \$		
Prime de programmation	40 000,00 \$											18 556,78 \$		13 100,04 \$	29 656,82 \$		
Prime de communication	52 870,00 \$														- \$		
Chargé de projet et analyste	459 716,00 \$			1 813,24 \$		414,71 \$	1 175,81 \$		443,24 \$	2 503,38 \$		8 048,68 \$	1 055,31 \$	613,70 \$	18 538,83 \$		
Service Infor HP	10 000,00 \$														- \$		
Penses Comptable - juridique - informatique	17 000,00 \$			871,89 \$	1 820,80 \$	211,45 \$	408,87 \$		2 785,17 \$	857,31 \$	774,88 \$	803,18 \$	2 010,50 \$	1 425,98 \$	12 134,88 \$		
Pris de séjour et déplacement	85 730,00 \$	2 43,75 \$	188,00 \$		887,77 \$	874,80 \$	254,81 \$	843,82 \$	800,04 \$	3 886,08 \$	45 307,48 \$	20 305,00 \$	13 645,21 \$	7 708,24 \$	84 835,48 \$		
Perfectionnement	5 000,00 \$								1 824,77 \$						887,28 \$		
Établissement n° 1	8 000,00 \$								120,88 \$	787,24 \$	339,89 \$	334,30 \$		841,74 \$	2 419,32 \$		
Super BO100	19 000,00 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	887,20 \$	3 886,14 \$	3 886,14 \$	4 883,87 \$	22 483,85 \$		
Remboursement locaux	10 000,00 \$											2 805,25 \$	3 873,10 \$	2 805,25 \$	8 483,60 \$		
Services locaux et opérations	5 000,00 \$											14 498,02 \$	29 354,30 \$	281,72 \$	49 854,04 \$		
Assurance	- \$													87,20 \$	87,20 \$		
Service de protection	- \$													174,71 \$	174,71 \$		
Total	1 880 000,00 \$	38 535,49 \$	22 781,80 \$	37 887,81 \$	38 887,26 \$	44 666,27 \$	88 716,86 \$	44 724,88 \$	83 530,23 \$	43 386,26 \$	138 487,44 \$	138 877,23 \$	148 180,45 \$	188 753,24 \$	833 486,28 \$		

Postes budgétaires	Budget prévisionnel	2017-2018	
		Total des dépenses	Solde restant
Salaires & charges	417 140,00 \$	438 000,04 \$	(120 860,04) \$
Pensions professionnelles	458 116,00 \$	244 100,37 \$	189 007,43 \$
Penses Comptable - juridique - informatique	10 000,00 \$	18 538,83 \$	(9 538,83) \$
Pris de séjour et déplacement	17 000,00 \$	12 134,88 \$	4 845,31 \$
Pris de matériel de bureau & informatique	85 730,00 \$	84 835,48 \$	(11 895,48) \$
Perfectionnement	5 000,00 \$	2 419,32 \$	2 580,68 \$
Établissement n° 1	8 000,00 \$	2 419,32 \$	5 580,68 \$
Super BO100	19 000,00 \$	22 483,85 \$	(7 483,85) \$
Remboursement locaux	10 000,00 \$	8 483,60 \$	1 516,40 \$
Services locaux et opérations	5 000,00 \$	49 854,04 \$	(44 854,04) \$
Assurance	- \$	87,20 \$	(87,20) \$
Service de protection	- \$	174,71 \$	(174,71) \$
Total	1 000 000,00 \$	833 486,28 \$	166 513,72 \$

¹ Télécommunication : Les frais de Télécommunication sont réglés à la réception de la facturation de la CSME, normalement 2 fois par année.

ANNEXE 5: SUIVI BUDGÉTAIRE DU 1ER AVRIL 2018 AU 30 JUIN 2018



Suivi budgétaire du projet Portal de la reconnaissance des compétences
2018-01-01 au 2018-06-30

Postes budgétaires	Budget prévisionnel	2018												Total des dépenses
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
Salaire régulier	542 233,00 \$	46 462,00 \$	46 462,00 \$	46 462,00 \$	46 462,00 \$									185 848 \$
Frais de sous-traitances liés au projet portail	285 770,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	14 000,00 \$								14 000 \$
Honoraires professionnels (Comptable, juridique, informatique etc.)	13 800,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Publicité	10 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Frais de déplacements	25 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Frais de matériel de bureau	10 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Frais de fournitures informatiques	10 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Frais de perfectionnement	4 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Télécommunications	10 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Loger	45 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Services de protection	1 750,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Location	45 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Équipement logiciel et réparations	5 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Frais Taxes (Assurances, taxes applicatives etc.)	17 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Budget de contingence	70 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$	0 000,00 \$								0 \$
Total	1 000 000,00 \$	52 462,00 \$	52 462,00 \$	52 462,00 \$	52 462,00 \$	14 000,00 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	14 000 \$

Postes budgétaires	Budget prévisionnel	2018-2019	
		Total des dépenses	solde budg.
Salaire régulier	542 233,00 \$	127 808,34 \$	414 424,66 \$
Frais de sous-traitances liés au projet portail	285 770,00 \$	64 646,80 \$	221 123,20 \$
Honoraires professionnels (Comptable, juridique, informatique etc.)	13 800,00 \$	0 000,00 \$	13 800,00 \$
Publicité	10 000,00 \$	0 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais de déplacements	25 000,00 \$	0 000,00 \$	25 000,00 \$
Frais de matériel de bureau	10 000,00 \$	0 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais de fournitures informatiques	10 000,00 \$	0 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais de perfectionnement	4 000,00 \$	0 000,00 \$	4 000,00 \$
Télécommunications	10 000,00 \$	0 000,00 \$	10 000,00 \$
Loger	45 000,00 \$	0 000,00 \$	45 000,00 \$
Services de protection	1 750,00 \$	0 000,00 \$	1 750,00 \$
Location	45 000,00 \$	0 000,00 \$	45 000,00 \$
Équipement logiciel et réparations	5 000,00 \$	0 000,00 \$	5 000,00 \$
Frais Taxes (Assurances, taxes applicatives etc.)	17 000,00 \$	0 000,00 \$	17 000,00 \$
Budget de contingence	70 000,00 \$	0 000,00 \$	70 000,00 \$
Total	1 000 000,00 \$	192 455,14 \$	807 544,86 \$

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 6: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - AN 2



Qualifications Québec
Structure de revenus / coûts 2018-2019
Budget prévisionnel

	Année 2 Contribution reliée à l'entente MIDI 2018-2019	Année 2 Contributions prévisionnelles reliées aux autres ententes 2018-2019	Année 2 Contributions prévisionnelles totales 2018-2019
CONTRIBUTIONS			
MIDI - GUICHET UNIQUE	1 000 000,00 \$		1 000 000,00 \$
MIDI - Report budget an 1	66 000,00 \$		66 000,00 \$
MEES - Soutien aux partenaires		200 000,00 \$	200 000,00 \$
MESS - Entente Canada Québec		17 500,00 \$	17 500,00 \$
MTESS - Services Québec		60 000,00 \$	60 000,00 \$
Mouvement Desjardins		150 000,00 \$	150 000,00 \$
Total:	1 066 000,00 \$	427 500,00 \$	1 493 500,00 \$

	Année 2 Dépenses reliées à l'entente MIDI	Année 2 Dépenses reliées aux autres ententes	Année 2 Dépenses prévisionnelles 2018-2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salariés réguliers	557 239,00 \$	250 695,00 \$	807 934,00 \$
Frais de sous-traitances liés au projet portail	278 786,00 \$		278 786,00 \$
Honoraires professionnels (Comptable, juridique, informatique)	11 900,00 \$	15 100,00 \$	27 000,00 \$
Publicité	10 000,00 \$	6 000,00 \$	16 000,00 \$
Promotion (Secteur éducation)		14 492,00 \$	14 492,00 \$
Frais de déplacements	25 500,00 \$	20 000,00 \$	45 500,00 \$
Frais de représentation		14 580,00 \$	14 580,00 \$
Salons et événements		10 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais de matériel de bureau	16 280,00 \$	9 973,00 \$	26 253,00 \$
Frais de location et acquisition d'équipement	10 000,00 \$	50 000,00 \$	60 000,00 \$
Frais de perfectionnement	4 900,00 \$	2 100,00 \$	7 000,00 \$
Télécommunications	10 500,00 \$	4 500,00 \$	15 000,00 \$
Service de protection	1 750,00 \$	750,00 \$	2 500,00 \$
Loyer	45 500,00 \$	19 500,00 \$	65 000,00 \$
Entretien locatif et réparations	5 390,00 \$	2 310,00 \$	7 700,00 \$
Frais fixes (Assurances, taxes applicables etc.)	17 500,00 \$	7 500,00 \$	25 000,00 \$
Budget de contingence lié au projet portail	70 755,00 \$		70 755
Total:	1 066 000,00 \$	427 500,00 \$	1 493 500,00 \$

RP171. État d'avancement de la négociation avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie ou tout autre pays pour la signature d'ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles. Le nombre de rencontre auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP172. Rapport détaillé des activités du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Montants investis et nombre de bénéficiaire pour les cinq dernières années. Fournir les prévisions pour 2019-2020

Cette question relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP173. État de la situation et suivi détaillé des différents programmes d’embauche des minorités par l’État québécois

Veillez vous référer à la fiche RP72.

RP174. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l’immigration

Veillez vous référer à la fiche RP73.

RP175. Nombre d’immigrants, ventilé par la provenance et par profession, depuis 2010. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrantes admis

- Les données sur les admissions permanentes au Québec indiquent que les professions projetées des personnes immigrantes actives (de 15 ans et plus) admises depuis 2010 se répartissent comme suit :

PERSONNES IMMIGRANTES ACTIVES¹ ADMISES AU QUÉBEC
SELON LE CONTINENT DE NAISSANCE
ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE PROJETÉE, 2010 à 2018

Catégorie professionnelle ² (CNP)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissances	Total
	n					
Gestion	2 823	857	2 825	2 713	22	9 240
Affaires, finances et administration	12 515	4 375	4 202	6 591	16	27 699
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	14 684	5 745	11 841	7 950	38	40 258
Secteur de la santé	4 888	1 852	7 560	2 395	4	16 699
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	7 746	2 992	3 354	5 340	16	19 448
Arts, culture, sports et loisirs	1 167	1 056	1 526	2 703	18	6 470
Vente et services	4 459	1 264	2 630	3 701	12	12 066
Métiers, transport et machinerie	2 381	524	788	1 528	6	5 227
Secteur primaire	257	48	189	103	1	598
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	871	121	191	275	1	1 459
Entrepreneurs	69	12	238	89	1	409
Investisseurs	490	82	9 495	153	4	10 224
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	42 209	36 709	47 608	19 565	420	146 511
Travailleurs non classés ailleurs ³	1 626	717	1 300	753	7	4 403
Total	96 185	56 354	93 747	53 859	566	300 711
	%					
Gestion	2,9	1,5	3,0	5,0	3,9	3,1
Affaires, finances et administration	13,0	7,8	4,5	12,2	2,8	9,2
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	15,3	10,2	12,6	14,8	6,7	13,4
Secteur de la santé	5,1	3,3	8,1	4,4	0,7	5,6
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	8,1	5,3	3,6	9,9	2,8	6,5
Arts, culture, sports et loisirs	1,2	1,9	1,6	5,0	3,2	2,2
Vente et services	4,6	2,2	2,8	6,9	2,1	4,0
Métiers, transport et machinerie	2,5	0,9	0,8	2,8	1,1	1,7
Secteur primaire	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	0,9	0,2	0,2	0,5	0,2	0,5
Entrepreneurs	0,1	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1
Investisseurs	0,5	0,1	10,1	0,3	0,7	3,4
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	43,9	65,1	50,8	36,3	74,2	48,7
Travailleurs non classés ailleurs ³	1,7	1,3	1,4	1,4	1,2	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Données préliminaires pour 2018.

- Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus comptant se joindre à la population active.
- Profession déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission.

CNP: Classification nationale des professions.

- Inclut également les catégories professionnelles du secteur primaire et celles de la transformation, de la fabrication et des Directions d'utilité publique.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP176. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour les cinq dernières années civiles; fournir les prévisions pour 2019

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec entre 2014 et 2018 proviennent de plus de 100 pays. Toutefois, deux tiers d'entre elles sont nées en Syrie, en Afghanistan ou en République démocratique du Congo.

Les cinq principales langues maternelles déclarées par quatre sur cinq des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec entre 2014 et 2018 sont : l'arabe, le dari, l'arménien, le français et l'espagnol.

PERSONNES RÉFUGIÉES SÉLECTIONNÉES À L'ÉTRANGER
ET ADMISES AU QUÉBEC ENTRE 2014 ET 2018
PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE ET PRINCIPALES LANGUES MATERNELLES

Pays de naissance	2014	2015	2016	2017	2018	2014-2018
Syrie	449	2 181	5 056	3 397	2 641	13 724
Afghanistan	171	366	325	582	592	2 036
Rép. dém. du Congo	380	307	341	294	309	1 631
Iraq	216	193	119	150	251	929
Colombie	155	131	100	264	114	764
Rép. centrafricaine	80	296	51	150	115	692
Pakistan	35	125	109	225	193	687
Tanzanie	116	149	68	197	59	589
Burundi	120	118	135	105	86	564
Émirats arabes unis	0	10	56	118	304	488
Autres pays	567	724	792	852	1 020	3 955
Total	2 289	4 600	7 152	6 334	5 684	26 059

Langue maternelle	2014	2015	2016	2017	2018	2014-2018
Arabe	478	1 999	4 998	3 362	3 563	14 400
Dari ¹	198	422	386	777	714	2 497
Arménien	218	532	443	590	83	1 866
Français	151	385	200	302	283	1 321
Espagnol	167	139	101	292	133	832
Swahili	146	169	133	177	153	778
Kirundi	215	199	96	131	94	735
Langues nigéro-congolaises ²	109	53	159	206	143	670
Tigrigna	17	9	55	156	97	334
Langues créoles	90	135	20	12	12	269
Autres langues	500	558	561	329	409	2 357
Total	2 289	4 600	7 152	6 334	5 684	26 059

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger comprennent les personnes réfugiées prises en charge par l'État, parrainées ou autonomes financièrement. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble des personnes réfugiées.

Les données sont préliminaires pour 2018.

1 Cette langue est parlée notamment par les personnes nées en Afghanistan ou en Iran.

2 Ces langues sont parlées notamment par les personnes nées en République démocratique du Congo.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, BANQUE DE DONNÉES SUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS.

RP177. Temps d’attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour les cinq dernières années civiles; fournir les prévisions pour 2019

Les renseignements concernant les délais de traitement pour la reconnaissance du statut de réfugié à l’étranger relèvent du gouvernement canadien.

Lorsque le Ministère reçoit, pour sélection, les dossiers des personnes reconnues réfugiées par le Bureau canadien des visas (BVC) à l’étranger, ces demandes sont traitées dans un délai de deux à cinq jours.

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES RÉFUGIÉES SÉLECTIONNÉES À L'ÉTRANGER ET ADMISES AU QUÉBEC EN 2014, 2015, 2016, 2017 ET 2018

Par groupe détaillé:

Année civile	Personnes réfugiées prises en charge par l'État	Personnes réfugiées parrainées	Total
2014	1 514	775	2 289
2015	1 636	2 964	4 600
2016	2 971	4 181	7 152
2017	1 535	4 799	6 334
2018	1 395	4 288	5 683

Données préliminaires pour 2018.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP178. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2017-2018 et 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020

Faits saillants

- Le Ministère n'a pas eu à assumer de coût externe pour le maintien du Registre des consultants en immigration en 2017-2018.
- Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère s'est abonné au portail Web de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour faciliter la recherche des antécédents pénaux et criminels des consultants en immigration. Une somme de 268,87 \$ a été défrayée pour l'accès à ce site, pour la recherche et la consultation de fiches.
- Le maintien et la mise à jour du registre sont effectués par des ressources internes.

RP179. Suivi détaillé des travaux du MIDI en 2017-2018 et en 2018-2019 pour la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes. Plan d'action et tout autre mesure pertinente envisagée pour l'exercice 2019-2020

Note : Les renseignements sur les années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels 2018-2019

Les projets suivants ont reçu une aide financière du PRCAOP cette année :

- L'Ordre des opticiens d'ordonnance s'est vu octroyer 54 576 \$ pour l'élaboration d'un référentiel de compétences ainsi qu'un guide d'utilisation; des outils d'évaluation, tels que des questionnaires d'autoévaluation, un examen théorique et un examen pratique des compétences professionnelles, une grille d'analyse des compétences de l'opticien d'ordonnances et un guide d'utilisation à l'intention de l'évaluateur et des outils de formation.
- L'Ordre des administrateurs agréés du Québec s'est vu octroyer 117 200 \$ pour l'élaboration de formations en ligne sur l'éthique et la déontologie professionnelles au Québec.
- Le Bureau de coopération interuniversitaire s'est vu octroyer 8 500 \$ pour la tenue d'une journée d'information annuelle destinée aux médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis.
- L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec s'est vu octroyer 166 468 \$ pour la conception de trois nouveaux cours d'appoint accessibles en ligne et asynchrones, d'une durée d'environ 45 heures. La formation développée touche les trois domaines suivants : la suppléance à la communication, les méthodes de recherche en orthophonie (approches qualitative et quantitative) et le counseling.
- L'Ordre des psychologues du Québec s'est vu octroyer 737 948 \$ pour l'élaboration d'une plate-forme Web interactive pour le traitement des demandes de permis par voie d'équivalence et le développement d'une offre de formation d'appoint en ligne portant sur la déontologie de professionnalisme et sur les compétences de consultation et supervision.
- L'Ordre des ingénieurs du Québec s'est vu octroyer 775 000 \$ pour une recherche comparative des meilleures pratiques d'admission en génie à l'international, l'élaboration d'une formation en ligne ainsi qu'un guide de formation pour les professionnels formés à l'étranger sur l'acquisition de connaissances professionnelles pour exercer le génie au Québec, l'élaboration d'une formation d'appoint en conception pour les professionnels formés à l'étranger présentant des lacunes de conception dans leur équivalence de diplôme et de formation et l'élaboration d'une formation en ligne pour les professionnels formés à l'étranger sur l'acquisition des compétences au Québec et la démonstration de celles-ci.
- L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'est vu octroyer 256 593 \$ pour le développement d'outils d'autoévaluation, formation d'appoint, un test diagnostique accessible en ligne. Élaborer une grille de dévaluation de la formation et de l'expérience de travail et des grilles d'entrevue.
- La Fondation Ressource-Jeunesse s'est vu octroyer 41 300 \$ pour la production d'un guide pour faciliter la démarche de reconnaissance des compétences pour les enseignements formés à l'étranger.
- La Clinique juridique PROFIL s'est vu octroyer 256 593 \$ pour une recherche sur les caractéristiques et les déterminants de l'intégration dans la société québécoise et tout particulièrement aux processus de reconnaissance des compétences.

- La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes s'est vu octroyer 31 077 \$ pour l'élaboration d'un programme d'aide et d'information pour les nouveaux arrivants sur les démarches en matière de reconnaissance des compétences pour les métiers de la construction.

L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

Le MIDI fournit un service d'évaluation comparative aux personnes formées à l'étranger en leur fournissant un avis sur la comparabilité de leurs diplômes avec le système scolaire québécois. Il s'agit d'une comparaison générale des diplômes d'un pays par rapport à ceux émis au Québec. Cette évaluation comparative peut faciliter l'appréciation par les employeurs ou les organismes de réglementation des études faites à l'étranger, en indiquant le niveau d'études et le domaine de formation comparable au Québec. Du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018, le MIDI a reçu 10 655 demandes d'évaluations comparatives de personnes diplômées hors du Québec.

Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger (CIM-RCPI) et le Pôle de coordination pour l'accès à la formation de l'Office des professions.

Le mandat du Pôle de coordination pour l'accès à la formation rejoint, en grande partie, les travaux du CIM-RCPI. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il convenait de regrouper sous un plan d'action commun toutes les initiatives visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger. Le CIM-RCPI réunit les principaux ministères et organismes qui jouent un rôle dans les processus de reconnaissance des compétences. Ceux-ci sont aussi membres, pour la plupart, du Pôle de coordination. En procédant ainsi, les organisations membres évitent que leurs actions ne soient dédoublées. Aucun plan d'action du Pôle de coordination pour l'accès à la formation n'a été publié en 2018-2019. Parallèlement, les membres poursuivent leurs actions et leurs concertations pour améliorer le parcours d'intégration d'une personne immigrante dans un emploi de plein potentiel.

RP180. Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour les cinq dernières années, incluant l'exercice 2018-2019, ainsi que le délai de traitement

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Nombre d'évaluations comparatives émises:

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 13 787 évaluations comparatives ont été émises¹.

Délai de traitement :

Le ministère s'engage à envoyer un accusé de réception confirmant l'ouverture de la demande d'évaluation comparative dans un délai de 15 jours suivant la réception de la demande. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, le MIDI a respecté cet engagement pour 96 % des demandes.

¹ Il s'agit du nombre d'évaluations complètes et partielles.

RP181. Bilan des travaux réalisés en marge de l’entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles : liste des programmes reconnus, des ententes signées et des ententes en négociation

La réponse à cette question se trouve dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

RP182. Copie des ententes signées en 2018-2019 dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail. Copie du rapport final et des évaluations des programmes, incluant les recommandations

Veillez vous référer à la fiche RP75.

RP183. Détails et état d’implantation du programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux

Le Ministère n’a pas de programme de cette nature.

RP184. Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020, ventilation des crédits alloués en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Nombre de CSQ émis :

- Du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), 4 938 Certificats de sélection du Québec (CSQ) ont été délivrés à des étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et 6 048 à des travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés, pour un total de 10 986 CSQ. Cette donnée inclut les CSQ délivrés aux membres de leurs familles, le cas échéant.

Nombre de demandes refusées

Nombre de demandes refusées du 1 ^{er} avril 2018 au 28 février 2019	
Programme de l'expérience québécoise - Étudiants	423
Programme de l'expérience québécoise – Travailleurs temporaires	101

Liste des actions entreprises et crédits alloués en 2018-2019

Activité	Dépenses
4 ententes signées avec des partenaires pour accroître les efforts de promotion de l'immigration permanente auprès des étudiants internationaux (Montréal International, Québec international, IDE Trois-Rivières et Sherbrooke Innopole).	281 250 \$
101 séances d'information ont été offertes en français et en anglais, sur place et en ligne.	0 \$
Infolettre à destination des étudiants internationaux (mai 2018: 62 069 destinataires, septembre 2018: 64 844 destinataires, février 2019 : 94 557 destinataires)	Envois courriel : 981,16\$
1 entente signée avec l'organisme la Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) pour promouvoir le passage du statut temporaire à permanent auprès des visiteurs participant au Programme vacances travail (PVT).	60 000 \$ au 28 février 2019 ¹
Impression et distribution de cartes postales promotionnelles.	Frais d'impression : 1 660\$

¹ Le budget total prévu pour cette entente en 2018-2019 était de 80 000\$.

RP185. Concernant le projet IPOP pour l’intégration en emploi de personnes formées à l’étranger référées par un ordre professionnel : liste des actions entreprises en 2017-2018 et en 2018-2020, et le nombre de personnes qui ont obtenu, en 2018-2019 et en 2019-2020, un emploi au Québec dans leur profession, dans le cadre de ce projet. Ventilation par année

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP186. Actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2018-2019

Le Ministère a contribué à la reconnaissance des compétences, et plus spécifiquement à l'accès aux professions et métiers réglementés par :

- L'examen d'environ 10 000 demandes d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec déposées par des personnes immigrantes;
- Une tournée auprès d'une vingtaine de partenaires pour traiter de reconnaissance des compétences. Le but des rencontres était de mieux faire connaître ce qui existe en reconnaissance des compétences au Québec, notamment le processus d'accès aux autorisations d'exercer et les efforts déployés pour que les personnes immigrantes accèdent aux professions et aux métiers réglementés;
- L'octroi d'aide financière par le biais du Programme de reconnaissance et d'accès aux ordres professionnels. Ce programme appuie le développement de projets favorisant la reconnaissance de compétences acquises à l'étranger par des personnes immigrantes, par exemple des référentiels de compétences développés par un ordre professionnel et le guichet unique d'information et d'aiguillage en reconnaissance des compétences, Qualifications Québec;
- La participation à des travaux interministériels, notamment en œuvrant activement au *Pôle de coordination pour l'accès à la formation* relevant de l'Office des professions du Québec;
- L'examen des sites internet des ordres professionnels afin de répertorier les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration possibles en ce qui concerne les personnes formées à l'étranger. Une présentation de ce bilan a été faite dans le cadre d'une rencontre des ordres professionnels réunis par le Conseil interprofessionnel du Québec à l'automne 2018. Chaque ordre professionnel a été invité à contacter le MIDI pour obtenir le bilan des observations effectuées sur son site Internet spécifiquement.

RP187. Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ces cinq dernières années

Aucune action en justice n'a été intentée par le Ministère au cours des cinq dernières années.

RP188. Depuis 2007-2008, la ventilation, par année, du nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme des investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps

- Notes :
- Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.
 - Les données dans cette fiche reflètent le nombre de Certificats de sélection du Québec (CSQ) émis par famille ou décision et non par personne.
 - Il s'agit des programmes « gens d'affaires » puisque les entrepreneurs et les travailleurs autonomes sont inclus.

2015	Investisseurs	22
	Entrepreneurs	11
	Travailleurs autonomes	0
	Total	33
2016	Investisseurs	13
	Entrepreneurs	4
	Travailleurs autonomes	2
	Total	19
2017	Investisseurs	27
	Entrepreneurs	2
	Travailleurs autonomes	1
	Total	30
2018	Investisseurs	37
	Entrepreneurs	7
	Travailleurs autonomes	0
	Total	44

Source : Équipe du réexamen administratif – secteur Immigration et prospection – Données fournies au Service de la planification et de la reddition de comptes le 12 mars 2019.

RP189. Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, etc.) effectuées dans le cadre de la consultation pour la rédaction du document « Vers une nouvelle politique en matière d'immigration », préciser :

a. les organismes rencontrés; b. les dates; c. les ordres du jour; d. les documents utilisés; e. les procès-verbaux; f. la ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère; g. les coûts engagés par ces rencontres.

La consultation publique s'est terminée en 2015-2016. Les informations sur cette fiche se trouvent dans le Cahier explicatif de 2015-2016.

RP190. Au sujet du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, fournir tous les dates de rencontres, les noms des personnes présentes par ministère, les rapports préliminaires et les résultats du comité. Fournir un échéancier pour le dépôt du rapport et des recommandations

Le rapport du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger a été déposé en juin 2017. Aucune autre rencontre n'a eu lieu après le dépôt du rapport. Les travaux et les recommandations du Comité sont repris par le Pôle de coordination pour l'accès à la formation. Ce dernier est piloté par l'Office des professions du Québec et regroupe les mêmes acteurs que le Comité interministériel.

RP191. État d'avancement de l'établissement d'un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l'obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels

La réponse à cette demande relève du ministère de la Justice et, plus particulièrement, de l'Office des professions du Québec, ainsi que du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

RP192. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :

- a) le coût;
 - b) le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
 - c) le nom des employés participants;
 - d) le nombre de candidats rencontrés;
 - e) le nombre d'immigrantes temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec;
 - f) le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité;
 - g) les organismes accompagnateurs;
 - h) les pays visités.
-

Veillez-vous référer à la fiche RP91.

RP193. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.

Note : L’Enquête sur la population active de Statistique Canada ne fournit pas de données sur les personnes immigrées selon les régions administratives.

L’Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada fournit les données du taux de chômage sur une base annuelle. Les données les plus récentes portent sur l’année 2018.

Taux de chômage de la population immigrée selon la durée de résidence au Québec (2012-2018)

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage (%)	%	%	%	%	%
Ensemble de la population immigrée	11,1	10,7	9,8	8,7	7,2
Population immigrée admise depuis 5 ans ou moins	17,2	18,0	15,1	15,8	11,4
Population immigrée admise depuis 5 ans à 10 ans	10,1	11,4	10,0	7,6	6,5
Population immigrée admise depuis plus de 10 ans	9,6	8,2	8,3	7,1	6,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2018.

RP194. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d'origine

Note : Les données sur le taux de chômage ventilées selon le pays ou la région de naissance des personnes immigrées se trouvent dans les données du recensement 2016 de Statistique Canada. Toutefois, le Ministère ne dispose pas encore des tableaux (compilations spéciales) qui permettent de répondre à cette demande.

Pour les données sur le taux de chômage, se référer à la fiche RP42.

RP195. Liste détaillée et montants récupérés lors de la fermeture des bureaux régionaux.
Indiquer le nombre de perte d'emplois

Il n’y a eu aucune fermeture de bureaux régionaux pendant l'exercice 2018-2019.

RP196. Ventilation des montants dépensés pour la réouverture des bureaux régionaux en 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021

Dépenses au 28 février 2019 pour la réouverture des bureaux régionaux

Dépenses	2018-2019
Loyers et services	128 434,28 \$
Coût informatique	258 291,30 \$
Total	386 725,58 \$

RP197. Au sujet de l'Opération réfugiés syriens, fournir les montants supplémentaires que le MIDI et les autres ministères et organismes ont réinvestis en 2018-2019 et les montants prévus en 2019-2020

L'Opération réfugiés syriens a débuté le 12 décembre 2015 et elle a pris fin le 31 décembre 2016.

En 2018-2019, il n'y a eu aucun coût lié à cette opération pour le MIDI ou les autres ministères.

RP198. Nombre de réfugiés syriens accueillis en 2013-2014, 2014-2015, en 2015-2016, 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020

- Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a compté 14 763 personnes entre 2015 et 2018.
- Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris à l’automne par le gouvernement du Québec pour l’accueil de réfugiés syriens. Dans ce mouvement, ne sont comptabilisées que les personnes sélectionnées à l'étranger et plusieurs d'entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.
- Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance.

PERSONNES IMMIGRANTES FAISANT PARTIE DU MOUVEMENT DES PERSONNES RÉFUGIÉES SYRIENNES ADMISES AU QUÉBEC ENTRE 2015 ET 2018					
Année d'admission	2015	2016	2017	2018	Total
Réfugiés pris en charge par l'État	16	1 876	315	384	2 591
Réfugiés parrainés	2 262	3 459	3 466	2 985	12 172
Total	2 278	5 335	3 781	3 369	14 763
Données préliminaires pour 2018. Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.					

Aucune prévision pour 2018-2019.

RP199. Nombre total de réfugiés syriens accueillis au Québec depuis 2011

- Entre 2011 et 2018, les personnes immigrantes natives de Syrie de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger sont au nombre de 13 759, dont 2 608 qui ont été prises en charge par l'État ainsi que 11 151 personnes parrainées.

**PERSONNES IMMIGRANTES DE LA CATÉGORIE DES RÉFUGIÉS SÉLECTIONNÉS À L'ÉTRANGER
AYANT LA SYRIE COMME PAYS DE NAISSANCE, 2011 À 2018**

Année d'admission	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Réfugiés pris en charge par l'État	27	x	x	42	21	1 814	328	372	2 608
Réfugiés parrainés	x	0	x	407	2 160	3 242	3 069	2 269	11 151
Total	x	x	x	449	2 181	5 056	3 397	2 641	13 759

Données préliminaires pour 2018.
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « X ».
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

- Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance.

RP200. Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origines et par ville de destination

La réponse à cette question se retrouve dans la fiche de la demande de renseignements particuliers RP 32 de l'opposition officielle.

RP201. Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile 2018, par pays d'origine et par ville de destination

- Les données préliminaires sur les admissions permanentes au Québec nous indiquent que les pays de naissance des personnes immigrantes admises en 2018 et prises en charge par l'État se répartissent comme suit par ville de destination :

NOMBRE DE RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT ACCUEILLIS EN 2018 (ANNÉE CIVILE), PAR PAYS DE NAISSANCE ET PAR VILLE DE DESTINATION ¹								
Pays de naissance	Total	Villes						
		Drummondville	Gatineau	Granby	Joliette	Laval	Longueuil	Montréal
Syrie	372	18	35	17	25	23	7	55
Rép. dém. du Congo	258	8	6	18	14	10	35	12
Colombie	110	14	x	x	x	x	x	x
Rép. centrafricaine	107	7	0	6	7	0	x	x
Burundi	59	0	0	0	x	14	5	5
Tanzanie	57	5	6	8	0	17	0	x
Autres pays	432	14	18	18	33	14	29	58
Total	1395	66	65	67	79	78	76	130

Pays de naissance	Villes						
	Québec	Rimouski	Saint-Hyacinthe	Saint-Jérôme	Sherbrooke	Trois-Rivières	Victoriaville
Syrie	71	0	27	7	26	14	47
Rép. dém. du Congo	59	14	21	12	25	13	11
Colombie	18	21	0	7	14	10	x
Rép. centrafricaine	19	22	x	12	16	0	12
Burundi	27	x	x	0	x	x	0
Tanzanie	11	0	0	0	7	x	0
Autres pays	111	13	19	17	85	25	14
Total	316	70	67	55	173	62	84

Les données sont préliminaires pour 2018.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l'admission.

x : donnée confidentielle.

Le regroupement "Autres pays" inclue également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source: Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

- Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les personnes réfugiées selon le pays de naissance. Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris à l'automne par le gouvernement du Québec pour l'accueil de ces personnes.

RP202. Nombre de demandeurs d’asile pour les années civiles 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 (jusqu’à maintenant), par pays d’origine

Le nombre de demandeuses et demandeurs d'asile au Québec par pays de naissance pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 selon les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est présenté ci-dessous;

Les données pour l'année 2019 ne sont pas disponibles par pays de naissance.

NOMBRE DE DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'ASILE PAR LES PRINCIPAUX
PAYS DE NAISSANCE (CLASSEMENT 2018) AU QUÉBEC, 2015, 2016, 2017, 2018

Pays de naissance	2015	2016	2017	2018
	n	n	n	n
Nigéria	35	50	3 865	7 110
Inde	220	325	1 105	3 410
Mexique	25	95	775	2 140
Colombie	205	245	540	1 365
États-Unis d'Amérique	30	95	1 735	1 225
Haïti	220	465	7 210	1 110
Congo, République démocratique du	155	200	370	900
Pakistan	70	150	415	665
Arabie saoudite	45	175	745	600
Turquie	20	75	645	540
Venezuela	120	190	455	520
Angola	10	30	225	470
Algérie	55	100	160	400
Burundi	110	255	475	390
Bangladesh	60	60	175	380
Autres pays de naissance	1 575	2 140	5 845	6 750
Pays de naissance non déclaré	5	--	5	25
Total	2 955	4 655	24 735	27 965

Données provisoires.
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Commande spéciale CR-19-0087.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>

RP203. Nombre de demandeurs d’asile ayant franchi la frontière par le chemin Roxham à Lacolle pour les années civiles 2016, 2017, 2018 et 2019 (jusqu’à maintenant). Fournir les chiffres par mois

Le nombre de demandeuses et demandeurs d'asile interceptés par la GRC au Québec par mois pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 selon les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est présenté ci-dessous;

NOMBRE DE DEMANDEUSES ET DEMANDEURS D'ASILE INTERCEPTÉS PAR LA GRC AU QUÉBEC PAR MOIS, 2016, 2017, 2018, 2019

	2016	2017	2018	2019
	n	n	n	n
Janvier	n.d.	245	1 458	871
Février	n.d.	452	1 486	800
Mars	n.d.	654	1 884	n.d.
Avril	n.d.	672	2 479	n.d.
Mai	n.d.	576	1 775	n.d.
Juin	n.d.	781	1 179	n.d.
Juillet	n.d.	2 996	1 552	n.d.
Août	n.d.	5 530	1 666	n.d.
Septembre	n.d.	1 720	1 485	n.d.
Octobre	n.d.	1 755	1 334	n.d.
Novembre	n.d.	1 539	978	n.d.
Décembre	n.d.	1 916	1 242	n.d.
Total	n.d.	18 836	18 518	1 671

n.d. information non disponible
Données provisoires.
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Consulté le 4 avril 2019.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>

RP204. Villes du Québec où se sont installés les réfugiés Syriens et le nombre de réfugiés par ville pour 2018-2019. Prévisions pour 2019-2020

Pour le soutien à l’installation et à l’intégration des personnes réfugiées prises en charge par l’État, le Ministère s’appuie sur l’expérience d’un réseau d’organismes communautaires situés dans les 14 villes de destination. Ces organismes et les intervenantes et intervenants de ces milieux (notamment dans les réseaux de la santé, de l’éducation et de l’emploi) ont développé au cours des années une expertise qui permet de répondre rapidement aux besoins particuliers des personnes réfugiées.

Villes de destination ¹	Nombre de personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État admises en 2018
	n
Québec	65
Montréal	57
Victoriaville	48
Gatineau	47
Joliette	30
Sherbrooke	27
Drummondville	22
Laval	19
Saint-Hyacinthe	19
Trois-Rivières	17
Granby	15
Saint-Jérôme	10
Longueuil	8
TOTAL	384

Données préliminaire pour 2018.

1. Aucune personne réfugiée syrienne prise en charge par l'État ne se destinait à la 14^e ville, Rimouski.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

Les personnes réfugiées syriennes parrainées se sont principalement installées à proximité de leurs groupes parrains, qui se trouvent en majorité à Montréal et à Laval. Des groupes parrains situés à Sherbrooke, Gatineau et Québec ont également accueilli plusieurs personnes parrainées syriennes.

Villes de destination	Nombre de personnes réfugiées syriennes parrainées admises en 2018
	n
Montréal	2 499
Laval	286
Gatineau	34
Québec	29
Brossard	14
Sherbrooke	14
Longueuil	12
Saint-Jérôme	10
Autres villes	87
TOTAL	2 985

Données préliminaire pour 2018.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur les résidents permanents.

RP205. Nombre de réfugiés syriens ayant réussi un cours de francisation

Nombre d'élèves syriens ^{*} ayant atteint ou dépassé les niveaux de compétence visés par le cours ou le bloc de cours de français pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019.

Indicateur	Résultats ^{**}	
	Nombre ayant atteint ou dépassé les niveaux de compétences visés	Nombre ayant été évalué
Bloc I – FIA 330-1		
Compréhension orale – Niveau 3	538	825
Production orale - Niveau 3	563	824
Compréhension écrite - Niveau 3	603	823
Production écrite - Niveau 2	682	821
Bloc II – FIA 330-2		
Compréhension orale – Niveau 5	476	775
Production orale - Niveau 5	483	775
Compréhension écrite - Niveau 4	582	774
Production écrite - Niveau 4	513	772
Bloc III – FIA 330-3		
Compréhension orale – Niveau 6	326	567
Production orale - Niveau 6	348	567
Compréhension écrite - Niveau 6	314	567
Production écrite - Niveau 5	364	567
Bloc IV – FIA 330-4		
Compréhension orale – Niveau 8	12	15
Production orale - Niveau 8	11	15
Compréhension écrite - Niveau 7	13	15
Production écrite - Niveau 7	12	15

^{*} Les réfugiés syriens parrainés ou pris en charge par l'État admis au Québec et ayant suivi un cours de français.
^{**} Les résultats d'évaluation de fin de cours pour les sigles mentionnés ou l'équivalent.

RP206. Nombre de réfugiés syriens s'étant inscrit à un cours de francisation

Au 28 février 2019, 6 716 personnes distinctes¹ réfugiées syriennes, âgées de 16 ans et plus, arrivées au Québec depuis janvier 2015 s'étaient inscrites à des services de francisation (temps complet ou temps partiel). Le nombre d'élèves uniques inscrits à un cours de français à temps complet est de 5 860. Le nombre de participants uniques au temps partiel se chiffre à 2 752. Parmi ceux-ci, 2 714 réfugiés syriens avaient fréquenté un cours régulier, 68 personnes réfugiées syriennes s'étaient inscrites à un cours spécialisé et 5 ont eu recours à un cours de français en milieu de travail.

¹ Le nombre total d'élèves ne correspond pas à la somme des élèves de chacun des types de cours puisque certains élèves ont suivi plus d'un cours.

RP207. Taux de chômage pour les réfugiés syriens admis au Québec de 2011 à 2019, par année

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ne dispose pas de données sur le taux de chômage des personnes réfugiées syriennes admises au Québec entre 2011 et 2019.

RP208. Taux de présence des réfugiés syriens admis au Québec de 2011 à 2019, par année

- Le taux de présence, en janvier 2018 du mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes admises en 2015 et 2016 est de 87,0 %.¹
- Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris à l’automne par le gouvernement du Québec pour l’accueil de ces personnes. Dans ce mouvement, ne sont comptabilisées que les personnes sélectionnées à l'étranger et plusieurs d'entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.
- Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes (« Suivi des réfugiés syriens 2015-2016 » dans le tableau ci-dessous) ne peuvent pas correspondre aux données sur les personnes réfugiées selon le pays de naissance.

PRÉSENCE DES PERSONNES DU SUIVI DES RÉFUGIÉS SYRIENS 2015-2016 ADMISES AU QUÉBEC ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018 (EN %), SELON L'ANNÉE D'ADMISSION			
Année d'admission	2015	2016	Total
Présence en % du Suivi des réfugiés syriens 2015-2016	89,2	85,3	87,0

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles.

RP209. Au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2019-2020

Veuillez vous référer à la fiche RP92

RP 210. Montants investis par année et montant total concernant le portail informatique *Mon projet Québec* depuis son approbation jusqu'à ce jour. Nom des firmes de consultants ayant eu des contrats, s'il y a lieu, et copies des contrats

Il s'agit du projet Portail client *Mon Projet Québec* et automatisation des règles d'affaires.

Ce projet a été clôturé le 31 décembre 2015 au coût de 1 016 805 \$.

RP211. État de situation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation adopté en juin 2015. Indiquer les sommes allouées aux actions et initiatives qui découlent de cette mise en œuvre. Pour chaque initiative, décrire l'objectif recherché, indiquer les sommes allouées, les bénéficiaires, les mesures de suivi et de contrôle applicables

Mise en œuvre

Le Plan d'action comportait 59 mesures lors de son lancement. Des mesures additionnelles ont été annoncées le 27 mai 2016 et au printemps 2017, à la suite de l'attentat au Centre culturel islamique de Québec. Cependant, 4 mesures ont été retirées à la suite du retrait, le 25 mai 2016, de la partie 1 du projet de loi n° 59 : Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

Le Plan d'action a été reconduit pour une année additionnelle, jusqu'au 31 mars 2019. Cette reconduction permet aux ministères et organismes de finaliser la mise en œuvre des mesures et de mieux apprécier les résultats.

En date du 31 mars 2018, au terme des trois premières années d'application du Plan d'action qui compte 65 mesures, incluant les mesures additionnelles annoncées depuis le dévoilement : 50 étaient réalisées et 15 étaient en cours de réalisation. Un bilan global de la mise en œuvre en date du 31 mars 2019 sera effectué au printemps 2019.

Sommes allouées

Des investissements minimaux de 2 595 000 \$ ont été réalisés au moyen des crédits additionnels reçus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Des investissements additionnels ont également été réalisés par les ministères et organismes à même leurs crédits réguliers; ces dépenses seront quantifiées dans le bilan final du Plan d'action.

Objectifs recherchés

Les objectifs recherchés dans la mise en œuvre des quatre axes du plan d'action agir, prévenir, détecter et vivre ensemble sont les suivants :

- Sécuriser la population;
- Mieux comprendre le phénomène de la radicalisation menant à la violence;
- Outiller le personnel qui intervient dans le domaine de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et de l'enseignement;
- Promouvoir la cohésion sociale par des mesures favorisant le vivre ensemble.

Plus spécifiquement, chacune des 66 mesures comporte des objectifs précis.

Les bénéficiaires

La population en général, les jeunes, les personnes des minorités ethnoculturelles et religieuses et les personnes des minorités racisées, notamment de foi ou de culture arabomusulmane; les intervenantes et intervenants (policiers, réseaux psychosociaux); les milieux éducatifs, socioculturels, les familles, etc.

Par ailleurs, chacun des libellés des mesures du plan d'action s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Mesures de suivi de contrôle applicables

Un plan de mise en œuvre et de suivi a été élaboré, afin de préciser, pour chaque mesure, les activités qui sont réalisées, celles en cours de réalisation et celles en voie de l'être. Un bilan en date du 31 mars 2018 a été produit et sera mis en ligne sur le site www.radicalisation.gouv.qc.ca.

RP212. État de situation sur les activités du comité de liaison avec la communauté musulmane annoncé vers le 18 novembre 2014

Des personnes d'influence des communautés musulmanes peuvent être consultées ponctuellement. Il n'y a pas eu de rencontre avec des personnes d'influence des communautés musulmanes en 2018. Aucun coût n'est associé à ces rencontres.

RP213. État de situation des activités du Centre de prévention à la radicalisation depuis sa création.

- a) indiquer les membres de la direction et les administrateurs, si applicable;
- b) indiquer les sommes alloués pour le fonctionnement et les initiatives du centre;
- c) faire un portrait des résultats des interventions du centre, notamment le nombre de cas traités et leur suivi par le centre.

La réponse à cette demande sera transmise par le ministère de la Sécurité publique pour tous les ministères et organismes.

RP214. Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère/organisme en 2018-2019 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones

Le Ministère ne détient pas de mesure, ni de somme engagée pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

RP215 Pour les cinq dernières années, nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée

Les données sur le moment de départ des personnes immigrantes précédemment admises au Québec ne sont pas disponibles.

L'information disponible porte sur le taux de présence qui permet d'établir la présence sur le territoire en janvier 2018 des personnes immigrantes admises au Québec entre 2007 et 2016.

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
(EN %), SELON L'ANNÉE D'ADMISSION

Année d'admission	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Présence en %	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Service de recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d'assurance maladie valide en janvier 2018. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement.

RP216. Taux de présence pour l’année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon l’année d’admission

- Le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2007 à 2016 est de 73,0 % en janvier 2018¹.
- Les données sur la présence en janvier 2018 des personnes immigrantes admises entre 2007 et 2016 au Québec indiquent que les taux de présence des personnes immigrantes admises plus récemment ont tendance à être plus élevés (67,1 % en 2007 ; 77,2 % en 2013).
- Toutefois, les personnes immigrantes admises en 2014, 2015 et 2016 ont un taux de présence plus faible (76,3 % en 2014, 75,5 % en 2015 et 74,2 % en 2016) que celles admises en 2013 (77,2 %).

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE
EN JANVIER 2018 (EN %), SELON L'ANNÉE D'ADMISSION

Année d'admission	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Présence en %	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles.

RP217. Taux de présence pour l’année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon la catégorie d’immigrant

Les données sur la présence en janvier 2018¹ des personnes immigrantes admises au Québec entre 2007 et 2016 montrent que le taux de présence des personnes admises dans la catégorie « Immigration économique » est plus bas (68,6 %) que les taux de présence des autres catégories d'immigration (82,5 % pour la catégorie « Regroupement familial », 80,3 % pour la catégorie « Réfugiés et personnes en situation semblable » et 83,1 % pour la catégorie « Autres immigrants »).

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
SELON LA CATÉGORIE D'IMMIGRATION (EN %), PAR ANNÉE D'ADMISSION

Catégorie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Immigration économique	64,5	65,6	69,0	69,2	68,2	70,7	72,4	70,5	67,0	66,7	68,6
<i>Travailleurs qualifiés</i>	66,8	66,6	70,5	72,0	74,1	77,7	79,0	76,4	76,9	74,3	73,5
<i>Gens d'affaires</i>	28,1	27,0	27,3	23,0	19,1	16,4	19,5	23,1	18,6	17,8	20,5
Regroupement familial	73,3	76,3	78,4	81,4	83,6	85,1	86,7	87,4	87,3	83,5	82,5
Réfugiés et personnes en situation semblable	67,2	71,8	69,7	71,9	76,7	84,3	87,4	88,4	89,9	86,3	80,3
Autres immigrants ¹	72,9	72,7	74,4	78,1	83,9	84,7	90,7	93,5	93,8	92,3	83,1
Total	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

(1) Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas humanitaire.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles.

RP218. Taux de présence pour l’année civile 2018 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2018, selon la connaissance du français

- Les données sur les admissions au Québec indiquent que les taux de présence en janvier 2018 des personnes admises entre 2007 et 2016 et déclarant connaître le français seulement à l'admission est plus élevé (84,7 %) que celui des personnes déclarant connaître le français et l'anglais (71,4 %), l'anglais seulement (62,2 %) ou ni le français, ni l'anglais (70,0 %).¹

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE AU QUÉBEC DE 2007 À 2016 ET PRÉSENTE EN JANVIER 2018
SELON LA CONNAISSANCE DÉCLARÉE DU FRANÇAIS¹ ET DE L'ANGLAIS (EN %), PAR ANNÉE
D'ADMISSION

Catégorie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Français seulement	76,2	79,2	81,6	83,3	85,7	86,8	88,3	89,6	89,3	84,4	84,7
Français et anglais	65,3	65,2	68,2	70,0	71,8	75,8	78,0	74,3	75,8	67,4	71,4
Connaissant le français	69,6	70,6	73,1	75,4	77,7	80,4	82,5	80,7	82,3	81,7	77,4
Anglais seulement	55,2	61,2	62,5	61,9	65,9	59,8	61,2	63,0	65,3	63,8	62,2
Ni français ni anglais	70,0	70,3	71,4	68,2	59,8	69,3	74,4	74,3	68,2	71,4	70,0
Total	67,1	68,8	71,1	72,0	72,2	74,7	77,2	76,3	75,5	74,2	73,0

(1) Connaissance déclarée à l'admission.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Direction de la recherche et de la statistique, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles.

RP219. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2010 et 2018

Ces informations sont présentées dans la fiche RP40.

RP220. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés a chacun pour l'année 2018-2019

Veuillez vous référer à la fiche RP54.

RP221. Pour 2017-2018 et 2018-2019, fournir une copie des trois Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes conclues avec les ministères suivants : Travail, Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Enseignement supérieur, et Santé et Service sociaux. Fournir une ventilation des montants dépensés et accordés, par ministère

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI) signe des ententes avec trois ministères qui interviennent en matière d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité social (MTESS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les montants transférés pour l'année 2017-2018 ont été reconduits pour l'année 2018-2019, soit 78,5 M\$ au MEES, 75 M\$ au MTESS et 12,2 M\$ au MSSS pour maintenir des services de qualité aux personnes immigrantes.

L'information sur les montants dépensés pour l'année 2017-2018 se retrouve dans le Rapport annuel de gestion de 2017-2018. Les rapports de reddition de compte sont en cours d'élaboration par chacun des trois ministères pour l'exercice financier 2018-2019 qui s'est terminé le 31 mars 2019. Ainsi, les montants dépensés pour l'année 2018-2019 seront disponibles lors de la prochaine publication du Rapport annuel de gestion de 2018-2019.

P.j. Ententes interministérielles pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

**ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

2018-2019

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION**

ET

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QU'en vertu de sa loi constitutive, le **MEES** réalise ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études ainsi que dans les domaines du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :

- promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, le loisir et le sport;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui en a la volonté;

ATTENDU QUE chaque année, les commissions scolaires, les cégeps et les universités du Québec accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'établissement de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29), le **MEES** verse aux commissions scolaires et aux cégeps des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, les mesures et les programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leurs missions et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIDI-MEES a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités

2.2 OBLIGATIONS DU MEES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les cégeps, le **MEES** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIDI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente;

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MEES** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MEES** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les cégeps, les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MEES les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant:
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Pour le MEES :

Coordination ministérielle et secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Tout changement d'adresse de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avenant à l'autre **PARTIE**.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2018 et se termine le 31 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Martel

LE : 25 juillet 2018

PAR : 
Bernard Matte
Sous-ministre

Pour le MEES :

À : Quirre

LE : 10 juillet '18

PAR : 
Sylvie Barcelo
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2017-2018

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION

ET

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, représenté par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MIDI** »,

ET

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, représenté par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MSSS** »,

ci-après désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est retiré des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qu'il offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il a accordé, par conséquent, une juste compensation financière au gouvernement du Québec, pourvu que les services offerts par ce dernier correspondent dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE le **MIDI**, dans l'exercice de ses responsabilités, a notamment pour fonction d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec, de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent la connaissance de la langue française et l'utilisent, de favoriser la francisation ainsi que l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation à la société québécoise;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MSSS** a notamment pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant des services de santé et des services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, mesures et programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leurs missions et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE le Comité directeur **MIDI-MSSS** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MSSS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MSSS** d'offrir les services suivants, conformément aux lois dont il est responsable, en lien avec :

A. Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) est un programme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des

personnes sollicitant l'asile et des personnes en besoin de régularisation de statut d'immigration, offrant des services de santé et des services sociaux dans un contexte d'immigration non planifié. Il est coordonné par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

- Services sociaux

Volet psychosocial du PRAIDA offert aux personnes qui demandent l'asile. Il met à leur disposition les services de travailleuses et de travailleurs sociaux et offre des services d'accueil, d'évaluation et de prise en charge.

- Santé-Accueil

Volet santé du PRAIDA. Il offre des soins de santé préventifs et de première ligne adaptés aux besoins spécifiques des personnes qui demandent l'asile.

B. Le Fonds d'aide (accueil et intégration des personnes qui demandent l'asile)

Dans le cadre de son mandat d'offrir des services sociaux aux personnes qui demandent l'asile, le PRAIDA dispose d'un fonds d'aide. Il s'agit d'une aide qui peut être accordée à la suite d'une évaluation de chaque situation par une travailleuse ou un travailleur social.

C. Le soutien aux organismes communautaires

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal finance des groupes communautaires œuvrant en santé et services sociaux auprès des différentes communautés culturelles. Ces groupes peuvent, entre autres, offrir des services d'intégration, de l'entraide, du soutien aux familles et aux femmes. Également, les liens qui se tissent entre le système de santé et de services sociaux et les organismes contribuent à briser l'isolement et à renseigner les personnes nouvellement arrivées sur les services qui leur sont offerts. Pour la présente entente, seuls les organismes de la région de Montréal sont considérés.

D. L'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et des personnes qui demandent l'asile - Évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique

Le MIDI et le MSSS conviennent de consolider l'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et des personnes qui demandent l'asile et, par le fait même, de leur offrir une évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique à leur arrivée.

Pour les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, la cible visée est l'accès à ce service pour toutes les personnes arrivées en 2017-2018.

E. Les formations interculturelles

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, désigné Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles, pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, a élaboré plusieurs formations interculturelles générales ou spécialisées.

Ces formations ont pour objectif, notamment, de permettre aux participants ou participantes d'acquérir des outils et des stratégies efficaces dans une dynamique de collaboration intersectorielle et d'inclusion et de se prévaloir des connaissances acquises pour générer des interventions ciblées et inclusives, en conformité avec les balises et normes cliniques de la pratique professionnelle.

Ces formations sont destinées prioritairement aux personnes intervenantes et aux gestionnaires des services de santé et des services sociaux et, dans un deuxième temps, aux personnes intervenantes et aux décideurs d'autres secteurs tels que l'éducation, la justice. Les bénévoles des organismes communautaires peuvent également bénéficier de certaines de ces formations.

F. La reconnaissance à titre d'Institut universitaire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le centre et dans les installations correspondant à l'ancien CSSS de la Montagne, pour l'amélioration des soins et des services offerts aux personnes issues des communautés ethnoculturelles

Le MSSS a octroyé, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à la suite d'un processus d'évaluation des candidatures fondé sur plusieurs critères, le statut d'Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles au CSSS de la Montagne. En vertu de l'article 212 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre O-7.2), cette désignation universitaire demeure valide pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du CSSS de la Montagne qui s'est fusionné le 1^{er} avril 2015 pour constituer le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Les critères de reconnaissance sont définis dans le Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux. La désignation est valide pour une période de cinq ans, et est assujettie à une évaluation à mi-parcours.

Dans ce contexte, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal a notamment pour mandat de développer la recherche, l'enseignement et la formation, le transfert de connaissances et des compétences, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et le développement de pratiques de pointe afin d'améliorer les soins et les services offerts aux personnes des communautés ethnoculturelles, en tenant compte des enjeux liés à leur adaptation à un nouveau pays.

L'objectif est de fournir à ces personnes les soins et les services les mieux adaptés possible à leurs besoins, notamment grâce à une meilleure compréhension de leurs spécificités culturelles et linguistiques.

G. Autres services de santé et services sociaux

Si, en cours d'année financière, d'autres services de santé et de services sociaux devenaient pertinents dans le cadre de la présente entente, ceux-ci pourraient être inclus à la présente entente comme devant être fournis par le MSSS à la suite d'une résolution favorable du Comité directeur MIDI-MSSS. Dans un tel cas, les **PARTIES** conviennent que la clause 4 ne trouve pas application et que la résolution fera partie intégrante de l'entente.

2. OBLIGATION DES PARTIES

2.1 OBLIGATIONS DU MIDI

En contrepartie des services offerts par le MSSS et prévus à la clause 1 de la présente entente et des frais encourus pour la gestion de ces services, le **MIDI** s'engage à transférer au MSSS, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant de 12 219 500 \$ (douze millions deux cent dix-neuf mille cinq cents dollars) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 en un seul versement.

Le **MIDI** s'engage également à communiquer avec diligence au MSSS toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de l'entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MSSS

Le MSSS s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, selon les crédits transférés en 2017-2018, le MSSS s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MSSS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MSSS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MSSS les travaux sur les modalités visant le suivi et la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1 de la présente entente, conformément aux exigences de base précisées par le **MIDI**, notamment quant :

- aux données opérationnelles et budgétaires, entre autres les dépenses réelles ventilées par service et au nombre de personnes bénéficiaires;
- aux autres statistiques devant être échangées périodiquement à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes.

4. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les **PARTIES**. Cet avenant ne peut toutefois changer la nature de la présente entente et en fera partie intégrante.

Tout avenant n'est valide ni ne lie les **PARTIES** que s'il est donné par écrit. Un tel avenant est réputé reçu le jour de sa livraison et doit être expédié à :

Pour le MIDI :

Secrétariat général et coordination ministérielle
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Pour le MSSS :

Secrétariat général
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, Chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Tout changement d'adresse de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avenant à l'autre **PARTIE**.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2017 et se termine le 31 mars 2018.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Montréal

LE : 26 juillet 2017

PAR : Jacques Leroy
Bernard Matte
Sous-ministre

Pour le MSSS :

À : Québec

LE : 20 juillet 2017

PAR : Michel Fontaine
Michel Fontaine
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES
IMMIGRANTES

2018-2019

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION

ET

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, représenté par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MIDI** »,

ET

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, représenté par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MSSS** »,

ci-après désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est retiré des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qu'il offrait aux résidentes et aux résidents permanents présents au Québec et qu'il a accordé, par conséquent, une juste compensation financière au gouvernement du Québec, pourvu que les services offerts par ce dernier correspondent dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE le **MIDI**, dans l'exercice de ses responsabilités, a notamment pour fonction d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec, de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent la connaissance de la langue française et l'utilisent, de favoriser la francisation ainsi que l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation à la société québécoise;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MSSS** a notamment pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant des services de santé et des services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, mesures et programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leurs missions et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE le Comité directeur **MIDI-MSSS** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MSSS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MSSS** d'offrir les services suivants, conformément aux lois dont il est responsable, en lien avec :

A. Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) est un programme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes sollicitant l'asile et des personnes en besoin de régularisation de statut d'immigration, offrant des services de santé et des services sociaux dans un contexte d'immigration non planifié. Il est coordonné par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

- **Services sociaux**

Volet psychosocial du PRAIDA offert aux personnes qui demandent l'asile. Il met à leur disposition les services de travailleuses et de travailleurs sociaux et offre des services d'accueil, d'évaluation et de prise en charge.

- **Santé-Accueil**

Volet santé du PRAIDA. Il offre des soins de santé préventifs et de première ligne adaptés aux besoins spécifiques des personnes qui demandent l'asile.

B. Le Fonds d'aide (accueil et intégration des personnes qui demandent l'asile)

Dans le cadre de son mandat d'offrir des services sociaux aux personnes qui demandent l'asile, le PRAIDA dispose d'un fonds d'aide. Il s'agit d'une aide qui peut être accordée à la suite d'une évaluation de chaque situation par une travailleuse ou un travailleur social.

C. Le soutien aux organismes communautaires

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal finance des groupes communautaires œuvrant en santé et services sociaux auprès des différentes communautés culturelles. Ces groupes peuvent, entre autres, offrir des services d'intégration, de l'entraide, du soutien aux familles et aux femmes. Également, les liens qui se tissent entre le système de santé et de services sociaux et les organismes contribuent à briser l'isolement et à renseigner les personnes nouvellement arrivées sur les services qui leur sont offerts. Pour la présente entente, seuls les organismes de la région de Montréal sont considérés.

D. L'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger - Évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique

Le MIDI et le MSSS conviennent de consolider l'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et, par le fait même, de leur offrir une évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique à leur arrivée.

Pour les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, la cible visée est l'accès à ce service pour toutes les personnes arrivées en 2018-2019.

E. Les formations interculturelles

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, désigné Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles, pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, a élaboré plusieurs formations interculturelles générales ou spécialisées.

Ces formations ont pour objectif, notamment, de permettre aux participants ou participantes d'acquérir des outils et des stratégies efficaces dans une dynamique de collaboration intersectorielle et d'inclusion et de se prévaloir des connaissances acquises pour générer des interventions ciblées et inclusives, en conformité avec les balises et normes cliniques de la pratique professionnelle.

Ces formations sont destinées prioritairement aux personnes intervenantes et aux gestionnaires des services de santé et des services sociaux et, dans un deuxième temps, aux personnes intervenantes et aux décideurs d'autres secteurs tels que l'éducation, la justice. Les bénévoles des organismes communautaires peuvent également bénéficier de certaines de ces formations.

F. La reconnaissance à titre d'Institut universitaire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le centre et dans les installations correspondant à l'ancien CSSS de la Montagne, pour l'amélioration des soins et des services offerts aux personnes issues des communautés ethnoculturelles

Le MSSS a octroyé, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à la suite d'un processus d'évaluation des candidatures fondé sur plusieurs critères, le statut d'Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles au CSSS de la Montagne. En vertu de l'article 212 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre O-7.2), cette désignation universitaire demeure valide pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du CSSS de la Montagne qui s'est fusionné le 1^{er} avril 2015 pour constituer le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Les critères de reconnaissance sont définis dans le Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux. La désignation est valide pour une période de cinq ans, et est assujettie à une évaluation à mi-parcours.

Dans ce contexte, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal a notamment pour mandat de développer la recherche, l'enseignement et la formation, le transfert de connaissances et des compétences, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et le développement de pratiques de pointe afin d'améliorer les soins et les services offerts aux personnes des communautés ethnoculturelles, en tenant compte des enjeux liés à leur adaptation à un nouveau pays.

L'objectif est de fournir à ces personnes les soins et les services les mieux adaptés possible à leurs besoins, notamment grâce à une meilleure compréhension de leurs spécificités culturelles et linguistiques.

G. Autres services de santé et services sociaux

Si, en cours d'année financière, d'autres services de santé et de services sociaux devenaient pertinents dans le cadre de la présente entente, ceux-ci pourraient être inclus à la présente entente comme devant être fournis par le MSSS à la suite d'une résolution favorable du Comité directeur MIDI-MSSS. Dans un tel cas, les **PARTIES** conviennent que la clause 4 ne trouve pas application et que la résolution fera partie intégrante de l'entente.

2. OBLIGATION DES PARTIES

2.1 OBLIGATIONS DU MIDI

En contrepartie des services offerts par le MSSS et prévus à la clause 1 de la présente entente et des frais encourus pour la gestion de ces services, le **MIDI** s'engage à transférer au **MSSS**, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant de 12 219 500 \$ (douze millions deux cent dix-neuf mille cinq cents dollars) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 en un seul versement.

Le **MIDI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MSSS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de l'entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MSSS

Le **MSSS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, selon les crédits transférés en 2018-2019, le **MSSS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au MSSS de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au MSSS de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MSSS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant:
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le MSSS devra compléter et transmettre au MIDI, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, et à l'intégration liés à la compensation fédérale (Au 1 ^{er} avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

4. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les **PARTIES**. Cet avenant ne peut toutefois changer la nature de la présente entente et en fera partie intégrante.

Tout avenant n'est valide ni ne lie les **PARTIES** que s'il est donné par écrit. Un tel avenant est réputé reçu le jour de sa livraison et doit être expédié à :

Pour le MIDI :

Secrétariat général
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Pour le MSSS :

Secrétariat général
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, Chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Tout changement d'adresse de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avenant à l'autre **PARTIE**.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2018 et se termine le 31 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Montreal

LE : 2018/08/17

PAR : Jacques Levesque
pour

Bernard Matte
Sous-ministre

Pour le MSSS :

À : Quebec

LE : 2018-06-19

PAR : Michel Fontaine

Michel Fontaine
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2017-2018

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION

ET

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, représenté par monsieur Robert Baril, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MIDI** »,

ET

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, représenté par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

ci-après désigné « le **MTESS** »,

Ci-après désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est retiré des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qu'il offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il a accordé, par conséquent, une juste compensation financière au gouvernement du Québec, pourvu que les services offerts par ce dernier correspondent dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE le **MIDI**, dans l'exercice de ses responsabilités, a notamment pour fonction d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec, de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent la connaissance de la langue française et l'utilisent, de favoriser la francisation ainsi que l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation à la société québécoise;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MTESS** élabore et propose au gouvernement des politiques et mesures relatives au domaine de sa compétence en vue, notamment, de susciter l'emploi, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et d'influer sur la demande de la main-d'œuvre sur le marché du travail;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, mesures et programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leur mission et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE, dans le cadre des plans d'action annuels adoptés en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*, le **MTESS** met en œuvre avec ses partenaires des stratégies d'intervention appropriées à la solution de problèmes liés à l'insertion sociale et économique sur le plan de l'emploi pour, notamment, les personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** sont préoccupées par le déséquilibre que représente l'installation massive des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de Montréal et de ses effets sur l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE le Comité directeur **MIDI-MTESS** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MTESS**. Ce transfert de crédits vise

à permettre au **MTESS** d'offrir les services suivants, conformément aux lois dont il est responsable, et qui sont liées :

- Au soutien financier pour tous les services d'intégration des personnes immigrantes de moins de 5 ans ayant participé à une mesure ou un service d'emploi durant l'année, parmi lesquels :
 - l'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
 - la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
 - l'orientation professionnelle;
 - les activités de formation incluant la francisation;
 - l'aide à la recherche active d'emploi;
 - les expériences en milieu de travail;
 - les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
 - le soutien au travail autonome;
 - les projets de préparation à l'emploi;
 - les services d'aide à l'emploi;
 - l'information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre);
 - les services de placement.
- Aux frais de subsistance versés aux personnes réfugiées admissibles.

2. OBLIGATION DES PARTIES

2.1 OBLIGATIONS DU MIDI

En contrepartie des services offerts par le **MTESS** et prévus à la clause 1 de la présente entente et des frais encourus par le **MTESS** dans la gestion de ces services, le **MIDI** s'engage à transférer au **MTESS**, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant de 75 000 000 \$ (soixante-quinze millions de dollars) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, en un seul versement. Les frais encourus par le **MTESS** pour la gestion des services prévus à la clause 1 sont évalués à 14 % des coûts totaux admissibles à la reddition de comptes.

Le **MIDI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MTESS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de l'entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant

responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MTESS

Le **MTESS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, le **MTESS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MTESS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MTESS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MTESS les travaux sur les modalités visant le suivi et la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1 de la présente entente, conformément aux exigences de base précisées par le **MIDI**, notamment quant :

- aux données opérationnelles et budgétaires, entre autres les dépenses réelles ventilées par service et au nombre de personnes bénéficiaires;
- aux autres statistiques devant être échangées périodiquement à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes.

4. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les **PARTIES**. Cet avenant ne pourra toutefois changer la nature de la présente entente et en fera partie intégrante.

Tout avenant n'est valide ni ne lie les **PARTIES** que s'il est donné par écrit. Un tel avenant est réputé reçu le jour de sa livraison et doit être expédié à :

Pour le MIDI :

Secrétariat général et coordination ministérielle
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Pour le MTESS :

Secrétariat général
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Tout changement d'adresse de l'une des PARTIES doit faire l'objet d'un avenant à l'autre PARTIE.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2017 et se termine le 31 mars 2018.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Montréal

LE : 2017-07-03

PAR : 

Robert Baril
Sous-ministre

Pour le MTESS :

À : Québec

LE : 22/6/2017

PAR : 

Bernard Matte
Sous-ministre

**ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

2018-2019

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION**

ET

**LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MTESS** élabore et propose au gouvernement des politiques et mesures relatives au domaine de sa compétence en vue, notamment, de susciter l'emploi, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et d'influer sur la demande de la main-d'œuvre sur le marché du travail;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, mesures et programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leur mission et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE, dans le cadre des plans d'action annuels adoptés en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail*, le **MTESS** met en œuvre avec ses partenaires des stratégies d'intervention appropriées à la solution de problèmes liés à l'insertion sociale et économique sur le plan de l'emploi pour, notamment, les personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** sont préoccupées par le déséquilibre que représente l'installation massive des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de Montréal et de ses effets sur l'adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE le Comité directeur **MIDI-MTESS** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MTESS**. Ce transfert de crédits vise

responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MTESS

Le **MTESS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, le **MTESS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MTESS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MTESS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIDI-MTESS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant:
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Pour le MIDI :

Secrétariat général
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Pour le MTESS :

Secrétariat général
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Tout changement d'adresse de l'une des PARTIES doit faire l'objet d'un avenant à l'autre PARTIE.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2018 et se termine le 31 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

Pour le MTESS :

À : Montréal

À : Québec

LE : 22 juin 2018

LE : 14 juin 2018

PAR : Jacques Gauthier
pour Bernard Matte

PAR : Line Bérubé

Bernard Matte
Sous-ministre

Line Bérubé
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2017-2018

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION

ET

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, représenté par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIDI** »,

ET

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, représenté par madame Sylvie Barcelo, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MEES** »,

ci-après désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est retiré des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qu'il offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il a accordé, par conséquent, une juste compensation au gouvernement du Québec, pourvu que les services offerts par ce dernier correspondent dans leur ensemble à ceux offerts dans le reste du Canada et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE le **MIDI**, dans l'exercice de ses responsabilités, a notamment pour fonction d'informer, de recruter et de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter leur établissement au Québec, de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent la connaissance de la langue française et l'utilisent, de favoriser la francisation ainsi que l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation à la société québécoise;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIDI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIDI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes de services qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QU'en vertu de la loi constitutive, le **MEES** réalise ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études ainsi que dans les domaines du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :

- promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, le loisir et le sport;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui en a la volonté;

ATTENDU QUE chaque année, les commissions scolaires, les cégeps et les universités du Québec accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'établissement de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29), le **MEES** verse aux commissions scolaires et aux cégeps des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE les **PARTIES** veulent conjuguer leurs efforts afin, d'une part, d'optimiser leurs interventions respectives visant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes et, d'autre part, d'harmoniser leurs activités de façon à assurer un continuum étroit entre les services, les mesures et les programmes des deux ministères et une adaptation de ceux-ci aux besoins et particularités des personnes immigrantes, et ce, dans le respect de leurs missions et de leurs obligations légales respectives;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIDI-MEES a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme avec la vision d'une société québécoise francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités

ethnoculturelles telle que décrite dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIDI** vers le budget du **MEES**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MEES** de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles, des commissions scolaires et des cégeps du Québec, les services suivants :

- Les services d'intégration et d'apprentissage du français destinés aux jeunes dans les écoles;
- Les services de francisation et les neuf autres services d'enseignement menant notamment à une diplomation ou à une qualification, au marché du travail ou aux préalables donnant accès à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires;
- Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ainsi que les services complémentaires dans les centres de formation générale des adultes et les centres de formation professionnelle;
- Les formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel, quel que soit l'établissement d'enseignement (centre de formation professionnelle ou cégep).

2. OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1 OBLIGATIONS DU MIDI

En contrepartie des services offerts par le **MEES** et prévus à la clause 1 de la présente entente et des frais encourus pour la gestion de ces services, le **MIDI** s'engage à transférer au **MEES**, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant de 78 530 000 \$ (soixante-dix-huit-millions-cinq-cent-trente-mille dollars) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 en un seul versement.

Le **MIDI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MEES** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de l'entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

2.2 OBLIGATIONS DU MEES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les cégeps, le **MEES** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIDI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente;

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MEES** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MEES** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

3. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les cégeps, le **MEES** s'engage à fournir au **MIDI** un rapport annuel relatif à l'utilisation de ces sommes au regard des services identifiés à la clause 1 de la présente entente et du nombre de personnes bénéficiaires, incluant les frais encourus par le **MEES** pour la gestion de ces services.

4. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les **PARTIES**. Cet avenant ne pourra toutefois changer la nature de la présente entente et il en fera partie intégrante.

Tout avenant n'est valide ni ne lie les **PARTIES** que s'il est donné par écrit. Un tel avenant est réputé reçu le jour de sa livraison et doit être expédié à :

Pour le MIDI :

Secrétariat général et coordination ministérielle
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Pour le MEES :

Coordination ministérielle et secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Tout changement d'adresse de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avenant à l'autre **PARTIE**.

5. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend au cours de la réalisation de la présente entente, les **PARTIES** s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans l'intérêt des deux **PARTIES**.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1^{er} avril 2017 et se termine le 31 mars 2018.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le MIDI :

À : Québec

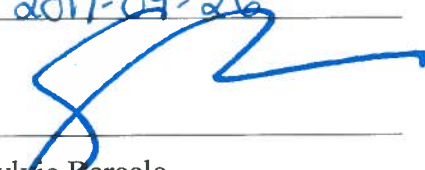
LE : 2017 / 10 / 5

PAR : 
Bernard Matte
Sous-ministre

Pour le MEES :

À : Québec

LE : 2017-09-26

PAR : 
Sylvie Barcelo
Sous-ministre

RP222. Fournir une copie du rapport et des recommandations en lien avec la consultation menée par Arlindo Vieira, un consultant externe mandaté par le MIDI, qui a effectué, à l'été 2017, une tournée de consultation visant à obtenir les avis d'une quinzaine d'organismes au sujet d'éventuelles améliorations pouvant être apportées au Programme Réussir l'intégration (PRInt) et à l'outil de reddition de comptes Ceri-GES

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP223. Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec

Le Ministère ne procède pas à l'évaluation ou à la reconnaissance des acquis et compétences.

Le Ministère émet des *Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec*.

Pour connaître le nombre d'*Évaluations comparatives des études* émises en 2018-2019, veuillez-vous référer à la fiche RP74.

Il n'est pas possible pour l'instant de connaître le nombre d'*Évaluations comparatives des études* ayant été émises avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.

RP224. Ventilation des sommes dépensées pour la campagne de sensibilisation au caractère pluriel de la société québécoise et à l'apport de la diversité à la prospérité pour le compte du midi réalisée par l'agence Brad

Campagne Ensemble, nous sommes le Québec

Fournisseur	Objet de la dépense	Somme
Brad (via CSPQ)	Frais de production (vidéo, recherchistes)	273 802,91 \$
Léger (via CSPQ)	Recherche et évaluation (sondage)	22 395,00 \$
Brad (via CSPQ)	Réflexion stratégique, développement des concepts, élaboration du plan média, supervision, production et transmission du matériel publicitaire, frais d'agence	111 675,00 \$
CSPQ	Frais de gestion	64 943,35 \$
Cossette (via CSPQ)	Placement publicitaire	411 952,05 \$

TOTAL : 884 768,31 \$

RP225. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l’accélération de l’octroi de permis de travail pour les demandeurs d’asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date

La réponse à cette question se retrouve dans la fiche de la demande de renseignements particuliers RP 97 de la première opposition.

RP226. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l’obtention d’une réponse à une demande d’asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date

La réponse à cette question se retrouve dans la fiche de la demande de renseignements particuliers RP 96 de la première opposition.

RP227. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant les passages irréguliers par le chemin Roxham à Lacolle. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les sujets abordés

La réponse à cette question se retrouve dans la fiche de la demande de renseignements particuliers RP 95 de la première opposition.

RP228. Fournir une copie de tous les questionnaires, mémoires individuels et mémoires des OBNL déposés dans le cadre du forum « Valoriser la diversité et lutte contre la discrimination systémique »

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP229. Ventilation détaillée des dépenses du forum « Valorisation de la diversité et la lutte à la discrimination systémique »

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP230. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d’étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l’obtention d’une exemption de droits de scolarité

Les données demandées ne sont pas disponibles.

RP231. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une bourse

Les données demandées ne sont pas disponibles.

RP232. le nombre de visas, ainsi que le nombre de refus émis par immigration canada aux étudiants ayant reçu l'une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique ou l'une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du sommet de la francophonie à Madagascar en 2016

La réponse à cette question relève du ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).